

@

**La Barbinais Le Gentil, De**

**NOUVEAU VOYAGE  
AUTOUR DU MONDE**

**LA CHINE**

Nouveau Voyage autour du monde  
**La Chine**

à partir de :

## Nouveau voyage autour du monde

avec une description de l'empire de la Chine beaucoup plus ample & plus circonstanciée que celles qui ont paru jusqu'à présent, où il est traité des mœurs, religion, politique, éducation & commerce des peuples de cet empire.

par La Barbinais Le Gentil, De (16xx-17xx)

Pierre Mortier, Amsterdam, 1728. Les pages concernant la Chine sont seules numérisées : Tome I, pp. 158-314 et tome II.

Édition en format texte  
par Pierre Palpant  
[www.chineancienne.fr](http://www.chineancienne.fr)  
juillet 2013

## TABLE DES MATIÈRES

Lettres :

[Sixième](#). À Émouy le 15 août 1716.

[Septième](#). À Émouy le 30 de septembre 1716.

[Huitième](#). À Émouy le 24 octobre 1716.

[Neuvième](#). À Émouy le 25 de novembre 1716.

[Dixième](#). À Émouy le 6 décembre 1716.

[Onzième](#). À Émouy le 17 décembre 1716.

[Douzième](#). À Émouy le 25 de Janvier 1717.

Le 29 nous aperçûmes les montagnes de la Chine : plusieurs pêcheurs vinrent dans leurs bateaux autour de notre vaisseau sans témoigner aucune frayeur & nous apportèrent du poisson frais, sans que nous le leur eussions demandé. Ils nous firent bien des signes, auxquels nous ne comprîmes rien : nous conjecturâmes seulement qu'ils voulaient nous dissuader d'aller à Émouy. Ils répétaient souvent ces deux mots, *Hiamuen Booz*, & plût-à-Dieu que ces signes & l'interprétation que nous leur donnâmes eussent produit quelque effet, nous ne serions pas aujourd'hui dans l'embarras où nous nous trouvons.

Nous priâmes ces pêcheurs de nous servir de guides pour entrer dans la baie d'Émouy & ils le firent de bonne <sup>p1.159</sup> grâce, en répétant cependant toujours leur *Hiamuen Booz*, qui signifie *Émouy mauvais*. L'entrée de ce port est remarquable par une montagne fort haute, sur laquelle il y a une tour, qu'on aperçoit de vingt lieues en mer, lorsque le temps est serein ; secondement par une petite île percée à jour qui est à six lieues de l'entrée de la baie.

Nous y entrâmes, le 29 juin à quatre heures du soir, & nous jetâmes l'ancre devant le temple principal de l'île, à deux lieues du port & de la ville. Nous ne voulûmes point avancer plus loin, jusqu'à ce que nous eussions pris des mesures convenables à notre sûreté & à notre commerce. Cette baie peut avoir 8 lieues de circuit. La rivière de Changebeu s'y décharge, & forme un beau port, où les vaisseaux sont à l'abri de tous les vents.

Voilà, Monsieur, la manière dont nous sommes arrivés à Émouy. Il y a huit jours que nous attendons les résolutions des mandarins. Jusqu'à présent nous n'avons eu que de belles promesses sans effet. J'aurai soin de vous informer dans la suite de tout ce qui me paraîtra digne de votre attention. J'enverrai mes <sup>p1.160</sup> lettres à Batavia ou à Canton, d'où les Anglais & Hollandais partent tous les jours pour se rendre en Europe. Je suis, &c.

## LETTRE SIXIÈME

À Émouy le 15 août 1716

@

Un chrétien chinois vint il y a deux jours nous faire offre de ses services, & nous avertir qu'à Canton où il allait, le capitaine Johnson Anglais était prêt à mettre à la voile pour retourner en Europe. Je lui donnai aussi tôt cette lettre, que vous recevrez en même temps que la précédente.

Nous avons été jusqu'à présent accablés d'affaires. L'adresse des Chinois déconcerte notre prudence, & il ne nous reste pas même le courage de nous déterminer à un parti.

Le lendemain de notre arrivée nous fûmes réveillés au point du jour par les fanfares de deux schanpans ou vaisseaux de guerre, qui vinrent jeter l'ancre près de notre vaisseau. Le bruit aigu des <sup>p1.161</sup> chaudrons & des bassins d'airain, sur lesquels les Chinois frappaient nous étourdit beaucoup, & ne nous divertit guère. Le mandarin *houpou*, c'est-à-dire le receveur général des douanes de l'île d'Émouy, nous envoyait ces schanpans sous prétexte de nous honorer, mais en effet pour nous observer, & pour empêcher que les habitants d'Émouy ne nous apportassent des marchandises. Cette coutume est généralement observée dans tous les ports de la Chine à l'égard des vaisseaux étrangers.

Deux de nos officiers allèrent à la ville pour saluer les mandarins, & pour prendre avec eux les mesures nécessaires, tant pour notre sûreté, que pour notre commerce. Ce port est si peu fréquenté par les Européens, qu'il y aurait eu de la témérité à nous aller livrer entre les mains des Chinois, sans être assurés auparavant de la droiture de leurs intentions.

Nos députés restèrent si longtemps dans leur voyage, que nous craignîmes qu'il ne leur fût arrivé quelque disgrâce. Ils retournèrent enfin, & comme en changeant de climat, on ne change pas d'humeur &

de naturel, nous leur fîmes <sup>p1.162</sup> avec notre vivacité française mille questions dans un moment. Ils nous dirent que tous les mandarins de la ville qu'ils avaient visité les avaient très bien reçus, & qu'ils leur avaient promis tous les secours dont nous aurions besoin. Que le *houpou* surtout leur avait fait mille caresses, & un présent de chèvres, de jambons & de fruits du pays. Qu'il les avait assurés que nous aurions une liberté entière de commercer avec les marchands d'Émouy, moyennant certaines conditions dont on conviendrait de part & d'autre ; en un mot qu'il ferait tous ses efforts pour nous rendre contents.

Quoique cette promesse fût assez vague, surtout venant de la part d'un Chinois, nation à qui les paroles gracieuses ne coûtent rien, nous ne laissâmes pas de concevoir quelque espérance, mais nous ne la conservâmes pas longtemps, comme vous le verrez dans la suite.

Le lendemain l'interprète qui avait servi nos députés le jour précédent, & qui parlait un langage demi portugais, nous apporta une lettre de la part du mandarin *houpou*, laquelle était adressée au capitaine du premier vaisseau <sup>p1.163</sup> européen qui viendrait à Émouy. Elle était signée par le R. P. Laureaty jésuite italien, missionnaire apostolique dans la province de Fokien, & qui réside à Focheu, à 60 lieues ou environ d'Émouy. Sa réputation nous était déjà connue, & nous savions qu'il avait rendu des services considérables deux ans auparavant à deux vaisseaux français qui étaient venus dans ce port, & que nous avions laissé au Pérou. La substance de sa lettre était que

« le mandarin *houpou* d'Émouy l'avait prié de lui donner une lettre de recommandation pour le premier vaisseau d'Europe qui viendrait dans ce port, & d'assurer le capitaine, & autres officiers de sa part, qu'ils y trouveraient toute sorte de sûreté & d'avantage ; (il ajoutait) que de son côté il tâcherait de rendre service aux Européens autant que son caractère le lui pourrait permettre, & qu'il tiendrait toujours la main à ce que le *houpou* exécutât, & fît exécuter tous les traités qui se feraient de part & d'autre ; mais que cependant quoique

l'intention du *houpou* parût bonne, il ne prétendait en aucune façon être garant de la validité de ses promesses.

p1.164 Que pensez-vous, Monsieur, de cette recommandation ? Loin de faire naître en nous la confiance que le mandarin houpou voulait nous inspirer, elle augmenta nos premiers soupçons, & nous commençâmes à connaître évidemment que le parti que nous avions pris de venir dans ce port n'était ni le meilleur ni le plus sage. En effet j'aurais mieux aimé aller à Canton, qui est le port le plus renommé de la Chine, & où le commerce avec les étrangers donne un peu plus de bonne foi aux négociants chinois. Les deux vaisseaux qui avaient fait leur emplette à Émouy deux ans auparavant, n'avaient pas eu lieu de se louer de la probité des négociants de cette ville. J'en avais connu les officiers au Pérou, & je leur avais entendu raconter des choses étranges de la perfidie chinoise. Cependant malgré un exemple si récent, le capitaine de notre vaisseau s'opiniâtra à vouloir préférer Émouy à Canton. Le mal que j'y trouve est que les capitaines ne sont jamais les victimes de leur entêtement, & qu'ils ont des ressources que leurs officiers subalternes n'ont pas.

Le 2 de juillet nous descendîmes à terre au nombre de dix personnes. Nous p1.165 allâmes dans la maison d'un Chinois, soi disant chrétien, qui nous avait préparé un magnifique déjeuner (Il est à propos que vous sachiez que la plupart des Chinois se disent ou chrétiens ou disposés à le devenir, pour faire leur cour aux Européens, dans l'espérance qu'à la faveur de ce titre, on leur donnera la préférence). Celui-ci avait fait venir dix chaises à porteur faites de cannes de bambouc, que les porteurs portent sur les épaules. Tous les interprètes des mandarins s'étant joints à nous, nous commençâmes nos visites par celle du mandarin *houpou*. Une foule de peuple que la curiosité avait attirée, nous environnait de toutes parts. Les rues sont si étroites qu'il n'y peut passer qu'une chaise à la fois. La mienne s'étant rompue, je restai derrière les autres, exposé à l'indiscrete curiosité de la populace, à qui ma figure paraissait aussi burlesque, que la leur me semblait grotesque & ridicule : effet ordinaire des préjugés. J'essayai

cent avanies, que je souffris comme la plus muette de leurs idoles. L'un me venait rire au nez ; l'autre pour faire peur à son enfant qui pleurait, me le présentait en me faisant la grimace. Que <sup>p1.166</sup> vous dirai-je enfin ? J'étais la grosse bête ; les chiens mêmes, les chiens aboyaient en voyant ma figure, & fuyaient à toutes jambes.

Après avoir traversé toute la ville nous arrivâmes au palais du *houpou*. C'était le jour de sa naissance, & on jouait une comédie devant la porte. Les spectateurs s'en donnèrent bientôt une autre à nos dépens ; les acteurs interrompirent leur action, & joignirent leurs cris aux huées du peuple. Vous vous étonnerez sans doute, Monsieur, qu'une nation que l'on vous a toujours dépeint si polie, & à qui on donne tant d'éloges, ait pu nous traiter de la sorte ; mais dites-moi de grâce, si l'on transplantait au milieu de Paris une douzaine de Chinois avec les habillements de leurs pays, leurs moustaches & leurs petits yeux, en bonne foi seraient-ils mieux traités.

Les gardes du *houpou* nous ayant conduit dans une grande salle, nous y trouvâmes le mandarin assis sur un siège un peu élevé au-dessus de ceux qu'on nous avait préparés. Il se leva aussitôt qu'il nous eut aperçus, & vint nous aborder d'un air riant tenant ses deux mains jointes, qu'il élevait & qu'il baissait en <sup>p1.167</sup> marmottant je ne sais quelles paroles, que nous prîmes pour des compliments. Après que nous eûmes pris nos places, on nous présenta du thé de vingt sortes différentes, & à plusieurs reprises du vin de Perse, & des confitures. La conversation roula sur des protestations de service que nous fit le *houpou*, & sur de grands remerciements de notre part, accompagnés de ces longues révérences à la française qui firent rire son excellence chinoise. Nos interprètes ne manquaient point de babil, mais ils n'entendaient & ne parlaient qu'un mauvais jargon portugais mêlé de chinois, & le plus souvent inintelligible.

Nous allâmes ensuite au château où le *titô*, qui est le gouverneur général de toute l'île, fait sa résidence. Ce n'est pas un petit opéra que d'avoir audience de ces mandarins à grand collier. Nous attendîmes plus de deux heures que tout fut prêt pour notre réception. On nous fit

traverser plusieurs appartements fort vastes, mais fort nus, & nous entrâmes enfin dans une grande cour, au bout de laquelle il y avait un portique, dont le toit était soutenu par 24 colonnes ou piliers. Là était le mandarin *titô* en habit de <sup>p1.168</sup> demie cérémonie, assis sur une table dorée, élevée de terre à la hauteur de trois pieds. Il nous rendit le salut sans sortir de sa place, ôtant seulement sa pipe de sa bouche (faveur signalée que nos interprètes firent beaucoup valoir) & faisant de la tête le même signe que fait la statue au Festin de Pierre. Deux troupes de soldats tartares étaient rangées en haie entre les piliers du portique, & nos sièges étaient placés entre ces mêmes piliers, cinq de chaque côté. Notre interprète s'étant prosterné aux pieds du *titô* lui fit une longue & ennuyeuse harangue, à laquelle nous ne comprîmes rien. Le *titô* lui ordonna ensuite de se lever, & de nous féliciter de sa part sur notre arrivée. Il nous fit lui-même plusieurs questions par la bouche de son interprète, & il nous demanda de quelle nation nous étions, ce que nous venions faire à Émouy, &c. Après que nous eûmes satisfait sa curiosité, dix soldats tartares entrèrent, & nous présentèrent du thé & du vin de Perse. Cette cérémonie termina une visite si sérieuse. Le *titô* nous assura de sa protection, & nous promit qu'il nommerait incessamment des marchands avec qui nous <sup>p1.169</sup> pourrions entrer en traité.

Nous rendîmes aussi visite au *songya*, ou lieutenant du *titô*. Il ne nous entretint que de la manière dont nous mangions dans nos repas, & il nous dit qu'il mangeait régulièrement 9 ou 10 livres de viande de pourceau par jour ; ce que je crus aisément en considérant sa taille qui est gigantesque. Nous bûmes encore du thé : cette liqueur fait l'essentiel d'une visite. Je m'aperçus qu'on me faisait plus de caresses & d'honnêtetés qu'aux autres, & en ayant demandé la raison à notre interprète, il me répondit que ma grande taille, mon embonpoint & l'épaisseur de ma barbe me rendaient plus respectable que les autres dont la plupart étaient maigres, & que dans ce pays on estimait beaucoup les hommes gros, grands, & gras. Cette estime comme vous voyez n'est pas à l'épreuve d'un carême.

Il fallut traverser une seconde fois la ville, pour rendre visite au

mandarin *caïphantin*, ou juge de police (Si je n'écris pas bien tous ces noms, ce n'est pas ma faute, je les écris comme je les entends prononcer). Ce *caïphantin*, après nous avoir fait longtemps attendre à sa <sup>p1.170</sup> porte, nous envoya dire qu'une colique l'empêchait de nous recevoir. Nous apprîmes dans la suite que cette maladie avait été concertée, & que n'ayant jamais eu aucune pratique avec des Européens, il avait craint de nous faire trop ou trop peu d'honneur.

Après une corvée si fatigante, je crus que nous pourrions prendre quelque repos : mais le fils du *houpou*, jeune Chinois assez aimable, nous ayant par un excès de civilité conviés à dîner, nous traversâmes de nouveau la ville, & quelle ville, Monsieur, nous n'en avons qu'une en France qui soit plus grande. Nous dînâmes sous un portique, où un essaim de Chinois, qui restaient éblouis de la dorure de nos habits, nous tint compagnie ; ce qui joint à une chaleur excessive, & à du vin de riz qu'on faisait chauffer avant que de nous le présenter, me fit donner tous les Chinois au diable.

Pendant que nous étions à table, les mandarins nous envoyèrent dire que nous étions les maîtres de faire entrer notre vaisseau dans le port, & que nous y serions en toute sûreté. Mais nous n'osâmes prendre encore ce parti, & il fut résolu dans notre petit conseil, qu'on <sup>p1.171</sup> écrirait au R. P. Laureaty pour le prier de venir à Émouy, & je fus chargé de ce soin. Je lui témoignai dans ma lettre le peu de confiance que la sienne nous avait inspiré, le besoin que nous avions de son secours & de sa protection & je le conjurai de venir à Émouy, si ses affaires pouvaient le lui permettre.

J'envoyai ma lettre au mandarin *houpou*, qui dépêcha la nuit suivante un exprès à Focheu, où était le père Laureaty. Cependant nous répondîmes aux mandarins que nous avions résolu d'attendre la réponse du père Laureaty, & de n'entrer dans le port qu'après que nous serions convenus de nos faits. Mais pour cacher notre défiance, & pour donner à notre refus une apparence honnête, nous ajoutâmes que l'ignorance de nos interprètes ne nous permettait pas d'entrer en conférence avec les négociants d'Émouy ; que nous ne pourrions

entendre leurs propositions, ni leur faire comprendre les nôtres ! Que l'arrivée du père Laureaty lèverait ces obstacles, &c.

Les mandarins parurent contents, & ils accordèrent aux Chinois la liberté de nous apporter les vivres dont nous aurions besoin, tandis que nous resterions dans la baie.

<sup>p1.172</sup> Le 6 de juillet un chrétien chinois interprète du mandarin *caïphantin*, nous apporta un présent de la part de son maître, & nous découvrit les motifs des caresses que les mandarins nous avaient faites les jours précédents. Il nous dit,

« Qu'un vaisseau anglais étant venu l'année passée dans ce port, les négociants d'Émouy avaient agi de si mauvaise foi avec les directeurs anglais, qu'après leur avoir fait perdre le temps de la monçon par des délais affectés, ils leur avaient enfin fait banqueroute. Que les Anglais ayant vu le peu de cas que les mandarins faisaient de leurs plaintes, & qu'il n'y avait aucune justice à espérer, avaient enlevé du milieu du port un vaisseau ou jonque chargée de marchandises du Japon. Que les mandarins outrés de cette insulte avaient attaqué le vaisseau anglais avec plusieurs chanpans de guerre. Que les Anglais s'étant retirés dans la baie avec leur prise, de peur d'être enfermés dans le port, avaient dissipé l'escadre chinoise d'un seul coup de canon. Que l'empereur ayant été informé de cette action, & des motifs qui avaient engagé les Anglais à la <sup>p1.173</sup> commettre, avait cassé tous les mandarins d'Émouy, excepté le *titô*, que le tribunal supérieur de Pékin condamna seulement à être privé pendant une année des émoluments de son emploi.

Ce discours confirma puissamment nos premiers soupçons. Il était désormais impossible de sortir de cette baie à cause des houragans, dont la saison approchait, & du danger qu'il y a à naviguer sur ces mers dans le mois d'août & de septembre ! Ces houragans sont des tourbillons de vents qui viennent ordinairement de l'est, mais qui font

quelquefois en moins de quatre heures le tour du compas. Les Chinois appellent ces coups de vents *tufan* en leur langue, & les Portugais, qui sont les premiers voyageurs qui ayent eu commerce avec ces peuples, les appellent aussi *tyficon*. J'ai vu quelques auteurs français qui leur donnent le nom de *tyfon*, qu'ils ont sans doute emprunté des Portugais.

Nous remîmes notre sort entre les mains de la Providence ; chacun s'arma de patience, & cette vertu devint une nécessité. Cependant le mandarin *houpou* nous envoyait tous les jours des présents. <sup>p1.174</sup> Peu instruits encore des coutumes du pays, nous admirions sa générosité, & nous étions quelquefois tentés de croire, que celui-là au moins était un galant homme, mais nous payâmes bien chèrement dans la suite tant d'honnêtetés. Il nous avait accordé, comme je vous l'ai déjà dit, la permission d'acheter les denrées & les vivres que les Chinois nous apportaient dans leurs bateaux : les gardes, dont les deux vaisseaux qui nous observaient étaient pleins, partageaient avec eux les profits qu'ils faisaient avec nous. Aucun bateau n'approchait de notre vaisseau, à moins qu'il n'en eût auparavant acheté la permission à beaux deniers comptants ; & cette maltôte faisait hausser considérablement le prix de toutes les denrées.

Pendant le long & ennuyeux séjour que nous fîmes dans cette baie, nous allâmes deux ou trois fois visiter le Grand pagode, devant lequel nous étions à l'ancre. Les bonzes, qui sont les prêtres des idoles, nous y reçurent avec beaucoup de courtoisie, & nous donnèrent des collations de fruits & de confitures, que nous leur payâmes, car ici plus que partout ailleurs, l'argent a une grande vertu.

<sup>p1.175</sup> Le 20 le *titô* envoya un petit mandarin pour prendre le compte de notre équipage, & le même jour on nous annonça l'arrivée du R. P. Laureaty, qui était parti de Focheu sitôt qu'il eut reçu ma lettre. Le lendemain nous levâmes l'ancre, & nous entrâmes dans le port. Le R. P. Laureaty était déjà logé dans la maison que le *titô* nous avait destinée : C'est un édifice situé sur le port, & qui nous coûte 500 taëls par mois. Nous y sommes tous logés fort commodément, & il n'y a que la chaleur qui nous y incommode.

Le R. P. Laureaty nous fit toutes les caresses que nous pouvions attendre d'une personne d'un mérite si distingué, & il nous assura qu'il ferait tous ses efforts pour presser la conclusion de nos traités. Il ne nous dissimula point que les mandarins & les négociants n'étaient pas trop honnêtes gens, mais qu'il les obligerait à nous rendre justice. Il nous conseilla surtout de nous défier de leurs caresses, & il trouva nos esprits disposés à suivre ce conseil.

On fit descendre du vaisseau 20 volontaires bien armés pour nous servir de garde : précaution qu'on ne doit jamais <sup>p1.176</sup> négliger, parce que dans ce pays le moyen de ne rien craindre est celui de savoir se faire craindre. Le *titô* & le *houpou* avaient aussi mis des gardes aux portes de notre logis pour empêcher la contrebande.

Le R. P. Laureaty ayant remarqué que dans le premier repas qu'il fit avec nous, on ne servait que du poisson sur la table, nous demanda pourquoi, & en honneur de quel saint nous faisons abstinence le dimanche : dimanche ! lui répondîmes-nous tous surpris, il est aujourd'hui samedi. Il se mit à rire, & nous assura qu'il était dimanche. Un peu de réflexion me fit connaître qu'il avait raison, & que nous avions perdu un jour sans nous en apercevoir, depuis notre départ de France jusqu'à notre arrivée à la Chine, par la route des Indes occidentales. Cependant nos meilleurs pilotes haussèrent les épaules, & regardèrent le père Laureaty avec des yeux de compassion, comme s'il avait avancé une proposition ridicule. Ils n'osèrent par respect le contredire, mais ils jetèrent tout leur feu sur moi, qui m'avisai d'appuyer son sentiment. Ils apportèrent leurs journaux, & produisirent même le mien pour me <sup>p1.177</sup> mieux convaincre. Nous étions partis un lundi, & depuis ce jour on avait marqué exactement les jours du mois & de la semaine : comment donc, disaient-ils, peut-il être aujourd'hui dimanche selon le père Laureaty, & samedi selon nous ? Il eut beau leur dire que cette erreur venait de ce que notre route ayant été toujours du levant au couchant, nous avions perdu chaque jour un certain nombre de minutes d'un midi à l'autre : il en fallut venir aux démonstrations pour les convaincre ; La science de la plupart des

pilotes n'est que superficielle : ils cherchent rarement à approfondir les phénomènes qu'ils ont devant les yeux, & ils n'ont le plus souvent qu'un peu de pratique sans théorie.

Rien n'était pourtant plus naturel que la perte de ce jour. Il n'y a qu'à considérer, 1° Que le globe céleste est divisé en 24 méridiens, & que chaque méridien est composé de 15 degrés. 2° Que le soleil parcourt un méridien par heure. 3° Que plus le méridien est occidental, & plus les jours sont longs. Or l'erreur du voyageur vient de ce qu'il a compté les jours comme s'il était resté fixe dans le même lieu ou méridien d'où il est <sup>p1.178</sup> parti, & de ce qu'il n'a point fait attention au chemin qu'il a fait comptant ses jours d'un midi à l'autre, sans considérer que quand il fait une longue route vers l'occident son méridien devient chaque jour plus occidental & que par conséquent les jours sont plus longs d'une heure par chaque méridien.

Au contraire, si le voyageur faisait route de l'occident à l'orient, c'est-à-dire contre le cours du soleil, ses jours seraient plus courts, à mesure que son méridien deviendrait plus oriental. Ainsi quoiqu'il comptât 24 heures d'un midi à l'autre, il n'y en aurait réellement que (supposant qu'on puisse en 24 heures parcourir 15 degrés de longitude, ou un méridien entier) pare que le soleil en parcourant les méridiens arrive une heure plus tôt à un méridien oriental, qu'à un méridien plus occidental de 15 degrés. Il est clair par conséquent que si nous retournions de la Chine au Pérou & du Pérou en France, nous regagnerions le jour que nous avons perdu, au lieu que si nous passons par le Cap de Bonne Espérance, c'est un jour perdu pour nous.

Les Espagnols & les Portugais s'étant <sup>p1.179</sup> rencontrés aux îles Philippines, furent fort surpris de la différence qu'ils trouvèrent dans le calcul de leurs jours, quoique les uns & les autres eussent été fort exacts à les compter, Les Portugais étaient partis de Lisbonne, & avaient toujours fait route d'occident en orient en passant par le Cap de Bonne Espérance, de sorte qu'étant arrivés aux Philippines, ils y commençaient le jour environ dix heures avant ceux de Lisbonne, parce que le méridien de ces îles est éloigné d'environ autant d'heures du

méridien de Lisbonne, c'est-à-dire qu'il y a 150 degrés de longitude de différence entre Lisbonne & les îles Philippines.

Les Espagnols d'un autre côté arrivèrent aux mêmes îles, après avoir fait route vers l'occident par le détroit de Magellan, & par la mer Pacifique. Ils devinrent peu à peu plus occidentaux que les Européens, & ils eurent le commencement de chaque jour plus tard d'une heure par chaque méridien, à mesure qu'ils avançaient vers l'occident. Ainsi les Portugais ayant anticipé environ un demi jour, & les Espagnols en ayant perdu autant, il n'est pas étrange que se trouvant alors ensemble, ils ne fussent <sup>p1.180</sup> pas d'accord sur le jour de la semaine.

De là vient la question, s'il est possible que deux hommes nés & morts à la même heure, mais en différents lieux, différent quant au nombre des jours de leur vie ; ou bien si ceux qui voyagent d'occident en orient sont plus vieux d'un jour, que ceux qui vont d'orient en occident. On serait fort attrapé si l'on comptait là-dessus ; les voyages par l'occident ne sont point une fontaine de jouvence qui recule la vieillesse ; & à proprement parler on ne gagne, ni on ne perd aucun moment, de quelque côté que l'on fasse voile pour circuit le monde ; toute la différence consiste en la durée du jour ou de la nuit. Mais je m'aperçois que cette digression est un peu longue, & que l'envie d'étaler mon érudition m'a mené trop loin. Tous les mandarins rendirent visite au R. P. Laureaty, & la cour de notre logis fut pleine pendant trois jours de leurs bourreaux & de leurs satellites, cortège ordinaire de ces messieurs. Comme j'aurai sans doute occasion dans la suite de vous parler de ce révérend Père & du rang qu'il tient dans cette province, je ne vous en parle pas maintenant davantage.

<sup>p1.181</sup> Le 25 nous envoyâmes au *titô* les présents qui lui étaient destinés. Ils consistaient en six assiettes d'argent fort matérielles, tels que sont les ouvrages faits par les orfèvres du Pérou, six morceaux d'argent vierge du poids de 24 marcs, six fioles de baume du Pérou (qu'on estime beaucoup à la Chine, & qu'on y vend au poids de l'or) douze bouteilles de vin de Canarie, deux paires de pistolets, & un vieux sabre. Les présents qu'on envoya aux autres mandarins furent

proportionnés à leur rang, à leurs emplois, & aux besoins que nous avons d'eux. Ils avaient déjà eu soin de nous faire instruire du jour de leur naissance, jour auquel on est obligé de leur faire de nouveaux présents.

Ce que je trouve de plus ridicule ici, est que l'usage y est établi, que celui qui reçoit un présent en paye la valeur à celui qui le fait ; Le *houpou* dont nous avons tant admiré la politesse & la générosité, nous envoya une liste des présents qu'il nous avait fait, & en fit exiger le paiement par son interprète. Les autres mandarins firent la même chose & nous payâmes non seulement leurs oies, leurs chèvres, leurs fruits, &c. <sup>p1.182</sup> mais encore on y ajouta, tant pour le secrétaire qui en avait dressé le mémoire, & écrit la lettre de compliment, tant pour les porteurs & les soldats, tant pour les interprètes en sorte que les *item* ne finissaient point. Ces gens-ci ont lu sans doute cette sentence qui dit *Melius est dare quam accipere*, car en effet les présents ruinent ceux qui les reçoivent, & enrichissent ceux qui les font ; c'est une manière toute nouvelle de débiter ses denrées.

Les mandarins n'observent pas régulièrement cette coutume avec les étrangers ; néanmoins ils donnèrent à nos gens quelques monnaies de cuivre, & les forcèrent à les accepter, moins par honnêteté que par la crainte que leur refus ne nous autorisât à ne pas leur payer les présents qu'ils nous feraient.

Le 26 le *titô* nous ordonna de désarmer notre vaisseau, selon les lois du pays, & de remettre le gouvernail, les poudres, & les armes entre les mains d'un mandarin de guerre. Nous éludâmes le premier article, en lui représentant que nous ne pouvions lever le gouvernail du vaisseau sans l'exposer à un danger <sup>p1.183</sup> manifeste, à cause de la rapidité de la rivière de Changecheu, qui se jette dans le port d'Émouy, & qui pourrait faire rompre nos câbles. Quant au second article, nous mîmes à part cinq ou six vieilles carabines, autant de pistolets, quelques sabres, & quatre barils de cendre couverte d'une petite quantité de poudre. Tout fut mis en dépôt chez un mandarin de guerre, qui s'embarrassa peu de visiter ce qu'on lui apporta.

Le même jour le *titô* nous fit dire qu'ils se rendrait caution des négociants qu'il nommerait pour trafiquer avec nous : que ceux-là seulement feraient le traité, & que si nous en faisons avec d'autres, il ne répondait point des événements. Rien de plus beau en apparence : il prétendait nous donner à entendre qu'il veillait à notre sûreté, & à nos intérêts : mais nous connaissions déjà le génie chinois. Il s'était adressé à deux marchands principaux de la ville, & leur ayant proposé de leur donner la préférence, moyennant la somme de dix mille taëls qu'ils devaient lui payer d'avance : il les flatta qu'il ferait en sorte que nous serions obligés de ne traiter qu'avec eux, & qu'ainsi ils seraient les maîtres de toutes les marchandises du <sup>p1.184</sup> pays, parce qu'ayant la privative, les autres marchands seraient contraints de leur donner leurs marchandises aux prix courants de la Chine. Après avoir parlé de la sorte à ces deux marchands, il en fit appeler encore d'autres avec beaucoup de secret, à qui il fit les mêmes propositions, tâchant par ce stratagème de leur escroquer quelque somme, en les flattant tous en particulier de l'avantage de la préférence.

Cependant nous ne pouvions manquer d'être les victimes de tout ce manège, & nous nous aperçûmes bientôt que l'avarice des mandarins était la cause de tous les contretemps qui nous arrivaient. Le *titô* n'était pas la seule sangsue qui demandait du sang, il fallait encore satisfaire l'avidité de tous les autres mandarins petits & grands, qui regardaient notre arrivée, comme un remède que la Providence leur envoyait pour soulager leurs misères.

Le *houpou* (car chaque mandarin annonçait son antienne) nous fit dire aussi, que pour éviter les embarras qui survenaient quelquefois dans le paiement des droits de la douanne, il avait trouvé à propos de les faire payer aux négociants <sup>p1.185</sup> chinois : que nous serions seulement tenus de déclarer la quantité, la qualité des marchandises, & le nom du marchand qui les aurait vendues. Ainsi tout concourait à notre désavantage. Le *houpou* avait fixé les droits de la douane à 18 pour cent, & il fallait bien que d'une manière ou d'une autre les marchands reprissent cette somme sur nous.

Le 28 le *houpou* vint faire la visite du vaisseau, & on lui tira sept coups de canon. Cette honnêteté n'empêcha pas qu'il ne nous taxât à 150 taëls pour le droit d'ancrage, tandis que les vaisseaux japonais, arméniens, anglais, & français ne payent dans les autres ports que 50 taëls pour ce droit. Ce mandarin, homme doucereux, mais intéressé, avait aussi mis le prix aux denrées, en sorte que nous les payions au double de leur valeur. Il est vrai que les vivres sont ici à un si bas prix en comparaison de ce qu'on les achète en Europe, que nous fîmes peu d'attention à cet article. Néanmoins comme il était impossible que dans un grand détail il ne se commît quelque fraude de la part des Chinois, malgré la vigilance des espions du *houpou* : il nous donna trois pourvoyeurs, pour <sup>p1.186</sup> empêcher, disait-il, qu'on ne nous trompât, mais en effet pour empêcher qu'on ne le trompât lui-même. Je n'ai jamais vu de peuple qui sût si bien dorer la pilule.

Enfin le *titô* nomma des négociants pour traiter avec nous, & pour convenir du prix des marchandises. Ils s'assemblèrent dans notre maison ; mais nous ne conclûmes rien, & leurs prétentions nous épouvantèrent. Ils nous dirent d'abord que si nous voulions faire emplette de soieries, comme damas, satins, & autres étoffes de cette espèce, il ne leur serait pas possible de nous les fournir dans le cours de cette année. Nous perdions par là la saison propre pour passer en Europe : premier inconvénient. Ils demandaient des prix extraordinaires : second embarras. Cependant nous nous trouvions dans une étrange situation. La saison des ouragans approchait, & nous craignions que les Chinois n'apprirent l'arrivée des autres vaisseaux à Canton. Quelles propositions ne nous auraient-ils point fait, s'ils en avaient été informés ? Au reste pouvaient-ils l'ignorer longtemps ? Nous pressions la conclusion de notre traité, autant qu'il nous était possible. Mais nous avons affaire à des gens <sup>p1.187</sup> fourbes & de mauvaise foi, qui voyant clairement que la saison de sortir de ce port était désormais passée, voulaient profiter de la nécessité où nous étions d'y rester. Nous leur faisons tous les jours de nouvelles propositions, & nous n'étions pas assez politiques, pour leur cacher nos inquiétudes.

Plus nous leur donnions à connaître notre empressement, & plus ils affectaient une lenteur capable de pousser notre patience à bout. Ils riaient des menaces que nous leurs faisons quelquefois de partir : en un mot, les mandarins & les négociants avaient conjuré notre perte. Le négociant principal nommé Empsia se retira à la campagne, & nous fit dire qu'il ne pouvait traiter avec nous, & qu'il nous en dirait un jour les raisons : autre incident Les marchands d'Émouy ne pouvaient rien entreprendre sans son entremise ; cet Empsia était l'âme de tout le commerce.

Le R. P. Laureaty alla chez le *titô*, & lui représenta vivement le tort que tous ces retardements nous causaient, & que cette conduite achèverait de décréditer le port d'Émouy ; que l'empereur qui prétendait que le commerce se fît avec droiture, jugerait mal de son p<sup>1.188</sup> gouvernement, & joindrait cette affaire-ci avec celle qui était arrivée aux Anglais l'année précédente, & qu'enfin il lui conseillait en ami de finir tous ces délais, d'autant plus qu'ils étaient contraires à ses propres intérêts.

Cette remontrance nous jeta dans un nouvel embarras. Le *titô* nous envoya son interprète, pour nous dire que si nous ne voulions que des soies crues de Nanquin, il ferait lui-même un traité avec nous, & que nous pouvions lui remettre tout notre argent. Étrange proposition, que nous n'acceptâmes point. La conjoncture était pourtant délicate : on l'offensait en refusant ses offres de service, & on courait de grands risques en les acceptant. Comme il est rare que dans le commerce il n'arrive quelque incident, le *titô* aurait été juge & partie : nos interprètes esclaves de ses volontés, n'auraient jamais eu la hardiesse de lui porter nos plaintes ; ainsi nous nous serions privés nous-mêmes des moyens de le voir, & de lui demander une justice qu'il ne nous aurait jamais rendu contre lui-même. Nous lui répondîmes qu'à la vérité l'objet principal de notre cargaison était la soie p<sup>1.189</sup> crue de Nanquin, mais que la quantité d'argent que nous avions, & qui excédait la somme de 250.000 taëls, ne nous permettait pas de charger notre vaisseau de cette seule marchandise, qui faisait un trop gros volume, &

qu'ainsi nous lui étions très sincèrement obligés de ses offres de service. Nous lui fîmes maint autre beau compliment, pour mieux cacher notre défiance, & nous cherchâmes à la couvrir des prétextes les plus honnêtes qu'il nous fût possible d'imaginer.

Pendant que ces négociations durèrent, il ne fut permis à aucun Chinois de nous recevoir dans sa maison. Les gardes du *houpou* nous accompagnaient partout. Si nous entrions dans quelque magasin plus par curiosité, qu'à dessein de faire emplette, à peine nous en sortions que ces impitoyables gardes y entraient, & obligeaient les marchands à partager avec eux les prétendus profits qu'ils avaient fait avec nous. En vain ces pauvres gens juraient que nous n'avions rien acheté, il fallait malgré toutes leurs protestations satisfaire l'avidité de ces satellites. Les marchands las de ces extorsions, nous fermaient leurs portes. Leur antipathie pour les étrangers, que la <sup>p1.190</sup> considération de leur intérêt avait suspendue, éclata ; chacun criait haro sur nous, & la populace, qui est partout insolente, & qui l'est ici plus qu'ailleurs, se serait portée à quelque extrémité, si la présence du R. P. Laureaty n'avait servi de frein à sa malice.

Les mandarins s'étant aperçus de ce désordre, firent alors afficher dans tous les quartiers de la ville des ordres pour retenir le peuple dans le devoir. Le *caïphantin* ou juge de police voulut renchérir sur les autres, soit pour réparer l'incivilité dont il usa envers nous quand nous allâmes le visiter, soit à dessein de s'attirer de nouveaux présents, & d'exciter notre reconnaissance. Il disait dans ses ordres que nous étions des personnages fort considérés en Europe, que la curiosité de connaître les mœurs & les coutumes de la Chine avait amenés dans cet empire, & que le commerce que nous faisons n'était que pour suppléer aux frais du voyage. Notre interprète l'alla remercier de notre part de sa courtoisie, mais parce qu'il y alla les mains vides, il fut fort mal reçu.

Tant d'ordres donnés à notre avantage, n'empêchèrent pas le R. P. Laureaty <sup>p1.191</sup> de nous donner un conseil plus efficace, qui fut de ne point souffrir les injures des Chinois, & de leur donner des coups de cannes lorsqu'ils nous insulteraient, mais de ne nous point servir de nos

épées, parce que l'effusion du sang était un crime capital dans cet empire. Nous suivîmes son avis à la lettre, & chaque jour nous fournissait des occasions de le mettre en pratique.

Quoique les Chinois soient d'un naturel lâche & timide, ils sont cependant malins, & ils insultent volontiers les étrangers, surtout dans les lieux où ils n'ont pas coutume d'aborder. Nos habits les choquent, & nos perruques leur paraissent la chose du monde la plus ridicule. Ceux d'Émouy se confirment dans leur antipathie par le commerce qu'ils ont avec les Espagnols des îles Philippines. Ceux-ci les traitent avec rigueur, & les prisons de leur Inquisition sont pleines de ces idolâtres, qui par des vues purement humaines embrassent le christianisme, & qui renoncent à leurs engagements sitôt qu'ils n'ont plus d'intérêt à les conserver.

Tout le mois de juillet & une partie d'août se passa en délibérations inutiles, <sup>p1.192</sup> nous faisons mille projets, & n'en exécutions aucun. C'était un vrai chapitre de moines, où chacun voulait dire son sentiment, & se piquait de rendre son opinion différente de celle des autres. Nous connûmes notre faute lorsque le repentir fut devenu inutile. Nos embarras augmentaient chaque jour ; au lieu de chercher les moyens d'y remédier, ou de songer à tirer parti de la nécessité où nous nous trouvions, semblables à ces enfants qui frappent un ais qui leur a meurtri la tête, nous nous amusions à déclamer contre la fortune & les Chinois ; bien entendu que notre capitaine, qui nous avait jeté dans ce labyrinthe, n'était pas oublié dans nos litanies.

Le 2 d'août j'allai chez un riche Chinois, qui m'invitait depuis longtemps à l'aller voir ; pour m'engager à faire de lui un jugement avantageux, il me montra une attestation d'un ministre anglais, écrite en langue latine, dans laquelle il était dit, que si quelque malheureux Européen était forcé par la destinée de venir dans le port d'Émouy, il l'avertissait que le Chinois nommé *Hia-cua*, était le plus grand fripon d'une ville dont tous les habitants <sup>p1.193</sup> étaient voleurs, de mauvaise foi, &c. Bel avis au lecteur ; vous jugez bien de l'opinion que j'eus de cet honorable Chinois.

Nouveau Voyage autour du monde  
**La Chine**

Le 4 je reçus des lettres de M. de la Perche, de Canton, où il était arrivé très heureusement avec les autres vaisseaux de sa compagnie. Le prix des marchandises était bien différent dans ce port, quoiqu'il y eût 20 vaisseaux anglais, français, & portugais. Ces nouvelles ne nous consolèrent guère. Il semble maintenant que nous ne trouvons d'autre consolation que celle de nous reprocher le parti que nous avons pris de venir ici, quoiqu'à parler sainement l'opiniâtreté d'un seul homme est la cause de tout le mal.

Avouez, Monsieur, que les malheureux sont des gens bien incommodés : ils étourdissent leurs amis du récit de leurs misères. C'était là la consolation du saint homme Job, & c'est la mienne, mais vous ne devez pas en être la victime. Je suis, &c.

@

## LETTRE SEPTIÈME

À Émouy le 30 de septembre 1716

@

<sup>p1.194</sup> Je me plains beaucoup des Chinois dans la dernière lettre que j'eus l'honneur de vous écrire, Monsieur, & c'est avec tout le chagrin possible que je me trouve encore aujourd'hui obligé de m'en plaindre, & de vous entretenir de choses tristes & ennuyeuses. N'en attribuez la faute qu'à vous-même : vous m'avez demandé un détail exact, je vous l'ai promis, & je m'acquitte de ma promesse.

Mais avant que d'entamer la matière de nos disgrâces, je vais vous raconter nos embarras accessoires à l'occasion de quatre missionnaires qui vinrent se réfugier dans notre magasin le 9 d'août, & nous demander conseil sur une affaire fort délicate. Nous fûmes sur le point de faire à leur égard, ce que faisait un fameux avare, qui pour se dispenser de donner l'aumône, prévenait les pauvres en la leur demandant. Nous étions plus <sup>p1.195</sup> disposés à recevoir des conseils qu'à en donner.

Ces missionnaires animés du zèle de la religion, & du désir de répandre la foi parmi les infidèles osèrent s'embarquer dans un vaisseau chinois qui partait de Manille pour venir dans la province de Fokien, espérant que prenant cette route, il leur serait plus facile d'échapper à la vigilance des mandarins, & de se rendre à Changcheu ville principale de cette province & le lieu destiné pour leur mission.

Les différends qui règnent depuis longtemps entre les missionnaires ont été cause que l'empereur de la Chine a défendu à tous ceux qui voudraient venir prêcher l'Évangile dans son empire, d'y entrer par un autre port que celui de Canton où ils doivent attendre le *piao* ou patente de l'empereur. Les missionnaires la reçoivent rarement, à moins qu'ils aient quelque talent qui les rende recommandables, & les jésuites eux-mêmes sont compris dans cette loi générale. Le capitaine chinois avait promis à ces quatre missionnaires avant son départ, qu'en

arrivant aux côtes de la Chine, il mettrait secrètement à terre, & leur p<sup>1.196</sup> donnerait un guide pour les conduire à Changcheu, & qu'il ne ferait aucun rapport aux mandarins de leur arrivée. Ils voulurent profiter d'une occasion si favorable à leur zèle, mais le perfide Chinois ne tint qu'une partie de sa promesse, & y manqua dans la plus essentielle ; il les mit à terre à deux lieues d'Émouy, & à dix de Changcheu. Ils étaient vêtus à la manière du pays, & leur guide, qui était un Chinois chrétien, les conduisit heureusement à Changcheu. Ils y restèrent tranquillement pendant deux jours, mais Dieu, qui voulait les éprouver dès le commencement de leur carrière, permit que le capitaine chinois allât donner avis aux mandarins de leur arrivée & du lieu où il les avait laissés, disant que ces bonzes chrétiens voulaient aller à Pékin pour se faire examiner dans l'académie des Mathématiques. Son intention était qu'on arrêtât ces missionnaires sur cette accusation, espérant qu'il profiterait de l'argent, & des nippes qu'ils avaient eu l'imprudence de laisser dans son vaisseau, & qu'il leur avait promis de leur remettre à Changcheu. Il avoua même depuis, qu'ignorant les ordres de l'empereur, il s'était imaginé qu'on les enverrait p<sup>1.197</sup> sur-le-champ à Pékin. Mais il fut la dupe de son avarice, & de sa mauvaise foi. Le *caïphantin* l'obligea de faire porter chez le *houpou* tout ce qui appartenait aux missionnaires, & lui ordonna de les faire comparaître dans deux jours à Émouy, sous peine de la confiscation de son vaisseau.

Le capitaine se rendit à Changcheu, & somma les missionnaires de la part des mandarins de venir à Émouy. Leur embarras fut extrême quand ils apprirent sa trahison, mais ils se rassurèrent un peu, lorsqu'ils surent qu'il y avait des Européens à Émouy. Nous les reçûmes avec plaisir, & nous tâchâmes de les consoler. Mais ils ne parurent pas tranquilles quand on leur dit que le R. P. Laureaty demeurait avec nous. Ils craignirent sans aucune raison qu'il ne les traversât dans le dessein qu'ils avaient de retourner à Changcheu. Telle est la prévention de tous les missionnaires contre les jésuites. Le R. P. Laureaty à qui elle était connue, se trouvait aussi embarrassé, parce qu'il s'agissait de protéger

des gens qui avaient désobéi aux ordres de l'empereur ; s'il leur arrive quelque disgrâce, nous dit-il, ils m'accuseront d'en être <sup>p1.198</sup> l'auteur, & si par le moyen des amis, que j'ai dans cette province, je leur rends quelque service, comme la charité chrétienne m'y engage, ils se vanteront que je n'ai pu leur nuire. Les suites justifiaient sa pensée : cependant leur entrevue fut fort honnête, & le père Laureaty leur promit son assistance de la meilleure grâce du monde.

Nous leur donnâmes un logement, en attendant que les mandarins eussent décidé de leur sort. Ils nous racontèrent pendant le séjour qu'ils firent avec nous, les dangers qu'ils avaient courus dans leur navigation depuis les îles Philippines jusqu'à la Chine. Il survint une tempête qui les mit en danger de périr, moins par la violence des vents, que par la superstition barbare des Chinois. Ceux ci ayant vu que la tempête augmentait, & qu'un brouillard épais leur dérobaient la vue des montagnes qui leur servent de règle dans leur navigation (car ils ne se servent guère de boussole) ils crurent que leur perte était inévitable. Les principaux passagers, & les chefs du vaisseau s'assemblèrent sur la poupe, où était leur idole protectrice. Ils firent plusieurs suffumigations, & dressèrent une natte <sup>p1.199</sup> de roseaux, qu'ils couvrirent de riz en grain. Un de la troupe se coucha dessus cette natte, ayant pour oreiller un grand chapeau de paille pointu, & large par les bords. Quelque temps après plein du diable qui le possédait, les yeux étincelants, la bouche écumante, il s'élança sur le haut de la poupe, & ayant pris une canne de bambouc, il la fit tourner autour des assistants avec tant de vitesse, qu'il semblait vouloir les assommer. Cependant ils ne paraissaient pas appréhender ses coups, dans l'opinion où ils sont que leur idole ne permettra pas qu'ils soient offensés ou blessés dans cette occasion. Les missionnaires qui avaient moins de confiance dans l'idole, craignirent plus d'une fois que ce furieux ne leur ouvrît la tête.

Cet exercice violent dura près d'une demi-heure ; ensuite il se coucha sur la natte, & traça sur le riz quelques caractères ; mais soit qu'ils fussent mal formés, soit qu'ils ne signifiassent rien, ils le prièrent de se rendre plus intelligible. Alors il prit un papier qu'on lui présenta, &

écrivit avec sa langue dégoûtante de sang quelques autres caractères, qui marquaient ce qu'on devait jeter à la <sup>p1.200</sup> mer. Tantôt c'était un coffre de marchandises, tantôt une charge de riz, jusqu'à ce qu'enfin le vaisseau se trouvât moins chargé. Pendant tout ce désordre les missionnaires étaient en prières, semblables à des criminels qui attendent le moment de leur supplice, & appréhendant toujours que le diable, qui passait par la bouche de ce Chinois, n'ordonnât qu'on les jetât aussi à la mer.

Nous n'aurions jamais ajouté foi à un récit si extraordinaire, si le R.P. Laureaty ne nous avait assuré très sérieusement qu'il lui était arrivé presque la même chose, lorsqu'il passa aux Philippines, & il ajouta que rien n'était plus ordinaire que ces sortes de superstition parmi ces infidèles.

Le 17 août le *caïphantin* ordonna, aux missionnaires de comparaître devant lui. Le père Laureaty le pria d'épargner à ces religieux une pareille corvée, & d'envoyer des gens pour les interroger. Le caïphantin y consentit. Si les missionnaires avaient comparu devant le tribunal de ce mandarin, ils y auraient été conduits en criminels : ils lui auraient parlé à genoux, & peut-être la chaîne au col, suivant le caprice de la canaille <sup>p1.201</sup> qui sert de garde aux mandarins, & qui se serait fait un plaisir d'inventer de nouvelles humiliations pour les mortifier. Ils répondirent à ceux qui les interrogèrent, qu'il était faux qu'ils eussent dit au capitaine chinois qu'ils voulaient aller à Pékin ; que leur intention avait toujours été de se rendre, & de rester à Changcheu, où était leur mission ; & qu'enfin ils conjuraient les mandarins de leur permettre au moins de se retirer à Canton, puisque le séjour qu'ils avaient souhaité de faire dans cette province était contraire aux ordres de l'empereur.

Les mandarins à la sollicitation du R P. Laureaty leur accordèrent non seulement cette grâce, mais encore celle de rester à Changcheu, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu des ordres du viceroi de la province. Leur argent & leurs nippes leur furent rendues & ils partirent pour Changcheu : je ne sais si je dois attribuer le mécontentement qu'ils firent paraître aux préjugés ou au caprice ; car soit qu'ils fussent mieux

informés que nous, soit que le père Laureaty détruisît en particulier le bien qu'il leur faisait en public, ils lui attribuèrent les premiers contretemps qu'ils avaient essayés. <sup>p1.202</sup> Quoiqu'il en soit, je ne puis croire qu'il ait été l'auteur d'un mal auquel il apporta des remèdes si efficaces.

Venons maintenant à nos affaires : elles étaient toujours dans le même état. Cet Empsia dont je vous parlai dans ma lettre précédente, était sourd à nos prières, & refusait constamment de revenir à la ville. Nous ne pouvions rien conclure sans son entremise, notre plus grand malheur venait de ce qu'il ne l'ignorait pas. Tant d'obstacles nous rebutaient & nous étions prêts à subir les dures conditions qui nous étaient offertes lorsqu'enfin nos affaires changèrent un peu de face.

Un riche marchand de Canton, nommé Changchua, avant su notre arrivée dans ce port, & les embarras où nous nous trouvions, vint à Émouy pour traiter avec nous à des conditions plus raisonnables. Empsia craignant que ce nouveau venu ne lui arrachât sa proie, accourut aussitôt & s'étant associé avec lui, il ne tarda guère à le séduire par ses discours. On diminua à la vérité quelque chose des premiers prix, mais il s'en faut beaucoup que notre traité soit à notre avantage.

<sup>p1.203</sup> Nous apprîmes alors quelles avaient été les véritables raisons qui avaient engagé Empsia à se retirer ; comme il était le négociant le plus considérable d'Émouy & peut-être le seul en qui l'on pût se fier un peu, le *titô* l'avait nommé chef de notre négoce, & prétendit qu'il devait reconnaître cette faveur par un don de 10 mille taëls. Les autres mandarins avaient aussi leurs prétentions & Empsia se trouva si embarrassé, que n'osant leur refuser, ni leur accorder tout ce qu'ils demandaient, il jugea qu'il n'y avait qu'une prompte retraite qui pût le mettre à couvert de leur avidité. Il prévint bien que rien ne se conclurait pendant son absence, & qu'il serait toujours à temps de s'accommoder avec les mandarins ; & en effet de peur de tout perdre, ils relâchèrent beaucoup de leurs premières demandes.

Après la conclusion de notre marché, nous donnâmes aux marchands les deux tiers de l'argent d'avance. Ils s'obligèrent de charger notre vaisseau le 15 décembre prochain, & de nous mettre en état de pouvoir profiter de la saison, & de partir vers le commencement de janvier.

<sup>p1.204</sup> Cette manière d'avancer l'argent vous semblera étrange, mais on ne peut guère traiter qu'à ces conditions car les Chinois qui sont les plus grands usuriers du monde, profitent plus sur ces avances que sur les marchandises qu'ils vendent. Il y a encore une autre chose à remarquer pour l'intelligence du commerce, c'est que les Chinois évaluent l'argent selon son aloi.

Nous avons de l'argent de cinq sortes, des piastres du Pérou, des barres, de la pigne, de la vaisselle, & de l'argent fondu. Les piastres mexicaines se prennent au poids, & les Chinois les préfèrent à celles du Pérou ; mais ils ne donnent aucun bénéfice sur le poids des unes & des autres. La barre d'argent qui est un argent quinté, s'achète au Pérou neuf piastres quatre réaux le marc, & la pigne, qui est un argent pur & non quinté, ne s'y paye que huit piastres & quatre réaux, & quelquefois moins ; cependant les Chinois prennent l'un & l'autre argent sur le même pied, sans distinction, & donnent cinq pour cent de bénéfice sur le poids : l'argent fondu a presque le même bénéfice, mais on perd jusqu'à dix pour cent sur la vaisselle à cause de <sup>p1.205</sup> l'alliage qu'on lui suppose ; ainsi il est plus avantageux aux étrangers qui trafiquent avec les Chinois de fondre l'argenterie lorsqu'ils en ont, car quelque diminution qui se trouve après la fonte, elle n'arrive jamais à dix pour cent, & on peut espérer encore d'avoir quelque bénéfice sur le poids.

Notre cargaison devait consister en soies crues à raison de 175 taëls le quintal, en damas, & demi damas, satins, gros de tour, étamines, chagrins &c. en porcelaines, vernis, broderies, un peu de thé. On oublia le meilleur article, savoir les drogues médicinales sur lesquelles le profit est toujours certain. Mais c'était notre destinée de faire tout de travers.

Nous achetâmes toutes ces marchandises à 30 pour cent plus cher

qu'elles ne se vendaient à Canton. Le prix des pièces de damas de 12 aunes était de 7 taëls 5 masses & 5 condorins qui font 37 livres 15 sols, valeur intrinsèque de notre monnaie. Les autres étoffés furent vendues à proportion.

Les mandarins restèrent garants de nos traités, & les Chinois s'obligèrent à payer les droits, comme nous en étions <sup>p1.206</sup> déjà convenus avec le *houpou* ; ainsi nous commençâmes à goûter un peu de repos.

Le 28 d'août nos marchands nous invitèrent à dîner. Quel charivari, Monsieur, quel repas, quelle comédie ! jamais nation ne m'a paru plus importune par ses compliments. Deux Chinois en habit de cérémonie, nous conduisirent chez Empsia, l'Amphitryon de la fête. Plusieurs jeunes garçons habillés grotesquement, s'y disposaient à nous ennuyer par le récit d'une comédie chinoise. Six tables étaient dressées sous un portique sans nappes & sans assiettes ; elles étaient seulement entourées de tapis brodés de soie, qui pendaient jusqu'à terre. Ma curiosité me conduisit à la cuisine, où je vis une chambre pavée de charbons enflammés par compartiments carrés, & une troupe de marmitons armés de longues fourches & de tridents, au bout desquels ils avaient embroché des canards, des poules, & de petits cochons, &c. Ils promenaient gravement ces fourches par dessus les charbons, & brûlaient la viande au lieu de la rôtir. Ils prétendaient nous servir à la française, car ils ne servent presque jamais des pièces de viande entières.

<sup>p1.207</sup> On se mit à table après bien des compliments, qui durèrent plus d'une heure, encore en supprima-t-on la moitié, parce que nous étions des gens d'un autre monde. On servit sur nos tables plusieurs plats vides, qui étaient réservés pour les viandes rôties, que les marmitons, toujours armés de leurs fourches, apportèrent au commencement du repas. La gravité, qui est le prélude de tous les festins chinois, nous empêchait d'éclater de rire, quoique nous en eussions une forte envie. Un écuyer tranchant vint ensuite découper les viandes avec des mains si sales, & si dégoûtantes que personne n'osa

toucher à ces mets accommodés à la manière prétendue française.

Cependant la comédie avait commencé par les fanfares d'une espèce de cornet à bouquin, par le tintamarre de plusieurs bassins d'airain, d'un tambour fait de peaux de buffle, & enfin par des danses grotesques, qui achevèrent de nous impatienter.

Après le premier service on apporta les ragoûts chinois dans de grandes jattes de porcelaine. Ces mets n'étaient pas mauvais, mais c'était pour nous le repas de la grue & du renard, & nous ne pouvions nous servir des petits bâtons, <sup>p1.208</sup> dont les Chinois se servent pour manger. Nous n'osions tremper les doigts dans la sauce, faute de serviette pour les essuyer. On y remédia ; mais voici un malheur auquel nous ne pûmes apporter de remède sur-le-champ. Leur boisson chaude ne nous accommodant pas, nous avons eu la précaution d'apporter du vin du Pérou, & les Chinois accoutumés à ne rien boire de frais s'imaginèrent nous rendre un grand service en le mettant auprès du feu. Jugez de notre surprise quand nous le vîmes fumer dans le verre. Cependant ils se scandalisèrent de ce que nous ne nous enivrions pas, & notre sobriété les choqua.

Enfin le repas finit, & la comédie aussi, grâce à Dieu : chacun paya son écot, & se retira ; je vous expliquerai une autre fois cette coutume ; il n'est pas temps encore que j'entre dans le détail de leurs usages.

Le père Laureaty que les affaires de sa mission appelaient à Focheu capitale de cette province, se préparait depuis longtemps à partir. Cette séparation nous fut très sensible : sa compagnie nous plaisait infiniment, & je n'ai jamais vu de vieillesse plus aimable & plus gaie. Son <sup>p1.209</sup> commerce était doux, & il faisait chaque jour de nouveaux progrès dans le cœur de tout le monde. Il est né à Macerata dans la marche d'Ancône. Il entra dès sa plus tendre jeunesse dans la Compagnie de Jésus, & fit ses études à Rome avec beaucoup de succès : il a une grande vivacité d'esprit, une connaissance parfaite des belles lettres, une mémoire surprenante, un jugement ferme & solide, &

un attachement inviolable aux intérêts de sa Compagnie. Il y a 22 ans qu'il partit de Rome pour venir prêcher la foi dans cet empire.

Ses supérieurs l'envoyèrent d'abord dans une province septentrionale, où il trouva beaucoup de difficultés à établir la foi qu'il prêchait. Mais sa patience, son zèle, l'austérité de ses mœurs, une application singulière à étudier la langue & le génie de ces peuples, levèrent tous les obstacles qu'il avait trouvés dans les commencements. Quelque temps après étant passé aux Philippines, dans le dessein d'y établir une mission pour l'Amérique, & n'ayant pu y réussir, il lia amitié avec M. de Tournon patriarche d'Antioche, qui arriva à Manille dans ce temps-là, & il l'accompagna jusqu'à <sup>p1.210</sup> Canton. Les difficultés qui survinrent ensuite entre les missionnaires lui firent prendre la résolution de demander à ses supérieurs la mission de Focheu ville capitale de la province de Fokien. Je lui ai souvent ouï dire que prévoyant dès ce temps-là que la division allait régner parmi les missionnaires, il avait mieux aimé se confiner dans le fond d'une province, que d'être le témoin ou le complice du schisme qu'il appréhendait. Il ne s'appliqua dans sa nouvelle mission qu'à la conversion des infidèles, & il y attendit patiemment que l'orage se dissipât. Quelque temps après l'arrivée de M. le patriarche, l'empereur irrité contre les missionnaires qui voulaient condamner le culte des aïeux, & les autres cérémonies, fit un édit, qui portait que tous les missionnaires qui s'étaient établis dans son empire sans son aveu se retirassent incessamment. Cet ordre regardait particulièrement les RR. PP. dominicains, & messieurs de la congrégation *de propaganda fide*. Le père Laureaty les secourut dans sa province, & empêcha par son crédit, & par l'autorité qu'il s'était acquise sur les mandarins, que les ministres n'exécutassent leurs ordres à la rigueur.

<sup>p1.211</sup> J'ai souvent ouï blâmer l'autorité que les jésuites ont à la Chine, comme contraire à l'humilité que l'Évangile prescrit à ses ministres. Il est certain que si les missionnaires de quelque société qu'ils soient abusent de leur pouvoir, si l'ambition seule les fait rechercher les titres pompeux & les honneurs, ils sont condamnables.

Mais je suis convaincu que les prédicateurs de l'Évangile ne peuvent avoir une autorité trop étendue dans l'empire de la Chine. Les peuples ne se prennent que par les yeux ; le nom redoutable de mandarin les intimide, & un missionnaire paré de ce titre est à l'abri des insultes de la populace ennemie jurée du nom Européen. D'ailleurs la religion s'insinue mieux dans l'esprit d'un peuple naturellement idolâtre & superstitieux, lorsqu'elle est prêchée par des hommes dont le caractère & la dignité sont respectables. Si quelqu'un abuse de cette autorité, c'est un accident qui n'en détruit point la nécessité. Au reste, je ne prétends pas par ce nom de mandarin vous faire entendre que les RR. PP. jésuites soient réellement mandarins, puisqu'ils n'ont aucune charge, & qu'ils n'exercent aucune magistrature, mais <sup>p1.212</sup> comme ils ont la sauvegarde de l'empereur & son amitié, les mandarins de l'empire les respectent & les traitent comme s'ils étaient leurs égaux, & cela suffit pour contenir le peuple.

Le *titô* m'accorda la permission d'accompagner le père Laureati jusqu'aux extrémités de l'île d'Émouy. Nous rencontrâmes sur la route le mandarin, gouverneur de la campagne, accompagné de 60 hommes à cheval, & de ses bourreaux. Aussitôt qu'il eut aperçu la chaise du père Laureati, il mit pied à terre, & le vint saluer. Tous ses gens mirent bas les marques de leur juridiction, & restèrent en haie les bras croisés sur l'estomac. Le père Laureati reçut le mandarin fort honnêtement mais d'une manière pourtant qui faisait sentir quelque supériorité. Les compliments furent courts de part & d'autre, & chacun suivit sa route.

Nous rencontrâmes de lieue en lieue des députés des mandarins d'Émouy, qui présentèrent au père Laureaty divers rafraîchissements de la part de leurs maîtres. De demie lieue en demie lieue on trouve des villages composés d'une seule rue, dont toutes les maisons sont habitées par des cabaretiers, pour le soulagement des <sup>p1.213</sup> voyageurs. On y change de porteurs, car la voiture la plus ordinaire est la chaise que deux ou quatre hommes portent sur les épaules. Les chemins sont pleins de voyageurs, & les campagnes, qui ne restent jamais incultes, sont couvertes de paysans & de laboureurs. Voyez-vous, me disait le R.

père Laureaty, ces plaines cultivées avec tant de soin & de peine, c'est une image qui nous représente tout l'empire de la Chine, On voit dans toutes les provinces la même ardeur pour le travail, la même abondance, & la même multitude de peuple.

Nous arrivâmes après deux jours de marche sur les bords du canal qui sépare l'île d'Émouy de la terre ferme. C'est un bras de mer large d'une demie lieue, couvert de bateaux attachés les uns aux autres par de fortes chaînes, & qui forment une ville flottante. Il y a sur les bords de la mer un grand pagode où le *titô* d'Émouy avait fait préparer un festin, mais le père Laureaty ne voulant pas s'arrêter, s'embarqua avec toute sa suite, qui était composée de 18 personnes, & remercia les domestiques du *titô*, à qui il fit quelques largesses, suivant la mode du pays.

p1.214 Je pris congé du père Laureaty à regret, & je l'aurais suivi très volontiers jusqu'à Focheu, s'il y avait eu moins de risque à courir au retour. Il me promit d'entretenir avec moi un commerce de lettres, & de répondre avec sa bonté ordinaire à toutes mes questions. Je n'avais pas cessé de lui en faire pendant le séjour qu'il fit avec nous, sur les usages & les mœurs des Chinois. Je lui demandais raison de tout ce que je voyais, & sa complaisance à me satisfaire ne me laissait rien à désirer. J'écrivais tout avec beaucoup de soin, j'espère que je vous ferai bientôt part des lumières qu'il m'a communiquées.

Le départ du R. P. Laureaty rendit les Chinois à eux-mêmes, & leur antipathie pour nous éclata avec d'autant plus de violence, qu'elle avait été longtemps retenue. Un de nos pilotes ayant surpris un Chinois qui mettait la main dans sa poche à dessein de le voler, le repoussa un peu vivement, & voulut lui arracher un mouchoir qu'il lui avait pris. Le Chinois appelant par ses cris toute la populace, fut bientôt secouru. Cette canaille ayant vu que notre pilote était sans armes, & éloigné de notre maison, fondit sur lui, déchira ses habits, & l'accabla de coups.

p1.215 Ce malheureux se voyant maltraité avec tant de fureur, se jeta dans la mer, croyant pouvoir se sauver à la nage, & gagner quelque bateau qui put le conduire à bord du vaisseau ; mais les Chinois le

poursuivirent avec tant d'opiniâtreté dans leurs bateaux, que les forces lui manquant, il en chercha dans son courage. Il revint à terre, & arrachant brusquement un bâton long & plat des mains d'un porteur d'eau, il s'en servit avec tant de vigueur, qu'il se fit jour au travers de cette multitude, & blessa l'auteur de la querelle. La blessure était légère ; mais comme l'effusion du sang est un crime capital parmi ces peuples, ils n'eurent pas plutôt vu couler celui de leur camarade, qu'ils prirent la fuite, & laissèrent notre pilote maître du champ de bataille.

Cependant il était dans un état pitoyable ; les Chinois lui avaient coupé & déchiqueté les lèvres & les joues avec leurs ongles, armes dangereuses, & les seules dont ils se servent. Son corps était noir des coups qu'il avait reçus. Notre interprète vint tout hors d'haleine nous avertir que cette affaire aurait infailliblement des suites fâcheuses, & qu'il était d'autant plus à propos de les prévenir, que le Chinois blessé était <sup>p1.216</sup> déjà allé se plaindre aux mandarins, à qui sans doute il avait fait un faux exposé de la querelle.

Cette circonstance nous alarma ; nous savions que les mandarins étaient gens à profiter des prétextes les plus légers pour se rendre les maîtres de nos biens. Notre vaisseau n'était plus en état de leur inspirer de la crainte : nous l'avions désarmé pour le caréner ; ainsi nous étions à la merci des marchands chinois qui avaient reçu notre argent.

Nous assemblâmes notre petit conseil, où il fut résolu que le directeur du vaisseau & moi nous irions chez le *song-ya* ou lieutenant du *titô* porter nos plaintes & demander justice. Nous fûmes suivis d'une foule effroyable de peuple, qui nous regardant comme des criminels qui allions subir un examen rigoureux devant les juges, sentait par avance un plaisir malin de la bastonnade à laquelle il croyait que nous serions condamner.

Le *caïphantin* ayant été averti de notre dessein, se rendit chez le *song-ya* pour concerter avec lui les moyens d'éluder la justice que nous venions lui demander. Nous attendîmes plus de deux heures le résultat

de leur conférence. On appela <sup>p1.217</sup> par leur ordre le Chinois qui avait été blessé ; mais avant que de le présenter à leur tribunal, les gardes l'amènèrent devant nous. Pour mieux exciter la compassion des spectateurs, il se faisait porter par quatre hommes, comme si une légère blessure qu'il avait à la tête, avait aussi affaibli ses jambes.

De plus, par une malice assez ordinaire à ces peuples il avait déchiqueté sa tête avec des morceaux de porcelaine, de sorte que le sang coulait de tous les cotés de la tête, & couvrait toute sa robe, prétendant par là rendre sa plaie plus apparente, & aggraver le crime dont il accusait notre pilote.

Plusieurs bourreaux postés à la porte du vestibule le reçurent, & le conduisirent au milieu d'eux en jetant de grands cris. Il se prosterna devant les mandarins, aussitôt la porte du vestibule fut refermée, & je ne pus voir ce qui se passa dans la suite. Une heure après nous fûmes appelés. Les bourreaux (je leur donne ce nom, parce que c'est celui qu'ils ont dans ce pays, & à cause de leurs fonctions), les bourreaux, dis-je, se préparaient à nous servir d'escorte : ils faisaient déjà raisonner leurs voix lugubres, <sup>p1.218</sup> quand je demandai à notre interprète ce que tout cela signifiait. il me répondit que l'usage était que les criminels comparussent de la sorte en présence des mandarins. Alors nous refusâmes d'entrer, & nous fîmes dire au *caïphantin* que nous ne prétendions pas qu'on nous privât des privilèges accordés aux étrangers ; que nous ne venions pas pour être jugés, mais pour demander justice ; que les lois étaient faites pour les criminels, & non pour les innocents, &c.

Notre interprète fit son rapport. Les mandarins qui n'ignoraient pas la justice de notre cause, résolurent de nous rebuter par les obstacles qu'ils feraient naître. La délicatesse que nous venions de témoigner leur parut un moyen propre pour y réussir. Ils ordonnèrent qu'on fit comparaître devant eux notre pilote, formalité nécessaire, dirent-ils, pour pouvoir rendre justice avec quelque connaissance de cause. Ils savaient déjà que le pilote, qui était moulu de coups, était hors d'état de paraître ; mais nous continuâmes toujours à demander audience, & nous les menaçâmes d'aller frapper sur le tambour du *titô* s'ils nous la refusaient.

Deux heures se passèrent dans ces <sup>p1.219</sup> disputes, surpris de notre opiniâtreté, ils nous firent dire que puisque nous voulions absolument avoir audience, ils supprimeraient les premières conditions ; que néanmoins nous paraîtrions devant eux de la même manière que les Chinois avaient coutume d'y paraître ; c'est-à-dire que nous leur parlerions à genoux, &c. ajoutant, pour adoucir leur compliment, que ce ne serait point à eux que nous ferions cette soumission, mais au sceau de l'empereur, qui était exposé en vue.

Nous refusâmes encore ces conditions. Enfin pour abrégé le récit d'une affaire dont le souvenir m'ennuie, & qui vous a déjà dû ennuyer, les mandarins se relâchèrent sur cet article ; nous convînmes seulement qu'on ne nous donnerait point de sièges, & que le thé ne nous serait présenté qu'après l'audience.

Nous trouvâmes les mandarins au bout du vestibule. Ils étaient assis sous un dais de damas de la Chine gros bleu garni de crépine de soie blanche, ayant chacun une table devant eux. Le sceau de l'empereur était sur une autre table au fond du vestibule.

Nous saluâmes les mandarins à notre manière, & nous leur demandâmes justice <sup>p1.220</sup> de l'insulte, & du mauvais traitement qu'on avait fait à notre pilote. Alors ils nous dirent d'un ton fort grave, qu'il était accusé d'avoir été dans une rue écartée à dessein d'y voir des femmes ; que c'était là la cause du désordre qui était arrivé ; que nous ne pouvions pas ignorer que ce crime était capital, & le plus grand que les étrangers puissent commettre dans cet empire.

Nous avons réponse à tout hors à cette accusation, néanmoins nous n'eûmes pas beaucoup de peine à la détruire. Il était évident, & ils en étaient convaincus, que les Chinois n'avaient inventé cette calomnie que pour rendre leur cause meilleure. Quelle apparence en effet y avait-il qu'il eût eu dessein d'aller chercher des femmes si loin de notre maison, surtout dans un pays, où la conduite que les Chinois tenaient avec nous rendait tout suspect de leur part. Néanmoins les mandarins ne voulurent pas nous donner publiquement gain de cause. Voyant

donc que nous n'aurions jamais raison de cette affaire, & que nous avions suffisamment fait connaître l'innocence de notre pilote, nous priâmes les mandarins de donner partout de nouveaux <sup>p1.221</sup> ordres, pour établir notre sûreté, parce qu'il était à craindre que l'impunité ne fût un attrait qui animât les peuples contre nous. Nous leur représentâmes que nous étions venus dans ce port en esprit de paix ; que si cependant malgré leurs ordres, & ceux de l'empereur, on continuait à nous insulter, comme on avait fait ci-devant, nous n'étions pas gens à le souffrir, & qu'il était de leur intérêt de n'en pas faire l'expérience.

Les mandarins nous promirent des merveilles ; cependant pour observer toutes les formalités, ils envoyèrent deux petits mandarins pour examiner si notre pilote était aussi dangereusement blessé que nous l'avions dit. Son mal ne leur parut que trop réel & en effet ce pauvre pilote, qui est un jeune homme de 28 ans portera éternellement les marques des ongles des Chinois.

Il faut témoigner autant de fermeté qu'il est possible, & ne pas souffrir que les mandarins donnent atteinte aux privilèges que l'empereur accorde aux étrangers. Leur pouvoir était limité, & la moindre plainte peut les perdre. Il ne faut aussi rien omettre pour s'attirer le respect du peuple & comme il se prend <sup>p1.222</sup> aisément par les yeux, on lui impose par la magnificence des habits, je dirais aussi par un extérieur grave & composé, si les Français étaient capable de l'avoir.

Le 4 d'octobre nous résolûmes de mettre notre vaisseau en carène : on demanda au capitaine s'il était dans la résolution de le faire échouer pour le radouber. Il se récria fort sur cette proposition, & fit voir tous les inconvénients qui pourraient en arriver. Tous les officiers qui connaissaient la faiblesse du même avis, ne lui avaient fait cette question que pour savoir son sentiment ; cependant sitôt que le capitaine vit que tout le monde pensait comme lui, il cessa de penser comme les autres, & voulut huit jours après faire échouer son vaisseau, quoiqu'on lui représentât en vain ce qu'il avait représenté lui-même

huit jours auparavant. Le corps de ce vaisseau était faible, & il avait été destiné pour faire la course, & non pas le commerce. On le fit échouer si malheureusement, qu'il resta plus d'une heure sur la pointe d'un rocher, & sitôt qu'on l'eut tiré à terre, son propre poids le fit ouvrir de tous côtés ; en sorte qu'on fut obligé de le remettre promptement à la mer, & de <sup>p1.223</sup> prendre enfin le parti de le caréner sur un vaisseau chinois.

Je ne puis m'empêcher de blâmer dans cette occasion la conduite du capitaine : si vous étiez homme de mer, Monsieur, je vous demanderais la raison du caprice & de l'entêtement qu'ont plusieurs capitaines de vaisseau de ne vouloir presque jamais penser comme le reste de leurs officiers, qui sont souvent plus pratiques & plus habiles qu'eux dans l'art de la navigation. Quoiqu'il en soit, notre vaisseau a reçu dans cette occasion un dommage, dont je crains beaucoup les suites.

Voilà, Monsieur, le détail de ce qui nous est arrivé jusqu'à présent. Quant à notre commerce, je vous dirai que nous tenons une conduite dont nous serons infailliblement les dupes. Nous avons envie de tout ce que nous voyons, & les Chinois savent bien mettre à profit toutes nos puérités. Je doute cependant qu'ils gagnent beaucoup avec nous ; car outre que nos emplettes principales sont déjà faites, l'avidité des Chinois leur est aussi nuisible, que la nôtre est peu sensée. Si quelqu'un leur ordonne quelque petit ouvrage de fantaisie, persuadés que cette bagatelle doit avoir un grand débit, <sup>p1.224</sup> ils en font une si grande quantité, qu'ils ne nous présentent autre chose. Je fis faire ces jours passés une paire de boucles de nacre de perle : l'ouvrier & les autres Chinois à son imitation, en firent aussitôt fabriquer plus de mille paires qui leur resteront longtemps, car elles ne sont point en usage parmi les Chinois, & elles sont si fragiles qu'elles n'ont pu avoir l'approbation de nos messieurs.

Je me suis retiré avec un de mes amis dans une petite île voisine nommée Colomfou. Je loge dans un pagode, ou temple du pays, chez des bonzes, qui ne m'étourdissent pas beaucoup à force de chanter les louanges de leur idole. Je me plais infiniment dans cette solitude, & je

Nouveau Voyage autour du monde  
**La Chine**

m'y instruis avec soin des coutumes du pays, pour pouvoir en discourir quelque jour avec vous. Mes hôtes sont de bonnes gens, qui parlent un mauvais jargon portugais ; je suis convenu avec eux de certains signes, par le moyen desquels nous nous entendons aisément.

Adieu, Monsieur, priez le Seigneur qu'il nous accorde un prompt retour, & une heureuse navigation. Je suis, &c.

@

## LETTRE HUITIÈME

À Émouy le 24 octobre 1716

@

<sup>p1.225</sup> Quoiqu'il ne soit pas aisé de s'instruire des lois & des coutumes d'un pays dont on ignore la langue, & qu'il n'appartienne véritablement qu'à ceux qui sont établis dans l'empire de la Chine depuis plusieurs années de nous faire savoir quel en est le gouvernement politique ; néanmoins, Monsieur, j'ai dessein de vous faire part des remarques que j'ai faites en examinant les mœurs & les usages des Chinois. J'ai eu un soin particulier de m'instruire des moindres choses : j'entretiens un commerce de lettres avec plusieurs missionnaires ; j'ai des conversations fréquentes tant avec les lettrés chinois qu'avec les bonzes les plus superstitieux & ma solitude de Colomfou m'en fournit sans cesse les occasions.

Quant à certaines coutumes générales qui règnent par toute la Chine, je les décrirai telles que je les ai vues dans cette province. En un mot, Monsieur, il <sup>p1.226</sup> ne vous sera pas difficile de juger si mon récit est conforme à l'idée que je suppose que vous vous êtes déjà formé de ce pays, soit par la lecture des auteurs qui ont traité fort au long cette matière, soit par les Relations des autres voyageurs.

C'est le faible de tous les peuples de s'attribuer une origine ancienne, & il arrive presque toujours qu'au défaut de l'histoire, ils ont recours à la fable. Entre plusieurs auteurs chinois qui ont écrit de l'origine du monde, il y en a qui ont des opinions assez semblables à celles de quelques philosophes anciens, comme Démocrite & Épicure. Les uns croient que le monde est éternel, les autres qu'il s'est formé par hasard, & par l'assemblage fortuit des atomes. Le commerce que les philosophes chinois eurent autrefois avec les philosophes indiens & persans, peut avoir donné lieu à l'introduction et au progrès de ce système dans l'empire de la Chine, & il y a beaucoup d'apparence, comme je vous le ferai voir dans la suite, que le culte des idoles, qui

est aujourd'hui si commun à la Chine, y a aussi été apporté des Indes Orientales.

L'extravagance & la diversité de ces opinions empêchent qu'on ne sache <sup>p1.227</sup> précisément en quelle année du monde commença ce fameux empire. Nous ne savons que confusément que son origine est très ancienne, & il est presque impossible de démêler la vérité de l'histoire, parmi les fables dont les écrivains chinois l'ont enveloppée.

Quelques savants hommes, comme le père Martini, ont prétendu éclaircir le système des Chinois sur l'antiquité de leur origine, & l'accorder avec nos saintes Écritures, suivant la traduction des septante ; mais ils ne nous ont donné là-dessus que leurs conjectures, & s'ils ont rectifié les cycles chinois, c'est un système de leur invention, qui leur appartient, & qui n'est plus celui des Chinois.

Comment en effet pourraient-ils réduire à nos époques ce nombre presque infini d'années que quelques historiens chinois comptent depuis le commencement du monde ? Cependant cette réduction mériterait les soins de tous nos missionnaires. Ce système des antiquités chinoises est d'une conséquence trop dangereuse, & nous avons vu de nos jours l'auteur du système des préadamites s'en prévaloir. Ce nombre d'années sans nombre des Assyriens, & des autres peuples <sup>p1.228</sup> orientaux, que Cicéron, tout païen qu'il était, regardait comme fabuleux, ne le paraît plus tant aux yeux des libertins, lorsqu'ils le concilient avec le nombre des années chinoises. C'est une autorité de plus ; elle est fausse, il est vrai, mais tout sert à ceux qui veulent être trompés.

Mais sans parler des fables qui sont répandues dans les livres chinois, fables grossières que les Chinois un peu sensés rejettent & désapprouvent, la partie de leur histoire qui paraît la plus vraisemblable, & la moins fabuleuse rapporte l'origine de l'empire chinois aux temps voisins du Déluge.

Selon la tradition la plus communément reçue, & selon la supputation des Chinois, un prince nommé Fohy en jeta les fondements

trois mille ans avant la naissance de Jésus-Christ, & régna cent quinze ans. Ce qui est au-delà passe pour fabuleux, & on ne commence à voir clair dans les annales chinoises que depuis cette époque. Ce fut Fohy qui le premier poliça les peuples, & qui fit succéder à des mœurs sauvages & rustiques, des mœurs plus douces & plus conformes à l'humanité. On lui attribue l'invention des caractères chinois, <sup>p1.229</sup> l'établissement & les lois du mariage, & plusieurs autres usages qui tendaient tous à resserrer les nœuds de la société entre les peuples qui lui étaient soumis.

Les empereurs Xin Nung & Hoangty sont célèbres parmi ses successeurs, tous deux recommandables, l'un par l'art militaire, qu'il enseigna aux hommes : l'autre par l'agriculture, dont il donna les premiers éléments.

On ne peut guère douter que ces empereurs n'ayent régné ; mais il n'est pas si aisé de décider sur la durée, & sur le temps de leur règne, cette chronologie ne s'accordant point encore avec la chronologie sacrée. Les fables dont l'histoire de ces siècles est remplie, empêchent qu'on ne puisse distinguer la vérité du mensonge. En voici une preuve dans la naissance de Fohy. On raconte qu'il naquit d'une mère vierge, laquelle ayant marché sur la trace d'un homme d'une grandeur démesurée, qui était imprimée sur le sable, se sentit grosse aussitôt, & accoucha ensuite de Fohy. Cette fable n'est pas la seule, qui défigure le faste de cet empereur.

On lit dans un traité de Confucius intitulé *Hyeu chuen*, qu'après la mort de <sup>p1.230</sup> Fohy, l'empereur Xin Nung inventa le soc de charrue, & les autres instruments propres au labourage, & qu'il enseigna aux hommes l'usage des animaux comestibles, & des fruits de la Terre ; qu'il institua le commerce & les marchés publics pour le soulagement des peuples.

Ses successeurs Hoangty, Yao, & Xun, ayant vu que les hommes commençaient à être moins matériels & sauvages, leur donnèrent peu à peu des lois plus parfaites & plus conformes à la raison, selon que le

temps & les circonstances le demandaient. Parmi ces nouveaux règlements Confucius marque celui de se vêtir, afin que l'on pût connaître les différents états des hommes, que leur nudité avait jusqu'alors confondus. Sous ces règnes, dit-il, les Chinois apprirent à filer la laine, & le coton, à faire des rames & des bateaux, à naviguer sur les fleuves, à dompter les taureaux, & à s'en servir pour porter les hommes & le bagage, à bâtir des maisons pour se mettre à couvert des injures du temps, & des insultes des voleurs & des bêtes féroces. Ils apprirent enfin à labourer la terre & à la rendre fertile par leur travail.

Autrefois, continue-t-il, c'est-à-dire <sup>p1.231</sup> avant le règne de Fohy, on enterrait les morts dans les campagnes sans aucune cérémonie. On ne leur dressait point de tombeau, & les derniers devoirs se bornaient à entasser sur leurs cadavres des monceaux de branches d'arbres sans ordre & sans régularité. Le temps du deuil n'était point limité, &c. Mais sous ces règnes on apprit à renfermer les morts dans des cercueils, & à leur rendre les devoirs que nous leur rendons encore aujourd'hui. Pour éterniser la mémoire de ces siècles, ils inventèrent la manière de les écrire dans des livres, auxquels on recourait comme à des archives infaillibles, quand l'occasion & le besoin des peuples le requérait.

Dans un autre traité intitulé *Ly yun*, Confucius parle à peu près dans les mêmes termes. Dans ces temps-là, dit-il, on commença à former les hommes, & ils apprirent à manger & à boire avec un peu de bienséance. Car avant ces empereurs, les peuples faisaient cuire le riz sur une pierre : ils déchiraient avec les mains la viande de porc : ils faisaient des trous dans la terre, pour y renfermer l'eau, & n'ayant point l'usage des vases, ils se servaient de leurs mains pour boire. <sup>p1.232</sup> Lorsque quelqu'un mourait, ils mettaient de la viande crue dans sa bouche, parce qu'ils ignoraient encore le secret de la cuire, & ce ne fut qu'au temps que je dis, qu'ils apprirent à offrir des sacrifices de viandes cuites, lorsqu'on portait les cadavres en terre.

Les rois des premiers siècles, continue Confucius, n'avaient point de palais. Lorsque les neiges & les frimas couvraient la terre, ils se retiraient dans des cavernes, ou dans des salles souterraines, qu'ils

creusaient eux-mêmes. Au printemps ils montaient au sommet des montagnes, & s'y bâtissaient des cabanes de plusieurs troncs d'arbres entassés. Comme ils n'avaient point encore appris le secret de cuire les viandes, ils vivaient d'herbes & de fruits, ou bien ils mangeaient la chair crue des animaux, & en buvaient le sang. Au lieu d'étoffe de soie, dont ils ignoraient l'usage, ils couvraient leurs corps de plumes d'oiseaux, & de peaux d'animaux ; mais depuis le règne de Hoangty, Yao & Xun, on vit pour ainsi dire renaître un autre monde. Le philosophe Suy enseigna à se servir du feu pour cuire les aliments, pour fondre les métaux ; il bâtit des maisons <sup>p1.233</sup> commodes pour toutes les saisons. Il apprit aux peuples à faire des étoffes de soie, à ensevelir les morts, à sacrifier aux esprits, au souverain empereur, usages saints & respectables qui subsistent encore aujourd'hui parmi nous. Telle est l'idée que Confucius donne des premiers siècles de cet empire. Ce portrait ressemble beaucoup à celui que les auteurs anciens grecs, latins & arabes sont des premiers habitants de la Terre.

On peut conclure de tout ce que je viens de rapporter, que quoiqu'il y ait eu des philosophes chinois qui ont cru que le monde était éternel, il y en a eu d'autres qui lui ont donné un commencement ; mais leur aveuglement ne leur a pas permis d'en connaître le créateur, & la plupart se sont follement imaginés qu'il avait été produit par une matière préexistante. Au reste, il faut avouer de bonne foi qu'il est bien difficile d'éclaircir tous les systèmes chinois. Je vois qu'il y a plus de 60 ans qu'ils causent des disputes en Europe, & je ne vois pas qu'on soit mieux instruit aujourd'hui

L'ancienne étendue de cet empire était de 65 degrés, & comprenait toutes les terres situées entre la ligne équinoxiale, <sup>p1.234</sup> & la mer du Nord. La Tartarie septentrionale en faisait une partie. Du côté de l'Orient les îles Philippines, Mindanao, Formose, les Moluques, les îles du Japon lui étaient soumises. Du côté de l'Occident les empereurs de la Chine étaient souverains des royaumes de Samarcande, de Thibet, de Laos, de Pegu, de la Cochinchine, de l'île d'Aynam, &c.

Comme il était impossible qu'une seule tête gouvernât tant d'États,

l'empire fut divisé en 114 royaumes ou provinces, dont les princes furent tributaires de l'empereur chinois. La mollesse & l'indolence de quelques empereurs fournit peu à peu à tous ces petits rois des moyens de se soustraire à leur obéissance : de là vinrent les guerres civiles, où l'on vit le plus faible triompher du plus fort, & un puissant empire succomber sous le poids de sa propre grandeur.

Ce serait perdre de vue mon projet que d'entrer dans le détail des anciennes révolutions de cet empire. Je ne veux rien tenter qui soit au dessus de mes forces. Je vais seulement vous dire en peu de mots de quelle manière les Tartares s'emparèrent de la Chine vers le <sup>p1.235</sup> commencement du siècle passé.

L'empereur Gumchin, le dernier de la race des empereurs chinois, avait déclaré la guerre aux petits Tartares Orientaux qui lui refusaient le tribut ordinaire. Toutes les troupes de l'empire avaient marché à cette expédition, lorsque Ly Rigonzu fameux brigand vint à la tête de cent mille hommes mettre le siège devant Pékin, ville capitale de l'empire. Il s'était déjà rendu maître des provinces voisines, & y avait porté le fer & le feu, massacrant tous ceux qui s'opposaient au progrès de ses armes & rendant son nom plus redoutable encore par les cruautés que par ses victoires.

Il avait pratiqué depuis longtemps plusieurs intelligences secrètes dans la ville de Pékin. Les mandarins chefs de la justice & gouverneurs de l'État avaient été ou corrompus par l'intérêt, ou intimidés par la terreur de son nom. La ville ouvrit ses portes ; l'usurpateur y entra triomphant, & il y fut proclamé empereur par ceux de sa faction. L'empereur trahi, abandonné, se donna la mort. Son fils aîné & ses plus intimes confidents n'osèrent attendre l'arrivée du vainqueur, & se précipitèrent dans un lac. Tout <sup>p1.236</sup> obéissait à Ly Rigonzu, mais son règne fut de peu de durée, & quoiqu'il eût mis à mort tous ceux qui pouvaient troubler sa nouvelle domination, il ne put éviter sa destinée.

Uzamquei général chinois qui commandait l'armée que Gumchin avait envoyée contre les Tartares, ayant appris cette fatale révolution,

résolument d'en punir l'auteur, & de venger la mort de son père, que le tyran avait enveloppé dans le massacre général. Il fit la paix avec les Tartares, & ayant contracté une alliance étroite avec eux, il se flatta de pouvoir parvenir à l'empire. L'ambition & l'amour de la vengeance sont deux passions aveugles. Uzamquei ne considéra pas qu'en se faisant de si redoutables alliés, il se donnait des maîtres.

L'usurpateur n'osa se présenter devant deux armées si nombreuses. Ses troupes n'étaient composées que de bandits, dont le pillage de Pékin avait satisfait l'avidité. Il voulut prendre la fuite, mais le peuple attentif à ses démarches le surprit & le livra aux Tartares. Ainsi Ly Rigonzu ne laissa d'autres marques de sa domination, que les cruautés inouïes qu'il avait exercées contre les Chinois.

<sup>p1.237</sup> Les Tartares ayant vu combien il serait facile de vaincre un peuple lâche, timide, sans expérience dans l'art militaire, voulurent profiter seuls de leur victoire. Le général tartare mit son neveu sur le trône & le peuple toujours avide de nouveauté, & d'ailleurs rebuté des guerres civiles, le reconnut pour son prince légitime, à condition que les Tartares achèveraient de purger le pays des troupes de Ly Rigonzu, qui faisaient encore quelques ravages dans les provinces voisines.

L'empire fut paisible à la réserve des provinces de Kiamsi, de Fokien & de Canton, où quelques parents du dernier empereur se déclarèrent contre le nouveau gouvernement. Mais ces troubles s'apaisèrent, & la faction des mécontents ne tarda pas à être dissipée.

Le nouvel empereur ne voulut point apporter de changement notable dans les lois chinoises, & il laissa aux peuples les usages qui ne choquaient point directement sa politique. Ce peuple mol & efféminé se laissa bientôt d'une domination étrangère, mais il n'osa jamais former aucune entreprise pour en secouer le joug. Cependant si on considère la <sup>p1.238</sup> puissance des uns, la faiblesse & le petit nombre des autres, on s'étonnera que les Tartares aient pu affermir leur empire, & que les Chinois n'aient fait aucuns efforts pour le renverser. J'attribue cette nonchalance au mépris qu'ils font des armes, dont ils ne connaissent

presque plus aujourd'hui l'usage. Les lois de l'empire décernent des punitions rigoureuses à ceux qui en gardent dans leurs maisons, ou qui veulent en porter en public. Par-là on a ôté aux mécontents tous les moyens d'exciter quelques troubles dans l'État.

La loi qui mortifia le plus les Chinois, fut celle de couper leurs cheveux à la manière tartare. Ils en étaient si idolâtres, que plusieurs aimèrent mieux se donner la mort que de survivre à la perte d'un ornement qui faisait leurs plus chères délices. Ils sont aujourd'hui tondus, & n'ont qu'un cordonnet de cheveux au dessus de la tête, qu'ils nomment *piengzé*. Cette politique empêche qu'ils ne s'aperçoivent du petit nombre des Tartares.

L'empire de la Chine est aujourd'hui divisé en quinze provinces, Pékin, Sciansi, Xantung, Xemsi, Honan, Nankit, <sup>p1.239</sup> Chekiang, Fokien, Chiansi, Canton, Huquam, Coansi, Quicheu, Suscuen, Yunnam ; il est borné à l'occident par un fleuve nommé Hivan, dont le lit est très profond ; au septentrion, par une muraille qui a trois cents lieues ou plus de longueur, & qui sépare la Chine de la Tartarie. Ses bornes à l'orient & au midi sont l'Océan.

La situation de la province de Fokien, qui est celle où je me trouve maintenant, est très commode pour la navigation & pour le commerce. On y trouve les matériaux nécessaires pour la construction des vaisseaux. Son terrain est arrosé de plusieurs rivières, & coupé par de petites montagnes. On admire partout le travail assidu des Chinois. Cette terre montagneuse qui paraît ingrate, devient fertile par leur industrie, & produit abondamment les choses nécessaires à la vie.

Les peuples de la Chine sont presque les seuls qui sortent de la Chine, & qui naviguent dans les mers du Japon. Leurs vaisseaux vont aux îles Philippines, d'où ils rapportent des sommes considérables d'argent. Rien ne prouve mieux la mauvaise politique du conseil d'Espagne, qui prive le royaume de ses plus beaux <sup>p1.240</sup> revenus, en permettant aux Chinois le commerce de ces îles. La hourque d'Acapulco, dont je vous ai déjà parlé, vient tous les ans de la nouvelle

Espagne aux Philippines, & y apporte des millions de piastres pour acheter les marchandises chinoises, & il est incroyable combien il entre d'argent à la Chine par ce commerce.

Les Hollandais plus prudents que les Espagnols, paient les marchandises de la Chine en denrées équivalentes, c'est-à-dire, en épiceries qu'ils tirent des îles Moluques, en draps d'Hollande, &c. Ils ne souffrent point que l'argent sorte de Batavia, si ce n'est pour être transporté en Europe.

Ceux de Fokien font aussi des voyages a Hainam, à Siam, à Camboya, à la Cochinchine, à Batavia, à Achem, à Malaya, & ailleurs.

Cette province est la moins considérable de l'empire, quant à l'étendue, mas elle est très riche & très peuplée. Elle confine aux provinces de Canton, de Kiamsi & de Chekiang. Son climat est fort chaud & fort froid selon la saison, mais l'air y est très pur. Sa ville capitale est Focheu que ses temples rendent <sup>p1.241</sup> fameuse. Les Peres jésuites y ont une église desservie par le R. P. Laureaty. Ses autres villes principales sont Civencheu, Changcheu villes situées sur la rivière de Chang. Les missionnaires de l'ordre de saint François y ont une église desservie par un Père espagnol nommé Fray Francisco Magino y Ventallol, visteur apostolique. Kianning, Hienping, Tingcheu, Hiengoa, Xaovu, Foning, Hiamuen ou Émouy, sont les villes ou châteaux lcs plus considérables de cette province.

Émouy n'a pas le titre de ville, mais c'est un château considérable, soit par le nombre de ses habitants, soit par la résidence du *titô* qui commande à plus de vingt mille hommes, & qui va de pair avec les premiers mandarins de la province. Il est situé dans une île peu éloignée du continent, à l'embouchure de la rivière de Chang. Cette île a dix-huit lieues de circuit, & est à 24 degrés 10 minutes de latitude septentrionale.

Le port d'Émouy est fort vaste, & peut contenir plus de mille vaisseaux. Je ne suis que médiocrement surpris d'un fait qu'on m'a rapporté ici ; savoir, que les habitants de cette province proposèrent

autrefois à un de leurs princes de faire un <sup>p1.242</sup> pont de vaisseaux depuis Émouy jusqu'au Japon ; car si tous les autres ports en peuvent fournir autant, je trouve l'entreprise possible, pourvu que la mer la permette.

Lorsque j'entrai dans ce port, je crus voir une forêt flottante. En effet, il est rare qu'on puisse voir tant de barques & de vaisseaux rassemblés. Cependant ces peuples n'ont qu'une connaissance fort imparfaite de la boussole & de la navigation. Leurs pilotes ne quittent jamais la terre de vue dans leurs voyages, & la situation des montagnes leur sert à connaître le lieu où ils se trouvent, ce qui n'est à proprement parler qu'un cabotage continu.

Il y a des auteurs qui prétendent que les Chinois ont eu longtemps avant nous l'usage de la boussole ; qu'ils ont autrefois navigué jusques dans le golfe Persique, & qu'ils ont même établi des colonies, dont on voit encore des restes dans le pays de Malaga, & en d'autres îles. Les Portugais, peut-être étonnés de quelque ressemblance qu'il y a entre les Cafres & les Chinois, nous ont donné à entendre dans leurs Relations que les vaisseaux chinois étaient venus autrefois <sup>p1.243</sup> jusqu'au cap de Bonne-Espérance, & qu'ils relâchèrent à l'île de saint Laurent en Madagascar.

Mais sans vouloir décider absolument la question, je vous avouerai qu'il me semble assez étrange que les Chinois aient eu la connaissance de la boussole depuis plus de huit cents ans, & qu'ils en aient aujourd'hui une idée si imparfaite. Nous ne voyons point qu'ils aient conservé les cartes marines de ces navigations. J'ajouterai encore que leurs vaisseaux sont construits de manière qu'il est bien difficile qu'ils puissent résister aux mers orageuses, que l'on trouve au-delà des détroits de la Sonde & de Malacca.

Supposons la réalité de ces longues navigations. Il ne s'ensuit pas évidemment que les Chinois aient eu la connaissance de la boussole. Si leurs vaisseaux ont navigué au delà du détroit de la Sonde, ils peuvent n'avoir jamais perdu la terre de vue. Il est certain premièrement, que

des vaisseaux plats, comme sont toutes les jonques chinoises, peuvent naviguer terre à terre bien plus facilement que les nôtres. Secondement, je suppose que ces vaisseaux partissent des provinces de Canton & de Fokien, ils pouvaient <sup>p1.244</sup> non seulement conserver la vue de la terre jusqu'au détroit de la Sonde, mais encore jeter l'ancre tous les soirs (comme la prudence veut qu'on le pratique) puisque depuis la Chine jusqu'à l'île de Java il y a sonde partout depuis cinq jusqu'à cinquante brasses d'eau. Depuis le détroit de la Sonde jusqu'à l'île de Ceylan, ils pouvaient encore ne point perdre la terre de vue, & la côtoyer depuis Ceylan jusqu'au golfe Persique. Je conviens que cette navigation est longue, mais elle n'est pas impossible, surtout à des gens qui devaient regarder comme le *non plus ultra* du monde, le cap de Bonne-Espérance & les îles adjacentes. Ces voyages que notre expérience nous fait regarder comme une simple promenade, étaient pour eux le voyage des antipodes, & ils mesuraient la longueur du temps avec l'idée qu'ils avaient de celle du voyage.

Je demandai il y a quelque temps à un pilote chinois qui a fait plusieurs voyages aux Philippines, comme il dirigeait sa route. Je vais, me dit-il, chercher l'île Formose, & j'en ai connaissance avant même que d'avoir entièrement perdu de vue nos montagnes. Si la mer est trop agitée, je louvoie toute la nuit, & <sup>p1.245</sup> si elle est calme, je reste à l'ancre. Au point du jour je fais voile, & quand je découvre les îles Philippines ou les îles Baboyanes, je vois encore les îles qui sont entre Formose & ces dernières. Si le brouillard me dérobe la vue de la terre, j'amène mes voiles, & il n'y a qu'un vent furieux qui puisse me mettre en peine. Cette navigation, comme vous voyez, n'est pas trop sûre.

Je reviens à mon principe, si les Chinois ont eu depuis tant d'années la connaissance de la boussole, pourquoi ne l'ont-ils plus ? Surtout maintenant que leur commerce avec les Européens aurait pu perfectionner les idées anciennes qu'on suppose qu'ils en ont eu.

La construction des vaisseaux chinois est tout à fait différente de la nôtre. Ils sont plats & carrés par la proue comme par la poupe. Les voiles sont faites de roseaux tissus en forme de nattes, & sont très

pesantes. Ils ont deux mâts comme nos barques, d'un bois dur, épais & unis. Ces vaisseaux ne périment pas si aisément que les nôtres par les voies d'eau, à cause de la manière dont le fond de cale est construit. Il est partagé en plusieurs chambres carrées dont les cloisons sont <sup>p1.246</sup> unies sans clous, & enduites d'un mastic très fort, en sorte que l'eau ne peut pénétrer d'une chambre à l'autre, au cas qu'il survienne une voie d'eau. Si cette invention a son utilité, elle a aussi ses inconvénients, car elle lie trop le vaisseau, il y a moins d'espace pour mettre les marchandises, & on ne peut faire d'arrimage.

La ville d'Émouy ressemble à une République de fourmis ou à un essaim d'abeilles. On y voit un mouvement continuel. Elle a six mille de circuit. Les maisons sont basses & n'ont rien qui approche de l'architecture des nôtres. Les palais des mandarins sont commodes & propres, mais on n'y voit ni belles peintures, ni riches tapisseries, ce luxe n'étant pas connu à la Chine. La magnificence des palais & des maisons particulières consiste dans les colonnes de bois qui en soutiennent le toit : plus elles sont hautes & grosses, plus la maison est distinguée. Il y a ordinairement dans chaque maison une porte appelée mandarine, par où les mandarins seuls ont le privilège d'entrer. Aux deux côtés de cette porte il y a deux passages par où les gens ordinaires entrent. Ces trois portes sont pratiquées dans une grande cloison de bois <sup>p1.247</sup> qui partage la cour de chaque maison en deux parties égales. La première forme une avant-cour ; la seconde forme une seconde cour au bout de laquelle il y a un vestibule où les Chinois se tiennent ordinairement. De ce vestibule, on entre de côté & d'autre dans les chambres de la maison. Mais je vous parlerai une autre fois de l'architecture chinoise.

Il y a deux provinces royales dans cet empire, celle de Pékin, que je crois être le Catai dont parle Marco Paolo, célèbre voyageur vénitien, & celle de Nankin. La première située au septentrion ; la seconde, au midi. Les deux villes qui portent le nom, & qui sont les capitales de ces provinces, sont les plus grandes du royaume, & l'empereur fait sa résidence la plus ordinaire à Pékin.

Dans chaque province de la Chine, outre la ville capitale ou métropolitaine, il y a plusieurs autres villes qui sont divisées en trois ordres, *fu*, *cheu*, *hien*, premier, second & troisième ordre. Toutes les villes du troisième ordre, *hien*, relèvent de celles du premier & second ordre, & celles-ci ressortissent de la métropole, qui est la première entre les villes du premier ordre.

p1.248 Tous les peuples dépendent immédiatement de quelque *hien* & on pourrait dire dans un sens que toutes les villes de la Chine sont des *hien*, parce que les villes du premier ordre renferment dans leur enceinte un ou deux *hien*, & quelquefois même davantage. La métropole de la province de Fokien est divisée en deux *hien*, savoir, *Min hien*, & *Heu Kuan hien*.

Dans chaque *hien*, il y a un gouverneur nommé *chi hien*, & un tribunal appelé *hien hiò*, en sorte que les villes du premier & du troisième ordre ne diffèrent qu'en ce que celles-là ont des tribunaux & des mandarins supérieurs qui étendent leur juridiction sur tous les *hien* de leur district. De même, les métropoles sont supérieures aux villes du premier ordre en ce qu'elles ont des tribunaux & des magistrats qui connaissent généralement de toutes les affaires de la province. Cette division servira à vous faire mieux comprendre ce que j'ai à vous dire dans la suite.

Il y a cent cinquante villes du premier ordre, *fù*, lesquelles commandent à plusieurs bourgs, villages & châteaux. On compte ensuite 247 villes du second p1.249 ordre, *cheu*, & 1152 villes du troisième ordre, *hien*. Le nombre de ceux qui paient le tribut, ou (pour me servir de notre terme) qui sont sujets à la capitation, est de 58 millions d'hommes ou environ, selon les derniers calculs. Les femmes, les enfants, les magistrats, la plupart des lettrés, les soldats, ne sont point compris dans ce nombre.

Je viens maintenant aux magistrats ou mandarins qui gouvernent ces villes. Premièrement, ils sont ou politiques ou militaires. Je vous parlerai d'abord des premiers, comme étant les dépositaires & les

protecteurs des lois de cet empire. Secondement, les uns & les autres ne peuvent parvenir aux grands emplois, qu'après une étude de plusieurs années, ce après avoir subi les examens dont je vais vous parler.

Les Chinois, à l'imitation des autres nations qui s'appliquent aux lettres, distinguent leurs lettrés *toxù* en deux classes, ceux qui ont déjà pris les degrés, & ceux qui y aspirent, appelés *tung seng*. Les premiers ont des titres qui répondent à nos degrés de bachelier, *sieuchay*, de licencié, *kiù in*, & de docteur, *chin cù*.

<sup>p1.250</sup> Mais pour mieux vous faire comprendre en quoi consistent leurs études, il est nécessaire que je vous dise auparavant quelque chose des lettres & des caractères chinois.

Il paraît que l'usage des caractères & des lettres est fort ancien parmi ces peuples, & leurs historiens en attribuent l'invention à Fohy, comme je l'ai déjà remarqué ; mais le nombre n'en était pas si grand alors, & ils n'étaient point dans le degré de perfection où ils sont aujourd'hui.

Les uns sont simples, les autres composés de deux ou de plusieurs lettres simples.

La plupart des caractères composés sont ou hiéroglyphiques, ou ont quelque chose de hiéroglyphique. Car il arrive très souvent que les Chinois ajoutent à la plus grande lettre (qui est comme le corps du caractère, & qui n'a souvent aucun rapport à la chose qu'ils veulent signifier) une autre petite lettre qui détermine le sens du caractère. Par exemple à la lettre majuscule d'un caractère qui signifiera les passions de l'âme, ils ajouteront cette lettre *sincœur*, parce que le cœur est regardé comme le siège des passions. <sup>p1.251</sup> Ces sortes de caractères ne sont point tout à fait hiéroglyphiques. Ils ont seulement quelque chose d'hiéroglyphique.

Lorsqu'au contraire les deux lettres ou mots dont le caractère est composé, ont une relation directe à la chose signifiée, ils sont alors parfaitement hiéroglyphiques. Ainsi pour exprimer par exemple la

docilité d'un homme, le caractère est composé de deux lettres ou mots dont l'un signifie un homme, l'autre un chien, qui est le symbole de la docilité & de l'obéissance. Or ces deux lettres étant significatives & relatives au même sujet, elles forment un hiéroglyphe parfait.

Néanmoins parmi ce grand nombre de caractères, nos missionnaires avouent qu'il y en a beaucoup dont les lettres n'ont qu'un rapport très éloigné au sujet, ce qui les rend obscurs, & souvent inintelligibles. Il n'y a qu'à citer pour exemple le dernier hiéroglyphe que je viens de rapporter. Ces deux lettres, *homme* & *chien*, par lesquelles on prétend signifier la docilité, peuvent avoir plusieurs autres significations prises de la nature même du chien : au lieu d'un homme docile, ce hiéroglyphe ne peut-il pas <sup>p1.252</sup> signifier encore un homme fidèle ou glouton, ou hargneux ?

Quoique le nombre de ces caractères soit presque infini, les Chinois n'ont néanmoins pas plus de 365 lettres ; chaque lettre a cinq inflexions différentes qui sont marquées dans leurs dictionnaires, de la même manière que nous marquons dans les nôtres les syllabes longues ou brèves. Ces inflexions multiplient les 365 lettres, & en font pour ainsi dire 1825 en sorte que quoique le nombre des lettres ne se puisse comparer à celui des caractères, les Chinois font de telles combinaisons, qu'il n'y a presque aucune parole qui n'ait son nom & son hiéroglyphe particulier : & c'est en cela précisément que consiste toute la difficulté de la langue chinoise.

Le temps qu'on emploie aux études n'est pas fixé. On se présente à l'examen de bachelier quand on se sent assez de capacité pour faire une composition, *vuen chang*, sur quelque sentence, *tymô*, que propose celui qui préside à l'examen.

Tous les examens se font par écrit, & on n'a point à la Chine cet usage (j'ai pensé dire ridicule) que nous conservons si chèrement en Europe, de disputer <sup>p1.253</sup> les uns contre les autres.

Il n'y a point à la Chine d'école qui soit absolument publique. Ceux qui sont assez riches pour pouvoir entretenir un maître, le gardent dans

leurs maisons. Les autres qui sont moins favorisés de la fortune, se joignent au nombre de dix ou 12, & en prennent un dont ils écoutent les leçons dans un lieu dont ils conviennent avec lui. Outre quelque argent que ces disciples lui donnent, ils le nourrissent à frais communs ou tour à tour.

Un maître ne peut pas avoir un grand nombre d'écoliers, à cause de la quantité & de la difficulté des caractères chinois. Ceux qui étudient seulement pour apprendre les lettres, sans prétendre aux degrés, peuvent excéder le nombre de vingt. Mais ceux qui aspirent aux grands emplois ne sont pas plus de huit ou dix sous un même maître. Ils commencent par l'étude de certains livres où se trouvent les hiéroglyphes les plus communs, & ils passent assez vite aux *cuxu*, qui sont quatre livres appelés simplement *les quatre livres*. Ils s'appliquent ensuite à l'écriture, & on leur fait faire de petites compositions, *poty*, c'est-à-dire essais.

<sup>p1.254</sup> Il est encore nécessaire pour l'intelligence de ce qui suit, que je vous donne une idée des livres classiques que les lettrés sont obligés d'étudier, pour pouvoir parvenir aux degrés.

Il semble que le démon pour établir son culte parmi les idolâtres, ait voulu imiter celui que nous rendons au créateur de l'univers, & que comme nous avons des livres saints qui sont nos oracles, il ait aussi prétendu perpétuer l'athéisme & l'idolâtrie par une tradition écrite & considérée comme sainte par les peuples malheureux qu'il séduit.

Tels sont les cinq livres classiques *Uking*, que les Chinois regardent comme leurs saintes Écritures, & qu'ils ne respectent pas moins que nous respectons nos livres sacrés *quibus fine*, dit le père Martini, *vix minorem reverentiam præstant, quam nos sacræ ccripturæ, nisi etiam forte majorem*. Ils appellent ces livres *King*, c'est-à-dire livres d'une doctrine constante & immuable, & ils prétendent qu'en effet la doctrine qu'ils contiennent n'a jamais varié.

Le premier de ces cinq livres s'appelle *Yeking*, livre des variations.

Le second *Xuking*, est historique, & <sup>p1.255</sup> contient l'histoire des deux

anciens empereurs Yao & Xun, successeurs de Fohy & des trois premières races qui ont régné à la Chine. Ce livre a été composé par différents auteurs, & n'est à proprement parler qu'un recueil historique.

Le troisième *Xy King* (qu'on appelle aussi quelquefois le second livre), est un recueil de vers & d'odes composés à la louange des anciens philosophes & des héros célèbres dans les siècles passés. L'usage était autrefois, & il subsiste encore, de faire des vers & des chansons en honneur des empereurs, lorsqu'ils montaient sur le trône. Toutes ces poésies étaient exactement recueillies, & le peuple aimait à les chanter. Mais ce même peuple ayant glissé dans ces recueils des pièces apocryphes, mal composées, & d'une doctrine dangereuse, Confucius en fit la critique & rejeta tout ce qui n'était point authentique. Les Chinois font beaucoup de cas de ce livre, & leurs docteurs en recommandent particulièrement la lecture.

Le quatrième *Sivy*, est le livre des Rits. Il traite des cérémonies qu'on doit observer dans les sacrifices qu'on fait au ciel, à la terre, aux esprits, aux <sup>p1.256</sup> ancêtres, dans les mariages, dans les funérailles, &c. J'aurai souvent occasion de vous parler de ce livre.

Le cinquième *Chaucheu*, est intitulé le Printemps & l'Automne. Les philosophes chinois donnent souvent des titres semblables à leurs ouvrages.

Outre ces cinq livres, il y en a quatre autres, qu'on appelle simplement *les quatre livres, cuxu*, qui ne sont pas moins considérés, & qui sont partie des livres classiques. On appelle les trois premiers, *livres de Confucius*, parce qu'ils contiennent un recueil de plusieurs sentences de ce philosophe, qui ont été rédigées par son petit-fils & par ses disciples. Le quatrième est du philosophe Mencius ou Muntius, (en Chinois *Mungchu*) qui vivait cent ans après Confucius. Ce livre renferme les conférences qu'il eut avec les plus habiles gens de son temps.

Ces quatre derniers livres & les cinq premiers sont compris sous un même nom *Louing, livres éternels*, & sont le fondement de la doctrine des lettrés chinois. Je reviens à mon sujet.

Il y a de deux sortes d'examens : les uns qu'il faut absolument subir pour parvenir aux degrés ou pour les conserver, <sup>p1.257</sup> les autres qui ne servent que d'exercice.

Les gouverneurs des grandes & petites villes, les vicerois & autres mandarins font de temps en temps ces examens appelés *kuon fung*, comme qui dirait, *voir en matière de littérature*. Ils convoquent une assemblée d'étudiants ou de bacheliers & leur proposent des sentences tirées des livres classiques pour sujet de leurs compositions. Ils les examinent & font ensuite afficher par ordre les noms de ceux qui les ont fait selon le degré de bonté de l'ouvrage. C'est un honneur que d'être mis dans les premiers rangs.

Les étudiants ne peuvent aux premiers examens se faire examiner que dans leur *hien* c'est-à-dire dans la ville du troisième ordre à laquelle ils sont attachés, à moins que par une faveur spéciale ils n'obtiennent du viceroy la permission d'être examinés dans un autre *hien* où il y a moins d'étudiants & de prétendants que dans le leur. C'est ce que les mandarins obtiennent aisément pour leurs enfants.

Cette loi générale a encore quelques exceptions. Quand un homme veut acheter un degré de bachelier, (car à la <sup>p1.258</sup> Chine l'argent fait faire aussi des docteurs) & lorsqu'il est d'un *hien* où il y a plusieurs autres habiles écoliers, le *tyhiòtaò*, c'est à-dire le mandarin chef des examens le fait examiner dans un autre *hien* où il y a moins d'étudiants, & où il est plus facile d'obtenir le degré ; & en ce cas il est pour toujours attaché au *hien* dans lequel il a été reçu bachelier.

Cette translation d'un *hien* à un autre, est une violence à laquelle les personnes intéressées s'opposent autant qu'elles peuvent. Celui qui vient se faire examiner dans un *hien* qui n'est pas le sien, ne s'y présente pas sans recevoir de la part des autres étudiants quelques coups de poings & d'ongles, les seules rames dont les Chinois savent se battre. Leur résistance vient de ce que dans chaque ville le nombre est réglé de ceux qui à chaque examen doivent être promus au degré de bachelier ; savoir, 15 dans les plus grandes villes, 12 ou 8 dans les

autres ; ainsi le nouveau venu fait tort à ceux qui aspirent à être du nombre qui est déterminé pour le *hien* auquel ils sont attachés par la naissance.

Il y a quelques villes qui ont entre elles une espèce d'association, & ceux qui <sup>p1.259</sup> en sont se font examiner indifféremment dans toutes ces villes associées : cela se fait de concert, & le droit est réciproque.

La coutume est encore que chaque aspirant ait un bachelier qui en qualité de caution déclare dans les examens qu'il est du *hien* où se fait l'examen ; qu'il est fils d'honnêtes gens, & qu'il n'est en deuil ni de père ni de mère car dans ce dernier cas il ne peut être admis à l'examen.

Pour parvenir au degré de bachelier, il faut subir trois examens. Le premier où communément tous ceux qui se présentent sont admis, se fait par le *chy hien*, (gouverneur d'une ville du troisième ordre) lequel donne les sujets des compositions, & les examine. Il choisit un fort grand nombre de ceux qui ont subi ce premier examen, & envoie leurs noms au *chy fù* (gouverneur de la ville du premier ordre) ; celui-ci les fait passer par un second examen, & choisit les plus habiles pour le troisième examen, lequel se fait par un grand mandarin député pour chaque province, appelé *tyhiòtaò*.

Ces trois examens se font en trois ans. Le premier, dans le *hien* même ; les autres dans le *fù* ou ville du premier <sup>p1.260</sup> ordre. Le *tyhiòtaò* parcourt deux fois en trois ans toutes les villes du premier ordre de la province. Il envoie quelques jours auparavant ses ordres au *chy fù*, gouverneur de la ville qu'il veut visiter, & celui-ci les intime dans tous les *hien* de sa dépendance. C'est après avoir reçu ces ordres, que le *chy fù* & les *chy hien* procèdent aux deux examens préparatoires dont je viens de parler.

Le dernier examen qui est celui où préside le *tyhiòtaò*, commence entre trois & quatre heures du matin. On lit d'abord le catalogue de ceux qui sont admis à l'examen en présence de plusieurs mandarins subalternes, qui en qualité de magistrats des grandes & petites villes, reconnaissent ceux de leur juridiction qui doivent être examinés, afin

qu'il n'y ait point de fraude. On propose ensuite les sujets des compositions tirés des livres classiques.

Les étudiants sont tous dans la grande salle du palais du *tyhiòtaò* ou s'ils sont en trop grand nombre, ils s'assemblent dans un lieu plus commode que choisit le même mandarin. Sitôt qu'ils y sont renfermés, ils n'en peuvent plus sortir, ni avoir de conversation entre eux jusqu'à p1.261 ce que leurs compositions soient achevées. Ils sont gardés par des mandarins subalternes & par des soldats tartares qui les examinent en entrant, & qui empêchent qu'ils n'introduisent secrètement quelque livre dont ils puissent se servir pour leur composition.

Si le grand nombre des candidats empêche qu'on ne les puisse tous examiner dans un jour, l'examen se fait à plusieurs jours différents, & à chaque fois le *tyhiòtaò* examine le *hien* que bon lui semble.

Lorsque tous les étudiants ont fini leurs compositions, le *tyhiòtaò* les lit & les donne à examiner à des serviteurs lettrés qu'il tient exprès à ses gages. Il choisit ensuite ceux qui ont le mieux réussi selon le nombre déterminé pour chaque *hien*. Il a encore le droit d'en choisir vingt autres surnuméraires de différents *hien*, & de les attacher au *fù hiò* ou académie de la ville du premier ordre.

J'ai dit ci-dessus qu'il n'y avait point d'école publique à la Chine où l'on pût aller étudier, comme on fait en Europe ; néanmoins dans chaque ville grande ou petite, il y a des espèces d'académies où l'on s'exerce aux belles lettres, & il y a un ou deux mandarins licenciés, qui p1.262 en sont comme les directeurs. C'est dans ces académies qu'est le temple de Confucius. Chaque bachelier a une relation absolue, & est attaché à l'académie ou collège de son *hien* ou à celle de la ville du premier ordre, *fù*, de laquelle son *hien* relève.

Le mandarin examinateur envoie les meilleures compositions & les noms de ceux qui les ont faites au gouverneur de la ville du premier ordre, & celui-ci fait écrire tous ces noms. Le *tyhiòtaò* appose ensuite son sceau à chaque nom en particulier, & les fait afficher au jour marqué dans la grande salle de l'académie, *fù hiò*, appelée *ming lun*

*tang*, salle de littérature. C'est en vertu de cette publication, que les *tung seng* ou étudiants sont déclarés *sieuchay*, ou bacheliers.

Chacun a son rang dans la liste selon la bonté de sa composition, ce qu'ils appellent *yèming* & *ulming*, le premier & le second nom. Le premier de chaque collège s'appelle *ganxeu*, c'est-à-dire le premier du catalogue, titre qui le rend recommandable par tout l'empire.

Le même jour les nouveaux bacheliers vont rendre visite au gouverneur de la ville du premier ordre avec l'habit de <sup>p1.263</sup> bachelier. Ils lui font les révérences & les génuflexions ordinaires. Le gouverneur attache à leurs bonnets de certaines fleurs, & les félicite sur le degré qu'ils ont acquis. Cette cérémonie s'appelle *chaohoa* ; ils vont ensuite au temple de Confucius, & font devant son image le nombre de révérences & de génuflexions qui est prescrit par le livre des Rits.

Ceux qui ne font pas leur séjour dans la ville du premier ordre, où ils ont été examinés & reçus bacheliers, s'en retournent dans leur *hien* où leurs amis & leurs parents les reçoivent au son des flûtes & d'autres instruments, avec des témoignages d'une extrême allégresse. Ils sont obligés sitôt qu'ils sont arrivés de rendre visite au gouverneur & aux autres mandarins de leur *hien* & d'aller dans le temple de Confucius rendre grâce à ce philosophe de les avoir si bien inspirés.

Tous les bacheliers, exceptés ceux qui sont émérites, sont obligés pour conserver leur degré de subir tous les trois ans un nouvel examen semblable en toutes ses circonstances à celui qu'ils ont subi lorsqu'ils n'étaient que candidats.

Remarquez, Monsieur, que pour être <sup>p1.264</sup> bachelier on n'est pas obligé d'étudier les cinq premiers livres classiques dont je vous ai parlé, & qu'il suffit d'étudier les *cuxu*, à moins que l'on n'aspire aux degrés supérieurs.

Deux jours avant l'examen que l'on subit pour conserver le degré de bachelier, le *tyhiòtaò* va au *fù hiò* où tous les bacheliers sont assemblés. Là il tire au sort le nom de trois d'entre eux qui doivent expliquer trois passages des *cuxu* à l'ouverture du livre ; ce qui

s'appelle *kiangxu* expliquer les livres. Il lit ensuite les compositions sur les sujets qu'il a donnés, & les fait examiner par les domestiques lettrés, donnant pour ainsi dire les places, comme on le pratique dans nos collèges. Il partage tous les bacheliers en six classes. Ceux de la première & de la seconde sont réputés habiles : ceux de la troisième, qui est la plus nombreuse, sont censés du commun, C'est une espèce de déshonneur que d'être mis dans la quatrième & dans les deux dernières classes : néanmoins il n'y a que ceux de là sixième qui perdent leur degré.

Le *tyhiòtaò* & le *chi fù* mettent un nombre, 1, 2, 3 à chaque nom pour marquer le rang qu'il doit tenir dans les <sup>p1.265</sup> six classes. Les noms de ceux de la troisième sont ordinairement renvoyés aux préfets de l'académie *hiokuon*, qui les font inscrire *in globo* dans le catalogue qu'on a coutume d'afficher.

Il y a en général trois classes de bacheliers. La première est de ceux qu'on appelle *pulin*, ou *linseng*, lesquels reçoivent de l'empereur une gratification annuelle de quelques écus. Il y en a vingt dans les collèges des villes du premier ordre, 15 dans ceux des grands *hien* & 8 dans ceux des petites villes. Ceux qui dans les examens triennaux ont eu les premières places dans le catalogue ont droit d'entrer dans la classe des *pulin* dès qu'il y a une place vacante mais ils ne conservent ce droit que d'un examen à un autre, en sorte que si dans l'espace de trois ans il ne vaque point de place, ils perdent leur droit, à moins qu'ils n'aient encore la première place dans le nouvel examen. Les places vaquent par la mort des bacheliers *pulin*, où par leur promotion à d'autres dignités. Si dans l'examen triennal le bachelier *pulin* a fait un mauvais ouvrage, qu'il ne mérite tout au plus que d'être inscrit dans la quatrième classe, il perd ce titre & la pension <sup>p1.266</sup> qui y est attachée, On le perd encore lorsqu'on est en deuil de père ou de mère ; on se réserve seulement le droit d'y prétendre dans l'examen suivant.

La seconde classe des bacheliers est celle des *chingseng*, c'est-à-dire, de ceux qui ont été ajoutés aux *pulin*, ou *linseng*. Il y en a dans chaque ville grande ou petite autant que de *pulin*, & ils reçoivent aussi

de l'empereur quelque gratification annuelle. On entre dans cette classe de la même manière que dans la précédente. Si par exemple dans les trois ans qui suivent l'examen il vaque deux places de *pulin* & deux de *chengseng*, les deux bacheliers qui auront les premières places, après ceux qui sont de la première classe, entreront dans la première classe & ceux qui viendront immédiatement après eux entreront dans la seconde classe des *chengseng*.

La troisième classe est de ceux qu'on appelle *fù hiò*, lesquels furent encore ajoutés dans les examens aux deux premières classes, afin qu'il y eût un plus grand nombre de lettrés. Ceux-ci sont simplement bacheliers, & sont admis aux examens comme les autres. On n'a égard pour la distribution des places qu'à la <sup>p1.267</sup> bonté des compositions, & nullement à la classe de laquelle est le bachelier.

Je voudrais bien, Monsieur, en demeurer là. Je m'aperçois moi-même que ce détail est ennuyeux, mais puisque j'ai eu le courage de l'entamer, il faut que vous ayez celui de lire la suite jusqu'à la fin. Ce discours est sec, j'en conviens, & cette multitude d'examens répand dans la narration une certaine confusion, qui la rend moins intéressante, mais enfin cette digression est nécessaire pour l'intelligence des autres coutumes chinoises.

Outre les examens que l'on subit pour être bachelier, il y en a trois autres qui sont célèbres ; le premier dont j'ai déjà parlé s'appelle *súykaô*, & c'est pour conserver le degré de bachelier. Le second s'appelle *kokaô*, c'est-à-dire, examen préparatoire pour être admis à celui des licenciés ; le troisième s'appelle *kôkiú*, & c'est celui qu'on subit pour être licencié.

Il y a encore des bacheliers qu'on appelle *émérites kungseng*, lesquels ne sont plus soumis aux examens triennaux. Les uns s'appellent *suykung*, & acquièrent cette dignité par leur ancienneté. Il faut pour la mériter avoir passé plusieurs années dans le baccalauréat, & avoir <sup>p1.268</sup> toujours été inscrit aux examens, dans la première ou seconde classe. De plus il faut au moins s'être présenté trois fois à

l'examen appelé *kôkiù*, que l'on subit pour monter au degré de licencié.

Il y a d'autres *kungseng* ou émérites, qu'on appelle *tu pankung*. Ce sont ceux qui dans l'examen des licenciés ont fait les compositions, qui par leur bonté ont le plus approché de celles qu'ont fait ceux qui ont obtenu le degré de licencié. On les ajoute au catalogue, & ils sont licenciés honoraires. Ils peuvent comme les autres bacheliers émérites se présenter quand il leur plaît aux examens des licenciés, & en obtenir le degré.

Il y a une troisième sorte de bacheliers émérites, appelés *nákung*, lesquels achètent ce titre pour se dispenser d'assister aux examens triennaux.

Enfin les autres émérites s'appellent *génkung*, *pákung* & *sívēnkung*. Ce sont des titres que l'empereur accorde de temps en temps au corps des bacheliers. Le *tyhiòtaò* après un examen selon la manière ordinaire les confère aux plus habiles bacheliers. Ces émérites doivent aller à la cour, & étudier pendant trois ans dans le collège royal *kúe chü kien*, pour <sup>p1.269</sup> obtenir le droit de posséder toutes sortes d'emplois, jusqu'à celui de gouverneur de ville du premier ordre exclusivement.

Les vieillards qui sont anciens bacheliers présentent une requête au *tyhiòtaò* pour être dispensés des examens triennaux, & ils obtiennent facilement cette grâce, après un nouvel & dernier examen où il juge de leur capacité.

Tous les Chinois, qui s'adonnent aux lettres, témoignent un désir incroyable d'avoir place dans l'examen des licenciés. Ne s'y pas présenter est une marque d'ignorance ; cependant de neuf ou dix mille bacheliers, qui s'y présentent, il n'y en a pas mille qui puissent espérer avec quelque fondement d'obtenir le degré de licencié.

Cet examen se fait une fois en trois ans dans chaque métropole. L'empereur députe pour examinateurs deux grands mandarins, dont le premier, qui est le président de l'examen *chùkaô*, est ordinairement tiré du collège Royal, *hānliú*, le second est comme son lieutenant ou assesseur *fúkaô*, & doit aussi être versé dans les lettres. Ces deux

mandarins ne peuvent être originaires de la province, pour laquelle ils sont députés, & c'est une <sup>p1.270</sup> règle qui s'observe exactement dans tout l'empire, qu'excepté les mandarins de guerre, dont la juridiction ne s'étend que sur les milices, nul ne peut être mandarin dans sa province, afin d'ôter aux magistrats l'occasion de favoriser leurs parents & leurs amis aux dépens de l'équité.

Secondement, ces examinateurs ne peuvent entrer dans la métropole que le premier jour de la 8e lune, temps auquel l'examen est fixé : & quoiqu'ils soient mandarins du premier ordre, ils ne sont reçus, ni visités qu'après que l'examen est achevé. Le viceroi qui fait sa résidence dans la métropole leur assigne un palais, où ils demeurent jusqu'au jour de l'examen sans avoir communication avec personne.

On prend toutes ces précautions, & les autres que je rapporterai ci-après, pour empêcher que les examinateurs ne se laissent corrompre. Néanmoins quoique la peine de mort soit attachée à la transgression de cette loi, les Chinois ont l'adresse d'acheter le degré de licencié, auquel ils aspirent. Ils envoient dès gens hors de la province, & même jusqu'à Pékin, pour y traiter avec les <sup>p1.271</sup> examinateurs, surtout avec le premier s'il est possible. Ils conviennent d'une certaine marque ou lettre, par laquelle l'examineur pourra reconnaître les compositions de ceux à qui il a promis de vendre le degré. Il est certain que si ce fait était dénoncé juridiquement, l'empereur ferait mourir le mandarin coupable : mais ces dénonciations ne se font presque jamais, & les mandarins supérieurs, qui seuls auraient le pouvoir de les faire, ont souvent part eux-mêmes à tout ce manège.

Le mois, le jour, l'heure, & généralement tout ce qui concerne l'examen des licenciés est réglé. Il se fait à trois jours différents. La première assemblée commence le 8 de la huitième lune après midi, & dure le reste du jour & toute la nuit. On y lit le catalogue de ceux qui ont subi l'examen préparatoire, & qui ont droit de se présenter à celui dont il s'agit.

Le neuvième au point du jour le *chùkaô*, ou premier mandarin

examineur propose les sentences, *tymó*, sur lesquelles on doit s'exercer. Elles sont gravées sur une planche, & l'on en donne un exemplaire à chaque aspirant.

p1.272 Cette assemblée finit le 10 au matin.

La seconde assemblée commence le 11 & on en sort le 13.

La troisième commence le 14, & finit le 16. Venons au détail.

Le lieu où le fait l'examen, s'appelle *kungyvên*, c'est-à-dire, *lieu où l'on choisit ceux qu'on doit présenter à l'empereur*. C'est un grand édifice destiné à cet usage, dans lequel il y a un grand nombre de petites cellules, qui ne peuvent contenir qu'un homme seul. Chaque aspirant a la sienne. Elles forment une longue galerie, au bout de laquelle il y a quelques autres appartements, dont le principal est une grande salle, où le viceroi tient les séances, & qu'on appelle *chykungtang*, *chambre de justice*. Aux deux côtés de cette salle il y a dix chambres, cinq de chaque côté, qui sont destinées à dix *chihien* de la province, qui doivent examiner les premiers toutes les compositions.

Le viceroi de la province préside à l'examen, en ce qui regarde le bon ordre. Presque tous les mandarins de la métropole y assistent, & y ont différentes fonctions. Il y a aussi des soldats tartares, qui ont soin de veiller sur la p1.273 conduite des bacheliers quand ils sont entrés dans leurs cellules, & qui empêchent le désordre. On ferme ensuite toutes les portes, & on y appose le sceau du viceroi.

On ne porte point de livre à l'examen, & il faut que les candidats sachent tout par cœur ; ce qui s'observe généralement dans tous les examens. On leur permet seulement de porter du thé, un petit fourneau & du charbon. L'empereur leur fait donner à ses frais tout ce qui est nécessaire, comme les aliments, le vin, &c. De plus on leur donne à chacun deux grosses bougies de cire à la première assemblée, une à la seconde & deux à la troisième.

Les bacheliers doivent avoir des habits fort simples. Ils n'ont point de chausses, & leurs souliers sont faits de paille. Leur bonnet est de simple laine sans doublure & sans ornements. Toutes ces précautions

tendent à empêcher qu'ils ne cachent quelques livres sous leurs habits.

On voit communément aux examens d'une métropole 4 ou 5 mille bacheliers ou même davantage. Le nombre en serait encore plus grand si les Tartares ne le diminuaient peu à peu par une <sup>p1.274</sup> politique dont il est aisé de deviner le principe & le motif.

Quand les bacheliers sont assemblés, on lit les noms de ceux qui ont droit d'assister à l'examen ; ce qui se fait quatre fois, selon l'ordre des villes & en présence d'un ou de deux mandarins préfets ou protecteurs des académies de ces villes. Ce sont eux qui donnent les noms des bacheliers, & qui doivent les reconnaître. La première revue se fait devant le *tyhiòtaò*, chacun répond *chay*, me voici. De là tous les bacheliers passent par-devant les *chi fù* gouverneurs des villes dont ils dépendent. Chaque *chi fù* reconnaît ceux de sa juridiction. Ils passent ensuite par devant le *púchīnzù* & le *ganchacu*, l'un trésorier général de la province, l'autre intendant des affaires criminelles. Enfin on fait la lecture du précédent catalogue en présence du viceroy, qui donne à chaque bachelier un cahier, *kiven*, sur lequel il doit écrire sa composition. Il y a sur chaque cahier un numéro, qui désigne la cellule qu'un chacun doit occuper.

Tous ces préliminaires étant achevés, le *chukaò*, ou mandarin député pour présider à cet examen, fait écrire le <sup>p1.275</sup> sujet des compositions, & en fait imprimer plusieurs exemplaires qu'on distribue à tous les aspirants à la licence. C'est une espèce de placard sur lequel il y a cinq sceaux apposés, ceux du viceroy, du *chukaò*, du *tyhiòtaò* du *púchīnzù* & du *ganchacu*.

Le titre du placard est en ces termes :

Kamhy niên Fokién Hiañg xy ty yé  
Châng, ty ul châng, ty fan  
châng,

C'est-à-dire :

Examen pour entrer dans le degré de  
licencié, pour la province v. g. de Fokien,  
l'an N. de l'empereur Kamhy,  
pour la première, pour la seconde & pour la troisième assemblée.

On donne les sujets des compositions en cet ordre.

Le premier est tiré du troisième livre, *Lunyù*, de ceux que j'ai dit qui s'appelaient simplement *les quatre livres, cuxu*. Le second se prend du premier de ces 4 livres *Tahio*, ou du second, *Chung yung*. <sup>p1.276</sup> Le troisième sujet est tiré du livre du philosophe, *Mungchu*, ou Mencius.

Les autres sujets des compositions sont tirés des cinq *King* ou livres classiques dont je vous ai parlé, Ainsi le bachelier est obligé de faire sept compositions.

Lorsqu'elles sont achevées, on les donne à transcrire à des écrivains destinés à cet office, afin que les examinateurs ne puissent reconnaître la main de leurs auteurs. Les bacheliers qui dans l'examen d'épreuve, dont j'ai parlé ci-devant, ont été inscrits dans la cinquième classe, sont obligés par une espèce de punition d'être du nombre de ces copistes. On met à chaque placard, où les compositions sont écrites, une devise particulière qui sert à faire reconnaître ceux qui les ont faites, lorsqu'on procéda à la promotion de licenciés.

Une partie du placard sert de brouillon, & l'autre sert à mettre au net la composition. On y peut cependant effacer des lettres, en ajouter ou en retrancher, & les plus prudents affectent de le faire, afin qu'on ne croie pas que leur ouvrage était fait avant que d'entrer dans leurs cellules.

On distribue les compositions aux dix <sup>p1.277</sup> *chihien* ; ils les examinent, & de cent ils en choisissent une qu'ils envoient au *fúkaô*, second examinateur. Si celui-ci l'approuve, il la renvoie au *fúkaô*, sinon il en demande d'autres. Lorsque le *chukaô* a approuvé une composition, son auteur est censé capable d'être licencié. S'il veut favoriser quelqu'un il n'approuve rien jusqu'à ce que la composition de celui à qui il veut faire grâce ne tombe entre ses mains. Il la peut reconnaître à la marque dont il est convenu avec lui.

Le *fúkaô* & les autres peuvent aussi faire quelque faveur mais avec moins de facilité, parce qu'il faut nécessairement que toutes les compositions qu'il a approuvées passent par les mains du *chukaô*, qui

peut les rejeter comme il le juge à propos, étant l'arbitre sans appel.

Les *chihien* après avoir rejeté les mauvais ouvrages font afficher les noms de ceux qui les ont fait au haut d'une tour élevée au milieu de la place publique. Ceux dont les noms sont là affichés sont exclus de la seconde assemblée ; & ceux qui dans la seconde assemblée ne réussissent pas mieux, sont traités de la même manière, en sorte que le nombre des candidats va toujours en diminuant.

<sup>p1.278</sup> La seconde assemblée se tient le 11 de la huitième lune après midi. Les préliminaires sont à peu près les mêmes que dans la première. On y fait aussi sept compositions. Le sujet de la première est pris d'un livre intitulé *Hiaòking, du respect envers les parents*, ou d'un autre livre appelé *Cheuly*, lequel traite de plusieurs rites anciens de l'empire ; la seconde est à la louange de l'empereur ; & on prend pour sujet quelque action principale de sa vie. Les cinq autres compositions sont plus courtes, & les sujets se prennent dans un ouvrage en 5 volumes intitulé *Tachingliu* ; ce livre est comme un corps de droit canonique & civil, dans lequel on trouve le règlement de ce qui concerne la religion & l'État.

La troisième assemblée qui se tient le 14 de la même lune est assez semblable à la seconde. C'est la dernière épreuve. On n'y fait que cinq compositions sur cinq points d'histoire que le *chukaô* propose comme il lui plaît.

Vers la fin de la huitième lune le *chukaô* détermine un jour, auquel il doit déclarer publiquement les noms des licenciés qui ont été élus. Toute la cérémonie consiste à afficher leurs noms <sup>p1.279</sup> au-dessus de la tour dont j'ai déjà parlé. Ceux qui dans la liste ont les dix premières places sont estimés les plus habiles. Les cinq premiers s'appellent *king-kuey*, c'est-à-dire, *les excellents*, les cinq autres *yaking du second rang*. Tous les autres ont le titre de *uvenkuey, chefs en matière de littérature*. Le mandarin *chukaô* envoie à l'empereur le catalogue des nouveaux licenciés, comme pour lui présenter des gens capables de le servir dans le gouvernement de l'État.

Outre les licenciés, on ajoute dans le même catalogue les noms des dix bacheliers qui ont le mieux réussi. Ils ont le titre de *kungseng*, *bacheliers émérites*, & on les appelle comme je l'ai dit ci-dessus *tupankung*, c'est-à-dire, les surnuméraires ajoutés au catalogue des licenciés.

Le viceroi fait un festin, auquel il invite tous les nouveaux gradués, le jour qu'on a affiché leurs noms, & il leur donne à chacun de la part de l'empereur, une tasse d'argent, & un bonnet, au haut duquel il y a une pomme de vermeil.

La plupart de ceux qui ont assisté aux trois assemblées, (s'ils sont d'un lieu peu éloigné de la métropole) se retirent <sup>p1.280</sup> d'abord sans attendre qu'on affiche les noms, aimant mieux retourner dans leurs villes avec l'espérance de pouvoir être du nombre des élus qu'avec la certitude de n'avoir rien obtenu. Il y en a d'autres qui font mine de sortir de la métropole, mais qui ne s'en éloignent pas, afin de pouvoir revenir promptement, si on leur porte l'agréable nouvelle qu'ils attendent. L'espoir de la récompense fait qu'on s'empresse d'en porter la nouvelle, tant aux nouveaux licenciés qu'aux villes où ils sont nés : les habitants de chaque ville s'intéressant sensiblement à la gloire de leurs concitoyens.

Le *chukaô* & le *tukaô* étant sortis du lieu de l'examen sont visités en cérémonie par tous les mandarins de la métropole. Les nouveaux licenciés vont aussi les remercier, & donnent ordinairement 6 écus ou plus au *chukaô* qui partage cette rétribution avec le *tukaô*.

Tous les gradués conservent une vénération singulière pour ceux qui ont concouru à leur promotion. Tels sont les gouverneurs des *hien*, d'où ils sont les chefs des académies auxquelles ils sont attachés, le *tyhiòtaò* &c. Ils leur <sup>p1.281</sup> donnent le titre de *laocu* ou de *talaocu*, *vénérable ou très vénérable maître*, selon la dignité & l'excellence de leur charge.

Le degré de licencié donne le droit d'entrer dans les charges publiques. Les gradués sont d'abord *hiòkuon*, préfets des collèges, ou *chihien* gouverneurs des villes du troisième ordre. Ils s'avancent

ensuite à mesure qu'ils acquièrent de la pratique dans le maniement des affaires.

Les licenciés sont obligés d'aller au moins la première fois à l'examen des docteurs, qui se fait à Pékin une fois tous les trois ans, & après y avoir fait quelques compositions sur les matières qui regardent le gouvernement public, ils sont réputés capables d'être mandarins.

Quand un licencié a obtenu la charge de *chihien*, il ne peut plus aspirer au doctorat. C'est pourquoi ils aiment mieux souvent n'être que simples préfets d'académie, quoique cet emploi soit fort inférieur à l'autre.

Dans chaque académie des villes du premier ordre, & dans les grands *hien* (car quoique les *hien* soient des villes du troisième ordre, il y en a néanmoins qui ont une fort grande étendue) il y a deux *hiòkuon* & dans les *hien* moins <sup>p1.282</sup> considérables, il n'y en a qu'un. Dans quelques villes du premier ordre il y en a trois, qui président dans les assemblées des bacheliers.

Tous ces préfets se font examiner tous les trois ans, & on leur donne dans le catalogue un rang plus ou moins distingué, selon la bonté de leurs ouvrages. On entretient par ce moyen l'émulation & le désir de savoir parmi les licenciés.

Les nouveaux & anciens licenciés, avant que d'aller à la cour pour l'examen de docteur, doivent venir à la métropole & demander au trésorier général *púchīnzù* un certificat, en vertu duquel ils sont admis à l'examen. Les gradués, soit bacheliers, soit licenciés n'ont point ces lettres authentiques que nos maîtres ès arts & nos docteurs ont en Europe. Le *púchīnzù* leur doit aussi donner aux dépens du Trésor public quelque somme d'argent pour fournir aux frais de leur voyage. Quelquefois, mais rarement il dispense de venir en personne à la métropole, ceux qui ont quelques amis auprès de lui.

L'examen de docteur se fait à Pekin vers la seconde lune, & il est semblable à celui des licenciés. On l'appelle <sup>p1.283</sup> *hocyxy*, c'est-à-dire examen de l'assemblée générale des licenciés de toutes les provinces

de l'empire, lesquels aspirent au doctorat. On y choisit pour docteurs 150 licenciés ou plus (car cela dépend de la volonté de l'empereur) ; celui qui dans le catalogue à la première place s'appelle *hoey yven*, le chef de l'assemblée.

On divise les nouveaux docteurs en trois classes, & il n'y en a que trois dans la première. On en présente sept à l'empereur qui les examine lui-même & qui choisit les trois plus habiles pour la première classe. Ils sont censés disciples de l'empereur. Le premier s'appelle *choangyven*, le chef des élèves ; le second *tanhoà*, d'une seule fleur, parce que le premier a deux fleurs à son bonnet & que le second n'en a qu'une ; le troisième *pangyen*, œil du catalogue.

Il arrive quelquefois, mais ce cas est rare, que la même personne a la première place dans les examens des licenciés & des docteurs, dans celui que l'empereur fait lui-même pour choisir les trois sujets dont je viens de parler. On lui donne le titre de *son yvèn*, titre magnifique & le plus glorieux qu'un Chinois <sup>p1.284</sup> puisse recevoir en matière de littérature.

Outre ces trois docteurs qui composent la première classe, on en choisit encore un certain nombre dans la seconde pour résider dans le collège royal *Hanlin yven*, & ils possèdent dans la suite les plus grands mandarinats.

Les Chinois ont aussi des degrés militaires. Ceux qui les obtiennent ont le titre de *vuseng*, gradués en l'art militaire. Il y a des bacheliers d'armes *vusieüchay*, qui sont en aussi grand nombre que ceux de lettres, mais ils sont presque tous Tartares ou fils de Tartares, & ils ne sont point divisés en plusieurs classes comme les bacheliers de lettres.

Le mandarin examinateur des bacheliers d'armes donne ces degrés après un examen dans lequel on exige plus d'adresse que de science.

Les bacheliers qui aspirent au degré de licenciés d'armes subissent pour y parvenir un autre examen qui se fait tous les trois ans dans la métropole, deux mois après celui des lettres, c'est-à-dire à la dixième lune. Il n'y a que le viceroi & le *tyhiòtaò* qui président aux trois

assemblées. Dans la première on leur fait tirer des flèches ; dans la p1.285 seconde ils font voir leur adresse à monter à cheval & à courir dans une plaine voisine de la métropole, qu'on appelle *Kiaóchang*, *plaine des exercices*. Après ces deux épreuves ils entrent dans la salle de l'examen, où le mandarin examinateur leur propose des thèmes sur des sujets militaires. On affiche ensuite les noms de ceux qui ont le mieux réussi, de la même manière qu'on le pratique dans l'examen des licenciés des lettres.

L'examen des docteurs d'armes se fait à la cour la même année que se fait celui des docteurs lettrés. En vertu des grades de licencié & de docteur d'armes, on obtient des emplois militaires, qui répondent à ceux que les lettrés obtiennent par leurs degrés.

Pour finir enfin tout ce qui concerne les gradués, il me semble que l'institution de tous ces degrés est une politique très prudente ; car outre l'affection naturelle que tous les Chinois ont pour leurs lettrés, cet exercice continuel, ces examens fréquents les tiennent en haleine, leur donnent une noble émulation, les occupent pendant la meilleure partie de leur vie, & empêchent que l'inaction & l'oisiveté ne les poussent à exciter des brouilleries dans l'État.

p1.286 Aussitôt que l'âge leur permet de s'appliquer à l'étude & aux lettres, ils aspirent au degré de bachelier : souvent ils ne l'obtiennent qu'après bien du travail & de la peine, & après l'avoir obtenu ils sont occupés presque toute leur vie aux examens pour pouvoir le conserver, ou pour parvenir aux degrés supérieurs. Par ces grades ils s'avancent dans les charges, & jouissent de certains privilèges qui les distinguent du peuple, & qui leur donnent des titres de noblesse, les Chinois n'en ayant point d'autre que celle-là.

Si les enfants des mandarins ne suivent pas les traces de leurs pères, en s'appliquant comme eux à l'étude des lettres & des lois, ils retombent ordinairement dans l'état populaire à la première ou seconde génération. D'ailleurs ces exercices fournissent à plusieurs les moyens de vivre. Ils se font maîtres d'écoles, & leur science leur sert de

rempart contre la pauvreté. Cependant comme il y a de l'inconvénient dans les meilleures choses, cette grande application aux lettres les rend moins propres à la guerre, éteint en eux cette humeur martiale qui naît avec les peuples les plus barbares, & leur fait négliger les arts dont on prétend qu'ils <sup>p1.287</sup> avaient autrefois une connaissance plus parfaite.

Je vais maintenant, Monsieur, vous donner une légère idée du gouvernement de cet empire.

Tous les mandarins de quelque tribunal qu'ils soient s'appellent *quongfu*, c'est-à-dire *présidents* : on y ajoute, pour les honorer davantage le titre de *laoulyea*, *maître* ou *seigneur*. Il ne faut pas que vous vous imaginiez que les Chinois appellent leurs magistrats mandarins, c'est un nom que les Européens leur donnent à l'imitation des Portugais, qui ne pouvant prononcer le mot de *quongfu*, selon l'accent chinois, les appelèrent indifféremment *os mandarinos a mandando*.

Il y a six tribunaux principaux à la Chine. Le premier s'appelle *Lipou*, *tribunal des Magistrats*. C'est ce tribunal qui règle toutes les affaires politiques de cet empire, qui nomme aux magistratures provinciales, aux gouvernements des villes, &c.

Le second s'appelle *Houpou*, & préside aux Finances : ce tribunal nomme les sujets qui doivent aller percevoir les droits royaux dans les provinces. Je vous ai déjà parlé dans mes lettres précédentes d'un <sup>p1.288</sup> mandarin nommé *houpou* ; mais je ne sais pourquoi on le nomme ainsi à Émouy, car le nom de *Houpou* est le nom du tribunal, & non pas celui du mandarin, dont l'emploi est très borné & ne dure qu'un an. Les présidents de ce tribunal sont aussi trésoriers de l'empire, & ont soin de payer les gages des mandarins de guerre & des autres ministres.

Le troisième s'appelle *Lypou*, tribunal des Rits. Les mandarins qui le composent, ordonnent les fêtes publiques, ont l'intendance des temples, règlent les cérémonies, reçoivent les ambassadeurs & font réponse aux lettres des rois (car l'empereur de la Chine croirait déroger à sa dignité s'il répondait lui-même aux lettres des autres princes).

Le quatrième s'appelle *Penpou*, tribunal militaire. C'est celui qui préside aux affaires de la Guerre, & qui confère toutes les charges militaires.

Le cinquième s'appelle *Compou*. Ce tribunal a la surintendance des bâtiments, des palais, des temples, des forteresses, des ponts, des chemins & de la marine. Le sixième s'appelle *Henpou*, tribunal des Crimes. On y juge les criminels en dernier ressort. On y décerne les peines dues aux crimes, &c.

<sup>p1.289</sup> Chaque tribunal a un chef appelé *ciamciu*, & ce chef a deux collègues ou assesseurs, quand il préside, nommés *chilan*, l'un à droite, l'autre à gauche ; ce qui ressemble assez à nos premiers présidents des différentes chambres du Parlement.

Outre ces six tribunaux, il y en a un autre qui est supérieur, appelé le tribunal des Colaos, composé de 4 ou 5 mandarins, qui sont comme des conseillers d'État, lesquels veillent à la sûreté de tout l'empire. Ils ont les entrées libres dans le palais, & répondent comme il leur plaît aux requêtes que les peuples adressent à l'empereur.

Il y a encore deux autres mandarins qui ne sont attachés à aucun tribunal, dont l'office tout honorable qu'il est me paraît extrêmement délicat. Le premier s'appelle *chaòly*, le second *taoly*. Ce sont des censeurs qui ont droit de reprendre les autres magistrats de leurs fautes, de leur reprocher publiquement leurs injustices, s'ils en commettent, & même de les dénoncer au cas que le peuple se plaigne de quelque exaction injuste. Ils n'épargnent pas même l'empereur, s'il entreprend de donner atteinte aux lois <sup>p1.290</sup> fondamentales de l'État.

Je vous ai déjà parlé des collègues ou académies royales, surtout du premier appelé *Hanlin-yven*, lequel est composé de docteurs, qui quoiqu'ils ne se mêlent point d'affaires d'État, égalent néanmoins en dignité les mandarins les plus considérables. Leur emploi est d'écrire les fastes & les annales de l'empereur régnant, de composer les livres de droit, & de recueillir les lois anciennes & nouvelles. C'est de ce collègue qu'on tire les précepteurs des rois & des princes de la famille royale, les

colaos, & les autres mandarins du premier rang. Ce sont eux encore qui assistent aux examens des docteurs, &c.

Après vous avoir parlé des mandarins qui résident à Pékin & à Nankin (car ces deux villes sont deux cours souveraines), je viens aux mandarins provinciaux.

Chaque province est gouvernée par deux mandarins nommés *púchīnzù* & *naganzeau*. Le premier a l'intendance des affaires civiles, & est le trésorier provincial. Le second est juge des affaires criminelles, ce qui a beaucoup de rapport à nos charges de lieutenant civil & de lieutenant criminel. Ils ont plusieurs collègues dont les noms marquent les emplois.

Dans toutes les villes il y a des gouverneurs. Ceux des villes du premier ordre s'appellent *chifu*, ceux des villes du second & troisième ordre s'appellent *chiceü* & *chihien*. J'ai déjà parlé de cette division des villes en trois ordres. Tous ces gouverneurs ont quatre lieutenants ou assesseurs, qui ont aussi leurs noms particuliers.

La cour députe tous les ans dans chaque province deux mandarins extraordinaires ; le premier s'appelle *tutam*, & établit sa demeure dans la ville, ou dans le château qui lui plaît le plus. Son autorité est fort grande sur tous les autres mandarins. Il veille à la sûreté des chemins, & il a la surintendance des postes de sa province.

Le second nommé *chiaôyven*, est un magistrat député pour faire la visite d'une province. Il prend connaissance de l'administration de la justice, & informe la cour de la conduite de tous les mandarins. Cet emploi le rend respectable ; il se fait craindre, mais je doute qu'il se fasse aimer.

<sup>p1.292</sup> Dans toutes les villes de commerce il y a un mandarin député par le tribunal *Houpou*, lequel perçoit les deniers royaux, &c.

La charge de *titô* est aussi très considérable. Il commande un corps de 20 mille hommes, & va de pair avec les premiers mandarins de la province. Il a ses lieutenants & ses assesseurs qui ont ainsi leurs titres & leurs noms particuliers.

Les bourgs, les villages, les châteaux ont aussi leurs mandarins ; en un mot, de quelque emploi qu'un Chinois soit revêtu, il est mandarin. Dans le gouvernement civil, un juge de village est un mandarin ; dans le militaire, un lieutenant, un sergent d'infanterie est un mandarin. Leurs vêtements ont des marques particulières qui les distinguent du peuple, & ces marques sont différentes selon la différence & la dignité de l'emploi qu'ils exercent.

On ne peut trop admirer la subordination qu'il y a entre tous ces magistrats, & le respect que le peuple leur porte. On ne s'attache point, comme on fait parmi nous, à rechercher leur origine ; leur science & leur autorité sont leurs titres <sup>p1.293</sup> de noblesse. Ils sont eux-mêmes les artisans de leur gloire, & ils n'en sont point redevables à une longue suite d'aïeux.

Les magistratures ne sont point héréditaires. Mais lorsqu'un mandarin a longtemps servi, l'empereur accorde à ses enfants, jusqu'à une certaine génération, le droit d'exercer toutes sortes d'emplois, à moins qu'ils ne le perdent par leur incapacité.

Un mandarin n'exerce aucune charge telle qu'elle soit, que pendant trois ans, à moins que l'empereur dans un cas extraordinaire n'en ordonne autrement, ou ne l'élève à un office plus distingué dans une autre province ; car il n'arrive presque jamais qu'un même mandarin reste plus de trois ans dans la même ville ou province, de peur que les amitiés & les liaisons qu'il a contractées ne le rendent moins exact à administrer la justice, & n'altèrent les dispositions où il doit être de se montrer équitable envers tout le monde sans acception de personnes.

La loi défend aussi par la même raison aux mandarins d'exercer aucune magistrature dans la ville ou dans la province où ils sont nés, mais elle le permet aux mandarins de guerre, afin que <sup>p1.294</sup> l'amour de la patrie les excite à sa défense.

On fait tous les trois ans à Pékin un examen général de la conduite des magistrats provinciaux. On y pèse la moindre de leurs actions, & on est aussi prompt à les punir, qu'exact à les récompenser. Les juges

examineurs approfondissent les talents de chaque magistrat, désignent ceux qu'on doit maintenir dans le maniement des affaires d'État, ceux qu'on en doit éloigner, ceux qu'on doit punir, ceux qu'il faut élever, & l'empereur confirme toutes leurs décisions.

Les mandarins qui ont mal usé de leur autorité, ou commis quelque injustice éclatante dans le cours de leur magistrature, sont punis avec sévérité, & leurs noms sont écrits dans une espèce d'almanach, qu'on ne manque jamais de publier après l'examen, afin que le peuple sache la satisfaction qu'on donne à ses plaintes.

Ceux qui ont vendu la justice, qui se sont laissés corrompre par l'intérêt, ou qui ont foulé le peuple par des vexations injustes non seulement perdent leurs emplois, mais encore ils sont déchus pour toujours du droit de prétendre à aucun office public.

<sup>p1.295</sup> Ceux qui dans la punition des coupables ont infligé des peines trop sévères, & au-delà des bornes prescrites par les lois, sont réduits à l'état populaire, privés de leurs emplois, & des privilèges qui y sont attachés.

Les vieillards & ceux à qui la mauvaise santé & les infirmités ne permettent pas d'agir avec toute la vigilance & la vivacité que leur charge demande, ne perdent pas à la vérité les marques d'honneur & les immunités de leur emploi, mais on les dispense d'en faire les fonctions.

Ceux qui par trop de précipitation, ou par ignorance, ont rendu des arrêts peu équitables, au lieu d'être élevés à des dignités supérieures auxquelles ils auraient pu prétendre s'ils s'étaient conduits avec plus de modération & de prudence, sont pourvus d'emplois inférieurs à ceux qu'ils exerçaient auparavant.

Enfin ceux qui dans leur domestique vivent sans économie, & d'une manière irrégulière, ou qui pour assouvir leurs passions déshonorent leur emploi, en sont privés pour toujours, & sont réputés inhabiles au gouvernement.

On connaît le rang & la dignité de <sup>p1.296</sup> tous les mandarins à leur

marche. Ceux du dernier ordre vont à cheval avec peu de suite. Ceux du premier & second ordre se font porter dans des chaises découvertes par huit porteurs, les autres par quatre. Leurs chaises sont entourées de domestiques qui portent de grands parasols, autant par ostentation, que pour garantir leurs maîtres des ardeurs du soleil. Les premiers ne peuvent paraître en public qu'avec beaucoup de pompe, & en cortège nombreux de gens à pied & à cheval.

Cette marche a quelque chose de lugubre, & le mandarin est toujours précédé de ses satellites vêtus de toile grise, & armés de fouets & de chaînes. Ils portent aussi des étendards, des cassolettes, & d'autres ornements qui caractérisent le mandarin. Ces gardes marchent deux à deux, & jettent tour à tour de longs cris. Plus ces cris sont forts & longs, plus ce mandarin est respectable. Deux de ces satellites ont en main un instrument d'airain fait en forme de chaudron, sur lequel ils frappent ; & ce son joint à leurs voix enrouées, avertit le peuple de se retirer, & de laisser libre le passage de la rue.

<sup>p1.297</sup> Lorsqu'un mandarin en rencontre un autre qui lui est supérieur en dignité, s'il ne peut retourner en arrière ni éviter la rencontre, il descend de sa chaise : tous ses gardes mettent à terre les marques de leur juridiction, & se tiennent debout les bras croisés jusqu'à ce que l'autre mandarin soit sorti de la rue. Si les deux mandarins sont égaux en dignité, ils s'arrêtent l'un & l'autre, & s'envoient complimenter. Chacun veut céder le pas à l'autre & ne le cède point, & si la rue ne leur permet pas de passer en même temps, ils mettent pied à terre, & se font de nouveaux compliments, tandis que leur cortège défile ; chacun rejoint ensuite son équipage.

Le cérémonial est réglé dans leurs visites. Si un supérieur visite un inférieur, il lui envoie une lettre écrite dans un cahier de papier bleu. Si le rang est égal, celui qui visite se sert de papier rouge semé de légères feuilles d'or. Leurs visites sont toujours précédées par cette lettre qui explique les qualités de celui qui rend la visite, & les motifs qui la lui font rendre. N'est-il pas vrai, Monsieur, qu'il y aurait moins d'importuns en France, si l'on y pratiquait de semblables cérémonies ?

p1.298 Tous les mandarins ont un sceau annexé à la charge qu'ils exercent ; s'ils le perdent ils courent risque de perdre leur emploi & d'être punis peut-être encore plus sévèrement. Le R. P. Laureaty me raconta à ce sujet un événement assez particulier dont il avait été témoin. Un mandarin de guerre ayant eu plusieurs démêlés avec un mandarin de justice, lui fit dérober son sceau. Celui-ci qui n'ignorait pas les conséquences de cette perte & qui soupçonna aussitôt l'auteur de ce vol, usa de ce stratagème. Il mit le feu dans son palais, & l'incendie ayant attiré tous les mandarins, qui dans ces occasions sont obligés d'accourir & de donner leurs ordres pour prévenir le progrès de l'embrassement, son ennemi y vint aussi par politique & par devoir. Alors le mandarin contrefaisant l'homme éperdu, sortit de sa maison tenant en main une boîte semblable à celle qui renfermait auparavant le sceau :

— Prenez, dit-il au mandarin de guerre, le sceau que j'ai reçu de l'empereur, gardez-le tandis que j'irai prévenir les suites de cet embrassement.

Tous les assistants furent témoins de ces paroles, en sorte que le feu étant éteint, le mandarin de guerre fut obligé de p1.299 restituer à l'autre le sceau qu'il lui avait volé. Personne ne l'aurait cru, s'il avait osé dire que la boîte était vide lorsqu'il l'avait reçue.

Les mandarins ne peuvent punir les criminels que selon les lois écrites dans le livre des Rits. On punit les Chinois en cinq manières différentes selon les différents crimes qu'ils ont commis.

Premièrement, on fouette le criminel, dont la faute est légère, avec des verges, pour le corriger, dit la loi, & pour lui inspirer une confusion salutaire. Il ne reçoit jamais moins de dix coups, & jamais plus de soixante.

Secondement, lorsque le crime est plus grave, on le frappe sur les fesses avec un bâton, & on ne lui donne jamais moins de soixante coups, & jamais plus de cent. Les mandarins seraient punis eux-mêmes s'il excédaient les peines prescrites par la loi.

Au lieu de ces deux châtimens qui sont aujourd'hui moins en usage qu'ils n'étaient autrefois, on se sert communément d'une canne de bois de bambouc qu'on taille de manière que son extrémité est concave, & ressemble (permettez-moi la comparaison) à une cuiller à pot. Or <sup>p1.300</sup> cette punition se divise en cinq degrés ; le premier est de cinquante coups, le second de soixante, & ainsi des autres jusqu'à quatre-vingt-dix.

Troisièmement, on condamne les criminels aux galères où ils restent au moins pendant un an, mais cette punition n'excède jamais le terme de trois ans, & elle a les degrés selon la qualité du crime. Avant que le criminel soit chargé de ses chaînes, on lui donne la bastonnade, & le nombre des coups dépend du nombre des mois & des années de servitude auxquelles il est condamné. S'il l'est pour un an il reçoit soixante coups, si c'est pour un an & demi, soixante & dix, &c.

Quatrièmement, on exile un criminel à 200 à 250 & à 300 lieues tout au plus, & avant que de partir pour le lieu de son exil, on lui donne la bastonnade. Le nombre des coups dépend encore de l'éloignement du lieu de son exil. Au reste le temps est limité, & on ne condamne jamais personne à un bannissement perpétuel.

Le cinquième & dernier supplice est la mort dont on punit les criminels en deux manières, ou en leur coupant la tête, ou en les étranglant ; ce dernier genre de <sup>p1.301</sup> mort leur paraît plus doux & moins infâme.

Quand quelqu'un a commis des crimes atroces, comme un parricide ou quelque forfait semblable, on lui déchiquette la peau avec des tenailles, ou on l'écorche, mais comme ces crimes sont rares, les supplices le sont aussi, & ils ne sont point compris dans le nombre des cinq punitions ordinaires appelées *uking*.

Lorsque le crime est d'une nature à être puni sur-le-champ, on donne la mort au criminel sans aucun délai : mais dans la punition des crimes ordinaires qui méritent la mort, il faut que le tribunal supérieur de Pékin confirme la sentence rendue contre le criminel. Les mandarins

provinciaux instruisent le procès & en renvoient l'examen aux présidents du tribunal du Crime. Après que ceux-ci ont confirmé la sentence, ils la font souscrire à l'empereur & la renvoient aux juges des lieux. Il arrive presque toujours que cette cour souveraine, par un motif de douceur & de compassion, diffère jusqu'à l'automne la confirmation de toutes les sentences, afin que l'exécution s'en fasse dans cette saison où la vigueur naturelle est en quelque sorte <sup>p1.302</sup> affaiblie, & où les criminels sentent moins l'horreur de leur sort. Les voleurs publics, les assassins sont quelquefois mis à mort par la populace qui les lapide, sans vouloir attendre la formalité d'un jugement, & les magistrats souffrent cet excès non seulement sans le punir, mais encore avec plaisir.

On punit un filou convaincu de larcin pour la seconde fois, en lui imprimant sur le bras nu avec un fer chaud, deux marques ou caractères qui désignent le crime & la rechute. S'il est pris une troisième fois, on lui imprime les mêmes caractères sur le visage. La quatrième fois, il est condamné aux galères.

Lorsqu'un Chinois est arrêté pour une faute légère, il se soustrait à la punition moyennant une somme d'argent dont il donne une partie au mandarin, & l'autre partie à un Chinois qui se soumet à recevoir les coups de bâton sur les fesses en sa place. Néanmoins les lois sont directement contraires à cet usage, lequel en effet ne se pratique guère que dans les villages & autres petits endroits. Jugez par cette circonstance de l'avarice & de la cupidité de la populace chinoise. Il n'y a point d'emploi si vil qu'il soit, qu'ils <sup>p1.303</sup> n'embrassent pour gagner la valeur d'un sol. Ils s'assemblaient pour contempler nos barres d'argent ; la surprise & l'envie étaient peintes sur leurs visages, & ils témoignaient leur admiration par un mouvement de mâchoire tout à fait plaisant.

Si les mandarins subalternes d'une ville refusent de rendre justice, on va frapper sur le tambour du mandarin supérieur. Ce tambour est placé dans une petite tour bâtie dans la cour de son palais. Il doit alors donner audience, soit de jour, soit de nuit, & écouter les plaintes de ceux qui ont recours à lui.

Je passe sous silence, Monsieur, plusieurs autres choses qui concernent les mandarins. Je crois ne devoir pas entrer dans un plus long détail. Ayez la bonté de vous souvenir que ce n'est qu'une lettre que je vous écris, & non pas une histoire. Avant que de finir, je vous dirai deux mots de l'empereur qui règne aujourd'hui à la Chine.

Ce prince s'appelle Kamhi : il est Tartare & petit-fils de celui qui conquit la Chine. Il y a environ cinquante ans qu'il règne, & il est âgé de soixante & trois ans. Sa taille est haute & sa complexion vigoureuse. Il a le visage long, <sup>p1.304</sup> l'air sévère & le regard superbe. Le désir de savoir & d'apprendre les sciences & les arts qui nous sont propres, lui fait tolérer le séjour de nos missionnaires, & l'établissement d'une religion étrangère dans son empire ; mais il n'a aucune disposition à l'embrasser. Il est intérieurement convaincu qu'il y a une divinité, mais il est extérieurement livré à toutes les superstitions de la secte des bonzes. Les disputes qui remuent depuis si longtemps entre les missionnaires, l'amour qu'il a pour les cérémonies que quelques-uns d'entr'eux veulent proscrire lui paraissent des raisons suffisantes pour ne se point déclarer en faveur du christianisme.

Ce prince a tout l'orgueil & le faste des princes asiatiques. Sa vanité ne peut souffrir que dans les cartes géographiques on ne mette pas son empire dans le centre du monde, & quoique par les conversations fréquentes qu'il a eues avec nos missionnaires les plus habiles, il soit convaincu que ses États ne sont non seulement pas situés dans le centre du monde, comme tous ses prédécesseurs l'ont prétendu, mais encore qu'ils ne sont qu'une très petite partie de ce monde. Il s'obstine par un trait de politique, où <sup>p1.305</sup> l'orgueil a beaucoup de part, à vouloir que dans les cartes qu'on dresse par son ordre, on mette la Chine & les États qui en dépendent au centre du monde. Il fallut même autrefois que le père Mathieu Ricci dans la carte chinoise du monde qu'il dressa à Pékin, renversât l'ordre pour plaire à l'empereur, & pour se conformer à ses idées.

Il y a quelques années qu'un négociant anglais apporta à Canton deux globes, l'un terrestre, l'autre céleste, dont l'ouvrage & la beauté

ne se pouvaient assez priser. Un mandarin en donna avis à l'empereur, & ce prince toujours curieux de pareilles nouveautés, ordonna qu'on les lui envoyât à Pekin. Il en admira l'ouvrage, & fit expliquer & même transcrire en chinois les noms des royaumes & des villes principales. Mais après avoir examiné attentivement la situation de tous les pays, & remarqué que le sien n'était pas situé où il voulait qu'il le fût, il parut peu content. Ses eunuques qui sont ses favoris & ses confidents, blâmèrent beaucoup l'artisan des globes, ou par ignorance, ou pour faire leur cour à l'empereur, en sorte qu'il commanda d'un air chagrin qu'on les ôtât de sa présence.

<sup>p1.306</sup> Il est ami des arts, surtout de ceux qui sont inconnus aux Chinois. S'il voit quelque ouvrage nouveau d'Europe, il ordonne secrètement à ses ouvriers de le contrefaire, & le montrant ensuite à nos missionnaires comme une production du génie chinois, il leur demande avec beaucoup de sang-froid, si en Europe on fait de ces mêmes ouvrages : il ne saurait souffrir qu'on soit plus habile & plus adroit ailleurs, & il cherche à se tromper soi-même pour mieux tromper les autres.

Sa curiosité n'a point de bornes, il veut savoir jusqu'aux choses qu'il sied bien à un grand prince d'ignorer. Un jour il voulut s'enivrer pour connaître les effets du vin. Il ordonna à un mandarin qui avait la réputation d'une tête forte de boire avec lui. On apporta des vins d'Europe, surtout des îles Canaries, dont les gouverneurs des villes maritimes ont soin de fournir sa table pendant toute l'année. Il but & s'enivra. Cette ivresse l'ayant plongé dans un profond sommeil, le mandarin se retira dans l'antichambre des eunuques, & leur dit que l'empereur était ivre ; qu'il était à craindre qu'il ne contractât l'habitude de boire du vin avec excès ; que <sup>p1.307</sup> cette liqueur aigrirait encore son humeur naturellement violente, & que, dans son ivresse il ne pardonnerait pas à ses plus chers favoris.

— C'est pourquoi, ajouta-t-il, pour prévenir les suites fâcheuses qui pourraient naître de cette fatale habitude, il faut que vous me chargiez de chaînes, & que vous m'envoyiez

dans un cachot comme si Sa Majesté avait ordonné de me faire mourir : laissez-moi le soin du reste.

Les eunuques que leur propre intérêt sollicitait à suivre ce conseil, firent lier & conduire le mandarin dans la prison du palais. L'empereur se réveilla quelque temps après, & surpris de se voir seul, il appela le chef des eunuques, & demanda où était le mandarin. L'eunuque répondit qu'ayant eu le malheur de déplaire à Sa Majesté, on l'avait conduit par son ordre dans la prison où il devait être mis à mort. L'empereur rêva longtemps, & commanda qu'on fît venir le mandarin en sa présence. Il vint chargé de ses chaînes, & se prosterna aux pieds de l'empereur comme un criminel qui attend l'arrêt de son supplice.

— Qui t'a mis en cet état, lui dit-il, & d'où viennent ces chaînes ? Quel crime as-tu <sup>p1.308</sup> commis ?

— Mon crime, je l'ignore, Sire, lui répondit le mandarin, je sais seulement que Votre Majesté a commandé qu'on me traitât de la sorte, & j'attendais la mort, lorsqu'on m'a tiré du cachot.

L'empereur rêva encore ; il parut surpris & interdit. Enfin attribuant aux fumées du vin une violence dont il n'avait aucun souvenir, il fit délier le prétendu coupable, & le renvoya. Depuis cette aventure, on a remarqué qu'il a toujours évité les excès du vin. Le zèle & la prudence du mandarin me paraissent d'autant plus louables, qu'il est rare de trouver des courtisans qui ne flattent pas les passions de leurs maîtres. De plus, ce qui n'avait été qu'une feinte, pouvait devenir une vérité, si l'empereur s'était aperçu de ce sage mais dangereux stratagème.

Une histoire rappelle le souvenir d'une autre. Le père Laureaty nous parlant de l'avarice de ce prince, nous raconta que se promenant il y a quelques années dans un parc de la ville de Nankin, il appela un mandarin de sa suite, le plus riche homme de l'empire, & lui ordonna de prendre la bride d'une bourrique sur laquelle il monta, & de le conduire autour <sup>p1.309</sup> du parc. Le mandarin obéit, & reçut un taël pour récompense. L'empereur voulut à son tour lui procurer le même

divertissement. Il s'en excusa en vain, il lui fallut obéir & souffrir que son prince devînt son guide. Cette bizarre promenade étant achevée,

— Combien de fois, lui dit l'empereur, suis-je plus grand & plus puissant que toi ?

Le mandarin se prosternant à ses pieds, lui dit qu'il n'y avait aucune comparaison à faire.

— Eh bien, repartit l'empereur, j'en veux faire une ; je suis vingt mille fois plus grand que toi ; paye ma peine à proportion de ce que j'ai payé la tienne.

Le mandarin paya vingt mille taëls (*cent mille livres*) & se félicita encore intérieurement de la modestie de son maître.

L'empereur n'a point encore désigné de successeur à l'empire ; il a autant d'enfants que d'années, & le nombre de ses femmes égale au moins celui des concubines de Salomon, dont parle l'Écriture.

Vous entretiendrais-tu encore, Monsieur, de nos affaires particulières ? Nous nous étions imaginés qu'il nous serait plus facile à Émouy, qu'en aucun autre port de la Chine, de tirer les soies crues de Nankin, à cause de la commodité <sup>p1.310</sup> des rivières : néanmoins nous ne les recevrons que par la voie de Canton, encore aurons-nous le rebut des autres vaisseaux ; ainsi je doute que nous puissions partir dans le mois de décembre : nous serons trop heureux si nous n'hivernons point dans ce port.

Le *titô* partit ces jours passés pour faire la visite de l'île d'Émouy & des autres îles qui en relèvent. Il annonça son départ pendant trois jours par des salves continuelles d'artillerie, & par des feux d'artifice qu'il fit tirer dans le château. Nous allâmes lui souhaiter un heureux voyage, & le prier de donner ses ordres pour notre sûreté pendant son absence. Il nous fit présenter outre le thé, toutes sortes de confitures, & nous eûmes le spectacle d'une comédie moins ennuyeuse que celles où nous avons assisté ci-devant. Il partit à huit heures du soir. Toute la ville était illuminée. Les vaisseaux s'étaient rangés en ligne depuis

l'enfoncement du port jusqu'à l'embouchure de la baie, & cette ligne avait deux lieues de longueur. Ils étaient illuminés avec beaucoup d'art & de symétrie, & ils formaient un très beau spectacle. Les six jonques chinoises qui devaient accompagner ce <sup>p1.311</sup> mandarin étaient ornées de banderoles & d'étendards de diverses couleurs, & armées de dix pièces de canon. Sitôt qu'elles eurent mis à la voile, on entendit un carillon si étrange de canons & de bassins d'airain, que rien à mon avis ne peut y être comparé.

Lorsque les vaisseaux chinois veulent rendre le salut, un matelot se place sur l'endroit le plus élevé de la poupe, & frappe sur un bassin d'airain à quatre ou cinq reprises jusqu'à ce qu'on lui ait répondu de la part du vaisseau qu'il salue. Imaginez-vous donc, Monsieur, le bruit & le charivari que doivent faire six ou sept bassins d'airain.

Notre vaisseau salua le *titô* de onze coups de canon. Tout le port était en feu. Ces salves d'artillerie ne discontinuèrent point jusqu'à ce que le *titô* fût sorti de la baie, où il resta plus de deux heures à contempler les illuminations & les feux d'artifice, que les Chinois faisaient tirer sur la cime des montagnes de l'île de Colomfou.

Les Chinois toujours opiniâtres dans <sup>p1.312</sup> leur haine voulurent alors profiter de l'absence du *titô*, & de l'embaras où nous mettaient la carène de notre vaisseau. Nous étions en petit nombre dans notre maison, quatre ou cinq passagers avec quelques domestiques. Les soldats d'un petit mandarin, qui pour notre malheur était notre voisin, vinrent suivis d'une foule de peuple nous insulter, & former une espèce de siège devant notre porte. Nous soutînmes leurs efforts autant que notre petit nombre pût nous le permettre ; nos sabres les écartaient, mais ils ne nous mettaient point à couvert d'une grêle de pierres qui tombait sur nous, lorsque nous étions obligés de les repousser jusque dans la rue. Le perfide mandarin au lieu d'apporter remède à ce désordre, regardait de loin avec une joie maligne le combat & les combattants. Nous épargnions les Chinois, dans la crainte que leur sang répandu ne nous attirât quelques malheurs. Cependant ils avaient redoublé leurs efforts ; le nombre de nos ennemis croissait de plus en plus, & ne

pouvant plus résister à la violence de cette multitude de peuples, nous étions résolus à nous servir de nos avantages & à faire feu sur eux ; lorsque le mandarin *houpou* ayant été averti par <sup>p1.313</sup> notre interprète de ce qui se passait, envoya son fils & ses gardes à notre secours. La retraite de nos ennemis fut prompte, & le nom de *houpou* fut plus fort & plus puissant que nos armes. Nous n'avons pu savoir encore le motif qui les avait engagés à cette entreprise.

Les mandarins s'attendaient à de grandes plaintes de notre part, mais ils n'entendirent que des menaces. Nous armâmes notre vaisseau en diligence, & nous fîmes courir le bruit que nous écrivions aux Révérends Pères jésuites de Pékin, pour les prier de porter nos plaintes à l'empereur sur le procédé des mandarins, qui permettaient aux habitants d'Émouy des violences si contraires aux intentions de Sa Majesté.

Nos menaces les intimidèrent, & nous connûmes dans la suite qu'ils avaient donné de nouveaux ordres en notre faveur : le peuple nous craignit un peu plus, sans nous aimer davantage.

Le 15 d'octobre deux femmes entrèrent dans la cour de notre maison. Ces rencontres sont si rares ici que nous craignîmes d'abord quelques stratagèmes de la part des Chinois ; mais notre interprète nous désabusa. Ces femmes étaient <sup>p1.314</sup> consacrées à je ne sais quelle idole, & nous demandaient l'aumône en nous disant les injures les plus sales. On voulut les châtier, mais elles jetèrent de grands cris, firent cent extravagances & nous menacèrent même de se couper le visage avec des morceaux de porcelaine, & de nous accuser auprès des mandarins de leur avoir fait violence. Notre interprète nous conseilla de leur faire quelque aumône. On leur envoya environ cinquante sols, mais elles les refusèrent, & nous taxèrent insolument à quatre taëls. Il fallut leur obéir de peur qu'il n'arrivât quelque nouvelle scène. Cette aumône les mit de belle humeur ; elles nous promirent de nous recommander à leur idole, ce qui à proprement parler était nous recommander au diable.

## LETTRE NEUVIÈME

Émouy le 25 de novembre 1716

@

<sup>p2.001</sup> Tous les vaisseaux qui sont à Canton se disposent à partir, Monsieur, tandis que trompés, trahis par les Chinois, nous courons risque d'hiverner ici & de perdre la saison de retourner en Europe. Je m'aperçois que la philosophie ne nous sert que contre les maux que nous ne sentons pas. Mon masque de philosophe <sup>p2.002</sup> tombe de temps en temps, & l'homme paraît avec toutes ses faiblesses & ses impatiences. Il faut donc continuer à vous entretenir de la Chine & des Chinois, vous parler de la fertilité de ce pays, des usages particuliers de ces peuples, & vous donner enfin une idée générale de leur manière de vivre.

Tous les voyageurs conviennent que la Chine est un pays qui abonde plus qu'aucun autre en toutes les choses qui peuvent contribuer à rendre la vie commode & même délicate. J'ai connu des missionnaires qui ne faisaient aucune difficulté d'avancer que l'Europe, qu'on regarde comme la partie du monde la plus abondante, n'a aucun avantage sur la Chine ; car si sous ce climat, disaient-ils, vous ne voyez pas certains fruits, & autres choses semblables qui sont communes en Europe, il y en a une infinité d'autres que l'Europe n'a jamais produit, & qu'elle ne saurait produire.

Tout le pays en général est fertile en toutes sortes de grains. Il produit du froment, de l'orge, du mil, du seigle, & le riz, qui est la nourriture la plus ordinaire des Chinois, y est beaucoup meilleur que celui qu'on nous apporte <sup>p2.003</sup> d'Italie & du Levant. Les légumes y sont si communs qu'on les donne aux troupeaux ; la terre les produit deux & trois fois chaque année dans la plupart des provinces, ce qui prouve autant l'industrie de ces peuples que la fécondité de la terre.

Les Chinois sont d'une constitution robuste ; toujours actifs, toujours laborieux, ils endurcissent leurs corps au travail. Ils n'ont point

la molle indolence des autres orientaux, & il n'y a aucun peuple dans les Indes qui soit plus appliqué & plus ennemi de l'oisiveté. La terre est cultivée avec un soin merveilleux. Le terrain le plus ingrat devient fertile par leur travail. La cime des montagnes, les collines, les vallées & les plaines abondent en riz & en blé. J'ai vu des champs arrosés d'une eau étrangère, que les laboureurs faisaient descendre du haut des montagnes par des canaux ménagés avec tant d'art que cette eau loin de causer le désordre & le ravage qu'elle cause quand elle tombe avec impétuosité, portait la fertilité & l'abondance dans les lieux les plus arides. Les plaines sont coupées par des ruisseaux que l'art a distribué, non seulement pour humecter la terre, <sup>p2.004</sup> mais encore pour procurer l'agrément & la commodité.

Il y a plusieurs sortes de fruits, des poires, des pommes, des coings, des citrons, des limons, des figues appelées bananes, des cannes de sucre, des goyaves, des raisins, des citrouilles, des concombres, des noix, des prunes, des abricots, des cocos, mais on n'y voit ni olives, ni amandes. Les figues qu'on y a transporté d'Europe, n'ont point dégénéré sous ce climat. Vous savez, Monsieur, la réputation que les oranges de la Chine se sont acquises en Europe. elles sont ici aussi communes que les pommes en Normandie, & à un si bas prix, que pour dix sols on en peut avoir la charge d'un cheval. De tous les fruits qui nous sont inconnus & qui sont communs en ce pays, le *mangle* & le *lity* ou *litchy* m'ont paru les meilleurs. Le *mangle* ravit par son odeur. Sa chair est jaune & pleine d'un suc si acide, que les taches qu'il fait sont ineffaçables. Son noyau est un remède certain contre le flux de sang. Le *litchy* a le goût du raisin muscat, il est de la grosseur d'une prune, ou d'une nèfle. Son écorce est rude, quoi qu'elle soit assez fine. Sa chair est ferme <sup>p2.005</sup> & a la couleur d'un raisin dont on a ôté la pelure. Le noyau est gros & noir. Quand on a fait sécher ce fruit, il a le goût du raisin sec. Les Chinois en conservent toute l'année, & le mêlent avec le thé à qui ce fruit donne alors un petit goût d'aigreur fort agréable.

On trouve encore communément dans toutes les provinces de la Chine des grenades, des grenadilles, des ananas, des avogados, ce

autres fruits semblables qui croissent dans toutes les Indes tant Orientales qu'Occidentales. Outre les fruits, la terre produit encore des herbes semblables aux nôtres, des laitues, des épinards, des choux, & toutes sortes de racines.

Les cannes de sucre se cultivent dans presque toutes les provinces méridionales, & le sucre candy ne se vend que quatre sols la livre aux Européens, c'est-à-dire que les naturels du pays l'achètent encore à meilleur marché. La populace mange beaucoup de ces cannes, & j'ai été surpris que l'usage de ce fruit qui est pernicieux & nuisible à la santé dans nos colonies françaises, ne cause ici aucune maladie.

Il n'y a point de chênes à la Chine, <sup>p2.006</sup> mais il y a une espèce d'arbre que nous appelons arbre de fer à cause de sa dureté, & qui supplée au défaut du chêne. Il y a des pins, des frênes, des ormeaux, des palmiers & des cèdres. Les Chinois regardent ce dernier arbre comme nous regardons le cyprès ; c'est l'arbre fatal ; ils s'en servent pour inhumer les morts.

L'arbre le plus commun & le plus utile est le *banbouc*, dont les branches ressemblent à des roseaux. C'est un bois dur & creux, qui a des nœuds & des jointures comme le roseau. Les Chinois en font leurs lits, leurs tables, leurs chaises, des éventails, & mille autres ouvrages qu'ils couvrent d'un beau vernis.

Il y a aussi des herbes & des racines médicinales qui seraient inconnues en Europe, si notre commerce avec les Chinois ne les y avait fait connaître. La rhubarbe est la principale & la plus célèbre. Elle se vend ici à un très bas prix, & il semble que les Chinois n'en connaissent l'usage que pour les teintures jaunes. Je ne saurais leur pardonner de nous vendre cette racine, après en avoir extrait presque toute la <sup>p2.007</sup> vertu par leurs teintures. En effet, quelle vertu n'aurait-elle point, si nous pouvions l'avoir dans toute sa perfection. Je ne parle point du *quina*, du *santum*, si connu en Portugal, & de cent autres racines ou herbes que la pharmacie emploie quelquefois bien, quelquefois mal à propos à la guérison de nos corps.

On trouve ici plusieurs espèces de cire. Outre celle que forment les abeilles du suc des fleurs, il y en a une autre qui est beaucoup plus blanche, & qui répand une lumière plus claire & plus éclatante. Elle est l'ouvrage de certains petits vers qu'on élève sur des arbrisseaux à peu près comme on élève les vers à soie.

Je n'ai pas vu beaucoup de fleurs dans la province de Fokien, mais quand on ne m'aurait pas assuré qu'il y en a de toutes les espèces dans les provinces plus septentrionales, les ouvrages en broderie où l'on voit des fleurs dont les nuances & les couleurs sont charmantes, me persuaderaient assez qu'il a fallu que la nature en ait produit les modèles.

Les Chinois à l'imitation de <sup>p2.008</sup> presque tous les peuples orientaux, usent de la feuille de bétel comme d'un remède souverain contre toutes les maladies qui attaquent la poitrine ou l'estomac. L'arbrisseau qui porte cette feuille croît comme le lierre, & serpente autour des arbres. Cette feuille est d'une forme longue, ayant le bout pointu, & s'élargissant vers la queue ; sa couleur est d'un vert naissant. Ils la couvrent le plus souvent de chaux vive, & mettent au milieu une noix d'areca qui ressemble beaucoup, quant à la figure, à la noix muscade. Ils mâchent continuellement ces feuilles, & ils prétendent que cette composition fortifie les gencives, conforte le cerveau, chasse la bile, nourrit les glandes qui sont autour de la gorge, & sert de préservatif contre l'asthme, maladie que la chaleur de ce climat rend fort commune dans les provinces méridionales. Ils portent le bétel & l'areca dans des boîtes, & offrent ces feuilles quand ils se rencontrent de la même manière que nous offrons le tabac.

Le thé qui est la boisson favorite des Chinois, s'appelle ici *techa*. Ce sont <sup>p2.009</sup> les feuilles d'un arbuste qui ressemblent à celles du grenadier, mais dont l'odeur est plus agréable, quoique le goût en soit plus amer. Je ne vous parlerai point de la manière dont les Chinois préparent cette boisson : personne ne l'ignore aujourd'hui en France, où le thé est devenu autant à la mode que le chocolat l'est en Espagne. J'ai pourtant observé que quoique les Chinois boivent du thé du matin

au soir (car il est rare qu'ils boivent de l'eau froide & pure) ils n'en prennent que très peu à la fois & dans de très petites tasses. Ils nous regardent comme des gourmands, & prétendent que cette boisson ne nous fait pas tout le bien qu'elle nous ferait si nous en usions à petits coups & souvent.

Le thé le plus excellent croît dans la province de Nankin : je n'en ai vu que deux ou trois plantes dans le jardin du *titô* d'Émouy. L'arbrisseau qui le produit s'étend en petites branches : sa fleur tire sur le jaune & a l'odeur de la violette. Cette odeur est sensible lors même que la fleur est sèche. La première feuille naît & se cueille au printemps, parce qu'alors elle est plus molle, & plus délicate. On la fait sécher <sup>p2.010</sup> à petit feu dans un vase de grosse terre & on la roule ensuite sur des nattes couvertes de coton. On la transporte par tout l'empire dans des boîtes de plomb garnies d'osier & de roseaux.

Au reste il y a du thé plus ou moins estimé ; celui que nous appelons impérial est le plus cher, & à mon avis le moins bon : ses feuilles sont plus larges, mais aussi elles sont plus amères que les feuilles du thé vert ordinaire. Il faut aussi remarquer que les Chinois gardent pour eux le meilleur thé, & que celui que nous apportons en Europe, lequel coûte ici 25, 30 & 35 sols la livre, a souvent bouilli plus d'une fois dans les théières chinoises. Ils prétendent de plus qu'on doit boire le thé sans sucre, surtout le vert. Ceux qui y trouvent trop d'amertume se contentent de mettre dans leur bouche un morceau de sucre candy qui suffit pour huit ou dix prises. J'ai éprouvé qu'en effet le thé pris en cette manière était beaucoup plus agréable & même plus sain.

Je ne sais si je dois donner le nom de vin à la liqueur dont ils usent dans <sup>p2.011</sup> leurs repas. Elle est faite de riz & d'eau. Je la trouve fort inférieure au cidre & à la bière, & elle me paraît détestable quand elle est chaude : ils prétendent qu'elle est très saine. Je me suis néanmoins aperçu que le jus de la treille leur plaît pour le moins autant.

Quoiqu'ils aient quelques vignes, ils en négligent la culture, soit

qu'ils ne sachent pas vendanger, soit que la qualité du terroir ne permette pas que le raisin parvienne à une entière maturité. Ils font chauffer l'eau & le vin, & généralement toutes les liqueurs dont ils usent ; & ce n'est que depuis quelques années qu'on s'est accoutumé à boire à la glace dans la province de Pékin, cette coutume n'ayant point encore pénétré dans les provinces méridionales. Je ne sais si je dois attribuer à cette habitude de boire chaud la santé dont ils jouissent. La goutte & la gravelle sont des maux qui leur sont inconnus. Ils ne laissent pourtant pas de boire avec excès de ce vin de riz : ils s'enivrent même assez souvent, mais ils attendent la nuit, ne pouvant souffrir que le soleil soit témoin de leur intempérance.

p2.012 Il y a dans cet empire des mines de divers métaux d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb, d'étain, &c. Outre le cuivre ordinaire il y en a de blanc, qui est si fin & si purifié, qu'il a à la touche de l'argent. Les Japonais en apportent à la Chine d'une autre espèce, qui est jaune & qui se vend en lingot. Il a à la touche de l'or, & les Chinois s'en servent à plusieurs ouvrages domestiques. On prétend que ce cuivre n'engendre point de vert de gris.

L'or de la Chine est moins pur que celui du Brésil, mais aussi toute proportion gardée on l'achète bien moins chèrement, & il y a 70 pour cent à gagner quand on l'apporte en Europe. Les Chinois ont quelque vase d'or ou d'argent, mais ce n'est pas en cela qu'ils font consister leur plus grand luxe.

J'ai ouï dire que les empereurs chinois des anciennes races avaient interdit à ces peuples le travail des mines d'or, & que le fondement de cette loi était, qu'il n'était pas naturel de rendre cet empire florissant en exposant les peuples à la mort que causent les vapeurs malignes qui sortent de la terre. Aujourd'hui l'on est moins scrupuleux & il est certain que p2.013 les Chinois font un très grand commerce d'or ; mais il faut être bon connaisseur pour se fier à eux, à cause de la grande ressemblance qu'il y a entre l'or & ce cuivre jaune du Japon dont j'ai parlé.

Leurs rois, dit le père Martini, n'ont jamais voulu permettre qu'on battît de la monnaie d'or ou d'argent, afin de prévenir les fraudes ordinaires de cette nation qui est fort habile au gain. Ils reçoivent & donnent l'or & l'argent au poids, & ils distinguent très bien s'il est pur ou s'il y a de l'alliage. Quelquefois ils se servent de l'or dans leurs achats, mais en ce cas il passe pour marchandise & non pour monnaie. De là vient que l'argent est continuellement, coupé en petits morceaux.

Il n'y a point d'autre monnaie courante que certaines pièces de cuivre plates & rondes, avec un trou carré au milieu pour les enfiler plus commodément. Tout s'achète & se vend au poids. Le *pic* ou quintal est de cent *catis* ou livres, le *caty* de 16 *taëls* ou onces, le *taël* de 10 *masses* ou gros, la *masse* de 10 *condorins* ou sols, le *condorin* de 10 *petits* ou deniers qui sont ces pièces de cuivre. Ainsi il faut mille petits pour faire un taël <sup>p2.014</sup> dont la valeur est de 5 livres de notre monnaie ; le poids de la Chine surpasse le nôtre de 24 pour cent.

Chacun porte sa balance & pèse ce qu'il achète & ce qu'il vend ; il faut pour pouvoir s'en servir que les commis du Houpou l'aient examinée. La balance qui sert aux petites emplettes ressemble au poids romain, & on la porte dans un petit étui ; elle sert à peser l'argent jusqu'à la concurrence de 25 taëls.

Les Chinois ont plusieurs manufactures d'étoffes de soie, comme damas pour meubles, & pour habits, des étamines, des gros de Tours appelés *gourgourans*, des taffetas, des satins unis & à fleurs, des *lampas*, des chagrins, &c. Je ne prétends point comparer ces manufactures aux nôtres : néanmoins leurs teintures sont infiniment meilleures, & leurs couleurs primitives sont à l'épreuve de l'eau. Je suis même persuadé que si on voulait les faire travailler dans notre goût & les payer à proportion de leur travail, ils ne seraient pas inférieurs à nos ouvriers : mais il faut considérer que nous achetons plus cher en Europe la soie brute que nous ne payons à la Chine les soies mises en œuvre.

<sup>p2.015</sup> Si l'histoire de ces peuples est véritable, ils ont inventé la

manière d'élever les vers à soie deux mille ans avant l'incarnation de Notre Seigneur. Je laisse cette question à décider aux personnes curieuses des antiquités chinoises, je vous dirai seulement sur la relation de plusieurs missionnaires que la province de Che-kiang fournit plus de soie que n'en fournit toute l'Europe ensemble. Les vers la filent deux fois chaque année. On la travaille dans les provinces de Pékin, de Nankin & de Canton. Si je retournais quelque jour dans ce pays je préférerais les soieries de Nankin à celles de Canton, parce qu'elles sont plus douces & mieux travaillées, & que les ouvriers de Canton mêlent dans les étoffes une partie considérable de soie crue & de filoselle.

Comme les Chinois n'ont ni lin ni chanvre, leurs toiles sont faites de fil de coton ou d'ortie & sont très fines. Ils font aussi des draps fort légers, dont ils se servent en hiver au lieu d'étoffes de soie. Dans les provinces du Nord ils doublent ces draps de peaux de bêtes, dont les Moscovites & les Tartares font un grand commerce avec eux.

L'usage de la porcelaine est général <sup>p2.016</sup> par toute la Chine. La plus belle se fait dans le territoire de Yaocheu, ville du second ordre de la province de Kiamsi. On trouve dans la province de Nankin la matière dont on la fait, mais comme les eaux n'y sont pas propres à la pétrir, on la transporte à Yaocheu. Les paysans de cet endroit font tous les ouvrages de porcelaine que l'on débite dans ce royaume. C'est un travail long & pénible, & je ne saurais comprendre comment ils peuvent vendre la porcelaine à si bas prix. La plus rare & la plus précieuse est la porcelaine jaune, elle est réservée à l'empereur. Cette couleur en quelque ouvrage que ce soit de soie ou d'autre matière, lui est affectée & est de contrebande.

Quoique le tabac ne soit pas si généralement en usage à la Chine qu'il l'est en Europe, ce pays en produit néanmoins une très grande quantité. On ne le réduit point en poudre, parce qu'on ne s'en sert que pour fumer. On cueille les feuilles lorsqu'elles sont bien mûres, & on les carde à peu près comme on carde la laine. On les met ensuite sous un pressoir & on les foule de la même manière que nos tanneurs foulent

les têtes de p<sup>2.017</sup> cuir dont ils font les mottes à brûler.

Ces beaux ouvrages de vernis que nous prions tant en Europe, sont ici très communs & à un prix fort modique (à moins qu'on n'ordonne aux ouvriers des ouvrages qu'ils n'ont pas coutume de faire : car en ce cas ils se font bien payer). Le vernis est un bitume ou une gomme qu'on tire de l'écorce d'un arbre qui ne croît qu'à la Chine & au Japon. Les Hollandais ont en vain tenté de transporter cette gomme en Europe : elle perd sa force du bout de six mois. Toutes les tables & les meubles des Chinois sont enduits de ce vernis, lequel est à l'épreuve de l'eau la plus chaude.

Le riz, comme je vous l'ai déjà dit, est la nourriture la plus ordinaire de ces peuples, & ils le préfèrent au pain. Ils n'épargnent rien dans leurs repas, & l'abondance y règne au défaut de la propreté & de la délicatesse ; Les vivres sont partout à très grand marché, à moins que la mauvaise récolte du riz ne fasse renchérir les autres denrées.

Outre la chair de pourceau qui est la plus estimée, & qui est comme la base des meilleurs repas, y on trouve des chèvres, des poules, des oies, des canards, p<sup>2.018</sup> des perdrix, des faisans & d'autre gibier inconnu en Europe. Ils exposent aussi dans leurs marchés de la chair de cheval, de bourrique & même de chien. Ce n'est pas qu'il n'y ait des buffles & des bœufs, mais dans la plupart des provinces la superstition ou le soin de l'agriculture empêche qu'on ne les tue.

Voici à peu près la manière dont ils apprêtent leurs viandes. Ils tirent le suc d'une certaine quantité de chair de pourceau, de poule, de canard, &c. Et ils se servent de cette substance pour cuire les autres viandes. Ils diversifient ces ragoûts par un mélange d'épiceries & d'herbes fortes. On sert toutes ces viandes coupées par morceaux dans des jattes de porcelaine, & il est rare qu'on mette sur leurs tables des pièces entières, si ce n'est lorsqu'ils ont invité quelques Européens dont ils veulent par courtoisie imiter les usages.

Parmi ces ragoûts si différents des nôtres, il y en a quelques-uns dont vous n'oseriez manger & dont je me régale quelquefois avec

plaisir. Ce sont des nerfs de cerf & des nids d'oiseaux accommodés d'une manière particulière. Ces <sup>p2.019</sup> nerfs sont exposés au soleil pendant l'été & conservés avec de la fleur de poivre & du macis. Lorsqu'on veut les apprêter on les met dans l'eau de riz pour les amollir, & on les fait cuire dans du jus de chevreau, assaisonné de plusieurs épiceries. Les nids d'oiseau viennent du Japon, & sont de la grosseur d'un œuf de poule. La matière en est inconnue mais elle ressemble beaucoup à la mèche qu'on tire du sureau, ou à la pâte filée de Gênes ou de Milan. Le goût en serait insipide, s'il n'était relevé par les épiceries qu'on y mêle. C'est le plat le plus chéri des Chinois. Ils font aussi une certaine pâte de riz qu'ils filent & que nous appelons vermicelle de riz. Ces trois mets sont à mon avis très supportables. Les fleuves qui arrosent toutes les provinces de la Chine, les lacs, les étangs, & la mer fournissent abondamment toutes sortes de poissons. Les Chinois les sont sécher, & ils en font un très grand commerce. Ils élèvent dans leurs maisons certains petits poissons bigarrés de cent couleurs différentes ; leurs écailles sont dorées ou argentées, & leur queue dont la figure est extraordinaire, est aussi longue que tout leur corps. J'en <sup>p2.020</sup> nourris dans mon pagode de Colomfou, sans cependant espérer de les pouvoir porter en Europe, à cause de l'eau douce qu'il faut changer tous les jours, & qui est rare dans les vaisseaux.

Quoique les Chinois aient des brebis & des chèvres, dont ils peuvent traire le lait, ils ne savent point néanmoins faire le beurre, & ils en ignorent absolument le goût & l'usage. J'ai fait enseigner à un jeune bonze la manière de le faire par un de nos matelots, qui est un paysan des côtes de Bretagne, mais il n'a jamais la couleur & la perfection du nôtre, ce qui procède sans doute de la qualité des pâturages. Au lieu de beurre ils se servent de saindoux, ou d'une espèce d'huile qu'ils tirent d'un fruit qui m'est tout à fait inconnu & dont on n'a jamais pu me donner aucune connaissance.

Les chemins publics sont très bien entretenus, & la quantité de rivières & de lacs dont ce pays est arrosé, n'apporte aucune

incommodité aux voyageurs, par la précaution qu'on a prise d'opposer des digues au débordement des eaux. On se sert rarement de chevaux dans les voyages. On s'embarque dans <sup>p2.021</sup> des bateaux, ou dans des barques longues à rames, & comme le même fleuve parcourt souvent plus d'une province, il est aisé & commode de voyager. Dans les provinces où les rivières sont plus rares ou moins navigables, on se fait porter en chaises à porteur, & on trouve de lieu en lieu des villages & des bourgs où l'on change de porteurs. Il y a aussi des postes réglées & disposées de trois en trois milles, mais il n'est pas permis aux particuliers de s'en servir & elles sont réservées pour les courriers de l'empereur, & pour les affaires qui concernent le gouvernement public.

Leurs chevaux n'ont ni la beauté ni la vigueur des nôtres, & ils ne savent point les dompter ; ils les mutilent seulement, & cette opération les rend doux & familiers. Ceux qu'ils destinent aux exercices militaires sont si timides qu'ils fuient au hennissement des chevaux tartares. D'ailleurs comme ils ne sont point ferrés, la corne de leurs pieds s'use, en sorte que le meilleur cheval à 6 ans est presque incapable de service.

Il ne faut pas tout à fait juger de la figure des Chinois par les portraits qu'ils <sup>p2.022</sup> nous envoient dans leurs écrans, ou dans leurs éventails. Leur physionomie n'a rien qui choque. Ils sont blancs naturellement, surtout dans les provinces septentrionales. Les gens ordinaires, c'est-à-dire, ceux que la nécessité expose à un travail assidu, & aux ardeurs du soleil, sont un peu basanés, principalement vers le midi de cet empire. Ils ont généralement les yeux petits & ovales, & le nez court, mais non pas au point que je me l'étais figuré : j'en ai même vu beaucoup qui étaient fort beaux hommes. Ils ont soin de laisser croître le poil au menton & aux oreilles, & ce n'est pas un léger agrément parmi eux, lorsque le poil de leurs sourcils tombe un peu sur la tempe. Ils ne coupent point leurs ongles, ils se contentent de les tailler, & j'ai vu des marchands chinois qui les avaient longs d'un pouce ou plus. C'est une espèce de distinction parmi eux, qui semble marquer qu'ils ne sont point contraints par la nécessité de s'appliquer

au travail des mains. Auriez-vous jamais, Monsieur, imaginé un pareil raffinement de l'amour propre ? Ils nous estiment heureux de ce que la nature prodigue en notre faveur nous a <sup>p2.023</sup> donné des barbes plantureuses qu'elle leur refuse, & ils ne peuvent trop admirer le caprice qui nous fait couper nos cheveux, pour porter sur nos têtes les dépouilles des morts.

Ils ont ordinairement la taille épaisse, & sont d'une hauteur médiocre. Il y en a pourtant dans ce grand nombre qui sont grands. & dont la taille est fine & déliée. La nature ne se borne jamais à un seul modèle.

Leur manière de se vêtir est fort simple. Les riches ont trois tuniques de soie sans doublure. Celle de dessus est courte, & d'une couleur modeste : les manches en sont larges & ne descendent qu'à la jointure du bras. Les autres tuniques ou robes se croisent & tombent jusqu'à mi-jambe. Leurs caleçons sont aussi de soie très fine. Ils portent de petites bottes de soie dans leurs maisons, mais lorsqu'ils font ou qu'ils reçoivent quelque visite, ils se servent de bottes de cuir ou de satin noir très proprement faites. Les gens ordinaires ont de certains souliers sans talons, qui sont brodés & travaillés avec beaucoup d'art & de propreté.

Les Chinois sont surpris de voir nos habits. Ils sont trop étroits & trop courts, <sup>p2.024</sup> disent-ils, & un corps si gêné ne peut être libre & dispos. Je crois en vérité qu'ils ont raison. Je vous ai déjà dit, Monsieur, avec quelle douleur ils exécutèrent l'ordre que l'empereur tartare leur donna de couper leurs cheveux. Je ne sais si c'est pour réparer cette perte qu'ils ont inventé le bonnet dont ils se servent ; sa figure est ronde, & il est couvert de gros flocons de soie rouge, ou de crin teint en cette couleur. Ce bonnet descend sur les yeux, & les met à couvert des rayons du soleil. Ils ont ordinairement la tête nue dans leurs maisons, à moins qu'ils ne reçoivent quelque visite : car ce serait alors une grande incivilité de paraître en cet état.

Cette nation est très polie, mais la politesse est d'une autre espèce

que la nôtre, du moins en plusieurs choses. Ces grandes embrassades, ces longues révérences, ces airs affectés de la civilité européenne leur sont inconnus. Deux paroles qui ne signifient rien commencent & finissent leurs compliments. Quand ils se rencontrent ils joignent les mains, les élèvent, & puis les baissent en disant, *zinzin* ; & ce *zinzin* signifie tout ce qu'on veut lui faire dire. Si la <sup>p2.025</sup> personne qu'ils saluent a quelque marque de distinction, ils croisent les bras, & s'inclinent presque jusqu'à terre.

Lorsqu'après une longue absence deux amis se rencontrent, ou lorsqu'ils veulent se féliciter sur quelque heureux succès, ils se mettent l'un & l'autre à genoux & se baissent jusqu'à terre. Ils se relèvent ensuite & recommencent de nouveau jusqu'à trois & quatre fois. Les serviteurs témoignent leur respect à leurs maîtres en se mettant à genoux dès qu'ils paraissent, & ils battent trois fois la terre de leur front. Tandis que le maître parle, ils sont debout à ses côtés, & ils ne lui répondent qu'à genoux. Tout le monde observe cette cérémonie avec les mandarins.

Quand ils parlent d'eux-mêmes, ils se servent rarement de la première personne, à moins que ce ne soit en parlant avec des gens fort inférieurs. Ils n'usent point non plus de la seconde personne, lorsqu'ils adressent la parole à quelqu'un, & ils ont mille termes pour s'abaisser eux-mêmes, & pour honorer les autres. On trouvera par exemple peu de Chinois qui disent, *je fais, je dis*, mais ils se servent de leur nom propre pour <sup>p2.026</sup> nominatif du verbe, *N. dit, N. fait*. Toutes ces formules demandent une étude particulière, & on ne peut les omettre sans incivilité.

Les Chinois ont plusieurs noms. Premièrement, ils portent celui de leur famille, qui est commun à tous ceux qui descendent du même aïeul : par exemple le nom chinois de Confucius est *Kúng, chù*, *Kúng* est le nom de sa famille, & le mot *chù*, qui signifie docteur ou maître, est un nom qu'on joint au premier comme une épithète honorable, qui le distingue des autres qui ont le même nom.

Secondement, lorsqu'un enfant est né, son père lui donne dans le terme d'un mois un petit nom, *Siàcoming*, nom de lait, semblable à ces noms diminutifs que les Européens donnent à leurs enfants, & on ne le connaît que sous ce nom pendant son enfance.

Troisièmement, quand un enfant commence à s'appliquer à l'étude des lettres, son père lui donne un nouveau nom, qu'on met à la suite du nom de famille (car les Chinois sont diamétralement opposés en plusieurs choses à nos coutumes) : ainsi au lieu que nous disons <sup>p2.027</sup> par exemple Pierre l'Allemand ils diraient l'Allemand Pierre.

Il faut encore remarquer que quand on parle à un Chinois, on ne l'appelle jamais du nom de sa famille, à moins qu'on ne lui soit fort supérieur en dignité ; c'est pourquoi les Chinois donnent à leurs noms de famille celui de *hoey* nom caché, ou secret ; on s'en sert cependant dans les souscriptions de lettres.

Quatrièmement, lorsqu'un jeune homme est parvenu à l'âge viril, on lui donne le bonnet viril, & dans cette occasion ses amis lui choisissent un nom, qu'il conserve toute sa vie. Il arrive même assez souvent qu'ils signent de ce nom leurs lettres & leurs écrits.

Cinquièmement, les personnes considérables ou par leurs vertus, ou par leurs emplois, ont un nom particulier ajouté aux deux autres, & c'est une politesse que de ne l'appeler que de ce dernier nom.

Enfin ceux qui pendant leur vie se sont distingués par leurs sciences, & par les services qu'ils ont rendus à l'État, reçoivent de l'empereur après leur mort un nom ou titre glorieux en signe de <sup>p2.028</sup> reconnaissance, de sorte que quand on parle d'eux & de leurs belles actions, on ne se sert que de ce nom pour les nommer.

Quand un Chinois en visite un autre, il s'arrête à la porte, & donne au portier un cahier de douze pages, long de demi pied, dans lequel il a écrit en lettres rouges & d'un style modeste, son nom, ses titres, & le motif de sa visite. Ce cahier est de papier blanc & couvert de papier rouge : & ils en ont de plusieurs sortes selon le rang des personnes qu'ils visitent. Si celui qu'on veut visiter est absent de la maison, on laisse & on

recommande soigneusement le cahier au portier, & la visite est censée faite & reçue.

Un magistrat dans les visites qu'il fait doit être vêtu de la robe de cérémonie, qui est affectée à son emploi. Ceux qui n'ont aucune charge publique, mais qui sont en quelque considération parmi le peuple, ont aussi des habits destinés aux visites, & ne peuvent se dispenser de s'en vêtir sans manquer à la civilité. S'ils sortent en public, ils font toujours porter par un de leurs serviteurs la robe de cérémonie, <sup>p2.029</sup> afin que s'ils rencontrent quelque personnage ils puissent s'en parer pour le saluer & pour en recevoir le salut. Si un Chinois vêtu de cette robe rencontre un de ses amis qui n'ait que ses habits ordinaires, il s'en dépouille pour pouvoir le complimenter but à but.

On pourrait faire un gros volume de toutes les cérémonies chinoises qui se pratiquent dans les visites. Le nombre des inclinations de corps qu'on doit faire, la quantité de mots qu'on doit dire, le titre qu'un chacun se doit donner dans les visites actives & passives, tout est exactement marqué dans le cérémonial chinois ; & leurs livres traitent fort au long de toutes ces pratiques, que ces peuples regardent comme faisant partie de la vertu, & comme étant le nœud de la société entre les hommes.

Celui qui reçoit la visite va recevoir à la porte celui qui la rend. Ils joignent tous deux les mains en se rencontrant, & se font mutuellement plusieurs civilités muettes, ou qui ne s'expriment que par les deux syllabes *zinzin*. Le maître de la maison invite l'autre à entrer en lui montrant la porte, & <sup>p2.030</sup> en lui disant *zinzin*, l'autre répond, *poukan*, c'est-à-dire, je n'ose ; mais au second *zinzin* il ne se fait pas prier davantage & il entre. La distinction entre la main droite & la main gauche s'observe selon les provinces : il y en a où la main gauche est la main honorable, dans d'autres c'est la droite. S'il y a plusieurs personnes dans la maison, celle qui est la plus distinguée ou par sa dignité, ou par son âge, a la place d'honneur, mais elle la cède toujours à l'étranger ; la première place est celle qui se trouve la plus voisine de la porte ; ce qui est directement opposé à nos usages.

Après que chacun est assis, celui qui visite expose de nouveau le motif de sa visite. Le maître de la maison l'écoute gravement & s'incline de temps en temps pour témoigner sa reconnaissance de l'honneur qu'il reçoit. Le premier serviteur de la maison vêtu d'un habit de cérémonie apporte une table, sur laquelle il y a autant de tasses de thé qu'il y a de personnes. Souvent on sert aussi des boîtes de bétel, des pipes, & du tabac. C'est là l'âme de leur conversation. Le sérieux & la gravité règnent <sup>p2.031</sup> dans leurs discours, & rien, à mon avis, n'est plus opposé à nos conversations bruyantes.

Lorsque la visite est finie, le maître de la maison reconduit son hôte jusqu'à la porte de la rue. Là on fait de nouvelles révérences, & le *zinzin* qu'on y répète plus de cent fois signifie dans cette occasion une infinité de choses. Quand l'hôte (j'appelle ainsi celui qui fait la visite), lorsque l'hôte, dis-je, est monté à cheval, ou qu'il est entré dans sa chaise, le maître de la maison sort hors la porte, & le salue de nouveau en élevant & en baissant ses mains. Non content de cela il envoie un valet, qui à deux cents pas de la maison va lui faire un nouveau compliment de sa part, & quelque temps après l'hôte en renvoie un autre pour le remercier ; ainsi finit la visite.

Ce n'est pas seulement dans leurs visites que leur politesse brille, elle éclate encore dans la moindre des actions, qui ont quelque rapport à la société. Ils mangent souvent ensemble, & c'est pendant leurs repas qu'ils traitent de leurs affaires les plus sérieuses. Ils se servent au lieu de fourchettes de certains petits bâtons d'ivoire ou d'ébène, dont les <sup>p2.032</sup> extrémités sont d'or ou d'argent. Ils ne touchent jamais rien avec les doigts ; de là vient qu'ils ne se lavent jamais les mains ni avant ni après le repas. Je ne puis mieux comparer les Chinois à table, qu'aux musiciens d'un orchestre ; il semble qu'ils mangent en cadence, & par mesures, & que le mouvement de leurs mains, & même de leur mâchoire, dépend de quelque règle particulière.

Leurs tables sont nues, sans nappes & sans serviettes, elles sont seulement entourées de longs tapis brodés, qui pendent jusqu'à terre. Chacun a sa table dans un repas de cérémonie, à moins que le grand

nombre des convives ne les oblige de s'asseoir deux à la même. On les sert toutes également & en même temps, & on les couvre de plusieurs petits plats, les Chinois préférant la variété à une abondance superflue.

Je viens maintenant aux cérémonies qu'ils pratiquent dans leurs festins. Celui qui veut inviter quelqu'un à un repas, lui envoie la veille, ou quelques jours auparavant, un de ces cahiers, dont j'ai déjà parlé, où il a écrit ces mots en parlant toujours à la troisième personne. p2.033

« N. a préparé un repas de quelques herbes, a nettoyé les verres, &c., afin qu'un tel jour le tel (qu'il qualifie des titres les plus honorables) vienne le recréer par les charmes de sa conversation & par l'éloquence de sa doctrine, & il le prie de ne pas le priver de cette satisfaction.

Sur la première feuille du cahier il écrit en forme d'adresse le nom le plus honorable de celui qu'il invite, & il lui donne les titres qui conviennent au rang qu'il tient dans le monde. Il observe les mêmes formalités avec tous les convives qu'il a dessein d'inviter.

Le jour destiné pour le repas il envoie dès le matin un cahier semblable au premier pour faire ressouvenir les convives de la prière qu'il leur a faite, & il les conjure de nouveau de se trouver chez lui à l'heure marquée. Vers l'heure du repas il leur envoie un troisième cahier & un serviteur pour les accompagner, & pour leur marquer l'impatience qu'il a de les voir.

Lorsque les convives sont arrivés à la porte de la maison l'Amphytrion de la fête va les recevoir avec les mêmes cérémonies que j'ai rapporté ci-dessus, & il leur fait aussitôt présenter du thé. p2.034 Ils entrent ensuite dans la salle du festin, qui est ornée (au défaut des tapisseries dont ils ne connaissent point l'usage) de vases de fleurs, de peintures, & d'autres ornements semblables.

Avant que de se mettre à table le maître de la maison prend une coupe d'or ou d'argent, & l'élevant avec les deux mains, il salue celui des conviés qui tient le premier rang parmi les autres. Il sort ensuite de la salle & va dans la cour, (laquelle est de plein pied avec le portique

sous lequel ils ont coutume de prendre leurs repas) où après s'être tourné vers le midi, & avoir offert le vin aux esprits tutélaires de sa maison, il le verse en forme de sacrifice. Après cette cérémonie chacun s'approche de la table qui lui est destinée. Ils sont plus d'une heure à se faire des compliments avant que de s'asseoir, & le maître de la maison n'a pas plus tôt fini avec l'un, qu'il faut qu'il recommence avec l'autre. Ils redoublent leurs compliments lorsqu'il s'agit de boire. Le convive le plus distingué boit le premier, les autres boivent ensuite, & tous saluent le maître de la maison. Quoique leur tasses soient fort petites, & qu'elles <sup>p2.035</sup> n'aient pas plus de profondeur que la coquille d'une noix, néanmoins ils boivent lentement & à plusieurs reprises, n'étant pas accoutumés de boire à grands coups, si ce n'est quelque petit maître chinois, qui par la fréquentation des Anglais, ou des Français a contracté l'habitude de vider un verre de vin d'un seul trait. On peut dire dans un sens qu'ils mettent moins de temps à manger, qu'ils n'en mettent à boire.

Rien n'est plus gênant que les formalités qu'ils observent dans les commencements du repas, formalités ennuyeuses dont je supprime le détail. Cependant les convives s'humanisent peu à peu, & Bacchus fait son miracle ordinaire, en chassant la gravité & la mélancolie. Ils agitent plusieurs questions plaisantes, & ils ont de petits jeux où celui qui perd est condamné à boire. Il arrive même presque toujours que l'on joue la comédie pendant le repas. Ce spectacle mérite bien que je vous en fasse une courte description.

C'est un divertissement mêlé de la plus effroyable musique qu'on puisse entendre. Les instruments sont des <sup>p2.036</sup> bassins d'airain ou d'acier, dont le son est aigu & perçant ; un tambour fait de peaux de buffles qu'ils battent tantôt avec le pied, tantôt avec des bâtons semblables à ceux dont se servent les Trivelins en Italie. Ils ont aussi des flûtes dont le son est plus lugubre que touchant. Les voix des musiciens ont à peu près la même harmonie ; les Chinois néanmoins paraissent enthousiasmés de cette mélodie, & blâment fort notre mauvais goût de n'y pas applaudir.

Les acteurs de ces comédies sont de jeunes garçons depuis l'âge de 12 jusqu'à 15 ans. Les conducteurs les mènent de provinces en provinces, & ils sont regardés partout comme la lie du peuple. Je ne saurais dire si leurs pièces de théâtre sont bonnes ou mauvaises, ni quelles en sont les règles. La scène m'a paru toujours tragique : j'en juge par les pleurs continuels des acteurs, & par les meurtres feints qui s'y commettent. La mémoire de ces enfants m'a surpris ; ils savent par cœur 30 ou 40 comédies, dont la plus courte dure plus de trois heures. Ils traînent partout leur théâtre, & quand ils sont appelés, ils présentent le volume de leurs comédies, & p2.037 sitôt qu'on a choisi la pièce qu'on veut voir, ils la jouent sur-le-champ sans autre préparation.

Vers la moitié du repas un des comédiens fait le tour des tables, & demande à chacun quelque petite récompense. Les valets de la maison font la même chose & portent au maître l'argent qu'ils ont reçu. On étale ensuite aux yeux des conviés un nouveau repas, qui est destiné pour leurs domestiques. Il m'a semblé qu'ils regardaient comme une impolitesse de donner aux valets des convives des viandes entamées.

La fin du repas répond au commencement. Les conviés louent en détail l'excellence des mets, la politesse & la générosité du maître de la maison. Celui-ci s'humilie & leur demande pardon de ne les avoir pas traités selon leurs mérites : en un mot il fait toutes les sottises excuses que nos donneurs de repas, nés au fond de nos provinces, ont coutume de faire à ceux qu'ils ont régalé ; coutume ridicule que je voudrais laisser aux Chinois.

Nous les avons souvent invités à p2.038 venir manger chez nous, jusqu'au nombre de 14 ou 15 personnes & quelquefois plus : il m'a paru qu'ils n'étaient pas tellement prévenus en faveur de leurs cérémonies, que la liberté des nôtres leur déplût : j'ai remarqué au contraire qu'ils y applaudissent. Nos mets ne sont pas de leur goût, nous avons coutume d'appeler un cuisinier chinois pour les servir à leur mode. Ces cuisiniers suivis d'un ou de deux marmitons chargés des ustensiles qui leur sont nécessaires, vont de maisons en maisons & y préparent un grand repas à peu de frais : vu l'abondance des vivres, ils

couvrent les tables de toutes sortes de mets., mêlant sans distinction la viande & le poisson. Les plus grands festins que nous leur avons donnés ne nous ont pas coûté quatre pistoles, & cependant l'abondance y régnait. Notre vin, tout vin du Pérou qu'il est, vin grossier & violent, leur plaît si fort qu'il est rare qu'ils n'en boivent avec excès dans toutes les occasions qui se présentent. Leur ivresse n'a rien de fougueux ni de terrible, & le vin ne fait point sur leurs cerveaux les funestes impressions qu'il fait sur les nôtres.

p2.039 Quoique les Chinois soient très poltrons, & que l'usage des armes leur soit interdit, la populace ne laisse pas d'avoir des académies où l'on enseigne l'art de se battre méthodiquement à coups de poings. Ils sont très vindicatifs, mais ils sont souvent les premières victimes de leur vengeance. Quand ils ne peuvent faire à leur ennemi le mal qu'ils voudraient lui faire, leur désespoir les pousse à s'aller tuer à sa porte, ou à y expirer, après avoir avalé du poison, parce que les magistrats ont coutume de punir rigoureusement ceux qui par leurs inimitiés ont réduit leurs ennemis à cet affreux désespoir.

Ils aiment le jeu jusqu'à l'aveuglement & à la fureur, & pour satisfaire à cette violente passion ils vendent souvent leurs enfants, leurs femmes & leurs concubines. Ils ont plusieurs jeux de hasard, & ils y paraissent si attachés qu'ils perdent le souvenir de toute autre chose. J'ai vu parmi eux une espèce de jeux d'échecs, mais je n'ai pu comprendre la marche des figures qui le composent.

Dans le temps que les cailles passent la mer, ils en prennent aux filets une très grande quantité, & réservent les p2.040 mâles pour les faire jouter à peu près comme on fait jouter les coqs en Angleterre & en Bretagne. C'est un jeu fort commun entre eux, & qui donne lieu à des gageures considérables. On voit des gens, même avancés en âge, s'arrêter au milieu des rues, & proposer la joute à tout venant : ils tirent leurs cailles d'un petit sac qui est pendu à leur ceinture, & ils les font combattre : le peuple s'assemble & prend parti. Une des cailles reste toujours sans vie sur le champ de bataille.

Ils célèbrent le jour de leur naissance par des fêtes, par des festins, par des sacrifices aux âmes de leurs aïeux, & par d'autres divertissements semblables. Lorsqu'un homme a atteint l'âge de cinquante ans (âge où selon leur opinion la vieillesse commence) tous ses parents le viennent féliciter, & lui envoient des présents. On représente des comédies devant sa porte, & ses enfants, surtout s'ils sont lettrés, font, & prient leurs amis de faire des vers à sa louange.

Ils s'envoient souvent des présents réciproques, & il est libre à celui à qui on les fait d'en refuser une partie, sans que l'autre s'en puisse offenser, mais il ne peut se <sup>p2.041</sup> dispenser d'envoyer à son tour l'équivalent de ce qu'il a reçu.

Lorsque les Hollandais vinrent la première fois à la Chine, ils demandèrent si les femmes y mettaient au monde vingt enfants à la fois, tant la multitude du peuple les surprit. Pour moi, j'aurais fait volontiers la même question. Cette foule n'est pas seulement remarquable dans les villes, elle l'est encore dans les campagnes & dans les moindres villages. J'approuve fort l'idée d'un voyageur, qui dit que l'empire de la Chine est une grande ville qui a douze cents lieues de circuit. Les rivières mêmes sont couvertes de bateaux où vivent plusieurs familles qui s'établissent tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre.

Cependant cette multitude n'apporte aucun désordre. Les moindres bourgs sont divisés par quartiers, & chaque quartier a son commissaire. Toutes les rues sont fermées pendant la nuit par une palissade, & gardées par des soldats tartares, en sorte qu'on ne peut aller d'un quartier à un autre. Chaque chef de famille est obligé de porter au commissaire le nom & le nombre des personnes qui la <sup>p2.042</sup> composent, ainsi il est aisé de faire le dénombrement de ces peuples.

Avant que de vous parler des cérémonies qu'ils pratiquent dans leurs mariages, je vais vous parler, Monsieur, des femmes chinoises. Leur sort ne peut que vous inspirer de la compassion, si vous en jugez selon vos préjugés. Elles sont, pour ainsi dire, esclaves, mais

l'esclavage n'est pas à mon avis le plus grand de leurs malheurs. Bannies de la société civile, obligées de complaire à un mari souvent dégoûtant, & toujours jaloux, elles vivent dans une retraite continuelle, & le joyeux hymen qui donne tant de liberté à nos dames, achève de les en priver entièrement.

Il est surprenant qu'un peuple qui témoigne tant d'ardeur pour ce sexe, ait si peu d'égard pour lui. Les Chinois à la vérité ne cherchent dans la possession des femmes, qu'à satisfaire leurs sens ; mais l'amour le plus brutal a ses délicatesses, & je me suis étonné cent fois de ce qu'ils font le malheur d'un sexe dont ils font leur félicité.

Les lois chinoises ne recommandent rien avec plus de soin, que la bonne éducation des enfants, laquelle consiste <sup>p2.043</sup> principalement à séparer dès leur bas âge les garçons d'avec les filles, & à ne permettre aucune communication entre les personnes de deux sexes. Cette séparation, disent-ils, fait qu'un père aime d'autant plus ses enfants, qu'il est certain qu'il en est le père. Si les hommes, ajoutent-ils, & les femmes vivaient ensemble sans retenue, sans modestie, ils s'accoupleraient comme les bêtes, & deviendraient semblables à elles.

Pour accoutumer les femmes dès leur enfance à n'avoir aucun commerce avec les hommes, ils partagent leurs maisons en deux parties, l'une intérieure où les femmes habitent, l'autre extérieure qui est destinée aux hommes. La porte de l'appartement des femmes est gardée avec beaucoup de soin, & il n'est permis ni aux hommes d'y entrer, ni aux femmes d'en sortir. On ne peut s'imaginer jusqu'où va leur exactitude là-dessus. Les filles qui sont fiancées sont gardées encore avec plus de jalousie, j'ose dire même avec quelque tyrannie. Si un homme entre dans l'appartement intérieur pour quelque nécessité urgente, il doit parler si bas <sup>p2.044</sup> que personne ne le puisse entendre au dehors. On ne peut marcher de nuit par la maison sans lumière ; les femmes marchent à gauche les hommes à droite, afin de ne se point rencontrer. Une femme ne peut rien donner à un homme de la main à la main, si ce n'est dans les funérailles, parce qu'on suppose alors qu'une grande douleur éteint toute autre fantaisie. Dans les autres

occasions la femme met dans un panier ce qu'elle veut présenter à un homme, ou si elle n'a point de panier, elle le met à terre, & l'homme le ramasse. Ils ne boivent point de l'eau d'un même puits, & ne se baignent jamais dans un même bain. Ils ne tiennent point d'assemblées, & une femme ne se trouvera jamais assise auprès d'un homme. Les frères même n'ont aucun commerce avec leurs sœurs ; non seulement ils ne mangent point ensemble, mais encore ils se servent de vases différents. Ces lois sont générales ; mais il ne s'ensuit pas que les Chinois, surtout les gens d'une condition médiocre, les observent à la lettre.

Le goût des Chinois dans le choix des <sup>p2.045</sup> femmes est très bizarre, & quoique la nature produise à la Chine les mêmes corps qu'elle produit en Europe, ils veulent des beautés qui ne tiennent rien d'elle. Quand une fille a passé l'âge de trois ans, on lui casse le pied, en sorte que les doigts sont rabattus sous la plante. On y applique une eau forte qui brûle les chairs, & on l'enveloppe de plusieurs bandages jusqu'à ce qu'il ait pris son pli. Les femmes ressentent cette douleur pendant toute leur vie ; elles peuvent à peine marcher, & rien n'est plus désagréable que leur démarche. Je n'ai pu savoir encore la raison de cette coutume. Je crois que les Chinois l'ignorent eux-mêmes, & élevés dans l'opinion qu'une femme sans pieds est un morceau ragoûtant, ils ne l'épouseraient pas, si elle n'était ornée d'une si ridicule perfection. Pour moi je m'imagine que leurs aïeux, plus jaloux encore, inventèrent cette coutume pour rendre les femmes plus sujettes & plus dépendantes. D'autres disent qu'ayant voulu secouer le joug de leurs maris, elles avaient été punies de cette manière. Quoiqu'il en soit, elles souffrent cette incommodité avec joie, & tâchent de se rendre le pied petit <sup>p2.046</sup> autant qu'il leur est possible. Elles ont raison, c'est là leur dot & tout leur héritage.

Outre cet agrément singulier, elles ont soin d'empêcher que les yeux ne croissent & ne deviennent grands. Les jeunes filles instruites par leurs mères, se tirent continuellement les paupières, afin d'avoir les yeux petits & longs, ce qui joint à un nez écrasé, les rend beautés

parfaites. Leurs cheveux sont fort noirs, & elles les tressent sur un bonnet de fil de fer, en y entrelaçant des fleurs & des poinçons d'or & d'argent. Lorsque l'âge commence à semer des rides sur leurs visages, elles croient les effacer par les fleurs dont elles couvrent leurs têtes, & l'on voit communément des têtes de printemps avec des visages d'hiver.

Elles sont vêtues modestement. Leurs robes sont assez semblables à celles des hommes, mais elles sont beaucoup plus larges, & la couleur en est plus vive. Elles ont trois tuniques qui se croisent : leurs jupes font plissées & ouvertes aux deux cotés & par derrière. Elles ne portent point de bas : les bandages de leurs pieds montent à mi-jambe, & un caleçon de taffetas blanc ou jaune en couvre <sup>p2.047</sup> le reste. Leurs souliers sont proportionnés à la petitesse de leurs pieds, & un enfant de huit mois aurait de la peine à les chausser.

Elles ont le teint beau, les lèvres fort vermeilles, la bouche bien faite, les dents un peu noires par l'usage continuel du bétel. Le fard dont elles se servent relève leur blancheur naturelle, & leur donne du coloris, mais il gâte leur teint d'une telle manière, qu'une femme de trente ans est ridée & dégoûtante.

Malgré la solitude éternelle dans laquelle elles vivent, elles aiment à plaire. La femme est femme partout, & nature ne saurait se démentir. Elles ont autant de soin de leur parure & de leur ajustement, que si elles devaient paraître en public. Quand nous allons chez nos négociants soit pour y manger, soit pour y parler d'affaires, leurs femmes, que la curiosité tourmente, font autant d'efforts pour être vues, qu'elles en font pour nous voir. Quelle satisfaction pour elles, nous dit notre interprète, lorsqu'à travers une porte grillée, elles peuvent faire paraître le bout du pied, & nous en faire admirer le petit volume. Mais ce n'est pas par les pieds que les Français se <sup>p2.048</sup> prennent, & ces bonnes dames perdent leur étalage.

Il est rare, comme je le dirai dans la suite, qu'avant la cérémonie du mariage, le mari ait vu sa femme. Les questions qu'il fait faire par son

entremetteur au père de la fille, lui suffisent. On demande d'abord quelles sont les perfections de la fille, son âge, son nom, si elle a le pied long de deux pouces tout au plus, les cheveux longs, les yeux petits, les oreilles longues, larges, ouvertes & pendantes (car c'est la encore une perfection) ; si la fille a toutes ces qualités, le marché est à moitié conclu.

Il y a des Chinois qui ne pouvant se résoudre à vivre dans la continence, se vendent eux-mêmes à des gens riches, afin de pouvoir épouser une de leurs esclaves. Tous les enfants qui naissent de ce commerce sont esclaves du maître, mais ils peuvent recouvrer leur liberté, lorsque par leur travail ils ont amassé une somme suffisante pour se racheter eux & leurs enfants. Il y en a d'autres qui ayant assez d'argent pour acheter une femme, mais qui n'ayant pas un bien suffisant pour élever les enfants qui surviennent, se trouvent réduits à la nécessité de les vendre, <sup>p2.049</sup> & de les rendre esclaves, surtout dans les temps de disette ; mais cet esclavage n'a rien de dur, & les Chinois sont des maîtres très débonnaires. Il arrive quelquefois qu'un père au lieu de vendre ses enfants, surtout les filles, aime mieux les noyer au moment de leur naissance. Cette coutume règne principalement parmi le petit peuple, & il n'y a aucune loi positive qui s'y oppose. L'opinion de la métempsychose y contribue beaucoup ; car s'imaginant que les âmes de leurs enfants animeront peut-être des corps plus heureux, ils ne craignent point de se montrer barbares par l'excès d'une compassion mal entendue.

Les femmes aussi bien que les hommes sont fort lascives : leur unique étude est de rechercher quelque raffinement dans les plaisirs de l'amour, pour avoir la préférence sur leurs rivales. Elles ont des livres où sont peintes des figures qui feraient rougir l'Arétin. Ces livres ne sont autre chose que plusieurs petites planches doubles attachées ensemble en forme de feuilles de livre, & longues d'un pied tout au plus ; sur la partie extérieure de ces feuilles, on voit des figures d'oiseaux, d'animaux, &c. Cette <sup>p2.050</sup> feuille ou planche qui est double, s'ouvre ensuite, & en montre une autre, sur laquelle il y a tout ce qu'on

peut voir de plus sale & de plus immodeste. On vend ces livres publiquement, & les Chinois ne connaissent ni scrupule, ni modestie sur cet article. Cependant les femmes ont plus de disposition que les hommes à embrasser le christianisme : la raison en est assez naturelle, car la loi qui défend la polygamie est aussi favorable aux femmes qu'elle l'est peu aux maris.

Si vous lisez cette lettre, Monsieur, à quelque dame de vos amies, il me semble déjà l'entendre se récrier sur la jalousie des Chinois, & sur l'esclavage de leurs femmes ; les traiter de barbares, de cruels. Quoi, partager un mari avec une douzaine de rivales ! ne pouvoir prêter l'oreille à la fleurette : être éternellement esclaves ! quelle cruauté ! Mais les femmes chinoises pensent autrement. Cette liberté qui fait le bonheur de nos dames, est pour elles un bien indifférent, parce qu'elles ne le connaissent point. Les maux & les biens dépendent le plus souvent de notre imagination. Je suis bien persuadé que si elles avaient une fois goûté les charmes de la liberté, <sup>p2.051</sup> elles les préféreraient aux ennuis de la solitude ; mais comme elles n'ont aucune idée de cette liberté, & que tout ce qui les environne leur retrace l'image de la servitude, elles ne connaissent point les peines qui y sont attachées.

Il n'y a point de pays au monde où les intrigues galantes soient moins communes. Je ne conseille pas à nos faiseurs de romans d'en mettre la scène à la Chine, s'ils veulent donner quelque vraisemblance à leurs fictions. C'est peut-être le seul pays de la terre où la jalousie des maris ait rendu les femmes sages. Les lois du royaume sont favorables aux maris, & rigoureuses envers ceux qui n'ayant point de femmes entreprennent de séduire celles d'autrui. De là vient que les jeunes gens contractent des habitudes, qu'ils ne quittent pas même lorsqu'ils sont mariés.

Les étrangers doivent se conduire avec prudence sur le chapitre des femmes. Celles mêmes à qui la bassesse de leur état ou leur âge décrépité permet d'aller par les rues, ne sont pas moins dangereuses que les autres. Si un étranger les regarde avec trop de curiosité, il s'expose à des extrémités funestes. Les Anglais, <sup>p2.052</sup> que le vin rend

Nouveau Voyage autour du monde  
**La Chine**

quelquefois entreprenants, en ont fait de tristes épreuves en plusieurs occasions. Les Chinois qui haïssent les nations étrangères, & qui ne cherchent qu'un prétexte pour les inquiéter, en embrassent l'occasion dès qu'elle se présente. Néanmoins comme la clef du coffre-fort, & des cœurs est la même, l'argent facilite ce que la loi entreprend vainement de rendre difficile.

J'avais dessein de vous parler dans cette lettre de leurs mariages, mais cet article demande une lettre toute entière. Je suis, &c.

@

## LETTRE DIXIÈME

À Émouy le 6 décembre 1716

@

<sup>p2.053</sup> Les deux livres des Rits dont je vous ai déjà parlé, Monsieur, traitent fort au long des cérémonies du mariage, & je crois que quelque étendue que soit cette matière, un peu de détail ne vous déplaira pas.

Il faut observer premièrement que les pères & les mères, ou à leur défaut les aïeux & les aïeules, ou enfin les plus proches parents, ont une autorité entièrement arbitraire sur leurs enfants lorsqu'il s'agit de les marier. J'entends par les plus proches parents ceux qui sont du côté paternel, car les parents au côté maternel n'ont de l'autorité qu'au défaut des premiers.

Les enfants ne peuvent se soustraire à l'autorité paternelle que dans deux cas. Premièrement s'ils se marient avec une étrangère, par exemple avec une mahométane ou avec une juive, parce que la <sup>p2.054</sup> manière de vivre des étrangers étant fort différente de celle des Chinois il est juste, dit la loi, que celui qui contracte une pareille alliance, jouisse d'une entière liberté. Secondement, si un jeune homme en voyageant se marie dans quelque province éloignée, sans savoir les engagements que les parents peuvent avoir pris en son absence, son mariage est valide, & il n'est point obligé de se conformer aux premières vues de son père. Mais si le mariage n'est pas consommé, & s'il n'y a encore que des promesses réciproques, il doit alors, sous peine de quatre-vingt coups de canne sur les fesses, rompre toute sorte d'engagement, & recevoir la femme que ses parents lui ont destinée.

Secondement, il faut remarquer que les mariages des Chinois diffèrent des nôtres, en ce que non seulement la fille n'a aucune dot, mais encore en ce que l'époux est obligé, pour ainsi dire, d'acheter la fille, & de donner à ses parents une somme d'argent dont on convient de part & d'autre. Ce sont des espèces d'arrhes, dont on paye une partie après que le contrat a été signé, & l'autre partie peu de temps avant la célébration du mariage.

Outre ces arrhes, l'époux fait aux <sup>p2.055</sup> parents de l'épouse un présent d'étoffes de soie, de vin, de fruits, &c. comme je le dirai ci-après. Si les parents reçoivent les arrhes & les présents, le contrat est censé parfait, & il ne leur est plus permis de se dédire, à moins que l'une des deux parties ne meure.

Quoique l'épouse ne soit point dotée, néanmoins lorsque ses parents n'ont point d'enfants mâles, ils lui donnent par une libéralité singulière des habits, & une espèce de trousseau. Il arrive même quelquefois en pareil cas que le beau-père fait venir son gendre dans sa maison, & l'établit héritier d'une partie de ses biens. Mais il ne peut se dispenser de constituer héritier de l'autre partie quelqu'un de sa famille & de son nom, pour vaquer aux sacrifices domestiques qu'on fait aux esprits des aïeux ; & s'il meurt avant que d'avoir fait ce choix, les lois obligent ses plus proches parents de s'assembler, & de procéder à l'élection d'un sujet capable de vaquer à cette pieuse occupation. On regarde ces sacrifices comme quelque chose de si essentiel, que celui qui se marie, ne peut aller habiter dans la maison de son beau-père, s'il est fils unique ; & en cas qu'il y aille, il n'y peut <sup>p2.056</sup> rester tout au plus que jusqu'à la mort de son père.

Cette piété envers les âmes de leurs aïeux, a donné lieu aux adoptions. Ceux qui n'ont point d'enfants mâles adoptent très souvent l'enfant d'un autre. Cette adoption se fait en deux manières : premièrement, en constituant pour son héritier l'enfant d'un étranger. Secondement, en choisissant un de ses parents pour succéder à ses biens.

Dans le premier cas, ils paient une somme d'argent au père de l'enfant qu'ils adoptent, & cet enfant ne reconnaît plus d'autre père que le père adoptif ; c'est-à-dire, qu'il en prend le nom, & qu'il en porte le deuil après sa mort. S'il arrive ensuite que le père adoptif le marie & qu'il ait des enfants, l'adoption subsiste toujours, parce qu'elle a précédé le mariage, & l'enfant adopté a une portion des biens égale à celle des autres enfants.

Dans le second cas, un Chinois qui est privé de successeurs mâles peut adopter le fils aîné de son frère cadet, & ce frère cadet au contraire n'ayant point d'enfants peut adopter le second fils de son frère aîné, en cas que celui-ci ait deux enfants <sup>p2.057</sup> mâles. En un mot si dans une famille composée de trois frères il n'y en a qu'un, par exemple, qui ait trois enfants mâles, celui-ci n'en garde qu'un, & ses deux frères adoptent les deux autres. Ces enfants adoptés s'appellent *kuosang*, ou bien *goêy tîn hen*, *successeurs substitués*.

Les Chinois reconnaissent deux fins principales dans le mariage, la première est celle de perpétuer les sacrifices dans le temple de leurs aïeux ; la seconde est la multiplication de l'espèce ; mais je crois que tout comme chez nous ils ont une troisième fin qu'ils sous entendent.

Les philosophes qui ont fait le recueil contenu dans le livre des Rits, parlent de l'âge propre au mariage, & divisent tous les âges en général, en leur prescrivant à tous leurs emplois.

Les hommes, disent-ils, à l'âge de 10 ans ont le cerveau aussi faible que le corps, & ils ne peuvent tout au plus s'appliquer qu'aux premiers éléments des sciences.

Ceux de 20 ans n'ont point encore toute leur force : ils aperçoivent à peine les premiers rayons de la raison ; cependant comme ils commencent à devenir hommes, on doit leur donner le chapeau viril.

<sup>p2.058</sup> À 30 ans l'homme est vraiment homme, il est robuste, vigoureux, & cet âge convient au mariage.

On peut confier à un homme de 40 ans les magistratures médiocres, & à un de 50 ans les emplois les plus difficiles & les plus étendus.

À 60 ans l'on vieillit, & il ne reste plus qu'une prudence sans vigueur, de sorte que ceux de cet âge ne doivent rien faire par eux-mêmes, mais prescrire seulement ce qu'ils veulent que l'on fasse.

Il convient à un septuagénaire, dont les forces du corps & de l'esprit sont désormais atténuées & impuissantes, d'abandonner à ses enfants le soin des affaires domestiques.

L'âge décrépit est celui de 80 & de 90 ans. Les hommes de cet âge semblables aux enfants ne sont point sujets aux lois, & s'ils arrivent jusqu'à cent, ils ne doivent s'occuper que du soin d'entretenir le souffle de vie qui leur reste.

On voit par cette division d'âges que les Chinois croyaient autrefois que l'âge de 30 ans était l'âge propre aux exercices du mariage. Mais aujourd'hui la nature est moins tardive, & les lois cèdent à l'usage & aux circonstances des <sup>p2.059</sup> temps. Il est permis aux jeunes gens de 16 & aux filles de 12 ans de consommer un mariage qui a été résolu quelquefois plusieurs années auparavant.

Rien n'est plus ordinaire parmi les Chinois que de convenir des articles d'un mariage, longtemps avant que les parties soient en âge de les mettre en exécution, ou même avant qu'elles soient nées. Deux amis, dont les femmes sont enceintes, se promettent très secrètement & d'une manière solennelle d'unir par le mariage les enfants qui naîtront, s'ils sont de deux sexes différents ; & la solennité de cette promesse consiste à déchirer sa tunique & à s'en donner réciproquement une partie.

Cependant ceux qui professent la morale chinoise dans toute sa pureté ne cessent point d'exhorter les peuples à fuir ces sortes d'engagements téméraires. Il arrive souvent, dit le livre des Rits, que ces enfants sont ou d'un mauvais naturel, ou sujets à des maladies qui les rendent inhabiles au mariage. Un caprice de la fortune peut réduire l'une des familles à une extrême pauvreté. Un deuil imprévu pour la mort de leurs pères, ou de leurs mères, peut différer longtemps la <sup>p2.060</sup> célébration des noces, & empêcher même l'effet. En un mot ce livre allègue plusieurs inconvénients qui résultent de cette coutume : mais on ne la peut détruire, & les gens les plus distingués la mettent tous les jours en pratique.

Rien n'est plus sage que les conseils qui sont répandus dans le livre des Rits. Il exhorte les pères & les mères à être plus attentifs à la sympathie, qui est le nœud de toutes les unions, qu'aux richesses & à

l'opulence de ceux qu'ils unissent par le mariage. Un homme sage, dit-il, peut amasser des richesses, un insensé ne fait que les dissiper. Si l'épouse que vous recherchez pour votre fils est d'une famille, ou plus riche, ou plus distinguée que la vôtre, elle sera aussi plus superbe, plus arrogante, plus indocile. Ces injustes parents, continue-t-il, qui sacrifient leurs filles à l'intérêt, sont des barbares qui les vendent comme des esclaves au plus cher enchérisseur.

Tous les mariages se font par des entremetteurs ou par des entremetteuses, tant du côté de l'homme, que du côté de la femme. Il n'y a point <sup>p2.061</sup> d'emploi plus délicat & plus périlleux que celui-là, car s'ils commettent quelque irrégularité dans leur négociation, ils sont punis sévèrement. Outre l'entremetteur, il y a un *hoenchu*, c'est-à-dire, une personne qui préside au mariage de part & d'autre, & c'est ordinairement le père ou bien quelque proche parent des époux futurs. Ces *hoenchu*, ou présidents, sont aussi punis s'ils font quelque supercherie, ou quelque fraude notable, & le degré des peines qu'on leur fait souffrir est prescrit dans le livre des Rits. Mais je supprime le détail & le genre de ces punitions. Il suffit que vous sachiez qu'en fait de mariage on ne commet point de friponneries impunément, & que les lois veulent de la bonne foi dans une affaire qui est la plus importante de la vie.

Dans toutes les familles, il y a un chef qu'ils doivent informer de toutes les affaires de la famille, surtout des mariages & des alliances qu'ils ont dessein de contracter. Les pères des époux jeûnent & font un sacrifice domestique aux esprits de leurs aïeux, pour leur donner part de ce qu'ils traitent <sup>p2.062</sup> ici-bas. Ils donnent aussi un grand repas à tous leurs parents & amis, & ils leur exposent le dessein qu'ils ont de marier tel ou tel de leurs enfants.

Il n'est permis à aucun Chinois d'avoir plus d'une femme légitime, & cette loi est presque aussi ancienne que leur empire. Il y a cette différence entre la femme légitime & la concubine, que celle-là est la compagne du mari, qu'elle est la maîtresse des autres femmes, & que celle-ci est entièrement subordonnée à l'autre. Ils recherchent dans

leurs mariages l'égalité d'âge & de conditions, mais quant aux concubines chacun suit son caprice, & les achète selon ses facultés, tantôt belles, tantôt laides. Tous les enfants qui naissent des concubines reconnaissent pour leur mère, la femme légitime de leur père. Ils ne portent point le deuil de leur mère naturelle, & c'est à cette mère générale qu'ils prodiguent les témoignages de leur tendresse, de leur respect & de leur obéissance.

L'empereur n'a qu'une femme légitime qui s'appelle reine, *heu* ou *ty*, titres qui signifient qu'elle partage avec son mari la majesté du trône. Outre <sup>p2.063</sup> la reine, il a plusieurs concubines ou femmes, qui sont divisées en six classes, en comprenant la reine pour femme unique de la première. Il y en a trois de la seconde classe, appelées *fu sîn* ; neuf de la troisième appelées *pin*, vingt-sept de la quatrième appelées *xy fu*, 81 de la cinquième appelées *ya chu*. Dans la sixième classe sont comprises toutes les concubines d'un rang plus inférieur, dont le nombre n'est pas limité.

Le nom de concubine n'a rien d'odieux dans ce pays, à moins que par concubine, on n'entende les femmes prostituées, car en ce sens ce nom est injurieux. Il y a d'autres concubines qui tiennent le milieu entre les premières & les dernières. Ce sont des femmes, qui ayant commis quelque crime, ont été, pour ainsi dire, confisquées au profit du prince, & exposées en vente. Elles sont esclaves & soumises à toutes les volontés de leurs maîtres. Les honnêtes gens, c'est-à-dire, ceux qui se piquent d'être bons maris, n'achètent ces sortes de concubines qu'avec la permission de leur femme légitime, & sous prétexte de la servir, quoique souvent ces prétendues servantes soient préférées à la maîtresse.

<sup>p2.064</sup> La polygamie en un sens est un cas pendable ici comme en Europe. On punit au moins de 90 coups de canne sur les fesses, celui qui pendant la vie de la femme légitime oserait en épouser solennellement une autre, & ce second mariage est déclaré nul. On châtie du même supplice celui qui élève une de ses concubines au rang de femme légitime, ou qui abaisse au rang de concubine sa femme

légitime, & on le force à remettre les choses dans leur premier état.

Autrefois il n'était permis qu'aux mandarins & aux personnes de 40 ans, qui n'avaient point d'enfants, de prendre une ou deux concubines. Le livre des Rits prescrit même les punitions qu'on doit attacher à la transgression de cette loi. Un concubinaire, dit-il, ne sera point obligé de renvoyer sa concubine, mais il sera puni de son incontinence par cent coups de verges sur les épaules. Ces lois ne subsistent plus que dans le livre, & chacun peut avoir impunément autant de concubines qu'il lui plaît.

La concubine est si dépendante & si inférieure à la femme légitime, qu'elle n'ose pas même donner le nom de mari à celui qui en fait le personnage avec elle. <sup>p2.065</sup> Elle l'appelle *kia chang*, c'est-à-dire, père de famille. Ce n'est pas au reste qu'on ne pratique aussi quelques cérémonies de bienséance avec ses parents. On passe un écrit de part & d'autre : on leur donne une somme d'argent ; on promet de bien traiter & de bien chérir la fille, & on la reçoit avec quelque solennité.

Vous voyez, Monsieur, par tout ce que je viens de vous dire, qu'une seule femme ne suffit pas aux Chinois ; en cela peu semblables à nous qui nous plaignons souvent & quelquefois avec raison d'en avoir trop d'une.

Il n'y a point de doute que lorsque les Chinois se marient, ils sont convaincus qu'ils se lient d'un lien indissoluble. On le voit clairement par les lois écrites de cet empire, qui décernent des châtimens sévères contre les maris qui, par un contrat illicite, prennent une femme pour un certain temps limité, ou qui ont l'âme assez basse pour prostituer, ou pour vendre secrètement leurs femmes, ou leurs concubines. Ces mêmes lois permettent néanmoins le divorce en certains cas, dont voici les deux principaux.

<sup>p2.066</sup> Si entre le mari & la femme il y a une antipathie notable, en sorte qu'ils ne puissent vivre en paix & en concorde, il leur est permis de se séparer, pourvu que les deux parties consentent au divorce.

Le second cas est l'adultère ; crime qui, grâce à leurs précautions,

est fort rare & presque inouï. Une femme qui en est convaincue, est répudiée sur-le-champ, sans qu'elle puisse se prévaloir des lois qui pourraient lui être favorables dans des cas moins graves.

Il y a encore sept autres causes de divorce marquées par la loi, sans lesquelles un mari ne peut répudier sa femme, & s'expose, s'il l'entreprend, à recevoir 80 coups de canne, & à vivre avec sa femme malgré lui.

1. Si la femme est stérile, 2. Si elle se conduit d'une manière peu modeste, quoique sans crime, 3. Si elle a contracté une habitude de désobéir aux ordres du beau-père ou de la belle mère, 4. Si elle est babillarde & indiscreète, 5. Si elle vole ou détourne secrètement les biens de la maison, 6. Si elle est jalouse, c'est-à-dire, si sa jalousie la pousse à maltraiter les concubines de son <sup>p2.067</sup> mari, 7. Enfin si elle est atteinte de quelque maladie dégoûtante, par exemple de la lèpre, qui est un mal assez commun à la Chine : ce sont là des causes légitimes de divorce.

Mais il faut que tous ces cas soient accompagnés de circonstances aggravantes, & que la femme ait quelqu'un de ces défauts dans un degré éminent. En effet rien ne serait plus facile que le divorce, car où est la femme, & en quel pays la trouve-t-on qui ne soit un peu babillarde, un peu coquette, un peu contredisante ?

Autres lois. Si une femme s'enfuit contre la volonté & à l'insu de son mari, on lui donne cent coups de verges, & le mari peut la vendre à l'encan au plus offrant. Si elle se marie après s'être enfuie, on l'étrangle. Si son mari la laisse & s'absente pendant trois ans sans donner de ses nouvelles, elle ne peut prendre aucun parti, sans avertir auparavant les magistrats ; & si par imprudence ou par malice elle omet cette précaution, on lui donne 80 coups de verges, si elle abandonne la maison de son mari, & cent coups, si elle se remarie ; au lieu que quand elle a <sup>p2.068</sup> présenté une requête aux mandarins, & qu'elle leur a exposé la situation où elle se trouve, l'abandon de son mari, &c. elle peut obtenir la liberté de se marier, ou de se donner pour concubine à qui elle voudra.

Dans les cas dont je viens de parler, la concubine est punie de deux degrés moins sévèrement que la femme légitime. Mais la concubine esclave est sujette au même châtement. Il faut encore remarquer que les complices, par exemple, celui qui épouse une femme dont le mari est absent, les entremetteurs de ce mariage, celui qui donne, asile à la femme fugitive, &c. sont châtiés avec la même sévérité.

Quoiqu'il ne soit pas permis aux concubines d'abandonner leurs maris, il n'y a néanmoins aucune loi qui défende aux maris de répudier leurs concubines, ou qui les oblige à les reprendre quand ils les ont chassées. Si quelqu'un, dit la loi, chasse sa femme légitime sans cause, on le contraindra de la reprendre, & il recevra quatre-vingt coups de canne. La loi ne dit rien de la concubine, & ce silence autorise les Chinois à n'avoir aucun égard aux causes légitimes de <sup>p2.069</sup> divorce dont j'ai parlé, lorsqu'ils veulent se défaire de leurs concubines.

Les Chinois peuvent convoler à de secondes noces, & les femmes jouissent du même privilège. Les uns & les autres restent maîtres d'eux-mêmes quand la mort a brisé les liens qui les attachaient, & leurs parents ne sauraient les contraindre ni à de secondes noces, ni à rester dans l'état du veuvage, sans s'exposer à une punition rigoureuse. Au reste, il est glorieux parmi eux de fuir de seconds engagements, & on loue beaucoup la constance de certaines filles (à qui ils donnent le titre de *lie niù*, *filles de grande vertu*) lesquelles pour ne pas survivre à ceux à qui on les a destinées, se donnent volontairement la mort, soit en s'étranglant, soit en prenant du poison : mais ces exemples sont peu communs.

Venons présentement, Monsieur, aux cas particuliers qui annulent le mariage, ou qui en empêchent la conclusion. Parmi les empêchements dirimants, l'on compte la stérilité, l'engagement antérieur, la tromperie, ou la supposition des personnes, la parenté, l'alliance, l'inégalité des conditions, la violence ou le rapt.

<sup>p2.070</sup> Il n'est point parlé de l'impuissance des hommes, & ils ne sauraient se figurer qu'elle soit possible. Ils ne se sont point encore

avisés d'ériger un tribunal auquel les femmes puissent citer les hommes à venir faire leurs preuves.

La stérilité est une espèce de sacrilège, en ce que la femme stérile ne donne point aux aïeux de son mari de nouveaux sacrificateurs, & qu'elle les frustre d'un tribut sacré parmi cette nation. Ils ne s'embarrassent point de rechercher la cause physique de la stérilité, ni s'ils en sont eux-mêmes la cause. Il suffit pour le divorce qu'une femme ne puisse concevoir, & c'est assez pour empêcher la conclusion d'un mariage, que la fille soit soupçonnée d'avoir quelque défaut qui la rende inhabile à la génération.

Les engagements antérieurs sont ces promesses qui se font entre les parents de deux familles, & qui consistent dans l'envoi & dans l'acceptation des présents, comme je le dirai ci-après. Une fille promise en cette manière ne peut s'engager, ni se marier avec un autre, parce que le mariage serait déclaré nul, <sup>p2.071</sup> & que les contractants, les entremetteurs, &c. seraient sévèrement punis.

La tromperie ou la supposition est le changement d'une personne pour une autre ; par exemple, si on donne une fille laide & défectueuse après en avoir fait voir une belle à l'entremetteur du mariage. Cette supposition annule le mariage, & celui qui la fait est puni.

Quiconque, dit la loi, enlèvera une femme ou une fille, & qui après lui avoir fait violence la prendra pour concubine, sera puni de mort, & la femme ou la fille sera rendue à ses parents. Celui qui use de la même violence en faveur de son fils, de son frère, de son neveu, &c. sera aussi puni de mort, & le mariage sera déclaré nul. Si la femme ou la fille consent au rapt, le ravisseur & la femme seront séparés, & recevront cent coups de bâton.

Quoiqu'il n'y ait à proprement parler d'autre noblesse parmi les Chinois que celle qui s'acquiert par l'industrie ou par les richesses, (car ici tout comme chez nous, quiconque est riche, est tout) il y a néanmoins des familles plus illustres les unes que les autres, <sup>p2.072</sup> soit par les magistratures, soit par leur opulence. Un mandarin ne contracte

point d'alliance avec un homme du commun, à moins que ce ne soit en secondes noces, car alors on n'a point d'égard au rang, & ils ne font aucune difficulté d'épouser solennellement celles de leurs concubines qu'ils chérissent le plus.

Mais ce n'est point cette inégalité d'états qui peut annuler un mariage : c'est celle qui se trouve entre une personne libre & une personne esclave. Voici à ce sujet quelques paragraphes *si quis* de la loi chinoise écrite dans le livre des Rits.

Celui qui donnera pour femme à son esclave la fille d'un homme libre, sera puni de quatre-vingt coups de bâton, & le mariage sera nul. L'entremetteur & celui qui aura présidé aux noces auront dix coups de moins.

Si un esclave épouse une fille libre, il recevra quatre-vingt coups de bâton, & si son maître a traité cette fille en esclave, il aura aussi cent coups.

Un maître qui marie son esclave avec une fille libre, en faisant accroire aux parents, que le mari qu'il leur offre est son <sup>p2.073</sup> fils ou son parent, est puni de quatre-vingt-dix coups de bâton. L'esclave est puni également s'il est complice de la tromperie de son maître.

Dans tous ces cas le mariage est nul, & la femme rentre dans tous ses droits ; les arrhes & les présents qu'elle a reçus lui restent. Il en est de même des filles esclaves qui épousent par fraude des hommes libres, & la loi est égale pour l'un & l'autre sexe.

Voici un article qui concerne les mandarins. Il y a deux lois dans cet empire qu'on ne peut assez admirer. La première est de ne pouvoir exercer aucune magistrature dans la ville & dans la province où l'on est né. Rien ne peut dispenser de cette loi, & il n'y en a aucune qui soit plus constamment & plus régulièrement observée. La seconde interdit toute sorte d'alliance dans la province où l'on exerce quelque emploi public.

Si un mandarin de justice (car les mandarins de guerre ne sont point sujets à ces deux lois), si un mandarin de justice se marie, ou

prend une concubine dans le territoire où il est magistrat, la loi, qui n'épargne <sup>p2.074</sup> personne, le condamne à quatre-vingt coups de bâton, & son mariage est nul. S'il épouse la fille d'un plaideur dont il doit juger le procès, on augmente la punition de vingt coups, & dans ces deux cas les entremetteurs sont punis de la même manière : la femme retourne chez ses parents, & les présents nuptiaux sont confisqués au profit du prince comme dans tous les autres cas que j'ai rapportés.

Les Chinois ne peuvent se marier dans le temps qu'ils portent le deuil de leurs pères ou de leurs mères, &c. Comme il n'y a rien de plus recommandable parmi eux, ils ont réglé la durée de chaque deuil selon les degrés de parenté, & ils l'observent avec une exactitude qu'ils poussent jusqu'au scrupule. Mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler.

Si un deuil imprévu survient, il rompt toute sorte d'engagement & de promesse, en sorte qu'un homme fiancé ne peut épouser la fille à laquelle ses parents l'ont solennellement promis, si la mort de son père, de sa mère, ou de quelque autre proche parent arrive dans le terme qui a été limité pour les noces. C'est pourquoi lorsque le corps du défunt a <sup>p2.075</sup> été inhumé (ce qui ne se fait que quelques mois après son décès) ses parents donnent à la fille une entière liberté de se marier avec un autre par un écrit qu'ils lui envoient, & qui est écrit en ces termes :

« N. fils de N. est en deuil pour la mort de son père, & il ne peut plus accomplir la promesse de mariage faite à N. c'est pourquoi ils lui donnent cette nouvelle afin qu'elle soit libre de ses obligations.

Les parents de la fille reçoivent ce billet, mais ils ne se croient pas pour cela dégagés entièrement. Ils ne prennent point de nouveaux engagements jusqu'à ce que le temps du deuil (qui dure trois ans pour la mort du père) soit expiré. Alors ils écrivent à leur tour au jeune homme & l'invitent à reprendre ses premières chaînes. S'il ne prête point l'oreille à cette proposition, la fille reste libre & ses parents la donnent à un autre. Cette loi oblige également les deux sexes.

Ce n'est pas seulement dans les temps du deuil que les mariages

sont défendus. La loi en interdit encore la célébration, lorsque le père ou la mère, ou quelque <sup>p2.076</sup> proche parent de l'une des parties contractantes est emprisonnée. Celui qui oserait se marier dans ces temps d'affliction, serait puni de la même manière qu'on punit les enfants dénaturés & rebelles aux volontés de leurs pères. S'il prend seulement une concubine, on diminue le châtement de deux degrés. Cependant comme cette loi a paru un peu dure, on y a apporté quelque tempérament, & le mariage se peut faire, pourvu que le parent prisonnier donne son contentement par écrit. Mais en ce cas on ne peut faire de festin nuptial, & on doit supprimer généralement tous les témoignages d'allégresse usités dans ces occasions.

La loi interdit encore le mariage entre les personnes d'une même famille & d'un même nom, ne fussent-elles parentes qu'au centième degré. Cette loi est très ancienne, & l'empereur Fohy en est le premier instituteur. Dans l'enfance du monde, dit le livre des Rits, les hommes peu différents des bêtes reconnaissaient seulement leurs mères. Ils avaient quelque espèce d'amour les uns pour les autres, mais cet amour dépendait du caprice, & <sup>p2.077</sup> n'avait ni règles ni lois. Peu instruits des devoirs de la vie humaine, ils ne suivaient que leur penchant naturel. Pour remédier aux désordres qui étaient une suite de cette ignorance, & afin que ceux qui étaient formés du même sang apprissent à se connaître, Fohy donna un nom particulier à chaque famille, & défendit les mariages entre les personnes du même nom. Il établit encore deux autres lois, la première de se servir d'un entremetteur d'une part, & d'un autre pour traiter des mariages, afin que les époux ne pussent se voir, & que le désir seul de multiplier, plutôt que la sensualité, les portât à s'unir. Par la seconde loi il ordonna que l'époux offrirait à l'épouse des peaux de bêtes sauvages, coutume à laquelle on a substitué celle de présenter des étoffes de soie.

Ainsi le droit chinois déclare nuls les mariages contractés entre deux personnes du même nom, c'est-à-dire, de la même famille, & châtie sévèrement les transgresseurs de cette loi. Il faut donc pour qu'un mariage soit valide, qu'il n'y ait non seulement aucun degré de parenté,

mais encore aucun <sup>p2.078</sup> degré d'alliance. Deux frères, par exemple, ne peuvent épouser deux sœurs. Un homme veuf qui a un fils ne le peut donner pour mari à la fille d'une veuve qu'il épouse. Comme il n'y a point de loi plus étendue que celle-là, & qu'un long détail me mènerait trop loin, je crois que ce que je viens de rapporter suffit à l'intelligence des autres cas d'alliance & de parenté. Je passe aux cérémonies principales du mariage.

Lorsque deux familles sont convenues d'un mariage par le moyen de leurs entremetteurs, & que le contrat est signé, on commence les cérémonies pratiquées dans ces occasions, & qui se réduisent à six chefs.

La première s'appelle *nachay*, *convenir du mariage*. La seconde *vuén ming*, consiste à demander le nom de la fille, le jour & le mois de sa naissance.

La troisième, *nachiè*, c'est-à-dire, consulter les devins sur le mariage futur, & en porter l'heureux augure aux parents de la fille.

La quatrième, *naching*, consiste à offrir des étoffes de soie & d'autres <sup>p2.079</sup> présents, comme des gages de l'intention qu'on a d'effectuer le mariage.

La cinquième, *chingky*, proposer le jour des noces. La sixième est la perfection des autres cérémonies, & elle consiste à aller au devant de l'épouse & à la conduire dans sa maison.

Il faut remarquer que ces six cérémonies ne se pratiquent qu'entre les familles considérables, & que les gens du commun ne peuvent pas observer tant de formalités. De plus comme elles sont fort longues, qu'elles pourraient déconcerter la patience d'un époux un peu empressé, s'il était obligé de les observer toutes, chacune dans leur temps, on confond ordinairement les cinq premières, & on les joint ensemble. C'est dans cet ordre que j'en vais parler. Si je suis un peu diffus, ce ne fera pas tout à fait ma faute.

On commence par donner part du mariage qu'on médite au chef de la famille, & on prépare les présents qu'on doit faire aux parents de

l'épouse. On envoyait autrefois à l'épouse même un canard (oiseau qui selon les Chinois est le symbole de la fidélité conjugale) mais aujourd'hui on lui envoie plus communément des étoffes de soie, des toiles de coton, un pourceau, une chèvre, du vin, des fruits, &c. & la médiocrité est surtout recommandée dans ces occasions.

Le père de l'époux écrit ensuite au père de la fille, en ces termes (je me sers de noms communs pour me rendre plus intelligible) :

Titius à Sempronius.

« J'ai reçu avec beaucoup de respect les marques de votre affection. Vous ne dédaignez point un homme inférieur à vous en richesses & en mérite, & j'apprends avec bien de la reconnaissance que vous avez agréé les propositions que je vous ai fait faire par mon entremetteur N. & que vous avez promis votre fille à mon fils. Maintenant pour observer les coutumes instituées par nos aïeux, je vous envoie les présents ordinaires par un député, afin de convenir avec vous des conditions du mariage, & pour savoir le nom de votre fille. Je vous prie d'informer ce même député de quelle famille elle est, du mois & du jour de sa naissance, afin que je consulte le sort sur l'heureux succès de ces noces.

J'estime infiniment votre amitié, & je vous en demande la continuation.

Il met la date & son nom au bas du cahier, car comme je vous l'ai déjà dit, ils n'écrivent point sur des feuilles volantes.

Il faut remarquer pour l'intelligence de cette lettre, que comme les hommes ont plusieurs noms, les femmes en ont aussi deux, outre celui de leur famille, le petit nom *siaômïng* ou *yumïng*, nom de lait, que les pères leur donnent dans leur bas âge, de la même manière que j'ai dit, qu'ils le donnaient aux enfants mâles ; l'autre qu'on leur impose, lorsqu'elles sont parvenues à l'adolescence, & dont on les nomme jusqu'à ce qu'elles soient mariées. C'est proprement de ce dernier nom & de celui de la famille de la mère que le père de l'époux veut être

informé : car il connaît déjà le nom de la famille paternelle ; d'ailleurs c'est une rubrique, & il faut absolument que la fille paraisse être inconnue à l'époux auquel on la destine.

Après toutes ces formalités ils donnent avis le jour suivant à leurs aïeux défunts du mariage qu'ils ont dessein de conclure. Ils ornent le temple domestique avec autant de magnificence qu'il p2.082 leur est possible. Les hommes & les femmes s'y assemblent, ceux-là à la main gauche, qui est la place d'honneur, celles-ci à la droite. Après avoir lavé leurs mains, ils découvrent les tablettes, sur lesquelles sont écrits les noms de leurs aïeux & de leurs aïeules jusqu'à la quatrième génération, & ils évoquent leurs esprits. Le chef de la famille prend des parfums qui sont sur une table dressée en forme d'autel, & fléchissant les genoux il les jette dans une urne pleine de charbons enflammés. Il boit ensuite un peu de vin avec un chalumeau en forme de libation, & il offre une coupe pleine de cette liqueur aux âmes de ses aïeux.

Toute l'assemblée se prosterne pour saluer ces âmes, qu'ils supposent voltiger autour de ces tablettes. Le chef de la famille lit alors un discours écrit dans un cahier en lettres d'or, par lequel il les instruit du mariage qui a été concerté.

L'an N. de l'empereur N. le mois de N tel jour. Titius votre petit-fils voulant vous témoigner sa vénération & sa piété, vous fait savoir p2.083 que son fils, par exemple Caius, n'ayant point de femme, & étant en âge d'en prendre une, délibère avec ses parents sur son mariage futur avec la fille de Sempronius, &c. Nous vous regrettons tous infiniment & nous vous offrons ces vins & ces parfums, afin que vous soyez informés de ce qui se passe dans votre famille.

Il brûle ensuite le cahier, & l'assemblée prend congé des aïeux en remettant le voile sur leurs tablettes.

On envoie le même jour un député de la famille, qui porte au père de l'épouse la lettre, & les présents dont j'ai fait mention. Ce député que l'entremetteur & plusieurs domestiques accompagnent, est reçu à

la porte de la maison de l'épouse avec toutes les formalités qui s'observent dans les visites les plus solennelles. Le père de l'épouse, après avoir reçu des mains du député la lettre & les présents, le prie d'attendre un moment pour la réponse. Il porte la lettre dans le temple domestique de ses aïeux, où toute sa famille est déjà assemblée, & il y fait les mêmes cérémonies qui ont été <sup>p2.084</sup> pratiquées dans le temple domestique de l'autre famille. Lorsqu'il est de retour, il fait des excuses au député, & celui-ci répond selon le style usité (car dans ces occasions le nombre de paroles & des révérences est réglé) il lui donne ensuite plusieurs corbeilles pleines de viandes & de fruits, pour la famille de son gendre futur, & ils se séparent avec les compliments ordinaires.

La réponse est conçue en ces termes :

Sempronius à Titius.

J'ai reçu avec respect les marques de la bonté que vous avez pour moi. Le choix que vous daignez faire de ma fille pour votre fils me fait connaître que vous estimez ma pauvre & froide famille plus qu'elle ne mérite. Ma fille est grossière & sans esprit, & je n'ai pas eu le talent de la bien élever. Cependant je me fais gloire de vous obéir dans cette occasion. Vous trouverez écrit dans un cahier séparé le nom de ma fille & celui de sa mère, le jour & le mois de sa naissance. Je vous remercie de l'amitié que vous me témoignez & je vous prie de vous souvenir toujours de moi.

Ce style, comme vous voyez, est un peu laconique. Dans le cahier séparé <sup>p2.085</sup> il y a :

« le nom du père de la fille est Sempronius. Celui de sa mère est, par exemple Livie, & leur fille s'appelle Julie, laquelle est née en telle année, tel mois, tel jour, à telle heure.

Le père de l'époux reçoit le député, & la réponse qu'il rapporte avec les mêmes formalités, parce qu'alors le député est censé envoyé de la part du père de l'épouse. Cette première cérémonie est un engagement réciproque, qui approche de nos fiançailles. On attache les cheveux de

l'épouse autour de son cou, & on lui met un collier qui marque la perte de sa liberté. Venons aux autres cérémonies.

La famille de l'époux envoie à certain jour marqué aux parents de l'épouse des étoffes de soie & d'autres présents pour les engager à hâter la conclusion. Le nombre des pièces d'étoffes est limité : on ne peut en envoyer plus de dix & moins de deux : elles sont de différentes couleurs, mais on observe de n'y rien mêler de blanc, parce que cette couleur est celle du deuil. On y joint un présent d'aiguilles, de bracelets, de poinçons d'or ou d'argent, &c.

Le même jour les parents de l'époux <sup>p2.086</sup> annoncent par un écrit, qu'ils ont consulté le sort, & qu'ils ont eu un augure favorable ; en même temps ils fixent un jour pour la célébration des noces, dont ils sont convenus de part & d'autre quelques jours auparavant. Ils choisissent ce jour dans un calendrier qui marque les jours heureux ou malheureux, de même que nos almanachs de Milan annoncent la pluie & le beau temps. Ils envoient ensuite au père de la fille un nouveau cahier, ou lettre écrite en ces termes.

Titius à Sempronius son allié.

J'ai reçu avec beaucoup de respect votre résolution touchant le mariage de votre fille avec mon fils. J'ai consulté le sort, & j'ai eu un augure favorable qui me répond du succès de cette union. Mais maintenant selon l'usage de nos ancêtres, je vous envoie une personne de confiance, qui vous porte les présents ordinaires, comme des gages du désir que j'ai de conclure promptement ce mariage. J'ai aussi choisi un jour heureux pour la célébration des noces ; à savoir, le tel jour du mois de N. J'attends vos ordres, & je vous salue.

Avant que d'envoyer cette lettre, on <sup>p2.087</sup> la porte dans le temple domestique des aïeux, de la même manière que je l'ai dit ci-dessus ; & le chef de la famille leur donne part de ce qui se passe en ces termes :

« Caius votre petit-fils, fils de Titius étant convenu de son mariage, avec Julie fille de Sempronius, vous annonce qu'il a

consulté le sort, &c. C'est pourquoi il vous offre les présents qu'il lui a destinés, & vous fait savoir qu'un tel jour a été proposé & élu pour la célébration de son mariage.

Le député accompagné de l'entremetteur & des domestiques, qui portent ces seconds présents, va à la maison de l'épouse, où il est reçu avec les cérémonies ordinaires : cette seconde visite étant en tout semblable à la première. Le chef de cette famille porte aussi la lettre & les présents dans le temple des aïeux, & leur donne part de ce qui a été résolu.

Le député revient avec la réponse, dont voici les termes :

Sempronius à Titius son allié.

J'ai reçu votre dernière résolution. Vous voulez que les noces se fassent : je suis seulement fâché de ce que ma fille a si peu de mérite, & de ce qu'elle n'a pas eu une <sup>p2.088</sup> belle éducation. Je crains qu'elle ne soit bonne à rien. Cependant puisque l'augure est favorable, je n'ose vous contredire. J'accepte votre beau présent, puisque vous me le commandez. Je vous salue & je consens au jour marqué pour les noces. J'aurai soin de préparer tout ce qu'il faudra.

Le député porte la réponse aux parents de l'époux ; on observe les mêmes cérémonies que j'ai déjà marqué, tant envers lui qu'envers les aïeux, à qui ils communiquent la réponse du père de l'épouse.

Quelques longues que soient les cérémonies que je viens de rapporter, elles ne sont pas néanmoins comparables à celles qui suivent. Je tâche d'abrégéer mon récit autant qu'il m'est possible, mais je m'aperçois que je suis malgré moi plus diffus que je ne voudrais. Un peu de patience encore, Monsieur, & je finis cet article.

Pendant les trois nuits qui précèdent le jour destiné aux noces, on illumine tout l'intérieur de la maison de l'épouse, moins en signe de réjouissance que de tristesse, comme pour marquer qu'il n'est pas permis à ses parents de dormir dans le temps qu'ils sont sur le point de la perdre. <sup>p2.089</sup> L'on s'abstient aussi de toute sorte de musique dans la

maison de l'époux, & la tristesse y règne plutôt que la joie. Ils prétendent que le mariage du fils est comme une image de la mort du père, en ce que le fils semble en quelque manière lui succéder par avance. Ses amis ne le congratulent point, & si quelqu'un dans cette occasion lui envoie un présent, c'est, lui écrit-il, pour régaler le nouvel hôte qu'il a fait venir dans sa maison. Il ne fait mention ni de la femme ni des noces.

Le jour destiné pour la célébration du mariage, l'époux s'habille le plus magnifiquement qu'il lui est possible, & tandis que ses parents sont assemblés dans le temple domestique des aïeux, auxquels ils donnent avis de ce qu'ils vont faire, il se met à genoux sur les degrés du temple, & se prosternant la face contre terre, il ne se relève que lorsque le sacrifice est achevé.

Après cette cérémonie on prépare deux tables, l'une vers l'orient pour le père de l'époux, l'autre vers l'occident pour l'époux lui-même. J'ignore la raison mystérieuse de cette disposition. Le maître des cérémonies, qui est <sup>p2.090</sup> ordinairement un des parents, invite ensuite le père à prendre sa place ; & sitôt qu'il est assis, l'époux s'approche du siège qui lui est préparé. Le maître des cérémonies lui présente alors une coupe pleine de vin, & l'ayant reçue à genoux, il répand un peu de vin sur la terre en forme de libation, & fait, avant que de boire, quatre genuflexions devant son père. Il s'avance ensuite vers la table de son père, & reçoit ses ordres à genoux :

— Allez, mon fils, lui dit le père, allez chercher votre épouse : amenez dans cette maison une compagne fidèle, qui puisse vaquer avec vous au soin des affaires domestiques. Comportez-vous en toutes choses avec sagesse & avec prudence.

Le fils se prosternant quatre fois devant son père, lui répond qu'il obéira. Il sort incontinent après, & entre dans une chaise qu'on tient prête à la porte de la maison. Plusieurs domestiques marchent devant lui avec des lanternes (usage qu'on a conservé, parce qu'anciennement tous les mariages se faisaient de nuit) & lorsqu'il est arrivé à la maison

de l'épouse, il s'arrête à la porte de la seconde cour, & attend que son beau-père le vienne introduire.

<sup>p2.091</sup> On observe à peu près les mêmes formalités dans la maison de l'épouse, tant à l'égard des esprits des ancêtres, qu'à l'égard de l'épouse. Son père & sa mère sont assis l'un à la partie orientale, l'autre à la partie occidentale de la cour ou du portique intérieur, & ses parents font un cercle tout autour. L'épouse, que sa mère a paré elle-même de ses plus riches habits, est debout sur les degrés du portique, & accompagnée de sa nourrice, qui est comme la paranymphe dans cette occasion, & d'une autre femme qui fait l'office de maîtresse des cérémonies. Elle s'approche de son père & de sa mère, & les salue l'un & l'autre quatre fois. Elle salue également tous ses parents, & leur dit le dernier adieu. La maîtresse des cérémonies lui présente une coupe de vin qu'elle reçoit à genoux, elle fait la libation, & boit le vin de la même manière que je l'ai dit ci-dessus. Elle se met ensuite à genoux devant la table de son père, lequel l'exhorte à se conduire avec beaucoup de prudence & de sagesse, & obéir de jour & de nuit aux ordres de son beau-père & de sa belle-mère. Sa paranymphe la conduit ensuite hors la porte de la cour, & sa mère lui met une <sup>p2.092</sup> guirlande sur la tête, d'où pend un grand voile qui lui couvre tout le visage.

— Ayez bon courage, ma fille, lui dit-elle, soyez toujours soumise à votre époux, & observez avec soin les usages que les femmes doivent pratiquer dans l'intérieur de leur maison, &c.

Les concubines de son père, les femmes de ses frères & de ses oncles, & ses sœurs l'accompagnent jusqu'à la porte de la première cour, & lui recommandent de se souvenir des bons conseils qu'elle a reçus.

Il faut remarquer que si l'épouse est fille d'une concubine, c'est toujours la femme légitime de son père qui fait le personnage de mère dans cette cérémonie. Sa mère naturelle n'a d'autre rang que celui de maîtresse des cérémonies, ou de paranymphe tout au plus.

Cependant le père de l'épouse va recevoir l'époux selon l'usage ordinaire, avec cette différence, que le gendre donne la main au beau-

père. Lorsqu'ils sont arrivés au milieu de la seconde cour, l'époux se met à genoux & offre un canard sauvage, que les domestiques du beau-père portent à <sup>p2.093</sup> l'épouse comme un nouveau gage de son amour.

Enfin les époux se rencontrent pour la première fois : néanmoins un long voile dérobe encore aux yeux de l'époux les beautés ou la laideur de l'épouse. Ils se saluent l'un & l'autre, & adorent à genoux le ciel, la terre & les esprits qui y président. La paranymphe conduit ensuite l'épouse à la chaise, ou au palanquin qui lui est préparé, & qui est couvert de taffetas couleur de rose. L'époux lui donne la main, & il entre lui-même dans une autre chaise, ou bien montant à cheval, il marche entouré d'une troupe de domestiques, qui, outre les lanternes dont j'ai parlé, portent tout ce qui sert à un ménage, lits, tables, chaises, &c.

Lorsque l'époux est arrivé à la porte de sa maison, il descend de cheval, ou sort de sa chaise, & invite son épouse à y entrer. Il marche devant elle (car dans toutes les occasions les Chinois veulent faire sentir leur supériorité sur les femmes.) Ils entrent dans la cour intérieure, où le repas nuptial est préparé. Alors l'épouse lève son <sup>p2.094</sup> voile & salue son mari, qui d'un regard curieux & avide l'examine depuis les pieds jusqu'à la tête. Elle attend en tremblant le résultat de cet examen, & cherche à lire dans ses yeux s'il lui est favorable ou contraire. L'époux la salue à son tour, & l'un & l'autre lave ses mains, l'époux à la partie septentrionale, & l'épouse à la partie méridionale du portique, cérémonie que je crois que l'usage plutôt qu'aucun mystère caché a établi. Avant que de se mettre à table, l'épouse fait quatre génuflexions devant son mari, lequel en fait à son tour deux devant elle. Ils se mettent à table tête à tête, mais avant que de boire & de manger ils répandent un peu de vin à terre en forme de libation, & ils mettent à part des viandes pour les offrir aux esprits, coutume qui se pratique dans tous les repas de cérémonie.

Après avoir un peu mangé & gardé un profond silence, l'époux se lève, invite son épouse à boire, & se remet incontinent à table.

L'épouse pratique aussitôt à son égard la même cérémonie, & en même temps on <sup>p2.095</sup> apporte deux tasses pleines de vin. Ils en boivent une partie & mêlent ce qui en reste dans une seule tasse, ils le partagent dans deux verres, & achèvent de boire.

Cependant le père de l'époux donne un grand repas à ses amis & à ses parents dans un appartement voisin ; la mère de l'épouse en donne un autre dans le même temps à ses parentes & aux femmes des amis de son mari. Mais ce qui me paraît le plus extraordinaire est que le premier jour des noces la nouvelle mariée ne voit ni son beau-père ni sa belle-mère. Le soir arrive enfin, la nuit se passe, &c.

Le lendemain la nouvelle mariée vêtue de ses habits nuptiaux, accompagnée de son mari & de la paranymphe, qui porte deux pièces d'étoffes de soie, se rend dans la seconde cour de la maison, où le beau-père & la belle-mère assis chacun à une table particulière, attendent sa visite : les deux époux les saluent en faisant quatre génuflexions devant eux, & incontinent après le mari se retire dans une chambre voisine ; l'épouse met sur les deux tables les étoffes de soie qu'elle a apporté, & s'incline profondément en <sup>p2.096</sup> priant son beau-père & sa belle-mère d'agréeer son présent. Elle se met ensuite à table avec sa belle-mère. Les uns & les autres font les libations ordinaires, mais on ne sert aucuns mets sur la table ; ce n'est qu'une pure cérémonie, par laquelle la belle-mère reçoit sa bru comme sa commensale.

Après cette visite elle va saluer tous les parents & les parentes de son mari, & fait quatre génuflexions devant eux ; mais elle ne leur rend visite qu'après qu'elle a été introduite dans le temple domestique des aïeux de la manière que je vais le dire ci-après : encore arrive-t-il le plus souvent que l'époux invite tous ses parents le troisième jour de ses noces à venir recevoir les hommages & les compliments de son épouse.

Le même jour les parents de la mariée envoient des viandes, du riz & des fruits à leurs nouveaux alliés. L'épouse fait tous les honneurs de ce repas, sert sa belle-mère à table, & mange ses restes, pour montrer

qu'elle n'est point traitée en étrangère, mais en fille de la maison, l'usage ne souffrant pas qu'on offre des restes aux domestiques même de ceux qu'on invite.

p2.097 Je passe sous silence plusieurs autres cérémonies de cette nature, dans lesquelles on observe presque toujours les mêmes formalités que je n'ai peut-être déjà que trop répétées.

Le troisième jour l'épouse est introduite dans le temple domestique des aïeux, où l'on fait le sacrifice ordinaire & où on les instruit de la visite que la nouvelle mariée leur rend. Pendant le sacrifice, les époux se prosternent sur les degrés du temple, & ne se relèvent que lorsqu'on a tiré le voile sur les tablettes, où les noms des aïeux sont écrits. Cette cérémonie est le complément & la perfection des autres.

Le quatrième jour l'époux rend visite à son beau-père & à sa belle-mère ; les choses se passent à peu près selon la forme que je viens de rapporter, soit dans le repas, soit dans les autres cérémonies.

Tel est le mariage des Chinois. Je vous ai dit, Monsieur, que les gens d'une condition médiocre ne pratiquaient pas toutes ces formalités à la lettre, néanmoins ils en observent toujours une grande partie, surtout celles qui sont essentielles.

p2.098 Que pensez-vous maintenant, Monsieur, des Chinois ? Trouvez-vous quelque chose de barbare dans leurs coutumes, quelque chose qui répugne à l'humanité ? non sans doute. Mais ce sont des Chinois, & parce que la mer les sépare de nous par plusieurs milliers de lieues, nous les regardons en Europe comme des peuples sauvages, sans politesse, sans mœurs. Quant à moi, je suis guéri de mes préjugés, & je m'applaudis en secret de m'être détrompé.

Avant que j'eusse perdu mon clocher de vue, les Français étaient mes héros & je regardais toutes les nations de l'Europe comme barbares, quand je les comparais avec eux. Mon amour propre y trouvait son compte, & comme Français je croyais participer à la supériorité que j'attribuais à ma nation.

Lorsque j'entrepris de parcourir le nouveau monde, toujours prévenu de la même chimère, je crus qu'il n'y avait d'hommes véritablement hommes que les Européens, & que les Indiens Occidentaux n'en étaient tout au plus que des ébauches. J'étais accoutumé dès l'enfance à les entendre nommer barbares. Qui n'eût cru comme moi qu'ils <sup>p2.099</sup> l'étaient ? Les premiers Indiens que je vis me parurent des hommes, & même des hommes plus robustes, plus endurcis que nous au travail. Je fus, je vous l'avoue, dans la même surprise que sont quelquefois certaines dames de Paris lorsqu'elles voient une provinciale pour la première fois. Eh bon Dieu, s'écrient-elles, c'est une femme comme nous ! Je sortis peu à peu de mon erreur, & je connus que si la nature est mère pour nous, elle n'est point une marâtre injuste pour le reste des peuples qu'elle produit.

Les Chinois (car c'est surtout ce peuple que je voudrais pouvoir justifier auprès de vous), les Chinois nous paraissent barbares, & nous leur donnons communément ce nom. Cependant il n'y a guère de peuple dont les lois soient plus belles, & les maximes plus conformes à la raison. Je conviens que plusieurs d'entre eux s'en tiennent à la spéculation ; qu'il y a même quelques lois qui paraissent bizarres, mais c'est beaucoup pour eux, à mon avis, que d'en avoir établi plusieurs qui sont fondées sur le droit naturel. D'ailleurs quel est le peuple qui ne viole quelquefois ses lois, ou qui par un abus confirmé par <sup>p2.100</sup> l'usage ne leur donne de fausses interprétations ?

Leurs coutumes, direz-vous, sont différentes des nôtres ? Très différentes, j'en conviens, surtout la longueur & la multitude de leurs cérémonies paraissent tout à fait insupportables à notre vivacité. Mais les coutumes naissent du caprice des hommes. Élevés dans un genre de vie, nous faisons consister notre bonheur & notre devoir à le suivre. Voilà les principes de nos préjugés. Croyez-vous que les autres nations en soient exemptes ? Chacun raisonne sur ce qu'il a appris, & sur ce qu'il a toujours vu pratiquer, & trouve étrange tout ce qui n'est pas conforme à ses usages.

Quelle étrange musique, me disait un jour notre interprète chinois !

quelle horrible musique que la musique des Européens ! surpris de ce discours : quoi, dis-je en moi-même, ces gens osent trouver notre musique mauvaise ? ces gens, dont la musique est un charivari inventé plutôt pour écorcher les oreilles, que pour les réjouir ? Cette réflexion me fit chercher la cause de cette bizarrerie, & je n'en trouvai point de plus vraisemblable que l'habitude & l'éducation. Les Chinois élevés dès leur bas âge à entendre un certain son, y accoutument insensiblement leurs oreilles. Tout ce qui n'a point la même harmonie leur semble ridicule. Il se passe en nous la même chose, & la raison qui fait que les Chinois trouvent notre musique mauvaise, est la même qui nous fait trouver la musique chinoise détestable.

Il en est ainsi de toutes les coutumes ; c'est le caprice qui leur donne l'être. Elles sont indifférentes en elles-mêmes, sitôt qu'elles ne sont point opposées à la loi naturelle.

« Voyez, dit M de Fontenelle, combien la face de la nature est changée d'ici à la Chine : d'autres visages, d'autres figures, d'autres mœurs, & presque d'autres principes de raisonnement.

Je suis persuadé que cet habile auteur n'a jamais prétendu conclure que les Chinois fussent barbares ou sauvages. En effet, cette différence dont il parle ne le suppose pas, car quoique leur esprit ne ressemble point à celui des Européens, il ne laisse pas d'être esprit : il n'y a qu'à décider si l'esprit <sup>p2.102</sup> français doit être la règle générale de tous les esprits de l'univers. Le goût & la délicatesse dans la manière de penser, de raisonner & de vivre, sont arbitraires, à mon avis, & dépendent le plus souvent des préjugés & des coutumes, qui sont l'objet de nos raisonnements. Chacun appelle barbarie ce qui n'est pas selon son usage. L'idée du bon, du parfait, du raisonnable, (je laisse toujours à part ce qui regarde la religion) ne dépend-elle pas encore des idées générales du pays où nous sommes nés ? Là est toujours le bon goût, la vraie délicatesse.

Demandez à un Chinois pourquoi son habit ressemble à un sac, il

vous demandera à son tour pourquoi le vôtre est si étroit & si court ? D'où vient cette inconstance qui vous fait changer de mode chaque année ? A quoi sert ce luxe, cet or, cet argent que vous prodiguez sur vos habits ? Un Chinois rit quand il voit un Français parler la tête nue à ses supérieurs ; le Français trouvera mauvais que le Chinois lui parle le bonnet en tête. Ce bonnet garni de crin ou de soie rouge vous fera rire. Il rit à son tour de voir une tête parée des cheveux d'autrui. <sup>p2.103</sup> Le salut à la manière française est une pirouette ou quelque chose de semblable ; le Chinois salue avec gravité & avec modestie ; lequel a raison ? Si quelqu'un de ces Chinois que nos missionnaires amènent en France, écrivait en son pays tout ce qu'il voit en Europe en bonne foi, Monsieur, quel portrait ferait-il de nos coutumes ?

Dites-moi maintenant si le Français a quelque droit d'assujettir le reste de l'univers à ses manières, & de traiter de barbares ceux qui n'imitent pas ces coutumes ? Quelle conséquence tirera ce Chinois, qui est un animal raisonnable, & qui raisonnera sur des principes aussi généraux ? Parlons sans prévention. Le Français n'est-il point lui-même un peu barbare aux yeux des Chinois ? Avidé de nouveautés, il invente chaque jour de nouvelles modes : il blâme le goût de toutes les nations, & voudrait les assujettir au sien : la vie simple & unie de ses ancêtres lui paraît grossière, & il traite leur modération de rusticité. Voici le portrait que fait Montaigne des Français de son temps : je ne change rien aux termes.

« J'excuserais, dit-il, volontiers en <sup>p2.104</sup> notre peuple de n'avoir autre patron & règle de perfection que ses propres mœurs & usances : car c'est un commun vice, non du vulgaire seulement, mais quasi de tous les hommes d'avoir leur visée, & leur arrêt sur le train auquel ils sont nés. Je suis content quand il verra Fabricius ou Lælius ; qu'il leur trouve la contenance & le port barbare, puisqu'ils ne sont vêtus ni façonnés à notre mode. Mais je me plains de sa particulière indiscretion, de se laisser si fort piper & aveugler à l'autorité de l'usage présent, qu'il soit capable de changer d'opinion &

d'avis tous les mois, s'il plaît à la coutume, & qu'il juge si diversement de soi-même. Quand il portait le busc de son pourpoint entre les mamelles, il maintenait par vives raisons qu'il était en son vrai lieu. Quelques années après le voilà avalé jusques entre les cuisses, il se moque de son autre usage, le trouve inepte & insupportable. La façon de se vêtir présente, lui fait incontinent condamner l'ancienne, d'une résolution si grande & d'un <sup>p2.105</sup> consentement si universel, que vous diriez que c'est quelque espèce de manie qui lui tourneboule ainsi son entendement. Parce que notre changement est si subit & si prompt en cela, que l'invention de tous les tailleurs au monde ne saurait fournir assez de nouveautés, il est force que bien souvent les formes méprisées reviennent en crédit, que celles-là même tombent en mépris tantôt après, & qu'un même jugement prenne en l'espace de 15 ou 20 ans non diverses opinions seulement, mais contraires, d'une inconstance & d'une légèreté incroyable.

Les Chinois plus constants mille fois n'innovent rien. Religieux observateurs des coutumes de leurs pères, ils en ont aujourd'hui le génie, la manière de vivre, les mêmes lois ; tout se soutient, rien ne se dément. Qui voit une province de cet empire, peut porter un jugement certain de toutes les autres, en ce qui regarde le penchant & les mœurs. Concluons ; notre amour propre nous rend injustes, mais cet amour propre si naturel à tous les peuples, ne peut-il pas séduire la raison des Chinois, comme il séduit la nôtre ?

<sup>p2.106</sup> Vous me direz peut-être, Monsieur, que les arts & les sciences fleurissent moins en Asie qu'à la Chine. Parmi nous, direz-vous, on s'applique aux sciences avec succès, nous savons le grand art de la guerre &c. Je conviens de tout avec vous ; aussi ne prétends-je pas donner aux Chinois la supériorité sur les Européens ; je voudrais seulement, s'il m'était possible combattre l'idée générale, dont nous sommes prévenus à leur désavantage.

L'Europe est florissante, il est vrai, elle est le centre des arts & des sciences. On y excelle surtout dans l'art militaire, qui est presque inconnu aux peuples de l'Asie. Les nations de l'Europe toujours en guerre les unes avec les autres, apprennent à leurs dépens ce grand art d'assiéger & de défendre les villes, de donner des combats, & de remporter de fameuses victoires. L'ambition d'un prince réveille celle de ses voisins, ou leur fait craindre ses projets. On s'arme, on combat, & on apprend quelquefois par la défaite à mieux profiter d'une occasion favorable ; on met ses fautes à profit, & la déroute est souvent une école où l'on apprend à vaincre.

p2.107 Les Chinois ont leurs arts & leurs science conformes à leurs usages, à leur génie & au climat, sous lequel ils sont nés ; & sans approfondir s'ils sont véritablement, comme ils le prétendent, les inventeurs des arts que nous estimons tant en Europe, il suffit de dire qu'ils en possèdent plusieurs semblables aux nôtres.

Ils ignorent l'art de la guerre. Et qu'avons-nous à faire de cet art, diront-ils, si toujours élevés dans l'amour de la paix, nous fuyons avec soin tout ce qui peut la troubler & interrompre la douce tranquillité dont nous jouissons ? Nous faisons gloire d'ignorer cet art barbare, qui arme l'homme contre l'homme ; un art qui détruit les villes, renverse les monarchies, qui porte partout la désolation & la mort, un art enfin que le créateur ne vous a donné que comme un fléau dont il vous châtie.

On reproche aux Chinois qu'ils sont voleurs & de mauvaise foi, mais ce reproche ne regarde que la populace & les gens d'une certaine sphère qui semblables à nos cabaretiers cherchent à tromper les étrangers, précisément p2.108 parce qu'ils sont étrangers. On dit communément en France que les Normands sont parjures, les Bretons adonnés au vin, les Gascons fanfarons, les Champenois imbéciles, &c. S'ensuit-il que le royaume de France n'est peuplé que de parjures, d'ivrognes, &c.

La différence de religion, ou plutôt cette monstrueuse idolâtrie dans laquelle les Chinois sont plongés les rend barbares, direz-vous, par

rapport à nous. Je ne veux point, Monsieur, trop raisonner sur cet article. Plaignons-les d'être privés des lumières que la grâce nous donne ; mais n'y aurait-il point un excès de vanité à croire qu'ils sont barbares, parce qu'ils n'ont pas cette foi que nous avons ? Cette foi est une grâce, un don que nous ne méritons pas plus que ces peuples. Ce n'est pas tant le défaut de raisonnement qui les en prive, qu'un aveuglement funeste qui les empêche de croire des mystères qui sont au-dessus de la raison.

Au reste, Monsieur, ce n'est point un parallèle des Français & des Chinois que je prétends faire. Ce sont deux ou trois réflexions qui me sont survenues, je ne sais comment, en vous écrivant. <sup>p2.109</sup> J'estime les Chinois, mais cette estime ne m'aveugle pas jusqu'à leur attribuer la supériorité sur nous. Vous connaîtrez dans la suite combien je les crois inférieurs, non seulement aux Français, mais encore aux autres nations policées de l'Europe. J'ai voulu seulement vous empêcher de les confondre avec les autres Asiatiques, & de les traiter de barbares.

Cette digression direz-vous, était assez inutile, & après m'avoir fatigué par la lecture de vos longues & ennuyeuses cérémonies chinoises, vous auriez dû vous en tenir là & finir votre lettre. Il est vrai, Monsieur, mais songez qu'il faut faire quelque chose, surtout lorsqu'on ne fait que faire. L'oisiveté où je me trouve dans ma solitude de Colomfou, me cause un ennui dont il faut que vous vous ressentiez à votre tour. Je n'ai pas encore épuisé la matière : il me reste encore bien des choses à vous dire ; mais ce sera pour une autre fois. Je suis, &c.

@

## LETTRE ONZIÈME

À Émouy le 17 décembre 1716

@

p2.110 Rien n'est plus beau que de voyager, Monsieur, rien de plus ennuyeux que de rester trop longtemps en voyage. Ma solitude de Colomfou, toute agréable qu'elle est, commence à m'ennuyer, & je médite mon retour à Émouy où mes affaires me rappellent. Je soupire sans cesse pour un autre rivage, soit ennui, soit caprice, il me semble depuis deux mois que ce pays ne m'a plu dans le commencement de mon séjour que parce qu'il s'appelait la Chine.

Je vais vous entretenir encore de ce qui concerne ce pays, des arts & des sciences des Chinois, de leur religion & de leurs superstitions, &c.

On ne peut nier que les Chinois ne soient très adroits soit dans les ouvrages qu'ils inventent, soit dans ceux qu'ils imitent. Cependant il faut avouer qu'ils p2.111 n'ont pu encore atteindre le degré de perfection, auquel nous sommes parvenus, & qu'on trouve toujours quelque chose à désirer dans leurs plus beaux ouvrages.

« En vérité, dit M. de Fontenelle, je crois toujours de plus en plus qu'il y a un certain génie qui n'a pas encore été hors de notre Europe ou du moins qui ne s'en est pas beaucoup éloigné.

Il en est de leurs sciences comme de leurs arts, elles participent un peu de la nature du climat.

« Il est sûr, dit encore M. de Fontenelle, dont les ouvrages charment ici mes ennuis, il est sûr que par l'enchaînement & la dépendance réciproque qui est entre toutes les parties du monde matériel, les différences de climat qui se font sentir dans les plantes doivent s'étendre jusqu'aux cerveaux, & y faire quelque effet.

Ce grand homme me permettra d'adopter son sentiment.

Quoique les Chinois aient une passion extraordinaire pour tous les ouvrages de peinture, & que leurs temples en soient ornés, on ne peut rien voir néanmoins de plus borné & de moins régulier. Ils ne savent point ménager les ombres <sup>p2.112</sup> d'un tableau, ni mêler ou adoucir les couleurs. Leurs meilleures pièces sont des paysages lavés à l'encre de la Chine, dont tout le mérité consiste dans le dessin.

Ils ne sont pas plus heureux dans la sculpture, & ils n'y observent ni ordre, ni proportions. J'ai vu dans leurs temples des colosses dont toutes les parties irrégulières formaient un monstre au lieu d'une divinité. Quelques mauvais peintres qu'ils soient, je n'ai pu m'empêcher d'admirer la vitesse avec laquelle ils manient le pinceau. Un ouvrier peindra aisément une douzaine d'éventails ou plus dans un jour. Quand on veut avoir quelque chose de régulier & d'approchant de nos usages, on dirige le peintre & on lui fait observer quelque ordre, & quelque symétrie dans les dessins. Tels sont les dessins des ouvrages en broderie qu'on leur fait exécuter avec le pinceau avant qu'ils les exécutent avec l'aiguille. Ils brodent mieux qu'aucun peuple du monde : il n'en faut pas juger seulement par les ouvrages qu'on apporte en Europe ; les meilleurs restent dans le pays, & les Européens feraient peu de profits, s'ils en faisaient emplette, parce qu'ils sont <sup>p2.113</sup> extraordinairement chers. Rien n'est plus merveilleux dans ce genre que la manière dont ils assortissent les soies de diverses couleurs, en brodant un oiseau, une fleur, un papillon, &c. Ils réussissent mal à dessiner, & à broder des figures humaines, car lorsqu'ils l'entreprennent, loin de se flatter, ils se représentent beaucoup plus laids & plus désagréables qu'ils ne sont.

J'ai toujours ouï dire en Europe que le hasard ou l'industrie avait fait découvrir aux Chinois l'art de faire de la poudre à canon, & celui de l'imprimerie, longtemps avant que nous en eussions connaissance. Ceux qui veulent donner une idée avantageuse du génie de ces peuples, ne manquent pas de citer ces inventions. Cependant il faut avouer que nous avons porté ces deux arts à un tel degré de perfection que nous sommes en état d'en donner des leçons aux Chinois mêmes.

Ce sont nos missionnaires qui dirigent à Pékin la fonte de leurs canons, & qui donnent à leur poudre le degré de force & d'activité qui lui manque.

Leur imprimerie était autrefois si bornée, qu'ils étaient obligés d'imprimer avec des planches gravées, & ce n'est que <sup>p2.114</sup> depuis le commerce qu'ils ont eu avec les Européens, qu'ils ont appris à imprimer avec des caractères séparés. D'ailleurs le papier de la Chine est si mince & si délié qu'on ne peut y imprimer que d'un seul côté ; il le déchire aisément, & il n'a ni la solidité, ni la durée du nôtre.

La jalousie est le premier architecte des Chinois. Il semble qu'ils ne bâtissent que pour dérober leurs femmes à la vue du public. Ils font d'abord un mur carré, & ils construisent une maison de bois, laquelle est dans cet espace carré comme dans un étui. Ces édifices n'ont ni régularité, ni agrément soit au dedans, soit au dehors. Ils ne cherchent point à bâtir pour la postérité, & ils ne peuvent comprendre comment un homme, dont la vie est si courte, a la manie de se fabriquer des palais, aussi durables que s'il était immortel.

Quelque hauts que soient leurs édifices, ils sont le plus souvent sans fondements. Ils ne creusent point la terre, & ils entassent seulement de grosses pierres qui servent de base à tout l'édifice : de là vient que leurs temples & les murs de leurs villes soutiennent à peine la durée d'un siècle.

<sup>p2.115</sup> Ils ne connaissent aucun des ordres d'architecture qui sont en usage parmi nous. J'ai observé pourtant que dans les façades des temples, il y a quelques ornements d'un goût particulier, & que les corniches & les cordons, au lieu d'être unis, sont chargés de figures en relief d'animaux, de fleurs, &c.

On peut dire en général que les maisons chinoises n'ont aucune magnificence. Elles n'ont qu'un étage, & les Chinois désapprouvent fort notre architecture, à cause de l'incommodité qu'il y a à monter & à descendre. L'appartement des femmes est dans l'endroit le plus reculé. C'est une prison désagréable & obscure que l'habitude, l'idée d'un

honneur chimérique, & la triste nécessité d'obéir à leurs maris leur fait trouver supportable.

Les médecins chinois connaissent assez imparfaitement la vertu des simples, & par un entêtement que je crois commun à tous les peuples qui recherchent avec avidité les choses qui viennent de loin, ils estiment beaucoup les remèdes composés que nous leur apportons quelquefois, en quoi il nous est aussi aisé de les tromper qu'à eux de nous en faire accroire sur les drogues qu'ils nous rendent.

p2.116 La maladie qui règne le plus généralement parmi ces peuples ressemble à celle que les Espagnols des Indes appellent *consumption*. Ce mal attaque d'abord les yeux qui deviennent chassieux & qui se dessèchent ensuite peu à peu & par degrés. Ceux qui ont plusieurs femmes y sont fort sujets. Cette infirmité, disent les médecins, ne peut cesser qu'en faisant cesser sa cause : mais les Chinois, à qui la continence est insupportable, trouvent le remède pire que le mal. Cependant ceux qui prennent cette résolution recouvrent aisément la santé. On leur ordonne les frictions, les bains chauds, & l'usage de la fameuse racine de *ginsen*, que je crois être la mandragore des anciens. Cette racine merveilleuse a plusieurs qualités admirables ; elle rétablit l'estomac, réjouit le cœur, dégage le cerveau, & répare les forces de quelque manière, & à quelque exercice qu'on les ait perdues.

La médecine chinoise n'admet point ces longues & fatigantes consultations, pendant lesquelles le malade part souvent sans attendre qu'on ait défini sa maladie. Lorsqu'ils visitent un malade, ils lui tâtent le pouls pendant une heure avec une p2.117 attention merveilleuse. Tout le monde est en silence : ils ordonnent le remède, & tâchent ensuite de définir la maladie. Les simples, les frictions, les bains sont leurs remèdes ordinaires. Ils désapprouvent la saignée, prétendant que la nature ne donne à l'homme que la portion de sang qui lui est nécessaire, & que sa masse se purge & se purifie par la transpiration & par l'agitation continuelle causée par la circulation.

Il n'y a point d'académie publique de médecine, & un maçon peut

impunément s'ériger en médecin, sans craindre la haine ou le ressentiment de ceux qui s'attachent à la même profession : de là vient que les médecins sont peu considérés, & qu'on ne les estime qu'à proportion du besoin qu'on a de leur secours.

La petite vérole se communique d'une manière particulière. Lorsqu'ils éprouvent que l'air est tempéré, que le temps des pluies ne règne point, & que cette maladie ne peut être par conséquent dangereuse, ils se servent d'une poudre qui n'est autre chose qu'une pellicule qu'ils tirent du visage d'une personne atteinte de cette maladie, & qu'ils soufflent dans les narines de ceux à qui ils veulent la p<sup>2.118</sup> communiquer. La fièvre survient peu de temps après, le venin sort & le mal se guérit sans aucun accident.

Il n'y a aucune langue qui soit plus pauvre en expressions. Ces peuples ont plus de soixante mille caractères, & cependant ils ne peuvent exprimer tout ce qu'on exprime dans les langues de l'Europe. Ils sont souvent obligés de se servir de l'écriture pour se faire entendre. Chaque mot, comme je vous l'ai dit dans mes lettres précédentes, a son caractère particulier, ou son hiéroglyphe. Imaginez-vous, Monsieur, quelle confusion il y aurait dans notre langue, si quelqu'un entreprenait de marquer par un caractère spécial chaque mot, chaque nom, chaque temps des verbes & outre les termes ordinaires, ceux des arts & des sciences qui nous sont familières, & dont nous avons des dictionnaires entiers, c'est-à-dire, les termes de la peinture, de l'architecture de la géométrie, de la médecine, de l'agriculture, de la philosophie, &c. Quel embarras ne serait-ce point pour nous, s'il nous fallait étudier tous ces caractères séparés ? Telle est la langue chinoise.

Le son des caractères chinois ne varie p<sup>2.119</sup> que très rarement, quoique la figure en soit différente, & qu'ils ne signifient pas la même chose. Cette langue est pleine d'équivoques, & il est presque impossible d'écrire ce qu'on entend prononcer à un autre, & de comprendre le sens d'un livre dont quelqu'un fera la lecture, si on n'a le même livre devant les yeux pour reconnaître les équivoques que l'oreille seule ne peut distinguer. Il arrive même quelquefois qu'on n'entendra pas le discours d'un homme qui

parlera avec toute l'exactitude imaginable, de sorte qu'il est souvent obligé, non seulement de répéter ce qu'il a dit, mais encore de l'écrire.

Chaque province a pour ainsi dire son langage ou jargon particulier. Celui de Fokien est le plus obscur & le moins intelligible de tous. Lorsque les peuples de ces différentes provinces sont obligés de commercer ensemble, ils ont beaucoup de peine à se faire entendre, mais cet embarras cesse dès qu'ils écrivent, leurs caractères étant toujours les mêmes, non seulement dans tout l'empire, mais encore chez les Japonais, les Cochinchinois, & les autres peuples voisins.

Il y a des personnes (& j'étais <sup>p2.120</sup> autrefois de ce nombre) qui croient que cette multiplicité de caractères est une preuve de la richesse de la langue chinoise, mais un peu de réflexion m'a fait connaître qu'elle est plutôt une marque de sa stérilité. En effet ces soixante, ou soixante-dix mille caractères dont elle est composée, ne seraient point à comparer à la multiplicité des caractères dont la langue latine serait composée, si on en réduisait tous les termes à un hiéroglyphe particulier. Notre langue même, qui est beaucoup plus bornée que la latine, aurait dans ce sens un grand avantage sur la langue chinoise. Ajoutez à cela que les Européens, tant anciens que modernes, expriment avec 24 lettres, quelques-uns avec 26, tout au plus, toutes les modifications de leur langue naturelle, au lieu que les Chinois, avec ce nombre de caractères, ne peuvent pas même fixer leur prononciation ni le sens des termes de leur langue. Nos missionnaires ont été si convaincus de la nécessité d'un alphabet pour pouvoir leur expliquer les mystères de notre religion, & les principes de notre philosophie (qui <sup>p2.121</sup> étant inconnus aux Chinois, n'étaient exprimés dans leur langue par aucun caractère) qu'ils ont été obligés d'en composer un, ou de convenir du moins de certains termes avec eux.

Un Chinois, qui parvient à la connaissance de tous ces caractères, a la réputation de savant, & il n'acquiert cette science que par un travail assidu, & par une étude continuelle. Vous avez vu, Monsieur, dans mes lettres précédentes, quel est le fruit de cette étude, & les dignités auxquelles on élève ceux qui y réussissent le mieux.

Ceux qui veulent soutenir la réputation des antiquités chinoises, prétendent que ces peuples ont eu une connaissance bien plus parfaite des arts qu'ils ne l'ont aujourd'hui, mais que la grande application qu'ils sont obligés d'apporter à l'étude de leurs caractères, qui n'étaient point autrefois si multipliés, les empêche de cultiver les arts qui, dans des siècles plus reculés, faisaient leurs délices.

Quoiqu'il en soit, il me semble qu'ils ne s'attachent qu'aux sciences & aux arts qui peuvent leur apporter quelque utilité. Le peuple s'applique à <sup>p2.122</sup> l'agriculture & au commerce, les docteurs à l'étude des lois. Peu curieux de ce qui se parle au dehors, ils examinent uniquement ce qui se passe au dedans de leur empire. Les révolutions qui arrivent dans les autres États excitent peu leur curiosité, & une connaissance exacte de l'histoire & des annales de leur pays leur suffit. Aussi fiers de leurs lois & de leurs coutumes que soigneux de les cacher aux étrangers, pour lesquels ils n'ont que du mépris.

Les Chinois ont la réputation d'être astronomes, géomètres & mathématiciens, mais je ne sais s'ils la méritent. J'ai seulement ouï dire qu'avant que leur académie des Mathématiques fût dirigée par nos missionnaires, les mandarins qui en étaient les présidents, & qui avaient le soin de dresser le calendrier, y réussissaient si mal, que quelque répugnance qu'ils eussent à céder à des étrangers, il fallut enfin qu'ils leur commissent le soin de les guider dans ce travail. Les plus sensés sentirent peu à peu leurs erreurs & le ridicule de leur prévention, & profitèrent des lumières & des leçons des Européens. Ils perfectionnèrent un peu leurs opérations astronomiques, & les <sup>p2.123</sup> autres sciences dont ils n'avaient auparavant qu'une idée fort superficielle.

La philosophie chinoise ne mérite point non plus, à mon avis, tous les éloges que certains auteurs lui donnent. Elle n'a rien d'extraordinaire, & que des peuples moins policés que les Chinois n'eussent pu facilement imaginer. Leurs principes, surtout ceux de morale, qui enseignent le respect & la piété qu'on doit à ses parents, & qui renferment le précepte de ne point faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît, ces principes, dis-je, sont gravés dans le

cœur de tous les hommes, & il n'y a point de nation, quelque barbare qu'elle soit, qui n'en ait une notion distincte.

Les Chinois n'ont aucune idée claire d'un souverain Être, & aucun terme ou caractère pour le signifier. Voilà déjà un mauvais préjugé pour leur métaphysique. Je vous avoue que j'aurais eu quelque peine à croire qu'une nation si civilisée n'eût pas eu au moins une notion imparfaite d'une divinité, si je n'avais lu dans l'histoire de la Chine, composée par le R. P. Martin Martini, jésuite, la confirmation de ce que plusieurs missionnaires m'avaient dit à ce sujet. Voici <sup>p2.124</sup> ses termes :

« De summo, ac primo verum auctore mirum apud omnes silentium, quippe in tam copiosâ linguâ, ne nomen quidem Deus habet. Sæpe tamen utuntur voce Xangti, quâ summum Cœli, terræque gubernatorem indigitant.

J'expliquerai plus bas ce qu'ils entendent par le terme de Xangti.

La transmigration des âmes, système qui a été apporté des Indes dans cet empire, & mille autres rêveries semblables, font assez connaître que leur métaphysique n'a aucun principe solide.

Leur physique est aussi imparfaite, & sans entrer dans le détail, rien n'est plus absurde que d'admettre, comme ils font, cinq éléments ; le bois, le métal, l'eau, la terre & le feu, dont ils prétendent que l'univers, les hommes, les bêtes, les plantes, & les corps mixtes sont composés.

La traduction des ouvrages de morale de Confucius que le père Couplet a donné au public ne prévient pas les lecteurs en faveur de sa philosophie. Le détail des absurdités qui y sont répandues me mèneraient trop loin : je vous renvoie au livre même. On ne peut nier que Confucius n'ait été un grand homme, si on <sup>p2.125</sup> le compare aux Chinois qui étaient ses contemporains, gens qui n'avaient d'autre guide que la nature ; mais le parallèle ne lui sera plus avantageux, si on le veut comparer avec le moindre des philosophes grecs ou latins. Je crois sur la foi de quelques-uns de nos missionnaires qu'il fut doué de toutes les vertus morales dont il fait l'éloge dans ses ouvrages ; mais un panégyrique outré paraît quelquefois suspect. Voici ce qu'on m'a dit de ce philosophe.

Confucius aussi fameux dans les écoles chinoises qu'Aristote dans celles de nos philosophes scholastiques, vint au monde environ 500 ans avant la naissance de Jésus-Christ. Ses pères étaient de la province de Xangtung, & sa gloire rejaillit sur toute sa famille. Sa sagesse prévint l'âge, & on admira dans son enfance une prudence & un raisonnement parfait. Il fuyait la compagnie de ceux de son âge, & il offrait au Ciel (Xangti) les mets destinés pour sa nourriture. À l'âge de 15 ans il fit un recueil de toutes les vertus morales que les auteurs de son temps avaient enseignées, & il commençait par pratiquer ces vertus avant que d'en donner des leçons aux autres. Lorsqu'il eut <sup>p2.126</sup> atteint l'âge de 20 ans, il se maria, & il composa ce grand nombre d'ouvrages qui l'ont rendu immortel dans cet empire.

Sa morale se réduit à cinq articles principaux. Elle traite, 1° de la piété des enfants envers leurs pères ; 2° des devoirs de la femme envers le mari ; 3° de la fidélité des peuples envers le prince que le Ciel leur a donné ; 4° des devoirs de l'amitié, & de la nécessité de la société entre les hommes ; 5° de la subordination qui doit être entre les frères. La pureté de sa doctrine lui acquit un grand nombre de disciples. Ses livres devinrent le fondement de la religion des savants, & personne n'est encore aujourd'hui élevé aux dignités & aux grands emplois qu'à proportion de l'intelligence qu'ils ont acquise dans les livres de ce docteur.

Les peuples de Xangtung suivirent quelque temps ses maximes & ses lois, mais leurs voisins jaloux de la gloire & de la tranquillité dont ils jouissaient, résolurent de la troubler, & n'osant pas y employer la force, ils eurent recours à l'artifice. Ils envoyèrent au roi de Xangtung plusieurs jeunes esclaves d'une <sup>p2.127</sup> beauté singulière. L'amour & la mollesse accompagnèrent ce présent fatal, interrompirent les affaires publiques, & firent oublier les lois. Les grands & le peuple toujours trop fidèles imitateurs des vices de son prince, s'abandonnèrent à leurs passions, & la morale de Confucius ne put résister aux charmes de la beauté.

Ce philosophe ne pouvant corriger les désordres de sa patrie, ni en être le témoin, prit la suite. Il parcourut plusieurs pays où la nécessité lui fit quelquefois sentir que pour être philosophe on ne cesse pas d'être

homme. Les peuples, loin de recevoir ses lois, ne le pouvaient souffrir lui-même ; l'austérité de ses mœurs les rebutait. Cependant tant de disgrâces ne le détournèrent jamais de l'étude ; toujours patient, toujours laborieux, il attira beaucoup de disciples qui éternisèrent son nom & sa doctrine. Loin d'avoir l'orgueil si ordinaire à ces philosophes stoïques que la Grèce vante tant, il ne pouvait souffrir qu'on lui donnât le nom de Sage, & il disait que ceux-là seulement le méritaient qui pratiquaient toutes les vertus sans en excepter aucune.

p2.128 Tel est à peu près l'éloge que quelques-uns font de Confucius : mais tous nos missionnaires ne tombent pas d'accord des mêmes faits, & il y en a qui le considèrent comme un athée livré à mille superstitions, & comme l'auteur des pernicioeux systèmes reçus dans tout cet empire. Au reste on peut dire ce qu'on veut d'un philosophe connu seulement depuis 200 ans, & mort il y a plus de 2.000 ans. Qui est-ce qui voudra s'amuser à faire la critique de son panégyrique ?

Il mourut âgé de 74 ans. Une prédiction de ce philosophe plongea plus que jamais les Chinois dans l'idolâtrie. Il prédit en mourant que dans les siècles à venir il naîtrait un homme dans l'Occident qui serait la sagesse même, & qui devait enseigner aux peuples le chemin de la perfection. Un empereur de la Chine ayant lu cette prédiction dans les livres de Confucius, environ 65 ans après l'incarnation de N. S. (temps auquel on prétend que saint Thomas prêchait la foi dans les Indes) envoya vers l'Occident des ambassadeurs pour y chercher la véritable loi, & cet homme divin prédit par Confucius. Ces p2.129 ambassadeurs rebutés par les difficultés qu'ils trouvèrent dans leur voyage, s'arrêtèrent dans l'Indostan (pays situé entre l'Indus & le Gange, fleuves renommés en Asie) où ils trouvèrent une idole fort respectée, dont le culte était alors répandu par toute l'Inde. Ils apportèrent à la Chine cette idole avec sa doctrine pernicioeuse. De là naquit l'idolâtrie & la religion des bonzes. De là vinrent ces superstitions étranges que la coutume & les préjugés, plutôt qu'un système suivi, autorisent dans cet empire.

Il y a trois sectes principales à la Chine, & chacun est libre d'embrasser celle qui lui plaît le plus, & même d'en faire un mélange

bizarre. La secte des lettrés étant devenue la plus célèbre, quoiqu'elle soit moins étendue, j'en parlerai d'abord.

Leur doctrine fit de grands progrès sous le règne de l'empereur Yumlô l'an 1400. Ce prince ayant choisi 42 docteurs ou interprètes, il leur ordonna de faire un corps de doctrine tiré des anciens livres, surtout des ouvrages de Confucius. Ils ne conviennent pas toujours des mêmes principes, cependant ils ont un système commun de morale, dont <sup>p2.130</sup> voici quelques points principaux.

Ils admettent une justice distributive qui récompense la vertu, & qui punit le crime ; mais ils croient en même temps que les hommes en ressentent les effets pendant cette vie, ou du moins qu'ils sont après leur mort punis ou récompensés dans la personne de leurs enfants. Ils n'ont aucune idée de l'immortalité de l'âme, & ils croient ou qu'elle meurt avec le corps ou qu'elle s'anéantit peu de temps après. Je vous avoue que je ne saurais concilier cette opinion avec le culte qu'ils rendent aux âmes de leurs ancêtres : car s'ils sont persuadés que ces âmes sont mortelles, comment peuvent-ils s'imaginer qu'elles viennent le reposer sur les tablettes qu'ils mettent sur l'autel érigé en leur honneur ? D'ailleurs l'opinion de la métempsychose que quelques-uns d'entre eux embrassent ne détruit-elle pas encore les deux systèmes précédents ? Tout est contradictoire dans leurs opinions.

Je remarque en passant que Pythagore, le premier auteur du système de la métempsychose, croyait qu'il y avait un enfer, où les âmes souillées de crime étaient tourmentées. Il osa allier deux choses si contradictoires, ce qui prouve bien <sup>p2.131</sup> l'absurdité de toutes les opinions qui tendent à nier l'immortalité de l'âme.

Les lettrés chinois supposent encore que la nature est une divinité ou un premier principe très parfait, sans commencement & sans fin, la source & l'essence de tous les êtres, &c. Les missionnaires n'ont encore pu convenir entr'eux si toutes ces magnifiques expressions prouvent que cette secte reconnaît & adore le véritable Dieu. Il y en a plusieurs qui prétendent que par ces termes les lettrés entendent cette âme insensible

du monde qui est répandue, selon leur opinion, dans toute la matière, & qui produit tous les changements & les vicissitudes des saisons, &c.

Ils font profession d'adorer le ciel qu'ils appellent *Tien*, ce ciel matériel, cette voûte céleste à qui ils donnent aussi le nom de *Xangti*, *Souverain Empereur*. C'est le terme dont ils se servent pour nommer Dieu, suivant ce que dit le père Martini, *sæpè tamen utuntur voce Xangti, quâ Cœli, terræque gubernatorem indigitant*. Ce terme cause encore de grandes disputes entre nos missionnaires. Ils offrent des sacrifices à Xangti aussi bien <sup>p2.132</sup> qu'aux esprits qui président aux fleuves & aux montagnes, ou peut-être aux fleuves & aux montagnes mêmes car il n'est pas encore certain que sous l'idée d'esprit, ils comprennent une substance spirituelle & immortelle.

Que sera-ce donc que cette nature ou ce premier principe ? N'adorent-ils que la vertu active de ce Ciel matériel, par laquelle toutes choses sont produites ? L'esprit qui préside à la terre n'est-il autre chose que la vertu active qui la rend féconde ? Voilà le fondement des disputes qui règnent depuis si longtemps, & dont je laisse la décision à qui elle appartient.

Il y a encore deux sortes de doctrine parmi les lettrés : l'une est secrète & n'est connue que de ceux à qui la nature a donné une élévation d'esprit extraordinaire. L'autre est publique & évidente, & les esprits simples & grossiers en sont profession. Les lettrés croient que la première est la véritable doctrine, & que la seconde est absolument fausse, quoiqu'ils en pratiquent extérieurement tous les dogmes. Ainsi pour découvrir leurs sentiments, il ne faut pas s'arrêter à cette pratique extérieure. Leurs opinions <sup>p2.133</sup> forment un mélange monstrueux d'idolâtrie & d'athéisme. Ils sont idolâtres selon leur doctrine extérieure, & athées suivant les principes de leur doctrine intérieure, du moins c'est là l'opinion la plus généralement reçue.

Quoiqu'ils attribuent publiquement à la Nature le pouvoir de produire toutes les choses sensibles & matérielles, quoiqu'ils s'écrient qu'il faut adorer le Ciel ; qu'ils gravent dans leur temple ces mots, *king tien, adore*

*le Ciel* ; en un mot quoiqu'ils exhortent les peuples à offrir des sacrifices à Xangti & aux esprits, je ne sais en vérité si on en peut conclure *démonstrativement*, qu'ils reconnaissent un Être souverain, ou que l'idée d'une divinité, telle que nous l'adorons en esprit & en vérité, est renfermée sous le nom & dans l'idée de Xangti. C'est ce qu'a très bien remarqué le R. P. Martini jésuite, quand il a dit, *in tam copiosâ linguâ ne nomen quidem Deus habet*. Une nation qui n'a point de terme pour exprimer Dieu, peut-elle en avoir quelque'idée ? Car comme dit Boileau :

Tout ce qu'on conçoit bien s'explique clairement,  
Et les mots, pour le dire, arrivent aisément.

Mais les disputes présentes vous <sup>p2.134</sup> instruiront mieux que je ne ferais de la doctrine & de la religion des lettrés. Je rentre dans ma coquille.

Le temple où les lettrés s'assemblent le plus souvent est celui de Confucius. Il y en a un dans chaque ville. On y voit dans l'endroit le plus éminent la statue de ce philosophe ou de ce saint, (comme l'appellent les Chinois) environnée de plusieurs statues de ses disciples, que le vulgaire met au rang de ses dieux, *quos Sinæ inter divos retulere*, dit le père Trigault jésuite. Elles sont placées autour de l'autel dans une attitude qui marque le respect & la vénération qu'ils eurent pour leur maître. Tous les magistrats de la ville s'y assemblent aux jours de la nouvelle & pleine lune, & y font un petit sacrifice différent de celui qu'ils appellent solennel, dont je vais parler. Celui-ci consiste à offrir des présents sur l'autel, à brûler des parfums, & à faire les genuflexions ordinaires.

Le gouverneur ou mandarin principal de chaque ville offre deux fois par an (aux deux équinoxes) un sacrifice solennel à Confucius auquel tous les <sup>p2.135</sup> lettrés doivent assister. Le sacrificateur, qui est ordinairement un des lettrés, se dispose à cette cérémonie par le jeûne & par l'abstinence. Il prépare, la veille du sacrifice, le riz & les fruits qui doivent être offerts, & il arrange sur les tables du temple les pièces d'étoffes qu'on doit brûler à l'honneur de Confucius. On orne son autel des plus riches étoffes de soie, & on y met sa statue, ou les tablettes sur lesquelles son nom est gravé en caractères d'or. Le sacrificateur éprouve

les pourceaux & les chèvres qu'on doit immoler, en répandant du vin chaud dans leurs oreilles ; s'ils remuent la tête, ils les jugent propres au sacrifice ; & il les rejette, s'ils ne font aucun mouvement. Avant que d'immoler le pourceau, il fait une profonde inclination, il l'immole ensuite, & en conserve le sang & les poils des oreilles pour le lendemain.

Le jour suivant, au chant du coq, on donne le signal. Le sacrificateur, suivi de ses assistants, se rend au temple, où, après plusieurs génuflexions, il invite l'esprit de Confucius à venir recevoir les hommages & les offrandes des lettrés. Il lave ses mains, tandis que <sup>p2.136</sup> les autres ministres du temple allument des bougies & jettent des parfums dans les brasiers qu'on a préparés à la porte du temple. Lorsque le sacrificateur est arrivé près de l'autel, un maître de cérémonie dit à haute voix :

— Qu'on offre les poils & le sang des bêtes immolées.

Alors le prêtre élève avec ses deux mains le vase où ce sang & ces poils sont renfermés, & immédiatement après le maître de cérémonie dit :

— Qu'on ensevelisse ces poils & ce sang.

À ces mots tous les assistants se lèvent, & le prêtre, suivi de ses ministres & de toute l'assemblée, porte le vase avec beaucoup de modestie & de gravité, & enterre les poils & le sang des bêtes dans une cour qui est devant le temple.

Après cette cérémonie on découvre la chair des victimes, & le maître de cérémonie dit :

— Que l'esprit du grand Confucius descende.

Aussitôt le prêtre élève un vase plein de vin, & le répand sur une figure humaine faite de paille, & dit ces mots :

— Vos vertus sont grandes, admirables, excellentes, ô Confucius ! Si les rois gouvernent leurs sujets avec équité, ce n'est que par le secours de <sup>p2.137</sup> vos lois & de votre doctrine incomparable. Nous vous offrons tous ce sacrifice. Notre offrande est pure. Que votre esprit vienne donc vers nous, & nous réjouisse par sa présence.

Le maître de cérémonie dit ensuite à haute voix :

— *Civi*, c'est-à-dire, mettons-nous à genoux ;

& peu de temps après il dit,

— *Ki*, levons-nous.

Le prêtre lave de nouveau ses mains, & un des ministres lui présente deux vases, l'un plein de vin, l'autre couvert d'une pièce d'étoffe de soie. Le maître de cérémonie dit alors :

— Que le prêtre s'approche du trône de Confucius,

c'est-à-dire, de l'autel où réside l'esprit de Confucius. Le prêtre se met à genoux & tandis que les musiciens chantent des espèces d'hymnes à la louange de ce philosophe, il prend la pièce de soie, l'élève, & l'offre à l'esprit de Confucius : il prend de même le vase de vin, & l'ayant offert, le maître de cérémonie dit successivement : *Civi* & *ki*. Le prêtre brûle ensuite la pièce d'étoffe dans une urne de bronze, & il adresse cet autre discours à Confucius.

— Depuis que les hommes ont commencé à naître jusqu'à ce jour, quel <sup>p2.138</sup> est celui d'entre eux qui a pu surpasser ou même égaler, les perfections & les vertus de ce roi <sup>1</sup> ? L'esprit de Confucius est supérieur à celui des saints du temps passé. Ces offrandes & cette pièce de soie sont préparées pour le sacrifice que nous faisons, ô Confucius ! Tout ce que nous vous offrons est peu digne de vous. Le goût & l'odeur de ces mets que nous vous présentons n'ont rien d'exquis, mais nous vous les offrons afin que votre esprit nous écoute.

Le sacrificateur, après s'être prosterné plusieurs fois, prend le vase plein de vin & adresse encore deux autres prières à Confucius, dont la substance est, *qu'il lui offre avec beaucoup de zèle un excellent vin sans mélange, de la chair de pourceau & de chèvre* ; & puis supposant que son esprit est descendu, il le prie de recevoir favorablement ces offrandes.

---

<sup>1</sup> Les Chinois, outre le nom de saint, lui donnent encore celui de roi, & d'empereur.

Le maître de cérémonie dit à haute voix :

— Mettez-vous à genoux ; approchez-vous <sup>p2.139</sup> du temple de Confucius, & buvez le vin de la félicité.

Le prêtre boit le vin, & un de ses assistants lui donne les viandes immolées. Le prêtre fait ensuite une nouvelle prière en ces mots :

— Nous vous avons fait ces offrandes avec plaisir, & nous nous persuadons qu'en vous offrant toutes ces choses nous recevrons toutes sortes de biens, de grâces & d'honneur.

En même temps il distribue les viandes aux assistants & ceux qui en mangent croient que Confucius les comblera de bienfaits, & les préservera de tous maux.

Enfin on termine le sacrifice en reconduisant l'esprit de Confucius au lieu d'où l'on suppose qu'il est descendu.

Que pensez-vous, Monsieur, de l'aveuglement de ces lettrés ? Cependant ce culte fait une partie de leur religion. Il faut y ajouter celui qu'ils rendent aux esprits, ou aux âmes de leurs aïeux jusqu'au quatrième degré.

Ils honorent les morts en trois temps différents. 1° Avant qu'ils soient inhumés ; 2° De six en six mois dans leurs maisons, où il y a toujours un temple, <sup>p2.140</sup> ou du moins un autel dédié aux esprits de leurs ancêtres. 3° Vers le commencement de mai. Dans ces deux dernières occasions ils exposent sur une table faite en forme d'autel des tablettes, où les noms de leurs aïeux sont gravés en lettres d'or. C'est là le siège de leurs esprits, suivant ces mots qui y sont écrits, *xinchù*, *le siège de l'âme*. Ils offrent devant ces tablettes des viandes, du riz cuit, des fruits, du vin, & des parfums. Les livres ou rituels prescrivent la matière dont elles doivent être formées, leur longueur, leur largeur, &c. Les peuples sont persuadés que le bonheur de leurs familles & l'heureux succès de leurs affaires dépendent de ce culte. Ils croient que les âmes de leurs aïeux voltigent réellement autour de ces tablettes, & ils font souvent brûler en leur honneur des parfums & des morceaux de papier taillés en forme de monnaie. Dans les temples

publics qui sont dédiés aux ancêtres de quelque famille illustre, ils leur offrent des sacrifices solennels, & ils les prient de leur accorder tous les biens temporels qui peuvent contribuer au repos & à la félicité.

Le *titô* d'Émouy avait fait élever aux <sup>p2.141</sup> portes de cette ville un temple superbe aux esprits de ses aïeux. Cet ouvrage était achevé depuis peu lorsque j'arrivai à la Chine. Il y fit, il y a quelque temps, un sacrifice solennel, auquel le R. P. Laureaty me conseilla d'assister, pour satisfaire la curiosité que j'avais de voir toutes les cérémonies chinoises. J'allai au temple, & on me plaça dans un lieu à l'écart, d'où je pouvais voir toute la cérémonie. Ceux qui devaient y assister s'étaient rassemblés à la porte du temple avant le lever du soleil. Le *chùchi* ou sacrificateur était accompagné de deux ministres appelés *fuchi* & de plusieurs autres personnes qui devaient aussi servir au sacrifice. Ils s'étaient préparés à cette cérémonie par un jeûne de trois jours, pendant lesquels ils avaient vécu en continence sans manger de viande, & sans boire de vin.

Le temple était magnifiquement orné. Les tablettes y étaient exposées sur une grande table en forme d'autel, & couvertes d'un grand voile. On avait placé à un coin de l'autel une figure humaine de paille qui représentait, à ce que je crois, le corps du défunt, à l'honneur de qui on faisait particulièrement ce <sup>p2.142</sup> sacrifice. Les tables étaient couvertes de mets différents, comme poules, fruits, poissons, vin, &c.

Aussitôt que le prêtre fut entré dans le temple, il lava ses mains, & s'approcha de l'autel avec tous ses ministres. Il dévoila & exposa à la vue du peuple les tablettes des aïeux. Alors tous les assistants se mirent à genoux, & se prosternèrent la face contre terre. Le maître de cérémonie dit à haute voix :

— Nous qui sommes des enfants respectueux envers nos pères, nous vous servons & nous vous honorons aujourd'hui, & nous vous supplions de venir au milieu de nous pour recevoir nos vœux & nos offrandes.

Le peuple s'étant mis à genoux trois fois de suite, & s'étant relevé

autant de fois, le maître de cérémonie cria :

— Que le sacrificateur vienne auprès de l'autel, & qu'il se prosterne devant les esprits ; les esprits sont déjà descendus ; qu'on leur offre des viandes.

Un des ministres prit alors un vase plein de vin, & le mit entre les mains du sacrificateur qui le répandit sur la figure humaine de paille dont j'ai parlé. Le peuple se prosterna de nouveau, & le <sup>p2.143</sup> prêtre offrit devant les tablettes des viandes & des fruits.

Le maître de cérémonie cria encore, mais d'une voix plus forte qu'auparavant :

— Buvez le vin de la félicité, qu'il soit la source des biens des faveurs.

Le prêtre ayant bu le vin, fit cette prière :

— Illustres ancêtres, vous avez commandé au maître de cérémonie de nous promettre de votre part des biens sans fin. C'est vous qui procurez à vos descendants les dons magnifiques du Ciel, qui nous donnez des moissons abondantes, une longue vie, &c.

Après cette courte oraison, chacun se mit à genoux. J'admirai la promptitude avec laquelle ils obéissaient à la voix du maître de cérémonie. Le prêtre & ses ministres prirent les tablettes des ancêtres, & les couvrirent comme elles étaient auparavant. Les viandes & les fruits furent distribués aux assistants, & le maître de cérémonie termina cette fonction par ces mots :

— Soyez assurés qu'en récompense de ce sacrifice, vous recevrez toutes sortes de faveurs, de biens & de richesses, une heureuse & abondante lignée, une longue vie, le repos & la paix.

<sup>p2.144</sup> Le prêtre ayant répété les mêmes paroles, mit le feu à un monceau de morceaux de papier doré, ronds & taillés en forme de monnaie. Chacun fit ensuite un certain nombre de révérences & de

généflexions au *titô* avant que de sortir du temple.

Le *titô* reçût pendant plusieurs jours les compliments des principaux de la ville. Ils lui envoyèrent des présents de viandes, de fruits, & même d'argent, car ce n'est point une incivilité parmi eux que de recevoir ou d'envoyer une somme d'argent même modique, en forme de présent.

Tous les livres chinois, qui traitent de morale, exhortent les enfants à respecter leurs ancêtres, & à rendre à leurs parents pendant leur vie une obéissance aveugle. Cette loi que la nature grave dans nos cœurs, & qui est commune à toutes les nations, est belle dans son principe, mais les Chinois l'ont beaucoup défigurée par leurs superstitions. En effet rien n'est plus étrange que de voir un peuple demander aux âmes de ses aïeux des biens & des grâces pendant cette vie, tandis qu'il croit que ces mêmes âmes sont mortelles, ou qu'elles animent d'autres corps, suivant les deux systèmes de <sup>p2.145</sup> la métempsychose & de la mortalité de l'âme. Comme les cérémonies qu'ils observent dans les funérailles sont encore une partie considérable de leur religion, elles demandent un détail particulier.

On peut dire que si le luxe des Chinois éclate en quelque chose, c'est principalement dans l'appareil pompeux des funérailles. Les plus riches épuisent leurs trésors, & les plus pauvres font des efforts au dessus de leurs forces pour témoigner à leurs pères, par de vaines cérémonies, leur respect & leur amour : ce point d'honneur & la superstition ne leur permettant pas de garder la médiocrité dans les derniers devoirs qu'ils leur rendent.

Ces cérémonies sont exactement décrites en plusieurs volumes ; chacun les consulte dans l'occasion, afin d'ordonner la pompe funèbre, selon l'ordre qui y est prescrit.

Leurs habits de deuil sont blancs ; mais pendant les premiers mois du deuil qu'ils portent pour la mort de leurs pères ou de leurs mères, ils sont couverts d'un sac de grosse toile depuis les pieds jusqu'à la tête. Ils ont autour des reins une ceinture de corde, & rien n'est plus lugubre & de <sup>p2.146</sup> plus triste à voir que leur figure.

C'est une coutume inviolable par tout cet empire de porter le deuil d'un père ou d'une mère pendant trois ans. Ces trois années étant, selon leur rituel, une juste compensation des années de leur enfance, pendant lesquelles leurs pères & leurs mères les ont portés entre leurs bras. Le deuil des autres parents est moins long, & se règle selon le degré de parenté.

Lorsqu'un Chinois meurt, son fils aîné, ou à son défaut son plus proche parent, donne avis de sa mort à tous ses amis par une lettre ou cahier circulaire, où cette nouvelle est annoncée dans les termes que l'usage prescrit. Ils font un cercueil de bois de cèdre enduit d'un vernis très épais, & ils y renferment le cadavre.

Après avoir paré la chambre principale de la maison d'étoffes blanches & de plusieurs autres ornements de deuil, ils dressent un autel sur lequel ils placent le cercueil & l'effigie du défunt. Pendant les quatre ou cinq premiers jours les amis & les parents, vêtus de deuil, viennent les uns après les autres à l'heure qui leur est prescrite, rendre leurs derniers devoirs au mort. Ils brûlent sur l'autel <sup>p2.147</sup> plusieurs sortes de parfums, & jettent des grains d'encens dans une urne ou brasier qui est à côté du cercueil. Ils allument des cierges sur l'autel, & tandis qu'ils brûlent, ils témoignent au défunt leur vénération par plusieurs inclinations & genuflexions. Il y en a qui, pour lui donner des marques plus éclatantes de leur bienveillance, brûlent du papier doré, & même des pièces d'étoffes de soie blanche, croyant que ce présent lui sera utile dans la vaste région des morts.

Tandis qu'ils s'acquittent de ces devoirs d'amitié, le fils aîné du défunt, ou, s'il n'a pas d'enfants, son plus proche parent, est à leur côté dans la posture d'un homme affligé, mais dont la douleur s'exhale plus par les soupirs que par les pleurs. Il est obligé de se prosterner devant les amis de son père autant de fois que ceux-ci se prosternent devant son cercueil. Les concubines & les femmes esclaves, cachées derrière un rideau, font retentir la maison de leurs cris. En un mot tout marque de la douleur & de la désolation.

Il y a des enfants qui, pour mieux témoigner leur tendresse & leur

respect envers leurs pères, gardent leurs cadavres <sup>p2.148</sup> dans leur maison pendant trois ou quatre ans, quoiqu'ils ne les embaument point ; le cercueil est enduit d'un vernis si épais, que la puanteur ne peut le pénétrer, ni causer aucune incommodité. Ils leur présentent tous les jours à manger & à boire de la même manière que s'ils vivaient encore.

Pendant tout le temps que dure le deuil, ils n'ont d'autre siège qu'un escabeau couvert d'une serge blanche, & ils dorment à terre auprès du cercueil sur une simple natte tissée de roseaux. Ils ne mangent point de viande, & ne boivent point de vin. Il y en a même plusieurs qui s'interdisent tout commerce avec leurs femmes. Ils ne peuvent assister à aucun spectacle public ou particulier, ni à aucun repas de cérémonie, & s'ils sortent en public, (ce qu'ils ne peuvent faire qu'après un certain temps prescrit) ils se font porter dans une chaise à porteurs couverte de drap blanc.

Lorsque le jour marqué pour les funérailles est arrivé, les parents & amis du défunt sont invités, par une nouvelle lettre circulaire, d'assister au convoi. Ils s'assemblent dans la maison du mort revêtus de leurs habits de deuil, & ils <sup>p2.149</sup> accommodent leurs visages à la tristesse de la cérémonie. Ils disent les derniers adieux au défunt, & brûlent derechef du papier doré sur le cercueil. Ils se prosternent ensuite, & battent plusieurs fois la terre de leur front. Le fils du défunt les accompagne tour à tour dans ce triste & pénible exercice, & est obligé de se prosterner autant de fois que chacun des parents & amis en particulier.

La marche du convoi commence par plusieurs domestiques qui portent diverses statues de carton, qui sont destinées à être brûlées devant le tombeau. Les statues représentent des femmes, des esclaves de l'un & de l'autre sexe, des tigres, des éléphants, & d'autres animaux. Cette circonstance me persuade encore plus que les Chinois ont tiré une grande partie de leurs superstitions des brachmanes & des gymnosophistes des Indes ; car nous voyons dans les relations anciennes, que les femmes & les esclaves de ceux-ci se jetaient d'un air gai dans le bûcher qui était préparé pour brûler le cadavre de leur mari.

Les Chinois plus humains se contentèrent apparemment d'enjoindre à leurs femmes de se brûler seulement en effigie.

p2.150 Les bonzes, c'est-à-dire, les ministres des idoles, viennent ensuite, marchant deux à deux, & portant l'autel dressé à l'âme du défunt. Les uns tiennent des banderoles garnies de sonnettes, les autres portent toutes sortes d'instruments de musique avec lesquels ils jouent des airs ridiculement tristes. Les plus considérables d'entre eux tiennent en main des encensoirs & des espèces de cassolettes dont ils parfument les rues. Le cercueil paraît ensuite. Il est couvert d'un drap mortuaire d'étoffe de soie blanche brodée, & est porté par 20 ou 30 hommes, & même par un plus grand nombre, suivant la dignité & le rang du défunt. Le fils aîné du défunt, ou à son défaut le plus proche parent, couvert d'un long sac, & ceint d'une ceinture de corde, marche à pied avec un bâton auprès du cercueil. Il courbe son corps, & il paraît accablé sous le poids de sa douleur. Les filles & les concubines du défunt, portées dans des chaises couvertes, viennent ensuite : on ne les voit point, mais en récompense on les entend crier à plein gosier.

Il n'y a point de famille chinoise qui n'ait son tombeau particulier au dehors p2.151 de la ville (car on ne souffre point qu'on inhume les morts dans son enceinte) ils choisissent quelque coteau, ou plaine voisine dans laquelle ils élèvent un tombeau en forme de fer à cheval & sur la pierre principale, ils écrivent le nom de la famille à qui il appartient. Ces tombeaux, que l'on aperçoit dans les campagnes, forment un point de vue qui n'a rien de désagréable. Ils sont bâtis de pierres, & ornés de statues & d'épithètes.

Ils y viennent tous les ans à certains jours solennels : ils y allument des cierges, brûlent des parfums, & font un banquet à l'honneur des morts.

Lorsqu'on est arrivé au lieu de la sépulture, on dresse une table près de la tombe. Un homme habillé de noir met la main sur un coin de cette table. Il a la vue égarée ; il raidit tous ses nerfs, sa bouche écume, il frappe l'air de ses mains, & après une agitation violente, il tombe dans une espèce d'extase. Il en sort un moment après, & écrit sur du papier

rouge quelques paroles dont j'ignore la signification, quoique je l'aie souvent demandée. On brûle ensuite ce papier sur le cercueil avec beaucoup de cérémonie. Les femmes du défunt, & celles qu'on p2.152 paye pour pleurer, ne cessent point de jeter des cris jusqu'à ce que le repas destiné pour le mort soit préparé. Alors les vivants font l'office au mort, & le vin noie insensiblement les déplaisirs. On se console réciproquement, & on se dit, (du moins je le suppose) :

Scilicet hæc manes credis curare sepultos ?

Après ce repas les parents & les amis commencent de nouveau leurs génuflexions, & le fils les accompagne tour à tour dans cet exercice comme auparavant. J'omets plusieurs autres cérémonies que vous avez pu voir décrites plus amplement dans les Relations de nos missionnaires.

J'ajouterai pourtant encore deux choses ; la première est que si un père meurt pendant l'absence de son fils, on diffère la cérémonie des funérailles jusqu'à ce qu'il soit arrivé ; sitôt qu'il apprend la nouvelle de la mort de son père, il en donne part aux amis qu'il s'est fait dans le pays où il est, & il reçoit leurs compliments de condoléance de la manière que je l'ai dit ci-dessus. Il part ensuite pour retourner dans sa patrie le plus promptement qu'il lui est possible, & il fait la cérémonie que je viens de décrire. Il p2.153 ne peut suivant la loi, être pourvu d'aucun emploi, ni se marier pendant les trois années de deuil ; & quand même il serait revêtu de la première dignité de l'empire, il est obligé d'en suspendre les fonctions jusqu'à ce que le temps du deuil soit expiré.

La seconde remarque est que si quelqu'un meurt hors de sa patrie, celui qui a le soin des funérailles n'épargne aucune dépense pour le faire transporter dans le tombeau de ses aïeux.

Outre les temples dédiés à Confucius, & aux âmes des aïeux, les lettrés en érigent encore d'autres aux esprits tutélaires des villes & des tribunaux, auxquels ils sont attachés, par leurs emplois. C'est dans ces temples qu'ils promettent, par un serment solennel, d'administrer la justice avec équité & avec droiture, & c'est dans cette fonction qu'on

leur donne le sceau de leur charge. Ils offrent à ces esprits des viandes & des parfums, & leur rendent tout le culte imaginable.

Venons maintenant aux deux autres sectes idolâtres.

L'une a pour fondateur *Lilaôkiùn*, philosophe qui vivait quelque temps <sup>p2.154</sup> avant Confucius. Il fit plusieurs ouvrages de morale pour exhorter les hommes à la pratique de la vertu & au mépris des richesses & des honneurs. Il les invitait sans cesse à rechercher cette solitude heureuse, dans laquelle l'âme s'élève au dessus des choses de la terre, & secoue le joug de la matière. Jusque là sa morale était assez pure en apparence, mais ayant ensuite enseigné que l'Être souverain qui gouverne toutes choses était revêtu d'un corps terrestre, les disciples s'abandonnèrent à la magie, firent croire au peuple ignorant qu'ils avaient trouvé le secret de rendre les hommes immortels. Si l'Être Suprême, dirent-ils, ressemble à nous, nous pouvons nous égaler à lui. Il est incroyable combien les Chinois sont avides de l'immortalité. La plupart des gens riches ont l'entêtement de chercher la pierre philosophale, & un breuvage qui puisse les rendre immortels : folie qui subsiste parmi eux depuis plus de deux mille ans, sans que l'expérience ait pu les guérir.

Les sectateurs de *Lilaôkiùn* dressèrent un temple à leur maître, & lui décernèrent les honneurs divins. Leur pernicieuse doctrine multiplia les idoles, & <sup>p2.155</sup> consacra la superstition & l'erreur. On ne vit plus qu'apothéoses. On dressa des autels aux empereurs & aux magistrats qui s'étaient signalés dans le gouvernement de l'État, & le peuple adora son ouvrage. Ils admirent aussi des esprits qui présidaient au gouvernement des éléments, sans considérer que ce système détruisait celui de *Lilaôkiùn*, loin d'en être une conséquence ; car si cet Être Suprême, revêtu d'un corps terrestre, a besoin de ces esprits pour conserver l'ordre dans la nature, il cesse d'être Être Suprême & infini, comme *Lilaôkiùn* le prétendait. Quel enchaînement d'absurdité ! Il y a des auteurs qui prétendent que la doctrine de Confucius arrêta le progrès de celle de *Lilaôkiùn*, mais elle eut pourtant toujours quelque sectateur.

La troisième secte nommée *Omitofoé*, ou *Sciequia*, est celle des bonzes, qui élèvent des temples à Foë & à d'autres idoles. La doctrine de cette secte fut apportée des Indes l'an de grâce LXV comme je l'ai rapporté ci-dessus. Elle établit la pluralité des mondes, & la métempsychose, système qui est aussi adopté par plusieurs lettrés ; car il faut <sup>p2.156</sup> remarquer qu'il y en a beaucoup qui professent extérieurement tous les systèmes extravagants de la secte des bonzes, ou par politique, (comme fait l'empereur régnant) ou par d'autres motifs, quoiqu'ils en connaissent peut-être intérieurement le ridicule & les absurdités.

Les bonzes racontent que Foë s'écria en naissant qu'il était le seul qui devait être honoré dans le Ciel & sur la terre. Ainsi sa divinité n'est fondée que sur la sottise & la crédulité de ceux qui l'ont cru sur sa parole. Cet imposteur mourut à l'âge de 79 ans. Il établit l'idolâtrie pendant sa vie, & l'athéisme à l'heure de sa mort. Après avoir avoué en mourant qu'il avait trompé tout le monde, il persuada à ses disciples que le néant & le vide étaient les principes de toutes choses, & il débita une infinité d'erreurs, qui furent la source de toutes les absurdités de cette secte. Car les Chinois non contents de recevoir la doctrine de Foë telle qu'elle était dans son principe parmi les Indiens, ils y ajoutèrent de nouvelles rêveries, & le commentaire qu'ils firent fut encore plus extravagant que le texte.

<sup>p2.157</sup> En conséquence de cette doctrine, les bonzes établissent deux lois, l'une extérieure, l'autre intérieure. La première enseigne à discerner le bien d'avec le mal ; elle attache une récompense & une punition aux vertus & aux vices. Les âmes, disent-ils, passent dans d'autres corps, & dans d'autres mondes, où ils sont punis ou récompensés suivant leurs bonnes ou leurs mauvaises actions. La seconde loi est un athéisme évident. Le vide qu'ils reconnaissent pour le principe de toutes choses, est, disent-ils, souverainement parfait & tranquille. Il est sans commencement, sans fin, sans connaissance, sans mouvement. Or pour être heureux, il faut tâcher de devenir semblables à ce vide, en surmontant ses passions, en sorte que l'on

soit comme insensible aux choses de ce monde, & que l'âme soit abîmée dans la contemplation. Quand on est parvenu à ce degré de perfection, on peut alors enseigner aux autres les pratiques de la doctrine extérieure, sans cependant interrompre la tranquillité, & cette indifférence secrète qui fait le caractère de la doctrine intérieure.

p2.158 Mais comme le temps ne fait qu'empirer les choses qui sont essentiellement mauvaises, ce double système fut encore défiguré par la multiplicité des idoles qu'on donna pour compagnes à Foë.

L'idole de Foë est représentée dans les temples ou pagodes sous la figure d'un homme d'une grosseur démesurée. On y voit aussi une autre prétendue divinité qui n'est pas moins respectée. On la nomme *Coanginpussao* dans cette province, mais je ne sais si elle porte communément ce nom dans tout l'empire. Elle est représentée sous la figure d'une femme qui tient un enfant entre ses bras, de la même manière que nous exposons l'image de la bienheureuse Vierge sur nos saints autels. Les Anglais, par dérision, la nomment *Sancta Maria*, & sont accroire aux Chinois que nous offrons à la sainte Vierge les mêmes sacrifices qu'ils offrent à leur *Coanginpussao* : fanatisme étrange que les Anglais un peu sensés ne peuvent se dispenser de condamner.

La fable dit que cette déesse est vierge, qu'elle n'a jamais voulu p2.159 écouter ni satisfaire les désirs des autres dieux dont elle était aimée. Foë en a toujours été inutilement amoureux ; & les fables chinoises rapportent les différentes métamorphoses de l'un & de l'autre. Je n'en rapporterai qu'une, car il serait superflu d'entrer dans le détail de leurs récits fabuleux.

On voit dans la province de Fo-kien un pont dont l'architecture est moins admirable que la manière extraordinaire dont il fut bâti. Les eaux, qui tombaient avec impétuosité du haut des montagnes, inondant les plaines d'un certain canton, rendaient les chemins impraticables, & formaient des torrents, qui par leur rapidité entraînaient les bestiaux & déracinaient les arbres. Les habitants de ces contrées auraient bien voulu bâtir un pont & opposer une digue au débordement des eaux,

mais n'ayant point de fonds suffisants pour exécuter ce projet, ils n'osaient l'entreprendre. L'obligeante *Coanginpussao*, touchée de compassion, descendit en terre & prit la figure d'une jeune fille, belle & aimable : sa beauté était si prodigieuse que tous les peuples voisins accouraient pour la voir. <sup>p2.160</sup> La voir & l'aimer ce fut même chose. La déesse qui avait attendu cet effet de ses charmes, promit de se donner à celui qui pourrait la toucher en lui jetant des monnaies de cuivre, qui étaient en usage dans ces cantons.

L'empressement du peuple égala son amour. Toute autre qu'une déesse aurait été accablée sous le poids des monnaies qu'on lui jeta, mais elle sut esquiver cette grêle avec une agilité merveilleuse, & riait des vains efforts de ses amants. Foë, toujours amoureux & jamais aimé, se mêla dans la foule sous la figure d'un jeune homme, espérant qu'il serait plus adroit ou plus heureux. *Coanginpussao* qui n'avait imaginé ce stratagème que pour recueillir une somme qui pût suffire à la construction du pont, ayant reconnu son amant, disparut aussitôt, laissant au peuple étonné une haute idée de son adresse & de sa beauté.

Jugez, Monsieur, du merveilleux des chroniques chinoises par cet échantillon. Chaque province a ses fables particulières, & les bonzes fondent une grande partie de leur religion sur les inventions fabuleuses que le diable ou <sup>p2.161</sup> leur imagination dérégulée leur suggère.

Cette *Coanginpussao* est quelquefois représentée dans les temples avec cent bras. Ce n'est plus alors le visage d'une vierge modeste, c'est l'image d'une furie menaçante. On lui donne le plus souvent pour base une fleur large & ouverte, semblable à la tige d'un artichaut.

Les Chinois adorent plusieurs autres idoles, à qui ils attribuent le pouvoir de guérir les différentes maladies dont les hommes sont affligés. L'une est représentée sous la figure d'un homme qui tient une lance d'une main, & qui élève l'autre devant ses yeux dans la même attitude que serait une personne qui ferait des efforts pour apercevoir quelque'objet éloigné. Il a la faculté de voir tout ce qui se passe à mille

lieues à la ronde, & de guérir le mal des yeux.

Il y en a un autre qui est représenté à peu près dans la même attitude, avec cette différence qu'il tient une main élevée auprès de l'oreille, comme un homme qui fait attention à un bruit sourd qu'il n'entend que confusément. Il guérit de la surdité, & entend ce qu'on dit p2.162 à cent lieues à la ronde. Il en est ainsi des autres idoles, chacune a son symbole & sa vertu particulière.

Les bonzes reconnaissent encore des dieux bons & mauvais, & il semble, qu'à l'imitation des manichéens, ils adorent deux principes, *yn* & *yang*, l'un bon & l'autre mauvais ; celui-ci, caché & imparfait ; celui-là, manifeste & parfait. Par exemple, si la goutte, maladie inconnue sous ce climat, attaquait un Chinois, il forgerait aussitôt deux divinités, l'une qui aurait la vertu de guérir ce mal, l'autre qui aurait celle de l'envoyer.

Parmi ces dieux malfaisants, dont la nature est encline à la malice, & qui causent toutes les maladies que les autres dieux guérissent ; il y en a cinq qui sont fort redoutés, & que le peuple ne révère que par la crainte qu'il a de leur pouvoir. Les uns les nomment les cinq empereurs. Ces dieux, ou ces diables, apportent dans les pays où ils s'arrêtent la famine, la peste & tous les maux qui sortirent jadis de la boîte de Pandore. Ils sont toujours errants, & les peuples ne craignent rien tant que leur voisinage. Ils tâchent d'apaiser p2.163 ces cruelles divinités par leurs sacrifices & par leurs offrandes. Ils font tous les ans une fête en leur honneur, & si quelque maladie épidémique règne dans le pays, ils les prient aussitôt de se retirer, & de ne pas faire un plus long séjour sur leurs terres. Et afin qu'ils puissent se transporter au plutôt dans d'autres contrées, sans souffrir dans leur voyage par la disette des vivres, ils leur offrent des provisions de riz, de viandes, de fruits, de confitures, &c. Mais parce qu'il peut aussi arriver que ces dieux aient envie de voyager par mer, ils font construire un petit vaisseau doré & orné de banderoles de diverses couleurs ; ses cordages sont de soie, & ses voiles sont faites de roseaux dorés. On dresse sur la poupe une table couverte de mets feints, autour de laquelle les cinq

satyres, ou diables couronnés, sont assis. Les bonzes portent ce petit bâtiment par toutes les rues de la ville avec beaucoup de cérémonie & de pompe. On le lance ensuite à l'eau ; il flotte au gré du vent qui le conduit tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Si quelque pêcheur des pays voisins le rencontre, il le transporte loin du <sup>p2.164</sup> rivage qu'il habite, & tâche de lui faire prendre une autre route.

Cette cérémonie se pratique, principalement sur les côtes maritimes de la Chine, dans le mois de septembre, saison pendant laquelle l'usage désordonné des fruits cause beaucoup de maladies.

Il n'y a aucune superstition qui soit plus générale que celle qui consiste à observer les jours heureux ou malheureux. Toutes les actions de leur vie dépendent, pour ainsi dire, de cette observation. On vend publiquement de certains almanachs, qui sont comme leurs oracles, & dans lesquels ils croient trouver ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire chaque jour, quelles sont les heures & les moments funestes. Il y a aussi des charlatans qui se mêlent de prédire l'avenir, de tirer l'horoscope ; & la crédulité des peuples va si loin, qu'ils ne peuvent se désabuser de leurs impostures, lors même qu'ils en éprouvent la fausseté. S'ils entreprennent quelque voyage, le devin indique l'heure qui est propre au départ, & quelque temps qu'il fasse, qu'il pleuve ou qu'il vente, ils commencent leur voyage à l'heure marquée. Ils ne <sup>p2.165</sup> sont pas moins soigneux de faire observer par leurs généthliques le moment de la naissance de leurs enfants, & de payer chèrement des prédictions dont l'intérêt est toujours l'oracle : en quoi nous autres Européens nous sommes souvent assez fous pour les imiter.

Il y a sous le portique d'un temple d'Émouy un grand homme sec, vraie physionomie de sorcier, qui par son babil & par ses ruses s'est attiré un crédit considérable parmi le peuple. Non content de vouloir prédire l'avenir par l'observation des étoiles, il prétend encore décider du sort d'un homme en formant sa figure avec de l'argile. Ces figures sont si ressemblantes aux originaux, qu'il y a peu de peintres qui pussent, avec le pinceau, attraper aussi exactement tous les traits d'un visage. Le désir d'avoir une figure de sa façon, qui me ressemblât,

m'engagea à l'aller trouver : il me fallut subir toutes les formalités qu'il mettait ordinairement en pratique, comme d'examiner la main, de tracer des lignes & des cercles, &c. Après ces premières cérémonies, il prit de la terre grasse, la pétrit, & forma en moins de deux heures une petite statue haute <sup>p2.166</sup> d'un nouveau pied & demi, laquelle représentait parfaitement tous les traits de mon visage. Il ne voulut point me la donner sans me prédire auparavant le mal qui devait m'arriver : il me dit donc d'un ton triste & mélancolique que je ferais naufrage en m'en retournant dans ma patrie, & que je pouvais par avance perdre l'espérance de la revoir. Je l'interrogeai ensuite sur les principaux événements de ma vie passée, (car il se vantait de pénétrer dans les temps futurs) il me répondit cent choses vagues, entr'autres que je n'avais jamais eu de penchant pour les femmes. Cette dernière preuve de son habileté me rassura un peu sur la crainte du naufrage qu'il m'avait prédit.

Les Chinois vérifient néanmoins quelquefois les prédictions de ces imposteurs, & il arrive que la crainte de la mort, qu'on leur a prédit, les fait tomber dans une langueur qui les conduit au tombeau.

Je ne crois pas, Monsieur, que dans le reste de l'Asie, l'idolâtrie ait érigé au diable de si beaux temples qu'à la Chine. Les plus magnifiques sont au dehors des villes, & on commet aux bonzes qui les habitent le soin de les <sup>p2.167</sup> entretenir. Ces édifices ou pagodes sont plus ou moins grands selon les richesses, ou la dévotion de ceux qui les ont fondés. Ils sont ordinairement situés sur le coteau des montagnes, & il semble que dans la construction de leurs pagodes, les Chinois veulent tout devoir à l'art, & rien à la nature. Quoique les montagnes soient arides les bonzes entretiennent dans ces pagodes un printemps éternel. Ce sont des solitudes charmantes : tout y est pratiqué avec tant d'ordre, que le goût le plus bizarre n'y trouve rien à désirer, soit pour la fraîcheur, (qui est un agrément essentiel sous un climat aussi chaud) soit pour la commodité. Ils font couler les eaux du haut des montagnes par plusieurs canaux, & ils les distribuent aux environs & dans l'intérieur du pagode, où il y a des bassins & des fontaines pour les

recevoir. Ils plantent des bosquets & des avenues d'arbres, dont l'hiver semble respecter les feuilles. Je me contenterai de vous faire une courte description du pagode principal de l'île d'Émouy, parce que tous ces édifices ont beaucoup de rapport les uns aux autres, quant à la situation & à l'architecture.

p2.168 Le grand pagode d'Émouy est à deux milles de la ville, & est situé dans une plaine qui se termine d'un côté à la mer, & de l'autre à une montagne fort haute. La mer, par différents canaux, forme devant ce temple une nappe d'eau bordée d'un gazon toujours vert. La face de cet édifice est de trente toises : le portail est grand & orné de figures en relief, qui sont les ornements les plus ordinaires de leur architecture. On trouve en entrant un vaste portique pavé de grandes pierres carrées & polies, au milieu duquel il y a un autel où l'on voit une statue de bronze doré qui représente Foë sous la figure d'un colosse assis, les jambes croisées. Aux quatre angles de ce portique, il y a quatre autres statues qui ont dix-huit pieds de hauteur, bien qu'elles soient représentées assises : elles n'ont rien de régulier ; mais on ne peut assez en admirer la dorure. Chacun de ces colosses est fait d'un seul morceau de pierre : ils ont en main différents symboles qui désignent leurs qualités, comme autrefois dans Rome païenne, le trident & le caducée désignait Neptune & Mercure. L'un tient entre ses bras un serpent qui fait p2.169 plusieurs replis autour de son corps ; l'autre tient un arc bandé, & un carquois : les deux autres ont, l'un une espèce de hache d'armes, l'autre une guitare, ou quelque chose d'approchant.

En sortant de ce portique, on entre dans une avant-cour carrée, & pavée de longues pierres grises, dont la moindre a dix pieds de longueur, & quatre de largeur. Il y a aux quatre cotés de cette cour quatre pavillons qui se terminent en dômes, & qui se communiquent par un corridor qui règne tout autour. Dans l'un il y a une cloche qui a dix pieds de diamètre : on ne peut trop admirer la charpente qui sert de support à cette lourde masse. Dans l'autre, il y a un tambour d'une grandeur démesurée, & qui sert aux bonzes à annoncer les jours de la nouvelle & pleine lune. Il faut remarquer que le battant des cloches

chinoises est en dehors, & qu'il est fait de bois en forme de marteau. Les deux autres pavillons renferment les ornements du temple, & servent souvent de retraite aux voyageurs que les bonzes sont obligés de recevoir & de loger.

Au milieu de cette cour on voit une grande tour isolée qui se termine aussi <sup>p2.170</sup> en dôme : on y monte par un escalier construit de belles pierres, lequel règne tout autour : au milieu du dôme il y a un temple, dont la figure est carrée. On y admire une grande propreté : la voûte est ornée de mosaïques, & les murailles sont revêtues de figures de pierre en relief qui représentent des animaux & des monstres. Les colonnes qui soutiennent le toit de cet édifice sont de bois vernissé ; & aux jours solennels on les orne de banderoles de diverses couleurs. Le temple est pavé de petits coquillages qui, par un assemblage curieux, forment des oiseaux, des papillons, des fleurs, &c.

Les bonzes brûlent continuellement des parfums sur l'autel, & entretiennent le feu des lampes qui sont pendues à la voûte du temple. À l'une des extrémités de l'autel, on voit une urne de bronze, sur laquelle ils frappent, & qui rend un son lugubre. À l'autre extrémité il y a une machine de bois, creuse & faite en ovale, qui sert au même usage ; c'est-à-dire, que le son de l'un & de l'autre instrument accompagne leurs voix lorsqu'ils chantent les louanges de l'idole tutélaire du pagode.

<sup>p2.171</sup> La déesse *Coanginpussao* est placée au milieu de cet autel ; elle a pour base une fleur de bronze doré, & elle tient un jeune enfant entre ses bras. Plusieurs idoles (qui sont sans doute dieux subalternes) sont rangées autour d'elle, & marquent, par leurs attitudes, leur respect & leur vénération.

Les bonzes ont aussi tracé sur les murs de ce temple plusieurs caractères hiéroglyphiques à la louange de *Coanginpussao*. On y voit un tableau historique ou allégorique, peint à fresque, qui représente un étang de feu où semblent nager plusieurs hommes, les uns portés sur des monstres, qui n'ont jamais existé que dans l'imagination du

peintre, les autres environnés de toutes parts de dragons & de serpents ailés. On aperçoit au milieu du gouffre un rocher escarpé, au haut duquel la déesse est assise, tenant un enfant entre ses bras, qui semble appeler tous ceux qui sont dans les flammes de l'étang ; mais un vieillard, dont les oreilles sont pendantes, & qui a des cornes à la tête, les empêche de s'élever jusqu'à la cime du rocher, & paraît vouloir les écarter à coups de massue. Ce <sup>p2.172</sup> redoutable vieillard sera sans doute quelqu'un de ces dieux, ou génies malfaisants dont je vous ai déjà parlé. Au reste, les bonzes ne surent répondre aux questions que je leur fis à l'occasion de ce tableau.

Il y a derrière l'autel une espèce de bibliothèque, dont les livres traitent du culte des idoles, & des sacrifices qu'on a coutume de faire dans ce pagode.

Lorsqu'on est descendu de ce dôme, on traverse la cour, & on entre dans une espèce de galerie, dont les murs sont lambrissés. J'y comptai vingt-quatre statues de bronze doré, qui représentaient vingt-quatre philosophes, anciens disciples de Confucius. Au bout de cette galerie on trouve une grande salle, qui est le réfectoire des bonzes : on traverse ensuite un assez grand appartement, & on entre enfin dans le temple de Foë, où l'on monte par un grand escalier de pierres. Il est orné de vases de fleurs artificielles (ouvrage dans lequel les Chinois excellent) & on y trouve les mêmes instruments de musique, & les autres ornements que j'ai dit être dans l'autre temple. On ne voit la statue de Foë qu'à travers <sup>p2.173</sup> une gaze noire très fine, qui forme une espèce de voile ou rideau devant l'autel. Le reste de ce pagode consiste en de grandes chambres fort propres, mais mal percées. Les jardins & les bosquets sont pratiqués sur le coteau de la montagne, & on a taillé dans le roc des grottes charmantes où l'on se peut mettre à l'abri des chaleurs excessives de ce climat.

Nous avons souvent visité les bonzes de ce pagode, & ils nous ont toujours reçus avec plaisir. On peut entrer dans leurs temples en toute liberté. Néanmoins il ne faut pas chercher à satisfaire entièrement sa curiosité, ni entrer dans les appartements où ils ne vous introduisent pas eux-mêmes, surtout lorsqu'on est mal accompagné ; car les

bonzes, à qui le commerce des femmes est interdit sous des peines rigoureuses, & qui en gardent souvent dans des lieux secrets, pourraient, dans la crainte d'être accusés, se venger d'une curiosité trop indiscreète.

Il y a plusieurs autres pagodes de cette espèce aux environs, & dans l'enceinte d'Émouy. Il y en a un qu'on appelle pagode de dix mille pierres, parce qu'il est bâti sur le coteau d'une <sup>p2.174</sup> montagne où l'on a compté un pareil nombre de petits rochers, sous lesquels les bonzes ont pratiqué des grottes & des réduits enchantés. On y voit régner une certaine simplicité champêtre qui plaît & qui charme.

Quoique les bonzes soient les amis & les confidents des dieux, qui par leur organe publient leurs oracles, ils sont cependant fort méprisés à la Chine, & les peuples, qui dans leur idolâtrie n'ont aucun système bien suivi, respectent peu la divinité & le ministre. Ils sont tirés de la lie du peuple, & lorsqu'ils ont amassé quelque somme d'argent, ils achètent des esclaves, dont ils font des disciples, qui sont ensuite leurs successeurs, étant bien rare qu'un Chinois embrasse cet état de son plein gré.

Ils ont des supérieurs, & des dignités parmi eux, & pour être initié aux mystères extravagants de leur secte, il faut passer par un noviciat très rude. Celui qui prétend à l'état bonzique, est obligé de laisser croître sa barbe, & ses cheveux pendant un an ; de porter une robe déchirée, & d'aller de porte en porte chanter les louanges des idoles, auxquelles il se consacre. Il s'acquitte <sup>p2.175</sup> de ce devoir sans lever les yeux, & la populace, pour éprouver la vocation, ou pour l'en détourner, l'accable d'injures ; il souffre tout avec une patience qui mériterait un objet plus noble. Il ne mange, pendant une année, aucune chose qui ait eu vie : il est pâle, maigre, défiguré. Si le sommeil, auquel il résiste constamment, l'accable quelquefois, un compagnon impitoyable le réveille. En un mot, rien n'est comparable aux tourments qu'on lui fait endurer. Au reste, je ne vous assurerai pas que ce noviciat soit partout & toujours le même. Je tiens cette circonstance du père Laureaty, lequel me la raconta, à l'occasion d'un de ces malheureux qui chantait devant notre porte.

Lorsque le jour arrive, où il doit prendre l'habit de sa secte, (cérémonie que j'ai vue deux fois dans mon pagode de Colomfou) les bonzes des pagodes voisins s'assemblent, & se prosternant tous devant l'idole, ils disent à haute voix, comme s'ils psalmodiaient, des prières, dont ils m'ont avoué plusieurs fois qu'ils n'entendaient pas le sens : ils ont une espèce de chapelet autour du col, dont les grains sont très gros, & qui <sup>p2.176</sup> ressemble aux nôtres, à la réserve de la croix, dont ils n'ont pas le bonheur de connaître le mystère. Ils entonnent ensuite je ne sais quels hymnes, & accompagnent leur chant du son de plusieurs petites clochettes.

Cependant le novice, prosterné la face contre terre à l'entrée du temple, attend la fin de ces cérémonies, pour recevoir l'honneur qu'on veut lui faire. Les bonzes le conduisent au pied de l'autel, & lui mettent une longue robe grise, que j'ose dire être semblable, quant à la forme, aux robes ou manteaux de nos religieux bénédictins, le capuchon & la couleur à part. On lui met aussi sur la tête un bonnet de carton, sans bords, doublé de toile grise ou noire, & la fonction finit par l'accolade. Le novice régale ensuite tous les bonzes, & l'ivresse, qui succède à ce repas, fait la perfection de la cérémonie.

Ils sont obligés de garder la continence, mais malgré les punitions attachées au commerce des femmes, ils cherchent sans cesse les occasions de satisfaire leurs passions, & au défaut des femmes, ces scélérats recourent à d'autres objets pour assouvir leur brutalité. Leur extérieur <sup>p2.177</sup> grave & composé cache une âme noire, abandonnée à toutes sortes de vices. Ils sont moins persuadés de l'existence de leurs ridicules divinités, que les Chinois mêmes, qui ne se piquent pas d'une foi bien vive, ni d'une dévotion bien grande. Ils n'affectent une vie retirée & solitaire que pour mieux surprendre la crédulité du vulgaire, laquelle est en effet leur unique ressource.

Lorsqu'ils se sont enrichis dans cette indigne profession, ils peuvent la quitter & en embrasser une autre ; mais le changement d'état ne peut effacer la mauvaise réputation qu'ils se sont acquise. Étrange aveuglement de ces peuples, d'adorer des dieux dont ils

méprisent les ministres, & de marquer d'infamie ceux qui s'attachent plus étroitement à leur culte !

Quoique l'art de deviner soit fort commun à la Chine, comme je l'ai déjà remarqué, les bonzes néanmoins se l'attribuent par excellence, & croient être les véritables & seuls organes des volontés du destin. La plus grande superstition des Chinois consiste à consulter les dieux & les hommes sur le succès heureux ou malheureux de leurs affaires. p2.178 S'ils sont malades, ils veulent connaître la durée de leur maladie, & pour cet effet ils consultent la divinité bienfaisante, dont l'attribut est d'en procurer la guérison. Ils viennent dans un pagode, & après avoir présenté à l'idole plusieurs mets différents, dont les bonzes profitent, ils se prosternent la face contre terre, tandis que le bonze principal fait brûler du papier doré dans une urne de bronze, & prépare plusieurs petits bâtons, sur lesquels est écrite la bonne ou mauvaise fortune. Après les avoir brouillés, ils en tirent un du fond d'un sac ou d'une boîte ; si la décision de l'oracle ne leur plaît pas, ils recommencent, & sont obligés de s'en tenir à cette seconde décision, favorable ou contraire. C'est ainsi que parmi eux le hasard décide de l'avenir.

Un bonze convaincu d'avoir eu commerce avec une femme, est puni très sévèrement : ses confrères sont ses bourreaux, & vengent en apparence l'injure faite à leur religion, en punissant un crime qu'ils commettent eux-mêmes, ou qu'ils brûlent de commettre. On met au col du coupable un ais fort pesant, & on le traîne par la ville p2.179 pendant une lune entière, en le frappant continuellement. Au reste ces châtiments sont rares, & les bonzes ont autant de prudence dans leurs amours que d'avidité à satisfaire leurs passions.

Il y avait autrefois près de Focheu (ville où réside le père Laureaty) un pagode fameux, où demeuraient les bonzes les plus huppés de la province. La fille d'un docteur chinois, allant à la maison de campagne de son père, suivie de deux servantes, & portée, suivant l'usage du pays, dans une chaise couverte, eut la curiosité d'entrer dans ce temple, & envoya prier les bonzes de se retirer tandis qu'elle y ferait sa prière. Le bonze principal, curieux de voir cette jeune personne, se

cacha derrière l'autel ; il ne la vit que trop, & il en devint sur-le-champ amoureux. Son imagination échauffée écarta l'idée du péril, & ne lui montra que la facilité qu'il y avait à enlever une fille faible & mal accompagnée. L'exécution suivit de près le projet ; il ordonna aux autres bonzes ses confidents d'arrêter les deux suivantes, & il ravit cette fille malgré ses cris & ses larmes.

Le docteur n'ignora pas longtemps <sup>p2.180</sup> l'absence de sa fille : il sut qu'elle était entrée dans le pagode, & qu'elle y avait disparu. Les bonzes répondirent à toutes les demandes qu'il fit, qu'il était vrai qu'elle avait visité le pagode, mais qu'elle en était sortie après avoir fait sa prière. Le docteur élevé dans le mépris pour les bonzes, comme le sont tous les lettrés, qui se mettent au-dessus de la sottise crédulité du vulgaire, s'adressa au général des Tartares de cette province, & lui demanda justice contre les ravisseurs de sa fille. Les bonzes s'imaginant trouver dans ces deux hommes une confiance aveugle, leur dirent que Foë étant devenu amoureux de la jeune fille, l'avait enlevée. Le bonze, auteur du rapt, voulut ensuite, par une harangue fort pathétique, faire comprendre au docteur, combien Foë avait fait d'honneur à toute sa famille, en jugeant sa fille digne de son amour & de ses embrassements : mais le général tartare, sans s'amuser à ces fables, s'étant mis à examiner curieusement tous les réduits les plus cachés du pagode, entendit quelques cris confus sortir du fond d'un rocher ; il s'avança vers ce lieu, & aperçût une porte de fer qui fermait l'entrée d'une <sup>p2.181</sup> grotte ; l'ayant fait abattre, il entra dans un lieu souterrain, où il trouva la fille du docteur & plus de trente autres femmes qui y étaient renfermées. Elles sortirent de leur prison & du pagode, & incontinent après le général fit mettre le feu aux quatre coins de cet édifice, brûlant le temple, les autels, les dieux, & leurs infâmes ministres.

Le culte que les bonzes rendent aux idoles ne s'étend pas loin. Uniquement occupés à entretenir les lampes des pagodes, & à recevoir ceux qui viennent faire leurs prières, ils mènent une vie molle & oisive : ils n'ont aucun revenu fixe, & ils vont de portes en portes, une clochette

à la main, mendier les secours nécessaires à la vie. Lorsqu'un Chinois fait quelque fête à l'honneur de l'idole qu'il garde dans sa maison, il appelle les bonzes, qui revêtus de longues chapes brodées, portent l'idole par les rues : ils marchent deux à deux, tenant en main plusieurs banderoles garnies de sonnettes, & le peuple les suit plus par curiosité que par dévotion. Au jour de la nouvelle & pleine lune, ils se lèvent pendant la nuit, & disent des prières. Il m'a semblé qu'ils répétaient toujours la <sup>p2.182</sup> même chose, avec autant de modestie & de dévotion que s'ils avaient quelque idée des dieux qu'ils invoquent. Ils affectent une grande humilité dans les premiers compliments qu'ils se font dans leurs visites ; ils se prosternent les uns devant les autres, ils se régalent ensuite, & s'enivrent le plus souvent, en sorte que la visite qui commence par les compliments, finit presque toujours par les invectives.

Ces sont là, Monsieur, des détails que j'ai sans cesse devant les yeux, depuis que j'habite le pagode de Colomfou. L'honnête bonze mon hôte m'y céda, il y a cinq mois, un joli appartement, sous le bon plaisir des mandarins. Il y a quelques jours que je me trouvai à demi étouffé dans mon lit par la fumée d'un sacrifice auquel je ne m'attendais guère : je sortis brusquement de ma chambre, & le premier objet que j'aperçus, ce fut une table couverte de poules bouillies, de canards, de poissons, &c, & je vis mon bonze fort occupé à brûler du papier doré dans son urne sacrée. Je me doutai d'abord qu'il faisait quelque fameux sacrifice, mais je ne pouvais comprendre pourquoi il le faisait à ma porte. Lui en ayant demandé la raison :

— Votre Dieu, <sup>p2.183</sup> me dit-il en pleurant, tue toutes mes chèvres : hélas ! depuis que vous demeurez dans cette île, j'ai perdu la moitié de mon troupeau : je tâche de le fléchir par ces viandes que je lui offre.

Il me montra en même temps quelques caractères hiéroglyphiques qu'il avait tracé sur ma porte, par lesquels il prétendait conjurer le Dieu des Français., Je voulus le désabuser, mais je n'y réussis pas. Il y a longtemps, que je m'aperçois que l'apostolat n'est pas ma vocation.

Cependant je m'informai de la cause de cette mortalité, & je ne tardai pas à l'apprendre. Nos matelots venaient tous les jours dans la petite île de Colomfou, où l'on avait dressé une tente pour mettre à couvert les ustensiles du vaisseau. Ces gens croyant que voler un bonze était une action méritoire, mettaient dans l'oreille de ses chevreaux les plus gras une grosse épingle de fer, ou une aiguille, qui pénétrait jusqu'au cerveau. Ces animaux mouraient bientôt, dans l'étable, & le bonze attribuant cette mortalité à une maladie contagieuse, dont le dieu des Français était la cause, les jetait dehors. Nos matelots les ramassaient soigneusement & faisaient de bons p2.184 repas à ses dépens. Je vous demande maintenant, Monsieur, si ces gens qui sont sans doute obligés à restitution, doivent aussi restituer au bonze les frais de son sacrifice. Nous déciderons un jour cette question ; en attendant, je suis très parfaitement, &c.

@

## LETTRE DOUZIÈME

À Émouy, le 25 de Janvier 1717

@

En vérité, Monsieur, on s'accoutume plus aisément aux caprices de la fortune que je ne l'avais cru. Il me semble, que les premiers contre-temps que nous avons essuyé avec les Chinois, nous rendent insensibles aux derniers. Je ne me flatte plus d'arriver en Europe dans le cours de cette année ; trop heureux encore si nous pouvons sortir de ce port le mois prochain.

Après vous avoir entretenu de l'idolâtrie chinoise, il est assez naturel que je vous parle de l'introduction & du progrès de la religion chrétienne dans cet p2.185 empire ; sans vouloir néanmoins m'étendre sur les disputes qui règnent depuis tant d'années entre les missionnaires. Ce sont des matières sur lesquelles le silence est toujours le parti le plus prudent, & je vous avoue, comme disait un ancien, *Facilius me, talibus præsertim de rebus, quid non sentirem, quàm quid sentirem posse dicere.* <sup>1</sup>

En effet, Monsieur, je crois qu'il n'est jamais permis à un particulier de s'intéresser dans les disputes de religion, surtout lorsque par son état & par sa profession, il n'est attaché à aucun parti. Je craindrais, si je m'érigeais en controversiste, que vous-même vous ne me vinssiez dire d'un ton railleur, *numquid & Saül inter Prophetas ?* Dans des matières aussi épineuses, on ne peut être partial sans s'attirer l'inimitié de ceux qui sont dans le parti opposé. Qui êtes-vous, me diraient-ils ? de quoi vous mêlez-vous ? Vous a-t-on député à la Chine pour connaître de nos différends ? Je suppose que pour ma justification je leur répondisse en ces termes : Je suis un homme qui ai étudié les matières qui sont le fondement de vos disputes ; je suis, pour ainsi dire, sur p2.186 le théâtre ou les scènes se jouent ; ne puis-je donc pas

---

<sup>1</sup> Ciceron, *de Nat. Deor.*, Lib. II.

porter mon jugement, décider que celui-ci a raison, que celui-là a tort ? Non sans doute : ceux dont j'aurais la témérité de condamner les sentiments, ne pourraient-ils pas alors se servir légitimement de la question qu'on fit à Moïse : Qui t'a établi prince & juge sur nous ? <sup>1</sup>

On ne peut condamner les missionnaires de l'un ou de l'autre parti, sans les accuser en même temps d'être de mauvaise foi ; & qui est l'homme sensé qui veut mettre cette accusation sur son compte ? Laissons-les disputer, Monsieur, & ne prenons qu'une part indirecte à toutes leurs disputes.

Je souhaiterais que, comme l'histoire sainte n'a pas été l'ouvrage d'un particulier, mais de gens qui avaient reçu de Dieu une commission spéciale de l'écrire, de même l'histoire des troubles, & des disputes ecclésiastiques, ne fut composée que par des personnes désintéressées, & commises à cela par le souverain de chaque État. Par là on ne condamnerait pas les gens sur les premiers bruits de la renommée, & sur le rapport <sup>p2.187</sup> d'une foule d'auteurs sans aveu, qui jugent de tout selon leurs passions, ou leurs préjugés. Auteurs presque toujours anonymes, & qui se désavouent eux-mêmes par le soin qu'ils prennent de dérober leurs noms à la connaissance du public.

Un homme qui court le monde n'a pas ordinairement la réputation d'être un docteur de Sorbonne ; c'est beaucoup quand on lui accorde par charité un peu de sens commun. Vous concevez bien qu'avec de tels préjugés on reçoit mal un voyageur qui s'érige en controversiste. Concluons, que les cérémonies chinoises soient incompatibles avec la religion chrétienne, qu'elles ne le soient pas, ce n'est point à moi à en juger, ni à prendre parti. J'adopte encore la pensée d'un ancien historien <sup>2</sup> en semblable occasion : *Ad deos id magis, quam ad se pertinere, ipsos visuros ne sacra sua pollutantur.*

Ce n'est pas au reste, Monsieur, que je ne sache bien, qu'en vous écrivant, je dois vous faire part de tout ce qui se passe sous mes yeux.

---

<sup>1</sup> Exod., chap. 2, v. 4.

<sup>2</sup> Tit. Liv. Livre dix.

Mon dessein n'est pas de vous frustrer entièrement de votre attente. Je vous dirai quelque chose de l'état présent de la religion, mais <sup>p2.188</sup> dispensez-moi des réflexions ; elles ne conviennent point à un voyageur qui ne doit, pour ainsi dire, qu'effleurer la matière.

Rien n'est plus difficile que de fixer le temps où la religion chrétienne a commencé à être prêchée dans l'empire de la Chine, tant les auteurs varient sur cette matière. Il n'y a point de doute que le nom de Jésus-Christ n'y ait été connu depuis longtemps. Toute la difficulté consiste à en déterminer l'époque. Il y en a qui disent <sup>1</sup> que saint Thomas y porta le premier la lumière de l'Évangile ; d'autres auteurs prétendent avec plus de fondement qu'il n'y a été prêché que par les Orientaux, qui furent convertis dans les premiers siècles de l'Église par la prédication de ce saint apôtre. Ceux qui croient qu'il prêcha l'Évangile dans les Indes se fondent sur le Martyrologe romain, qui déclare positivement qu'il y souffrit le martyre. Mais ce n'est pas là la seule tradition, sur laquelle ils appuient leur sentiment.

Il y avait autrefois une ville nommée Calamina (qui a été détruite par les guerres que les Français ont eu avec les <sup>p2.189</sup> Portugais), où l'on montrait une pierre marquée de plusieurs croix, sur laquelle les chrétiens de la côte de Malabar, rapportent que saint Thomas fut martyrisé par les infidèles. Cette ville avait été bâtie sur les ruines d'une autre ville appelé Batuma <sup>2</sup>, qu'on prétend aussi avoir été érigée en l'honneur de saint Thomas, quelque temps après sa mort, par les Indiens, qu'il avait converti à la foi. Calamina ayant été détruite, les Portugais obtinrent la permission du Mogol d'y bâtir la ville de San Thomé, qui subsiste aujourd'hui.

Il faut donc supposer tout au plus que les disciples de saint Thomas, & les Indiens nouveaux convertis, donnèrent aux Chinois, dans la suite des temps, quelque connaissance des mystères de la religion chrétienne, en trafiquant avec eux, soit par le moyen des caravanes,

---

<sup>1</sup> Kircher, *China Illustrata*.

<sup>2</sup> Ville de Thomas.

soit par la navigation, de la même manière que les Chinois reçurent des Indiens idolâtres les dogmes impies & superstitieux de la secte de Foë dont je vous ai parlé dans mes lettres précédentes.

Quant à l'opinion du père Kircher touchant le voyage de saint Thomas à la <sup>p2.190</sup> Chine, elle est d'autant plus incertaine, que l'on ne voit aucune trace du christianisme dans l'histoire de cet empire avant le sixième siècle. D'ailleurs, si l'on considère l'étendue des Indes Orientales, & le temps qu'il fallut que saint Thomas employât avant que d'avoir solidement établi sa doctrine parmi tant de peuples différents, on trouvera que ce n'est pas trop que la vie d'un homme pour une si grande entreprise, & d'un homme déjà avancé en âge, quand il commença la première fois à sortir de la Syrie pour passer aux Indes. On peut ajouter à cette réflexion la circonstance de son martyre ; car il n'y a guère d'apparence qu'il l'ait souffert à son retour de la Chine.

L'an 1625 on trouva dans la ville de Siganfu, capitale de la province de Xiensi, une inscription en caractères chinois, & égyptiens ou coptiques, qui semble prouver que le christianisme n'y était pas inconnu dans le septième siècle, & quoique le père Kircher <sup>1</sup> & quelques autres ne soient pas d'accord sur la signification de certains termes dans la version qu'ils ont donnée de cette inscription, ils s'accordent néanmoins sur le point <sup>p2.191</sup> principal, qui est la prédication de la loi de J.-C. dans cet empire, par un prêtre originaire du Turquestan, chorévêque de la ville de Nankin, connue autrefois sous le nom de Kumdam. Ce prêtre, que plusieurs auteurs croient avec beaucoup d'apparence avoir été nestorien, fit cette inscription en mémoire du christianisme qu'il y avait prêché l'an des Grecs 1082 qui répond à l'an de grâce 772.

Cette inscription qui est divisée en plusieurs colonnes, parle de l'existence de Dieu, de la création du monde, de la chute d'Adam, &c. Dans la quatrième colonne on lit ces paroles touchant l'Incarnation. *Donec personarum trium una communicavit seipsam clarissimo,*

---

<sup>1</sup> Prodrom. de la langue coptique.

*venerabilique (mixio) operiendo, abscondendoque veram majestatem, simul homo prodiit in sæculum.* On conclut de ce passage que ce prédicateur de l'Évangile, auteur de l'inscription, était nestorien : les nestoriens ne reconnaissant dans le mystère de l'Incarnation l'union du Verbe & de l'homme que dans l'inhabitation par une plénitude de grâce fort supérieure à celle de tous les saints.

Il est parlé dans la même colonne de <sup>p2.192</sup> l'Annonciation dans ces termes. *Spiritus cælestis significavit lætitiã, Virgo Mater genuit Sanctum in* (Tacin). Il y est fait aussi mention de l'adoration des rois, & de l'apparition de l'étoile qui les guida. *Clarissima constellatio annuntiavit felicitatem. Reges Orientales viderunt ejus claritatem, & venerunt offerre munera, &c.* Le baptême, la résurrection, la descente aux enfers, & les cérémonies des chrétiens orientaux y sont aussi expliquées, mais d'une manière assez confuse, principalement ce qui est écrit en Chinois ; cette langue n'ayant point de termes ou caractères propres à expliquer certains mystères qui n'étaient point alors, & qui ne sont point encore aujourd'hui généralement connus à la Chine.

Cette inscription qui a causé, & qui cause encore de grandes disputes par les conséquences que chacun en tire en faveur de son opinion, nous apprend seulement que des prêtres venus du Turkestan, ou de Syrie, sous la conduite d'un supérieur nommé Olopuen, commencèrent à prêcher l'Évangile l'an 636, que pendant leur mission les bonzes les avaient persécutés, & avaient taché <sup>p2.193</sup> d'empêcher le progrès de la religion : que l'inscription fut faite l'an 772 de Notre-Seigneur, & des Grecs 1082. Maintenant il s'agit de savoir combien de temps la religion subsista à la Chine. Les uns ne la font durer que jusqu'au dixième siècle, les autres jusqu'à l'an 1200 ou environ : ce que l'on peut assurer comme certain, c'est qu'il n'y avait plus aucun vestige du christianisme dans le quinzième siècle.

Au reste je ne veux point m'engager dans un examen critique des opinions de chaque historien, sur le temps & sur la durée de la prédication de l'Évangile dans cet empire. Vous n'avez qu'à lire les

ouvrages du père Kircher, l'Abrégé historique & chronologique du père Couplet, à les Dissertations de M. Muller, auteur protestant, sur les anciens monuments chinois. Je me borne à l'état présent du christianisme.

Quoique le culte des idoles, & les opinions extravagantes des bonzes soient condamnées au moins intérieurement, par ceux qui s'attribuent à la Chine le nom de savants, ils n'ont pas néanmoins beaucoup de disposition à embrasser la foi de Jésus-Christ. Attachés avec scrupule <sup>p2.194</sup> aux dogmes de Confucius, & à leurs vaines & superstitieuses cérémonies, ils ne peuvent se résoudre à suivre une doctrine qui semble détruire ce qu'il y a de plus sacré parmi eux. Cependant il y a un nombre de chrétiens assez considérable, & il le serait bien davantage, malgré les obstacles que je viens d'alléguer, si les missionnaires, qui sont sans doute tous animés du même zèle, étaient aussi tous animés du même esprit & des mêmes sentiments : mais Dieu ne l'a pas permis. Tant de libelles, tant de mémoires passionnés n'ont servi jusqu'à présent qu'à aigrir les esprits, sans éclaircir les points principaux de la question. Les Chinois restent dans leur incertitude, tandis que ceux qui pouvaient les en tirer, s'amuse à se quereller. L'Europe a été inondée d'écrits, j'ose dire même de satyres, & l'esprit de charité, qui est le principe du christianisme, étant altéré par ces disputes, la religion n'a pu faire le progrès qu'elle aurait fait sans ces tristes obstacles.

Vous n'ignorez pas, Monsieur, que depuis longtemps les princes chrétiens ont envoyé des missionnaires dans cet empire. Les commencements de cette <sup>p2.195</sup> mission furent heureux, & on vit naître avec joie un grand nombre de chrétiens dans le centre même de l'idolâtrie. Cet heureux progrès dura quelque temps. De nouveaux missionnaires désapprouvèrent la conduite des anciens, & les cérémonies que les néophytes pratiquaient ; cérémonies qu'un usage immémorial rendait chères & sacrées à tous les Chinois idolâtres, ou chrétiens : ils décidèrent qu'elles étaient superstitieuses & incompatibles avec la religion chrétienne. L'affaire était sérieuse, & il n'était pas aisé de la décider sur les lieux, où chacun était juge & partie.

D'un autre côté les RR. PP. jésuites regardant plusieurs de ces cérémonies comme étant purement civiles, & considérant qu'on ne pouvait les interdire aux néophytes, sans courir risque d'ébranler leur vocation, soutinrent avec chaleur la pratique qu'ils avaient établie. Comme ils possédaient mieux la langue du pays que les autres missionnaires, ils étaient aussi censés mieux instruits du système des chrétiens chinois sur ces cérémonies. Le préjugé leur était favorable.

p2.196 Les missionnaires se divisèrent, & la dispute s'échauffa. L'empereur s'y intéressa, & parut favorable aux Pères jésuites. La cour de Rome pensa différemment ; elle envoya un légat chargé de ses décisions, mais l'empereur, inflexible sur les points dont il s'agissait, empêcha qu'elles ne fussent reçues dans son empire, & prétendit que le Pape avait été trompé dans l'exposé qu'on lui avait fait. Il se plaignit amèrement de ceux qui avaient conseillé au Saint Père d'envoyer de pareils décrets. Le légat <sup>1</sup> & M. l'évêque de Conon <sup>2</sup> sentirent les effets de sa colère, & jamais la mission n'avait couru plus de risque que dans ces tristes circonstances.

Les menaces de l'empereur suspendirent un peu les disputes. Mais si on garda un silence timide à la Chine, on ne le garda guère à Rome, où la guerre s'alluma, & donna enfin occasion à la nouvelle Constitution *Ex illa die*, qui arriva à la Chine le mois d'août dernier 1716.

p2.197 Voilà, Monsieur, un abrégé de ce qui s'est passé avant mon arrivée dans ce pays. Voyons maintenant ce qui s'y passe. Le R. P. Laureaty, qui se trouve à Focheu, m'écrivit le mois dernier que la nouvelle Constitution cause un vacarme effroyable : que l'empereur est extrêmement irrité contre ceux qu'on prétend l'avoir sollicitée auprès du Pape, & que tout est confusion à Pékin. Sa lettre me paraît si touchante, & exprime si bien le danger où se trouve la mission, que je crois que vous ne serez pas fâché que je l'insère ici. Elle servira à vous faire connaître l'état des choses.

---

<sup>1</sup> Le Cardinal de Tournon.

<sup>2</sup> Monsieur Maigrot.

Lettre du Révérend Père Laureaty,  
datée de Focheu le 27 novembre 1716.

p2.198 Vos lettres me font connaître toute la force de votre amitié, & en me conseillant d'obéir au Pape, vous me donnez le conseil d'un ami bien sensé. C'est par l'obéissance que l'homme triomphe. La mission est sur le point de périr, on ferme la porte de la bergerie aux Chinois, le glaive pend sur nos têtes, mais quand l'univers entier devait m'écraser sur sa chute, j'en verrai sans crainte la décadence, tandis que je resterai attaché à la *Pierre fondamentale qui est l'Église*.

p2.199 Mais afin que vous connaissiez mieux quelle est mon obéissance envers le Saint Siège, je vous envoie ci-joint une lettre ouverte, qui contient le serment que je finis d'obéir au Pape ; & après l'avoir lue & cachetée, je vous prie de l'envoyer avec les autres lettres incluses, au R. P. Magino Ventallol <sup>1</sup>. Mais si vous m'aimez, & si l'intérêt de mon âme vous est cher, vous me louerez sans doute d'avoir joint à mon serment un acte de démission de mes fonctions, étant prêt de témoigner devant Dieu qu'elles sont incompatibles avec le serment qu'on exige de moi.

p2.200 Hélas, en quittant cet empire, combien de chagrins & d'embarras ne me serais-je point épargné ! Mais je n'ai pu me résoudre à abandonner de nouveaux chrétiens dans un temps de tempête & d'orage, ni à manquer à la parole que j'avais donné à l'empereur de ne point sortir de ses États. J'ai eu peur enfin que ma retraite ne fût dans la suite un obstacle à ceux qui voudraient entrer dans cet empire *pour y prêcher la foi*.

Il ne me reste plus maintenant qu'à attendre avec confiance les ongles du dragon <sup>2</sup>, qui semble déjà ne respirer que le p2.201 sang & le carnage. Tout est en confusion à Pékin. Le R. P. Castorano <sup>3</sup> franciscain, ayant reçu ordre de l'évêque (de Pékin) de publier la

---

<sup>1</sup> Visiteur apostolique de Fokien, résident à Changcheu.

<sup>2</sup> Allusion aux armes de l'empereur.

<sup>3</sup> Vicaire de l'évêque de Pékin.

nouvelle Constitution <sup>1</sup>, a été conduit au tribunal du crime pour y être jugé.

Vous me demandez sur quels fondements notre cause est appuyée ? Si vous me demandiez sur quoi se fondent ceux qui nous attaquent, je pourrais vous satisfaire en 3 lignes. On attaque les cérémonies de la Chine, 1. parce qu'elles paraissent extraordinaires & <sup>p2.202</sup> excessives aux yeux des Européens ; 2. Parce que quelques athées depuis peu leur ont donné un mauvais sens, malgré l'opposition de l'École chinoise : 3. Parce que des ignorants y ont glissé de leur propre autorité des superstitions païennes.

Mais s'il fallait vous rapporter ici toutes nos raisons en détail, le temps & les forces me manqueraient. Parcourez exactement les observations du R. P. Diez, qui a traité les principaux points de notre cause avec autant de sincérité que de solidité. Ajoutez à cela le consentement de l'empereur, des docteurs & de tout l'empire, qui <sup>p2.203</sup> approuvent nos opinions, & qui sifflent & traitent de ridicule la doctrine de M. M. qui nous est opposée. Mais que ferons-nous ? Caton suivit le parti du vaincu, quand les Dieux suivirent celui du vainqueur.

Vous rirez peut-être de ma latinité, mais il m'est bien doux de me souvenir encore de ce peu que je vous écris, après avoir passé 20 ans dans ces montagnes. J'en rends grâces au Seigneur. Adieu, &c.

Focheu 27 novembre 1716.

J. Laureaty.

Il est évident, Monsieur, que la mission de la Chine est dans un extrême danger. L'empereur ne permettra jamais (à moins que Dieu, qui tient le cœur des rois entre ses mains, ne lui <sup>p2.204</sup> inspire d'autres sentiments) l'empereur, dis-je, ne pourra souffrir qu'on interdise aux chrétiens chinois le culte qu'ils rendent à Confucius, aux morts, &c. & il me paraît par tout ce qui s'est passé, & partout ce que nous voyons

---

<sup>1</sup> La Constitution *Ex illa die*.

arriver aujourd'hui, qu'il ne verra jamais de bon œil ceux qui apporteront à la Chine des décisions de Rome, contraires à ses sentiments. Les RR. PP. jésuites ont prévu depuis longtemps les difficultés qu'il y aurait à l'entreprendre, & c'est apparemment dans la crainte que la nouvelle Constitution n'achevât d'irriter l'esprit de l'empereur, qu'ils ont fait tout leur possible pour empêcher qu'on ne publiât dans les conjonctures présentes. Ils ont publié à Pékin une Relation de tout ce qui s'est passé dans cette occasion, afin de justifier leur conduite. Elle m'est tombée entre les mains, écrite en langue portugaise. Je l'ai traduite fidèlement en notre langue, & je la joins ici.

Relation publiée à Pekin par les RR. PP. jésuites,  
à l'occasion de la bulle *Ex illa die*.

<sup>p2.205</sup> L'an 1716, l'empereur avait envoyé à Canton & à Macao un mandarin nommé Litagin, pour conduire à Pekin les Européens, qui auraient quelques talents propres pour le service de Sa Majesté, & pour l'informer des nouvelles qui seraient venues de la cour de Rome, au sujet des coutumes chinoises.

Litagin arriva à Canton, où messieurs Joseph Ceru & Dominique Peroni de la congrégation *de Propaganda fide* avaient déjà publié la nouvelle Constitution apostolique qu'ils avaient reçu de Rome par un vaisseau anglais arrivé à Canton le mois d'août 1716 précédent. Quand même tous les Européens, qui étaient à Canton & à Macao, auraient caché à Litagin la nouvelle condamnation des rits chinois, il était comme impossible qu'il n'en eût connaissance par le moyen des Chinois, à qui elle avait été communiquée. Il est même <sup>p2.206</sup> certain que dès le trentième octobre de cette même année (1716), l'empereur, qui était en Tartarie, reçut des lettres de Litagin, qui lui donnaient avis de la publication de la bulle qui condamnait les rits chinois.

Le premier de novembre l'empereur ordonna à un de ses eunuques d'aller trouver un prêtre italien de la congrégation *de Propaganda fide*, nommé Pedrini (lequel demeure à la cour avec le titre de musicien, & qui était alors en Tartarie avec l'empereur), & de lui reprocher en

présence de deux jésuites, (les pères Morand, Portugais, & Parennin, Français) qu'après avoir été traité par Sa Majesté avec une bonté paternelle, il l'avait cependant trompé, aussi bien que le souverain pontife, en écrivant à Rome d'une manière opposée à ce qu'il avait entendu à la Chine, & en débitant ici des choses contraires à ce qui se passait à Rome, & qu'enfin (lui Pedrini) & tous les Européens étaient dignes de l'enfer qu'ils croient dans leur religion.

L'empereur écrivit ensuite une lettre de sa propre main en langue tartare, adressée à Pékin au mandarin <sup>p2.207</sup> Chaôcham. Elle fut portée par les pères Morand & Parennin, jésuites, & le prêtre Ripa de la congrégation de *Propaganda fide*, pour être imprimée en trois langues, & envoyée en Europe, après qu'elle aurait été signée par tous les Européens, résidents à Pékin. Il ordonna aussi aux mandarins de cette ville de remettre cette lettre au viceroi de Canton, afin qu'il y apposât son sceau, & qu'il en fit distribuer plusieurs milliers d'exemplaires à tous les vaisseaux qui se trouveraient dans les ports de son empire, afin que toute l'Europe connût ses intentions.

Pendant qu'on traduisait cette lettre à Pékin, le père Castorano, religieux italien, vicaire général de l'évêque de Pékin, arriva le premier de Novembre dans cette cour, avec des ordres de son évêque de publier juridiquement la nouvelle Constitution. Il alla d'abord au collège des Pères jésuites portugais, & malgré la nouvelle qu'ils lui donnèrent de la colère de l'empereur, il publia la Constitution. Il voulut ensuite l'aller publier dans le collège des Pères jésuites français, où on essaya de le détourner de son dessein, <sup>p2.208</sup> en lui représentant que les mandarins étaient actuellement assemblés dans cette maison par ordre de l'empereur, pour traduire l'écrit que Sa Majesté avait fait, & qu'ils pourraient avoir connaissance de la publication de la bulle, & en donner incontinent avis à l'empereur.

Le père Castorano sourd à toutes ces raisons partit & alla publier chez les Pères jésuites français la bulle de Sa Sainteté, avec si peu de prudence, que les domestiques des mandarins furent témoins de ce qui se passa, & quoiqu'ils n'entendissent point ce que portait la

condamnation, (parce que la bulle était écrite en latin) ils ne laissèrent pas d'avertir leurs maîtres de l'acte de la publication, dont ils avaient été témoins, & les mandarins en donnèrent part aussitôt à l'empereur.

Tous les jésuites qui étaient à Pékin reçurent la Constitution, & firent le serment qu'elle prescrivait. Ils furent absous des censures qu'ils pouvaient avoir encouru jusqu'alors, le Pape ayant donné des pouvoirs particuliers à l'évêque de Pékin, ou à quelqu'un de sa part, comme en effet il envoya le père Castorano.

p2.209 Le père Kiliamstump, les jésuites portugais, & ceux qui étaient venus à la Chine par la voie de Portugal voulaient se prévaloir de la requête que le roi de Portugal avait depuis peu présenté à Sa Sainteté, au sujet de cette Constitution, cependant ils ne peuvent en venir à bout, parce que l'évêque de Pékin était dans la résolution de les déclarer soumis aux peines portées par la bulle. Le père Castorano déclara qu'il ferait la même chose, en cas que le père Kiliamstump & les autres voulurent administrer les sacrements aux Chinois, sans leur interdire les usages & les cérémonies nouvellement condamnées, parce que ni l'évêque de Pékin ni lui, ne jugeaient pas que le décret de Sa Sainteté fût suspendu par la requête du roi de Portugal, & que les jésuites ne pouvaient pas non plus recourir à l'archevêque primat des Indes, parce que le Pape avait soustrait l'évêque de Pékin de sa juridiction.

Alors le père Kiliamstump représenta au père Castorano les risques que courait la mission de la Chine par une pareille condamnation. Le père Castorano répondit qu'il avait bien reconnu en quel péril elle était, & qu'ayant voulu interdire aux p2.210 chrétiens chinois les coutumes dont il était question, les mandarins de Lincin (lieu de sa résidence, & le siège de l'évêque de Pékin) s'étaient tous récriés, & avaient déclaré que la loi de J.-C. était mauvaise : que plusieurs chrétiens avaient renoncé à la foi, & que tout le peuple criait hautement, *Meure kam hausu* <sup>1</sup>, l'ennemi des coutumes de nos ancêtres. Cependant malgré toutes ces

---

<sup>1</sup> Nom chinois du père Castorano.

considérations, il publia la Constitution, & défendit aux Pères jésuites d'administrer les sacrements, à moins qu'ils n'obéissent aux décrets du Souverain Pontife.

Deux jours après cette promulgation, c'est-à-dire le sept de novembre, l'empereur envoya de Tartarie à Pékin un courrier extraordinaire avec ordre de se saisir du père Castorano, & de le mettre dans la prison du tribunal du Crime, pour être examiné en temps & lieu. Un mandarin de Pekin reçut l'ordre en même temps de se rendre à Lincin, & d'interroger l'évêque de Pékin sur le décret de Sa Sainteté. Le père Castorano fut pris aussitôt, & chargé de chaînes fort pesantes, & on le conduisit dans <sup>p2.211</sup> un char <sup>1</sup> au tribunal du Crime, où il resta prisonnier.

Les Pères jésuites voyant que s'ils administraient les sacrements de la manière que le Pape le prétendait, ils exciteraient la colère de l'empereur sans aucune utilité, & achèveraient de ruiner la mission ; d'un autre côté se trouvant pressés par le père Castorano d'obéir aux ordres du Pape, ils se déterminèrent à rester suspendus, c'est-à-dire, sans administrer les sacrements, & sans condamner encore les coutumes chinoises.

Outre ce que nous avons rapporté ci-dessus, un prêtre nommé Ripa, qui demeurait à Pékin depuis six ans, avec le titre de peintre, & son compagnon Pedrini, (celui-là même qui écrivit faussement au Souverain Pontife que l'empereur permettrait aisément que Sa Sainteté défendît les coutumes controversées), ces deux hommes, dis-je, sachant que l'empereur revenait de Tartarie, partirent de Pékin & allèrent à sa rencontre pour lui offrir un mémoire qui <sup>p2.212</sup> contenait les nouvelles arrivées d'Europe, mais l'empereur ne voulut pas leur donner audience. S. M. fit même dire par un eunuque au sieur Pedrini qu'il était un *canteü*, c'est-à-dire, digne de mort, pour l'avoir trompé, (ce qui est un crime capital dans cet empire) & qu'on l'examinerait incessamment : que S. M. avait déjà donné ordre de prendre le père Castorano : que lui

---

<sup>1</sup> Manière ignominieuse de conduire les criminels.

Pedrini en était la cause : que tous les Européens qui n'avaient point reçu la patente seraient conduits à Pékin & mis dans les prisons du tribunal du Crime. L'eunuque ajouta que tous ceux qui voudraient interdire les coutumes dont il s'agissait seraient pris & conduits à Pékin.

Fin de la Relation des Pères jésuites.

Tel est aujourd'hui, Monsieur, l'état de la mission. M. Pedrini, (dont il est parlé dans cette Relation, & qui avait en effet écrit à Rome que l'empereur consentirait à la suppression des cérémonies, en conséquence de quelques disputes qu'il y avait eu en 1710 entre le père Bouvet jésuite, & M. Pedrini sur l'interprétation de quelques paroles que <sup>p2.213</sup> l'empereur avait dites à l'occasion d'un bref adressé à M. le Cardinal de Tournon, lequel n'arriva à la Chine qu'après la mort de cette Éminence) M. Pedrini, dis-je, a été obligé de se rétracter de tout ce qu'il avait mandé à Rome, & sa rétractation doit être envoyée à Rome. L'empereur a déclaré de son côté par un écrit, dont il a fait distribuer plusieurs exemplaires aux vaisseaux européens qui sont à Canton, qu'il ne veut point prononcer affirmativement sur ces matières, jusqu'à ce que Rome n'envoie d'autres décisions, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'elle supprime les premières.

Vous voyez par ce léger échantillon combien il est à craindre que cette mission ne soit la victime de ces disputes. Le Pape veut une chose, l'empereur en veut une autre. Il n'y a d'autre alternative que de souffrir les cérémonies ou d'abandonner la mission : car de croire que l'empereur se laisse fléchir, c'est se flatter, à mon avis, d'une vaine espérance. Il n'y a guère d'apparence non plus, que le Pape révoque ses décrets, après avoir décidé, comme juge naturel dans les affaires de <sup>p2.214</sup> religion, que les cérémonies dont il s'agit sont incompatibles avec le christianisme. Plaignons donc, Monsieur, le malheur de ces peuples de ne pouvoir être chrétiens qu'à demi, ou de ne le pouvoir point être du tout.

Enfin, Monsieur, nous sommes prêts à faire voile, & les marchands chinois nous ont livré notre cargaison, non pas telle qu'ils nous l'avaient

promise, mais telle qu'il leur a plu de nous donner. Vous avez pu voir par mes lettres précédentes combien leur lenteur à conclure nos traités nous avait été préjudiciable ; nous sommes aujourd'hui aussi peu satisfaits de la diligence qu'ils affectent.

Ceux qui commercent à la Chine doivent d'abord établir pour principe que les Chinois les tromperont s'ils peuvent, & qu'ils profiteront toujours de l'ignorance de ceux qui ne sauront pas traiter avec eux, ni leur manière de faire le commerce, c'est-à-dire, leurs fraudes & leurs artifices. Les négociants d'Émouy avaient reconnu en nous beaucoup d'avidité, peu d'union, & une ignorance pleine de présomption. Le capitaine de notre vaisseau, (qu'ils appelaient *Capitan chap chap*, parce qu'il courait <sup>p2.215</sup> sans cesse de magasins en magasins, en leur criant aux oreilles ces deux mots, qui signifient en langue de Fokien, *vite, promptement*) le capitaine, dis-je, qui craignait de perdre la saison propre pour doubler le cap de Bonne-Espérance, faisait voir son impatience & le désir qu'il avait de partir. Il leur montrait son vaisseau caréné, équipé, prêt à mettre à la voile. Ravis de son impatience, ils se hâtaient lentement, & leur intérêt justifiait leur lenteur. Lorsqu'ils ont vu enfin qu'on n'attendait plus que les marchandises, ils les ont apportées toutes à la fois avec tant de confusion & si peu d'ordre, que nous ne pouvons les visiter, ni reconnaître s'ils ont agi de bonne foi. Nous remarquons déjà qu'ils ont eu dessein de nous tromper, & que les soies crues de Nankin ont été mouillées à dessein d'en rendre le poids plus considérable. Nous avons crié *au voleur*, mais nos cris n'ont étonné personne. On nous a répondu qu'il fallait laisser sécher la soie, & qu'elle serait ensuite pesée à notre fantaisie. Le traître qui faisait cette proposition a ajouté froidement que ce serait une affaire de deux mois tout au plus. Que vous dirai-je, <sup>p2.216</sup> Monsieur, nous sommes encore forcés de baiser la main qui nous assassine. La soie crue, l'objet principal de notre cargaison est si humide que je suis persuadé qu'elle sera diminuée d'un tiers lorsque nous arriverons en Europe, sans compter le tort que cette eau lui causera. Quant aux étoffes de soie, nous ne les visitons point, & nous nous reposons tranquillement sur la probité des Chinois.

Quoique les marchands d'Émouy soient tels, & pires encore que je ne vous les ai dépeints, il aurait néanmoins été facile de les contraindre d'agir de bonne foi, par rapport même à leurs intérêts. Je n'attribue le mauvais succès de notre négociation qu'à la mésintelligence qui a toujours régné parmi nous, tant il est vrai que dans les plus petites sociétés l'union & l'uniformité des sentiments est nécessaire : mais il semblait que le démon de la discorde & de l'envie nous possédait tous. Si dès le premier jour de notre arrivée chacun avait voulu accuser la quantité d'argent qu'il avait, on aurait pu prendre des mesures avantageuses. Chaque particulier aurait dû donner un état des marchandises qu'il <sup>p2.217</sup> souhaitait ; on les aurait jointes à celles de la cargaison principale, & le capitaine aurait examiné si son vaisseau pouvait contenir la quantité des marchandises que les particuliers désiraient : on aurait ensuite retranché à un chacun ce qu'il aurait eu de trop gros volume ; en un mot on devait faire la charge du vaisseau, avant même que la marchandise fût achetée. Ce n'est pas tout encore : il fallait diviser toutes les marchandises en plusieurs articles, & donner la commission & le détail de chaque article à une personne en particulier. Par exemple, l'un aurait été chargé de faire l'emplette de toutes les soieries, l'autre de la broderie, celui-ci de la porcelaine, celui-là des ouvrages de vernis, &c. sans qu'aucun se mêlât de ces articles, hormis ceux à qui ils auraient été confiés. Ces commissionnaires, après l'achat des marchandises, auraient rendu compte de leur emplette. Ce projet était d'autant plus aisé à exécuter que nous étions seuls dans ce port : par là nous aurions évité l'adresse des Chinois, qui ne concluent jamais promptement, & qui, avant que de se déterminer, veulent connaître à fond la capacité de ceux avec <sup>p2.218</sup> qui ils ont affaire. Loin d'agir de la manière que je viens d'insinuer, chacun renchérissait sur l'autre, & les Chinois ont profité de notre avidité. Ce qui me persuade le plus que nous avons été trompés, est que les marchandises que nous avons achetées si chères, se vendent aujourd'hui la moitié moins. Une pièce de damas de douze aulnes qui nous a coûté 37 livres 15 sols se vend aujourd'hui 18 livres. Il en est ainsi des autres marchandises, mais par malheur nous n'avons plus d'argent.

Lorsque j'aurai le plaisir de vous revoir, & que l'occasion se présentera de vous entretenir du commerce de la Chine & des Indes & des moyens de le faire réussir, je vous communiquerai mes idées : pour le présent je ne vous en dirai pas davantage.

Le 28 du mois passé le mandarin *titô* revint en cette ville, où il fut reçu avec la même pompe & les mêmes honneurs que les peuples lui avaient rendus à son départ. Empsia ce fameux négociant, dont je vous ai déjà parlé, avait fait construire sur la cime d'une des montagnes de l'île de Colomfou un temple de bois & de <sup>p2.219</sup> carton rempli d'artifice, pour honorer le retour de ce mandarin. Il m'invita à cette fête que je trouvai très belle & fort au-dessus de ce que j'avais attendu : toute la montagne était illuminée avec beaucoup d'ordre & de symétrie, & on voyait sur le coteau un grand pagode artificiel, qui changeait de figure à tous moments, & dont il sortait un nombre infini de fusées. Les Chinois excellent dans ces sortes de feux d'artifice, & je crois qu'ils l'emportent sur les Espagnols qui se piquent de supériorité dans cet art. Le repas qui suivit cette fête fut magnifique : les tables étaient dressées dans un pagode, & furent servies avec beaucoup de magnificence. J'obtins cette fois-là (chose étrange) la permission de boire du vin frais.

Le *titô* nous donna un grand repas deux jours après son arrivée. Son interprète vint avec douze lettres de papier rouge, semé de légères feuilles d'or, & les présenta à chacun de nous en particulier. La substance du compliment était qu'il voulait se régaler avec ses bons amis, & boire avec eux avant leur départ. L'interprète <sup>p2.220</sup> ajouta qu'il fallait payer ce repas par avance, parce que l'usage ne permettait pas que les conviés payassent à la table du *titô*, à moins qu'ils ne fussent mandarins. Que cela fut vrai ou faux., nous payâmes trois piastres par tête, somme à laquelle l'intendant du *titô* nous avait taxés pour les frais du repas & de la comédie.

Le trente nous allâmes au palais du mandarin *titô*, où nous fûmes introduits par son fils. Nous vîmes en passant par les appartements plusieurs femmes qui nous regardaient avec curiosité : nos yeux ne nous servirent guère, & il était impossible qu'ils pussent pénétrer à

travers la jalousie, derrière laquelle elles étaient cachées. Le *titô* nous reçut en homme qui avait dessein de nous bien régaler. Il paraissait à ses yeux & à son air que son voyage l'avait fatigué ; en effet il nous fit des excuses de ce qu'il ne dînait pas avec nous, & il nous dit qu'à son retour certains excès lui avaient causé une légère indisposition. Il nous quitta après quelques compliments, & ordonna à deux de ses fils de nous tenir compagnie, & de nous montrer les beautés de son palais & du château.

p2.221 Le repas fut long : l'abondance y régna au défaut de la délicatesse. Les femmes du *titô* eurent la permission de nous voir manger, mais nous n'eûmes pas celle de les contempler ; nous les entendîmes seulement de temps en temps faire des éclats de rire, causés (nous dirent nos interprètes) par la vue de nos perruques blondes, & de nos ajustements.

Après le repas, les fils du *titô* nous conduisirent dans les jardins du palais & sur les murailles de la forteresse, d'où l'on pouvait voir toute l'étendue de la ville, & une grande partie de l'île. Les jardins ne sont autre chose que plusieurs terrasses, sur lesquelles on a planté quelques arbres, & où on a construit de petits cabinets soutenus sur des colonnes, & ornés de peintures grotesques : tout le reste des jardins n'est qu'une vaste prairie, où l'on trouve d'espaces en espaces quelques berceaux d'arbres pour donner de l'ombrage. Je ne vis rien de rare dans ce palais, soit dans les appartements, soit dans les jardins : néanmoins les Chinois nous faisaient faire attention aux moindres bagatelles, avec cet p2.222 empressement naturel à tous les peuples de faire admirer ce qui se trouve chez eux.

Cette promenade finit avec le jour. Nous prîmes congé du *titô*, & nous le remerciâmes de toutes ses honnêtetés. Il nous pria d'écrire au R. P. Laureaty que nous étions contents de son procédé à notre égard, & qu'il avait observé la promesse qu'il lui avait fait de nous bien traiter.

Le 5 de ce mois j'allai coucher à l'île de Colomfou, où j'avais toujours conservé mon petit appartement dans le pagode. Je soupais

avec un de mes amis lorsque mon hôte le bonze entra tout éperdu pour nous avertir que notre vaisseau était en feu au milieu du port. Nous accourûmes sur le rivage, & nous vîmes en effet un grand vaisseau déjà à demi consumé par les flammes. La peur nous fit croire d'abord que c'était notre vaisseau, mais lorsque cette première frayeur fut dissipée, & que nous considérâmes les objets avec plus d'attention, nous reconnûmes à la clarté des flammes que le feu avait embrasé une grande jonque de Nimpo chargée de marchandises du Japon. Nos mariniens (qui craignaient <sup>p2.223</sup> que le feu ayant brûlé les câbles de ce vaisseau, la marée ne le portât sur le nôtre, ou au milieu de deux cents autres jonques qui étaient dans le port) nos mariniens, dis-je, s'embarquèrent dans la chaloupe pour aller essayer d'arrêter cet embrasement ; mais les Chinois, par une superstition étrange, ne voulurent point leur permettre d'approcher, parce que leur dieu, disaient-ils, s'était mis sans doute en colère contre le capitaine de la jonque, & qu'ayant permis cet incendie, ce serait une impiété que de s'opposer à ses volontés. Cependant nos mariniens voyant la perte d'un vaisseau qu'on aurait pu sauver aisément, & considérant que le flot ne durerait plus guère, & qu'au reflux il était presque impossible que cette jonque ne fut portée par le courant sur notre vaisseau, allèrent malgré les Chinois couper ses câbles, & ils la remorquèrent jusqu'au milieu de la rivière, d'où elle fut portée sur le rivage de Colomfou, où elle sauta en l'air lorsque le feu eut pénétré aux poudres. La rivière était couverte de bateaux, & ces peuples cherchaient à voler tout ce que le feu épargnait. Je crois qu'ils s'opposèrent à la bonne <sup>p2.224</sup> intention de nos matelots moins par résignation à la volonté de leurs dieux, que par la considération de leur intérêt.

Un jeune garçon avait mis le feu dans ce bâtiment par une imprudence la plus grossière du monde. Le Chinois bâtissent ordinairement sur le haut de la poupe du vaisseau une petite chambre couverte de nattes, où ils mettent leur idole favorite. Tous les soirs au coucher du soleil ils montent sur le haut de la poupe, brûlent du papier & se prosternent plusieurs fois, cérémonie qui est une espèce de

sacrifice aux esprits des eaux, aux vents, &c. Un morceau de papier allumé étant tombé sur les nattes y mit le feu, & ce jeune homme se servit d'aracq, ou d'eau-de-vie pour l'éteindre ; le feu s'étant allumé avec plus de violence, se communiqua à la voile qui était pliée sur la poupe, & gagna en peu de temps tout le vaisseau.

Nous sommes maintenant occupés à embarquer nos marchandises & nos vivres. Je ne veux point finir cette lettre sans vous rapporter une nouvelle preuve de la malice des Chinois. Ils ont depuis un mois empoisonné toutes les volailles & les pourceaux qu'ils nous ont <sup>p2.225</sup> dit vendus. Ces animaux meurent sitôt qu'ils sont dans le vaisseau, & nous en avons perdu un très grand nombre. Comme nous nous sommes aperçus que les Chinois rôdent autour de notre vaisseau, & qu'ils enlèvent nos poules mortes dès que nous les jetons dans la mer, nous avons résolu de leur mettre des pierres au col, dans l'espérance que ne pouvant profiter de leur malice, ils cesseront de nous tromper. Ces peuples sont fourbes dans les moindres choses. Comme la viande se vend au poids, ils ont soin, avant que de porter une poule au marché, de lui faire avaler par force du sable & de la limure de fer pour en augmenter le poids, de sorte que la poule étouffe une heure après qu'on l'a achetée. Cependant le profit qu'ils peuvent retirer de cette adresse est peu considérable, car la viande la plus chère ne vaut que trois sols la livre. Ils vendent aussi des jambons de bois faits avec tant d'art qu'il est fort aisé de s'y méprendre, surtout si l'on n'en fait pas l'épreuve avec le couteau.

Malgré tous ces contre-temps nous avons embarqué onze cents poules, douze grands pourceaux, vingt-quatre <sup>p2.226</sup> chevreaux, six buffles, toutes sortes d'herbes & de fruits. Nous avons aussi fait provision de biscuit, ce que peu de personnes avant nous n'ont trouvé le secret de faire ; en sorte que si Dieu daigne nous préserver des dangers de la mer, nous espérons de ne pas mourir de faim.

Nous commençons à ressentir un froid excessif, & je suis surpris qu'un climat où la chaleur est si extrême, puisse être exposé à l'intempérie de l'hiver le plus rude. Nous avons souffert tout cet été une

chaleur si extraordinaire, que nous étions obligés d'agiter l'air avec un éventail pour pouvoir respirer : je ne sais à quoi l'on peut attribuer ces extrémités sous un climat du Tropicque, où l'on voit ordinairement un printemps éternel. J'ai de plus remarqué que dans le temps même où la chaleur était la plus insupportable, l'air se couvrait tout à coup de nuages épais qui causaient un vent froid, de la grêle & du tonnerre : cette inconstance était suivie de maladies, de fièvres & rhumes dangereux, surtout dans le mois d'août & de septembre.

Le mandarin *titô* nous a envoyé prier de nous retirer incessamment dans <sup>p2.227</sup> notre vaisseau, à cause du nouvel an chinois dont le commencement est prochain, temps auquel les Chinois font mille extravagances. Nous mettrons à la voile au premier beau temps. La joie que je sens de sortir de ce pays & de me rapprocher de ma patrie & de mes amis, semble me fermer les yeux sur les périls d'une si longue navigation. Je suis, &c.

@